



Ville de Fribourg

Budget 2025

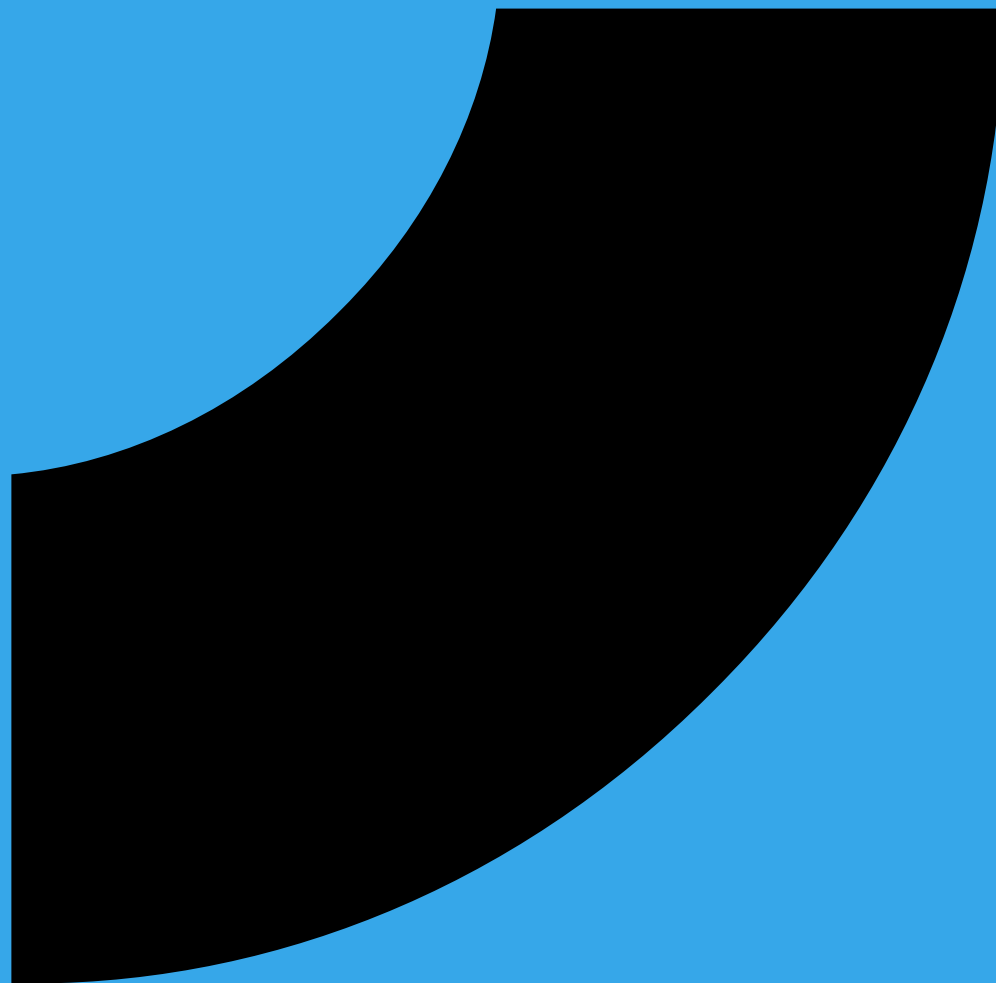


TABLE DES MATIERES

Composition du Conseil communal et du Conseil général	2
Message sur le budget.....	3
Budget de fonctionnement par Services	
Récapitulatif	71
Administration générale.....	72
Finances.....	76
Enfance, écoles et cohésion sociale	79
Police locale et mobilité.....	89
Génie civil, environnement et énergie.....	93
Urbanisme et architecture	106
Informatique	115
Culture	117
Sports	120
Aide sociale.....	126
Curatelles d'adultes.....	128
Ressources humaines.....	129
Service juridique	130
Agglomération	131
Classification par natures.....	132
Synthèse des investissements.....	140
Données RH.....	142

CONSEIL COMMUNAL

M. STEIERT Thierry, Syndic

M. DIETRICH Laurent, Vice-Syndic

Mme BALLMER Mirjam, Conseillère communale

M. NOBS Pierre-Olivier, Conseiller communal

M. MOUSSA Elias, Conseiller communal

CONSEIL GENERAL

(Etat au 16 octobre 2024)

M. Aebischer David	PLR	Mme Gerber Sonja	PS	M. Perritaz Pierre-Alain	PS
M. Allenspach Christoph	PS	M. Gex Jean-Noël	PLR	Mme Piller Nadège	PS
Mme Andrea Diana	Vert·e·s	Mme Gex Océane	PLR	M. Pochon Thierry	Vert·e·s
Mme Bassil Rana	PS	Mme Goy Camille	Vert·e·s	M. Rebetez Niels	Vert·e·s
M. Berisha Ibrahim	Le Centre/PVL	Mme Grady Véronique	PLR	Mme Revaz Caroline	Le Centre/PVL
M. Bourgarel Gilles	Vert·e·s	M. Grin Grégory	PLR	Mme Rey-Baeriswyl Marie-Claire	CG-PCS
M. Bourrier Hervé	PS	M. Jelk Guy-Noël	PS	M. Ruffieux David	Vert·e·s
Mme Butty Revaz Anne	Le Centre/PVL	Mme Jordan Marine	PS	M. Rugo Claudio	PA
Mme Cardoso de Matos-Berger Denise	PS	M. Jordan Samuel	PS	M. Sacerdoti Alexandre	Le Centre/PVL
M. Casazza Raphaël	PLR	M. Jordan Simon	CG-PCS	Mme Schaller Alicia	Vert·e·s
Mme Cattin Kuster Josée	Vert·e·s	Mme Jungo Adeline	PS	M. Schenker Claude	Le Centre/PVL
Mme Chauderna Margot	Vert·e·s	Mme Khamel Seewer Naïma	PS	Mme Seewer Leyla	PS
Mme Chopard Caroline	Vert·e·s	Mme Kohler Valérie	Le Centre/PVL	Mme Sob Isabelle	Le Centre/PVL
M. Collaud Gérald	CG-PCS	M. Krienbühl David	PLR	M. Stöckli Jérémie	Vert·e·s
Mme Collaud Margaret	Le Centre/PVL	Mme Liu Baier Ming	UDC	Mme Tognola Giulia	Vert·e·s
M. Collaud Oliver	Vert·e·s	Mme Mauron Valentine	Vert·e·s	M. Uldry José	UDC
M. De Reyff Charles	Le Centre/PVL	Mme Mendez Monica	Vert·e·s	M. Vacher Jean-Thomas	Le Centre/PVL
Mme Delaloye Sophie	PS	Mme Menétray Fabienne	Vert·e·s	M. Vonlanthen Marc	PS
Mme Delarze Fanny	PS	M. Miche François	PS	Mme Wattendorff Lea	Vert·e·s
M. Dick Johan	UDC	Mme Mosoba Immaculée	PS	M. Wicht Pascal	UDC
M. Dietrich Benoît	PS	M. Murith Simon	Le Centre/PVL	Mme Wicky Collaud Chantal	CG-PCS
Mme Etter Fabienne	Le Centre/PVL	M. Nazheskin Andrey	UDC	M. Woeffray Laurent	PS
Mme Fernandes Sofia	CG-PCS	Mme Niederhäuser Elena-Lavinia	PS	M. Wolhauer Jean-Pierre	PLR
M. Fessler Raphaël	Le Centre/PVL	Mme Nobs Elisa	CG-PCS	M. Yerly-Brault François	Vert·e·s
M. Feyer Nicolas	Le Centre/PVL	Mme Noll Bettina	Vert·e·s	Mme Zahnd Laura	Vert·e·s
M. Fonjallaz Jérémie	PS	M. Page Maurice	CG-PCS	Mme Zainal Chloé	Vert·e·s
Mme Fontes Martins Ana Teresa	Le Centre/PVL	M. Papaux David	UDC		

Table des matières

CHAPITRE I	Introduction	4
CHAPITRE II	Résumé	4
CHAPITRE III	Analyse par nature	6
A.	Détail de l'évolution des revenus	6
1.	Observations générales.....	6
2.	Revenus fiscaux	7
a)	Personnes physiques	8
b)	Personnes morales.....	10
c)	Autres impôts et taxes	11
B.	Détail de l'évolution des charges	12
1.	Observations générales.....	12
CHAPITRE IV	Politique du personnel	13
A.	Effectif du personnel et dotation	14
1.	Dotation du personnel	14
2.	Postes nouveaux ou à confirmer	14
3.	Réductions ou suppressions de postes.....	19
4.	Transferts de postes ou de dotation	19
5.	Modifications temporaires.....	20
6.	Dotation.....	20
7.	Stagiaires et apprenti-es.....	20
B.	Indexation des salaires et évolution des charges du personnel.....	20
1.	Indexation	20
2.	Evolution des charges du personnel	20
CHAPITRE V	Situation financière de la Commune	21
A.	Compte de résultats sur trois niveaux	22
CHAPITRE VI	Analyse par Service	23
A.	Commentaires des rubriques par service	23
1.	Administration générale.....	23
2.	Finances.....	23

3.	Enfance, écoles et cohésion sociale	24
4.	Police locale et mobilité	25
5.	Génie civil, environnement et énergie.....	25
6.	Urbanisme et architecture	27
7.	Informatique	28
8.	Culture.....	28
9.	Sports	28
10.	Aide sociale.....	29
11.	Curatelles d'adultes	29
12.	Agglomération.....	30

CHAPITRE VII Budget des investissements

A.	Explications détaillées des investissements	30
1.	Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)	30
2.	Investissements à voter lors du budget 2025 (Catégorie II)	31
a)	Explications par objet : Finances	33
b)	Explications par objet : Enfance, écoles et cohésion sociale.....	33
c)	Explications par objet : Police locale et mobilité.....	34
d)	Explications par objet : Génie civil, environnement et énergie.....	36
e)	Explications par objet : Urbanisme et architecture	45
f)	Explications par objet : Informatique.....	59
g)	Explications par objet : Sports	62
3.	Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III).....	64
B.	Capacité d'investissement et charges financières	65
1.	Capacité d'investir	65
2.	Financement des investissements	65
3.	Charges financières.....	65

CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

A.	Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2025	66
-----------	--------------------------------------------------------	-----------

Message du Conseil communal au Conseil général

(du 5 novembre 2024)

45 – 2021-2026: Budget 2025 de la Ville de Fribourg

CHAPITRE I Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2025, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des charges :	CHF	323'205'146.68
Total des revenus :	CHF	307'344'656.22
Résultat (excédent de charges) :	CHF	15'860'490.46

Le budget 2025 est déficitaire de CHF 15.9 mio, ce qui représente 5.5% du total des charges de CHF 287.7 mio (imputations internes de CHF 35.5 mio déduites). Il se détériore de CHF 3.1 mio par rapport au budget 2024 (soit 1.1% du total des charges sans les imputations internes). Les charges sont en hausse, notamment en termes de personnel et d'amortissement, en lien direct avec les investissements, le Conseil communal souhaitant poursuivre l'amélioration des prestations existantes. En outre, les charges de transfert continuent d'augmenter de manière très importante, s'agissant là d'un des facteurs principaux participant à la hausse budgétaire.

Le budget 2025 se fait pour la cinquième fois sous le régime MCH2.

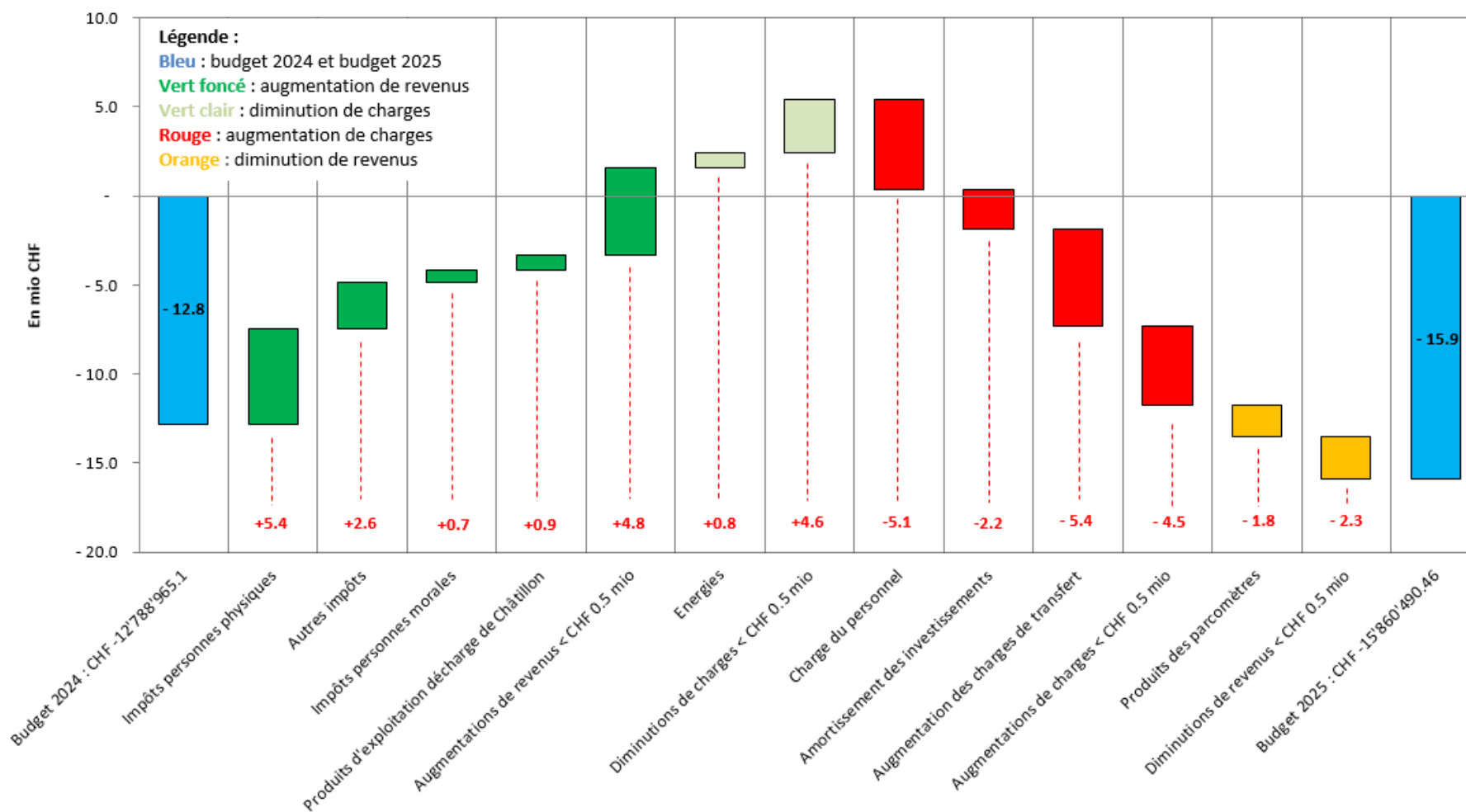
CHAPITRE II Résumé

Le budget 2025, par rapport au budget de l'année précédente, est marqué par les éléments principaux suivants :

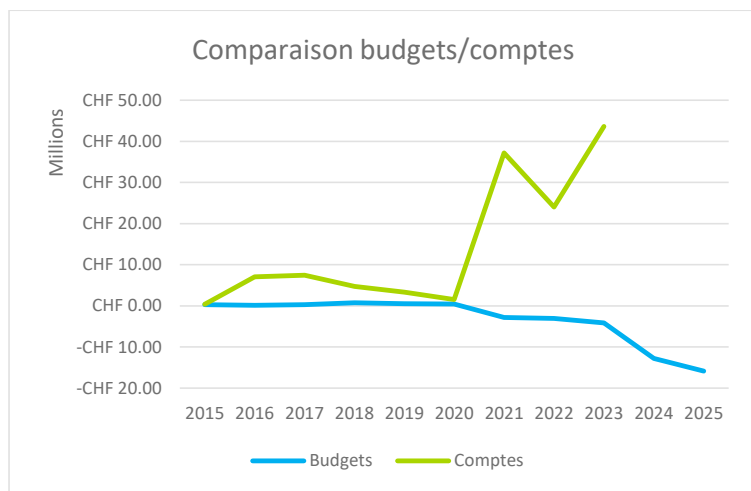
- Les **charges de personnel** augmentent de CHF 5.1 mio. Les augmentations les plus importantes s'expliquent par l'ajout de 19.7 nouveaux EPT ayant un impact budgétaire de CHF 1.9 mio, par l'indexation des salaires budgétée à 0.5% pour un montant de CHF 0.4 mio ainsi que par la revalorisation contractuelle des classes salariales les plus basses pour un montant de CHF +0.8 mio. La progression salariale naturelle via le système de grille salariale ainsi que l'effet annualisé des engagements effectués en 2024 pèsent eux pour un total de CHF 1.3 mio.
- Les charges **d'amortissement**, en hausse de CHF 2.2 mio, sont le résultat de l'évolution grandissante des investissements et la réalisation de projets.
- Les **biens, services et autres charges d'exploitation** augmentent de CHF 1.0 mio. Le coût de l'énergie étant en baisse, les prestations de services et honoraires externes sont la principale cause d'augmentation.
- Les **charges de transfert** voient une augmentation de CHF 5.4 mio, résultat d'une hausse des dépenses généralisée au sein des différentes structures. Le résultat de la péréquation financière intercommunale pèse également pour CHF 1.0 mio dans l'accroissement des dépenses.
- Les **revenus fiscaux**, toutes catégories confondues, sont en hausse de CHF +8.6 mio, principalement en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes physiques (CHF +5.4 mio) et de l'impôt des personnes morales (CHF +0.7 mio). La prévision de recettes sur les autres impôts, basée essentiellement sur l'évolution historique, voit également une progression de CHF + 2.6 mio.
- Finalement, au niveau des recettes liées aux **taxes et redevances**, l'acceptation populaire et la mise en application de l'initiative « La première heure de parking gratuite à Fribourg » a un effet négatif important estimé à CHF 1.8 mio pour l'année 2025, correspondant à une demi-année de recettes en moins.

Le graphique suivant montre les écarts supérieurs à CHF 0.5 mio entre le budget 2024 et celui de 2025 (hors imputations internes et opérations neutres) :

Principales variations entre budget 2024 et budget 2025 (CHF >0.5 mio)



La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des revenus totaux (imputations internes déduites) pour les années 2015 à 2025 est la suivante :



Comme le démontre le graphique ci-dessus, les comptes sont restés bénéficiaires ces dernières années, malgré des budgets à l'équilibre ou déficitaires.

Il est important de rappeler que le calcul définitif des recettes fiscales (qui s'effectue mi-février de l'année suivante sur la base des taxations définitives en décalage de presque deux ans) peut fortement changer le résultat, ce qui explique une grande partie des différences relevées, résultant notamment d'une révision de la méthode d'évaluation des transitoires d'impôts. Le travail effectué ces dernières années dans la qualité des estimations, tant au niveau des provisions que des budgets, devrait tendre à un rapprochement entre l'évolution des comptes et des budgets.

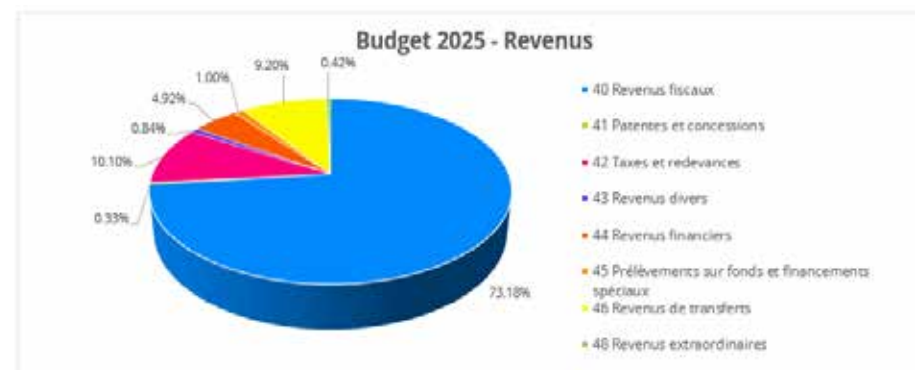
CHAPITRE III Analyse par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative est présentée, celle-ci faisant foi pour l'adoption du budget.

A. Détail de l'évolution des revenus

1. Observations générales

La répartition des revenus, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu, pour 2025, une augmentation des revenus généraux à CHF 271.8 mio contre CHF 261.4 mio au budget 2024 (+4.0%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivantes :

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	198 920 000	190 320 000	8 600 000	4.5
41	Patentes et concessions	905 000	842 000	63 000	7.5
42	Taxes et redevances	27 464 141	28 701 609	-1 237 468	-4.3
43	Revenus divers	2 270 110	2 142 966	127 144	5.9
44	Revenus financiers	13 385 799	11 913 690	1 472 109	12.4
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	2 730 888	1 709 735	1 021 154	59.7
46	Revenus de transferts	25 011 402	24 634 680	376 722	1.5
48	Revenus extraordinaires	1 139 322	1 139 322	0	0.0
	Total sans imputations internes	271 826 663	261 404 002	10 422 660	4.0

Les « **revenus fiscaux** » augmentent de CHF 8.6 mio, principalement en raison de la hausse des prévisions de l'impôt des personnes physiques (CHF +5.3 mio) résultant d'une assiette fiscale de base très solide et à des taux de progression plus importants que prévu. L'impôt sur les personnes morales (CHF +0.7 mio) semble se stabiliser alors que les autres impôts spéciaux (CHF +2.6 mio) se basent sur une moyenne historique continuellement à la hausse. De plus amples informations se trouvent dans le chapitre consacré.

Alors que la rubrique 41 « **Patentes et concessions** » ne présente que très peu de modifications par rapport au dernier budget, la rubrique 42 « **Taxes et redevances** » diminue de CHF 1.2 mio (-4.3%). Le plus gros effet concerne la rubrique « Produits des parcomètres » en diminution de CHF 1.8 mio. L'entrée en vigueur de l'initiative « La première heure de parking gratuite à Fribourg » prévue au 1^{er} juillet 2025 a un effet important estimé à CHF 1.8 mio pour l'année 2025. Les incertitudes sont importantes quant à l'impact financier de cette décision, non seulement sur le produit des parcomètres, mais également sur les revenus liés aux

amendes d'ordre. Le solde concerne les recettes liées aux remboursements et participations de tiers en augmentation de CHF 0.4 mio ainsi que des recettes liées aux récupérations d'actes de défaut de biens en augmentation de CHF 0.2 mio.

La rubrique de revenus 43 « **Revenus divers** » présente une augmentation de CHF 0.1 mio provenant des recettes espérées dans le cadre de la nouvelle manifestation d'animation d'hiver « NOVA », alors que la rubrique 44 « **Revenus financiers** » présente, elle, une augmentation de CHF 1.5 mio qui s'explique par l'acquisition de la parcelle St-Léonard et l'intégration dans le budget 2025 des recettes locatives ainsi que la mise en location de surfaces dans le bâtiment Batpol au Réseau Santé Sarine (CHF +0.5 mio). Enfin les produits d'exploitation de la décharge de Châtillon sont revus à la hausse dans la logique des recettes perçues en 2023 (CHF +0.9 mio).

Concernant les « **prélèvements sur fonds et financements spéciaux** » (rubrique 45) de CHF 1.0 mio en-dessus du budget 2024, les effets positifs viennent de prélèvements supplémentaires à des réserves existantes, soit CHF 0.3 mio sur le fonds de transition énergétique et CHF 0.7 mio sur la réserve de financement spécial pour l'équilibre du compte déchets.

Les « **revenus de transferts** » (rubrique 46) augmentent de CHF 0.4 mio, principalement en raison de la refacturation à l'Association des CO Sarine-Campagne en augmentation et en conséquence à l'augmentation de charges provenant de l'Etat de Fribourg au fonctionnement des CO.

Les « **revenus extraordinaires** » (rubrique 48) restent stables, ceux-ci représentant un prélèvement à effectuer sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (PA) (CHF +1.1 mio) pendant une période de 10 ans.

2. Revenus fiscaux

L'estimation des recettes fiscales pour l'année 2025 a été établie sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions (SCC) et de nombreuses prises de contact par le Service des finances de la Ville avec les entreprises les plus importantes. Les chiffres donnés par l'Etat ont été appréciés en tenant compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables et les événements uniques ou spécifiques.

Les prévisions fiscales ont été faites en tenant compte de quatre éléments importants : les résultats des comptes, le climat économique actuel et futur, la situation spécifique liée à de grands contribuables (personnes physiques et morales) et l'évolution des années précédentes.

Au moment de l'établissement du budget 2025, les résultats 2023 des personnes physiques (PP) ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'en début d'année 2025. Quant aux taxations des personnes morales (PM), l'Etat est en train de réaliser celles portant sur 2022 et 2023.

Les prévisions fiscales 2025 sont en hausse pour les personnes physiques selon les estimations du SCC et pour les personnes morales sur la base de résultats estimés meilleurs que ceux des années précédentes pour certaines grandes entreprises.

Les risques liés aux personnes morales sont de plus en plus importants par rapport à ceux liés aux personnes physiques, dont l'évolution des recettes est relativement stable. En effet, des décisions peuvent être prises rapidement, notamment en termes de délocalisation ou de restructuration. Cette dépendance forte à quelques entreprises, accrue depuis 2020, représente certes une situation financière confortable mais crée également un contexte délicat qui ne devrait pas présupposer l'opportunité d'augmentation parallèle des charges communales. L'effet de ces quelques grands contribuables représente à lui seul environ **80%** des impôts sur le bénéfice des personnes morales.

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023 (épurés)
Impôt sur la fortune	7 800 000	6 500 000	9 845 097
Impôt sur le revenu	85 400 000	82 200 000	84 865 735
Part au remboursement de l'imputation forfaitaire d'impôt	-300 000	-200 000	-668 306
Impôt à la source	9 000 000	8 050 000	7 316 661
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1 800 000	1 300 000	2 519 499
Impôt sur le capital	2 700 000	2 700 000	5 475 456
Impôt sur le bénéfice	63 500 000	62 800 000	61 436 790
Contribution immobilière	18 600 000	17 850 000	17 726 111
Impôt sur les gains immobiliers	2 800 000	2 200 000	2 572 333
Droits de mutations immobilières	4 700 000	4 000 000	3 799 550
Impôt sur les successions	2 800 000	2 800 000	4 204 061
Autres impôts	1 747 228	1 761 000	1 673 378
Totaux	200 547 228	191 961 000	200 766 366

a) Personnes physiques

Pour faire ses calculs, l'Etat se fonde sur la statistique fiscale 2022 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 30 juin 2024 et sur la base de l'impôt 2023 enregistré à ce jour.

i. Impôt sur le revenu

Ci-après un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2012 (taxations effectives arrêtées fin juin 2024, données évolutives) :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE REVENU VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution CHF	en %	CHF	Evolution CHF	en %
2012	0.773	68.50	1.72	2.6%	667.00	29.30	4.6%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	0.773	71.11	0.93	1.3%			
2014 effectif	0.816	75.07	3.96	7.0%	722.00	11.00	1.5%
2015	0.816	76.05	0.98	1.3%	751.00	29.00	4.0%
2016	0.816	77.30	1.25	1.6%	746.90	-4.10	-0.5%
2017	0.816	77.16	-0.14	-0.2%	769.00	22.10	3.0%
2018	0.816	77.38	0.22	0.3%	790.00	21.00	2.7%
2019	0.816	78.49	1.11	1.4%	822.50	32.50	4.1%
2020	0.8	78.36	-0.13	-0.2%	826.80	4.30	0.5%
2021	0.8	78.04	-0.32	-0.4%	842.70	15.90	1.9%
2022	0.8	78.54	0.50	0.6%	871.60	28.90	3.4%

Le rendement de l'impôt sur le revenu 2022 pour la Ville de Fribourg a augmenté de CHF 0.5 mio par rapport au rendement de l'impôt 2021. L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2025 en prévoyant l'évolution suivante :

- 🍷 2022 : estimation à CHF 871.6 mio
- 🍷 2023 : +2.1% (CHF +18.3 mio) par rapport à 2022
- 🍷 2024 : +3% (CHF +26.7 mio) par rapport à 2023
- 🍷 2025 : +3% (CHF +27.5 mio) par rapport à 2024

La population légale¹ de la Ville a augmenté de 1'007 habitants entre 2022 et 2023 (+2.67%). Une légère augmentation se fait ressentir après plusieurs années où la population a diminué annuellement d'environ 1%, de même que le Canton de Fribourg a enregistré une nouvelle augmentation de la population de 7'072 personnes (+2.11%).

¹ Population résidente permanente

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2025 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2025 :	CHF	938 300 000.00
Part communale 2022 à l'impôt cantonal 2022 :		11.4%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2025 :		
CHF 938 300 000.00 x 80.0% x 11.4%	CHF	85 422 832.00
arrondi à	CHF	85 400 000.00
<i>Budget 2024</i>	<i>CHF</i>	<i>82 200 000.00</i>

La Ville de Fribourg a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton.

ii. Impôt sur la fortune

Ci-après un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2012 :

COMPARATIF IMPÔT SUR LA FORTUNE VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution CHF	en %	CHF	Evolution CHF	en %
2012	0.773	7.80	0.59	8.2%	74.50	6.12	8.9%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%
2016	0.816	9.34	-0.04	-0.4%	82.15	-2.95	-3.5%
2017	0.816	9.66	0.28	3.0%	86.90	4.75	5.8%
2018	0.816	9.43	-0.23	-2.4%	86.80	-0.10	-0.1%
2019	0.816	9.80	0.37	3.9%	90.10	3.30	3.8%
2020	0.8	9.90	0.10	1.0%	94.80	4.70	5.2%
2021	0.8	7.74	-2.16	-21.8%	82.90	-11.90	-12.6%
2022	0.8	6.55	-1.19	-15.4%	78.70	-4.20	-5.1%

Pour l'année 2025, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 99.0 mio (CHF 83.0 mio au budget 2024).

Diverses modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs, ainsi que le COVID-19, viennent impacter l'impôt sur la fortune à partir de 2021 (-21.8%). Cette diminution se fait également ressentir en 2022 (-15.4%). En 2023, 2024 ainsi que pour 2025, une augmentation est à prévoir (+4.8% par an) selon les estimations cantonales. De plus, depuis 2021, le départ de quelques grands contribuables a entraîné une importante perte fiscale qui n'a pas pu être retrouvée.

Après la prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2025 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2025 :	CHF	99 000 000.00
Part communale 2022 à cet impôt cantonal 2022 :		9.9%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2025 :		
CHF 99 000 000.00 x 80.0% x 9.9%	CHF	7 840 800.00
	arrondi à CHF	7 800 000.00
Budget 2024	CHF	6 500 000.00

b) Personnes morales

i. Impôt sur le bénéfice

Les facturations de l'année 2022 ont, à nouveau, nettement augmenté et ont été supérieures aux prévisions. En 2020, les rentrées fiscales des personnes morales subissaient pour la première fois une baisse par rapport à l'année précédente, faisant suite à plus de 11 années de progression, conséquence probable du COVID-19. Après une reprise spectaculaire en 2021, l'année 2022 sera également une très bonne année, notamment grâce aux sociétés à statut de niveau international présentes en Ville de Fribourg.

La facturation effective pour l'année 2022 s'arrête à CHF 61.35 mio. Les données cantonales pour l'année 2022 sont contradictoirement en légère baisse de 0.3%. La Ville de Fribourg enregistre, elle, une hausse de plus de 5.4%.

L'évolution depuis 2012 de la Commune et du Canton est la suivante :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution CHF	Evolution en %	CHF	Evolution CHF	Evolution en %
2012	0.773	16.85	0.35	2.1%	108.80	12.95	13.5%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%
2016	0.816	22.11	1.80	8.9%	140.90	2.50	1.8%
2017	0.816	34.92	12.81	57.9%	146.40	5.50	3.9%
2018	0.816	45.78	10.86	31.1%	156.20	9.80	6.7%
2019	0.816	50.83	5.05	11.0%	168.70	12.50	8.0%
2020	0.8	46.84	-3.99	-7.8%	130.70	-38.00	-22.5%
2021	0.8	58.21	11.37	24.3%	166.50	35.80	27.4%
2022	0.8	61.35	3.14	5.4%	166.05	-0.45	-0.3%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très importantes suivant les régions examinées. Les appréciations estimées entre 2023 et 2025 sont stables, une progression de 3% est estimée par an. L'Etat rend toutefois attentif que l'évolution des impôts des personnes morales est très différente d'une région à l'autre et que les variations projetées au niveau cantonal doivent être adaptées aux particularités de la Commune.

Pour la Ville de Fribourg, l'estimation de l'année 2025 s'annonce difficile. La facturation de l'année 2022 pour les personnes morales vient de se terminer. Un intervalle de trois ans sépare les derniers chiffres connus de l'estimation des recettes fiscales 2025.

Le montant facturé pour 2022 constitue la nouvelle base pour les estimations futures selon la méthode habituelle.

Dès lors, contact a été pris avec le Service cantonal des contributions, ainsi qu'avec les plus grandes sociétés situées sur le territoire communal et leurs représentants, afin d'essayer d'évaluer au plus juste les projections fiscales 2025. Il en est ressorti les chiffres suivants :

Budget 2025 CHF 63'500'000.-
Budget 2024 CHF 62'800'000.-

Cette augmentation de 1.1%, bien que mesurée par rapport à l'évolution attendue au niveau du budget cantonal (+8.6%), prend également en considération les pertes fiscales liées aux départs annoncés, mais aussi aux arrivées, de certains contribuables.

ii. Impôt sur le capital

Après plusieurs années de progression, l'impôt sur le capital a subi en 2020 une importante baisse avec l'introduction de la réforme fiscale (PF17). Après une augmentation de 7% en 2021, une nouvelle diminution de 4.9% est constatée en 2022 pour la Ville de Fribourg.

En tenant compte des conséquences de PF17 sur l'impôt sur le capital, l'Etat, dans ses estimations pour les années 2023-2024, a confirmé une stagnation de cet impôt. En effet, les entreprises, dont l'impôt sur le bénéfice dépasse l'impôt sur le capital, ne payent plus l'impôt sur le capital (principe de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital). Toutefois, l'Etat table sur une diminution estimée à 8.3% de l'impôt sur le capital pour les années 2024-2025. Cette diminution est due aux incidences financières de l'introduction de l'imposition différenciée des prêts intragroupes pour la période fiscale 2025. Cette modification n'a pas encore été soumise au Grand Conseil qui examinera le projet de loi en novembre 2025.

L'évolution depuis 2012 a été la suivante :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE CAPITAL VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution		CHF	Evolution	
			CHF	en %		CHF	en %
2012	0.773	4.25	-0.04	-0.9%	22.30	1.11	5.2%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	0.773	4.48	0.00	0.0%			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%
2015	0.816	5.22	0.49	10.4%	25.13	0.63	2.6%
2016	0.816	5.54	0.32	6.1%	24.70	-0.43	-1.7%
2017	0.816	6.87	1.33	24.0%	28.77	4.07	16.5%
2018	0.816	7.43	0.56	8.2%	30.40	1.63	5.7%
2019	0.816	7.69	0.26	3.5%	31.20	0.80	2.6%
2020	0.8	2.49	-5.20	-67.6%	13.90	-17.30	-55.4%
2021	0.8	2.67	0.18	7.2%	11.20	-2.70	-19.4%
2022	0.8	2.54	-0.13	-4.9%	10.80	-0.40	-3.6%

Pour l'année 2022, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 10.8 mio.

Dans ces conditions, et au regard de l'évolution historique, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2025 est la suivante :

Budget 2025 CHF 2'700'000.-
Budget 2024 CHF 2'700'000.-

c) Autres impôts et taxes

Les montants des **droits de mutations immobilières** (CHF 4.7 mio) et de l'impôt sur les **gains immobiliers** (CHF 2.8 mio) restent toujours difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures.

Pour l'année 2025, les montants de **l'impôt à la source** (CHF 9.0 mio) ont été réévalués à la hausse. Une attention particulière a été portée à ce revenu, suite aux modifications fiscales entrées en vigueur à partir de l'année 2021. Contrairement

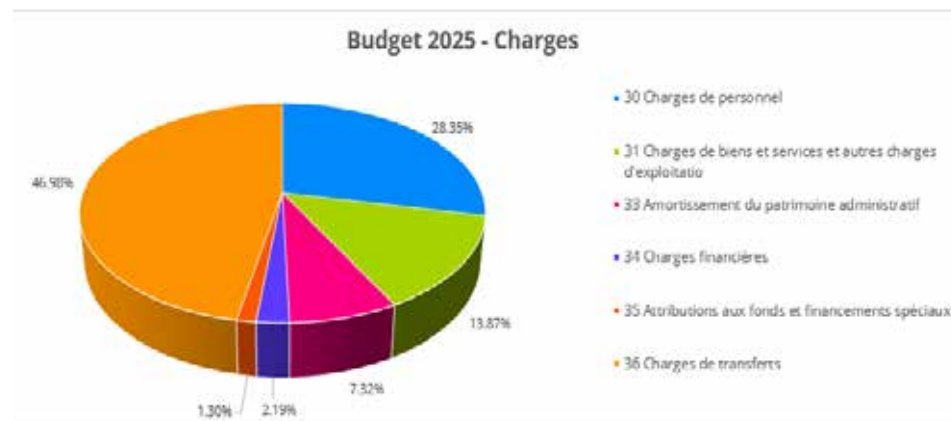
aux attentes, ce changement, qui aurait dû voir une diminution importante de nos recettes de l'impôt à la source au profit des recettes sur le revenu des personnes physiques, ne s'est pas matérialisé. Au contraire, le revenu de l'impôt à la source de l'année 2020 se situait proche de CHF 7.0 mio, alors qu'en 2022 celui-ci se monte déjà à CHF 8.5 mio. Au sujet de **l'impôt sur les prestations en capital**, le montant retenu pour le budget 2025 est de CHF 1.8 mio au lieu des CHF 1.3 mio en 2024. La **contribution immobilière** a été fixée à CHF 18.6 mio en tenant compte d'une légère augmentation des surfaces bâties.

Le budget 2025 de ces cinq positions augmente de CHF 3.0 mio par rapport à 2024.

B. Détail de l'évolution des charges

1. Observations générales

Les charges du budget 2025, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2025 à CHF 287.7 mio contre CHF 274.2 mio au budget 2024, ce qui représente une augmentation de 4.9%.

		Budget 2025	Budget 2024	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	81 555 556	76 487 552	5 068 004	6.6
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	39 888 108	38 838 412	1 049 696	2.7
33	Amortissements du patrimoine administratif	21 052 266	18 668 767	2 383 499	12.8
34	Charges financières	6 297 439	6 012 217	285 223	4.7
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	3 727 030	4 445 116	-718 086	-16.2
36	Charges de transferts	135 166 754	129 740 904	5 425 850	4.2
	Total sans les imputations internes	287 687 153	274 192 967	13 494 186	4.9

Les « **charges du personnel** » (rubrique 30) augmentent de CHF 5.1 mio (+6.6%). L'évolution de cette rubrique est détaillée dans le chapitre 2, dédié à la politique du personnel.

Les charges de la rubrique 31 « **Biens, services et autres charges d'exploitation** » augmentent de CHF 1.0 mio (2.7%) dû en grande partie aux rubriques prestations de services et honoraires en hausse CHF 0.8 mio. L'explication de cette hausse est multiple, mais se justifie principalement par des dépenses issues d'initiatives stratégiques en lien avec le programme de législature. Les dépenses en matière d'énergie sont, elles, en baisse de CHF 0.8 mio, profitant de tarifs de l'électricité annoncés en baisse en 2025. Finalement, les coûts d'entretien des infrastructures ainsi que des achats de matériel et marchandises de moindres valeurs, sont eux en hausse de CHF 0.8 mio, résultant d'une augmentation des infrastructures communales, tant sur le point urbanistique, immobilier qu'informatique.

Les charges de la rubrique 33 « **Amortissements du patrimoine administratif** » augmentent de CHF 2.4 mio (+12.8%) et sont le résultat de l'évolution grandissante du Plan d'investissements et de la réalisation de projets. Le total des investissements estimé pour l'année 2024 se monte à CHF 43.2 mio, montant

supérieur à la moyenne des dernières années, pour lequel la charge d'amortissement s'ajoute au budget 2025.

Les montants de la rubrique 34 « **Charges financières** » augmentent de CHF 0.3 mio (+4.7%) et sont le résultat d'un financement des investissements par des fonds étrangers prévu à la hausse, le compte de fonctionnement ne permettant que très peu d'autofinancement en 2025.

En ce qui concerne les « **attributions aux fonds et financements spéciaux** » (rubrique 35), l'écart de CHF 0.7 mio s'explique pour sa majeure partie par le rééquilibrage du compte de la STEP (CHF 0.8 mio), de l'augmentation de la dotation au fonds de garantie d'assainissement de la décharge de Châtillon (CHF +0.2 mio) ainsi que de la dotation au fonds de transition énergétique en baisse de CHF 0.1 mio. En résumé, cette rubrique est constituée des montants suivants :

ATTRIBUTIONS AUX RÉSERVES

310.3510.00	Attribution à la réserve - CO du Belluard	50 530.70
311.3510.00	Attribution à la réserve - CO Jolimont	126 073.10
312.3510.00	Attribution à la réserve - DOSF	448 434.80
532.3510.00	Attribution à la réserve - Traitement et évacuation des eaux (STEP)	2 414 414.82
532.3510.09	Attribution à la réserve - FSMV eaux usées	57 576.35
560.3511.01	Attribution à la réserve - Transition écologique	230 000.00
570.3510.00	Attribution à la réserve - Décharge de Châtillon	400 000.00
		3 727 029.77

Dans la rubrique 36 « **Charges de transferts** » se trouvent toutes les charges venant du Canton ou des associations de communes, les aides sociales, les subventions versées à des tiers ainsi que les charges de péréquation financière. Cette rubrique voit une forte augmentation de CHF 5.4 mio (+4.2%), résultat d'une augmentation généralisée au sein des différentes structures. La péréquation financière augmente à nouveau de manière très significative (CHF +1.0 mio), résultat de recettes fiscales en forte progression depuis 2021 (le calcul de participation prend en considération les statistiques des années 2020, 2021 et 2022). D'autres charges augmentent également, dont plus particulièrement la participation au trafic

régional (CHF +0.7 mio), la subvention aux crèches (CHF +0.6 mio), le financement des institutions de pédagogie spécialisée (CHF +0.6 mio) et aide aux institutions spécialisées (CHF +0.6 mio), le personnel enseignant des écoles primaires et enfantines (CHF +0.5 mio), la participation à l'ARS (CHF +0.4 mio) ainsi que du Réseau Santé Sarine (CHF +0.4 mio).

CHAPITRE IV Politique du personnel

La révision du Règlement du personnel (RPers) au 1^{er} janvier 2020, et sa révision partielle au 1^{er} août 2022, ont contribué à une amélioration significative de la gestion des ressources humaines. La rédaction, par le Service des ressources humaines, de directives a également permis de compléter certaines thématiques particulières. Le bilan est toujours très positif.

En septembre 2023, une **enquête de satisfaction pour le personnel** engagé en contrat de droit public a été lancée. Le but de cette enquête était de sonder les attentes et besoins des collaborateurs-trices. Les thèmes abordés concernent notamment les conditions, le climat et la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la conduite du personnel, le télétravail, la rémunération, etc. Les résultats ont permis au Service des ressources humaines de mettre en place des ateliers avec chaque Service (14 ateliers), durant lesquels les résultats par Service et/ou Secteur ont été expliqués et un plan d'action discuté. Les mesures concrètes devront être mises en œuvre. Une enquête de satisfaction sera reconduite tous les trois ans.

En outre, le Conseil communal a pris des **mesures pour améliorer les conditions de certaines catégories d'employés-es communaux** qui bénéficieront désormais de contrats de droit public. Les changements concernent des catégories de personnel actuellement au bénéfice de contrats de droit privé : le personnel enseignant des activités culturelles extrascolaires (Ecole des P'tit-e-s Artistes) et le personnel auxiliaire de nettoyage.

Pour la première catégorie, il s'agit de régulariser la situation et d'assurer l'égalité de traitement avec les maîtres-ses d'éducation physique et sportive qui dispensent des activités extrascolaires, ces derniers étant déjà au bénéfice de contrats de droit public. Les nouvelles mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2024.

Pour la seconde, il s'agit d'améliorer les conditions de travail, d'éviter des inégalités de traitement mais aussi de faciliter la gestion administrative. Ces mesures

favoriseront en outre la fidélisation du personnel de nettoyage. La modification concernant le personnel de nettoyage dépend de l'approbation du budget 2025 et sera, de ce fait, effective au 1^{er} janvier 2025.

De plus, le Conseil communal a accepté de **revaloriser les salaires des collaborateurs-trices se trouvant en classe A**, et ce à partir du 1^{er} janvier 2025. Le bloc A de la grille salariale concerne les fonctions ne nécessitant pas de CFC dans le domaine, à l'instar des animateurs-trices non certifiés-es et des ouvriers-ères (spécialisés-es ou non). La décision du Conseil communal répond ainsi notamment au postulat n°116 du Conseil général qui demandait d'étudier une telle revalorisation. Afin d'analyser la situation et les possibilités existantes, le Service des ressources humaines a confié un mandat d'analyse à la société Habilis Conseil SA qui avait accompagné la Ville dans la définition de son nouveau système salarial, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Au final, c'est la solution la plus avantageuse pour le personnel qui a été retenue, avec un salaire mensuel minimum brut pour un taux d'activité de 100% fixé à CHF 4'001.00 pour la classe A2 (sans indexation), contre CHF 3'799.00 jusqu'ici, et la valeur de l'échelon de progression inchangée.

A. Effectif du personnel et dotation

Chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler. Chaque demande de création de poste fait l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, même si la croissance importante des tâches à réaliser entraîne de nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples, soit les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissantes de la population ou du tissu économique impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, amenant à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement dans les Services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas lier plus de charges que nécessaire.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la

charge de travail. Ainsi, le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction ou un report dans le temps de tâches dans le Service ou Secteur concerné. Pour les Services en surcharge, le renoncement à tout ou partie des postes demandés est porteur de risques touchant notamment à la santé des collaborateurs-trices, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du taux de rotation, de déficit d'image, de difficultés de recrutement, etc.

1. Dotation du personnel

La présentation de la dotation du personnel a été optimisée depuis quelques années. En effet, certains postes, financés par des tiers, font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville. Le personnel en charge de projets importants est engagé sur la base de contrats de droit public à durée déterminée ou indéterminée et les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets.

Afin d'illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel fait la distinction entre les postes dans ou hors du budget de fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparaît ainsi clairement de façon séparée.

Cette manière de procéder améliore la lisibilité des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque Service. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxxx.xx. Par exemple, la rubrique 609.3010.00 regroupe les salaires du personnel du Service d'urbanisme et architecture (UA), personnel dont le salaire est imputé sur les projets d'investissements.

2. Postes nouveaux ou à confirmer

Le processus de demande de nouveaux postes au budget a été intégralement traité à l'aide du Portail RH (SIRH) de la Ville de Fribourg.

Les reclassifications des postes (changements de fonction) ont été également intégrées au budget et présentées au Conseil communal, ceci dans le but de maîtriser au maximum les variations de charges en cours d'année. La liste

ci-dessous présente les postes ajoutés au budget 2025. Il est à noter que lorsqu'un reliquat de poste a été reclassé pour appuyer une nouvelle demande, seul le pourcentage d'augmentation de la dotation est à considérer comme un nouveau poste.

- 30% **AG Collaborateur-trice administratif-ve.** Le poste n°329 (collaborateur-trice administratif-ve), occupé par une personne à 60% au Secteur du contrôle des habitants, sera vacant suite à la retraite de la titulaire. Vu la charge de travail élevée et constante (heures supplémentaires constantes), une augmentation de la dotation de +30% est demandée pour 2025, afin de repourvoir le poste à 90% et assurer ainsi un soutien nécessaire au Secteur. Les effets de l'introduction de la cyberadministration ne sont pas encore perceptibles. En effet, même si les guichets physiques s'en retrouvent en partie déchargés, le traitement administratif en arrière-plan (back office) reste lourd (scannage des documents concernés, saisie, facturation, etc.).
- 40% **CA Collaborateur-trice administratif-ve.** Le Service dispose d'un budget pour faire remplir les déclarations d'impôts par une personne au statut d'auxiliaire. Ce système devient de plus en plus compliqué car le Service doit engager une nouvelle personne presque chaque année et la former à nouveau. Il serait efficient de convertir ce montant en poste et d'intégrer cette tâche dans l'exécution du travail quotidien des collaborateurs administratifs.
- 60% **CA Collaborateur-trice administratif-ve.** Le Service souhaite un 0.6 EPT supplémentaire afin de répondre à la charge de travail en augmentation constante. Le travail pour chaque dossier est devenu plus conséquent. Le nombre d'écritures comptables réalisées par le personnel administratif est par exemple passé de 90'000 en 2022 à 97'000 en 2023. Les perspectives de levée de mesure diminuent en même temps sensiblement. Le nombre de nouveaux mandats reçus sur les trois premiers mois de l'année n'a jamais été aussi important (54) et laisse présumer une augmentation pour 2025. L'augmentation doit être équilibrée entre le personnel administratif et les curateurs-trices.
- 60% **CA Curateur-trice.** Le Service souhaite un 0.6 EPT supplémentaire afin de répondre à la charge de travail en augmentation constante, aussi au niveau de l'accompagnement. Le travail pour chaque dossier est devenu plus

conséquent. Le nombre de jeunes adultes a doublé en une année et il vaut la peine d'investir un temps certain afin de favoriser l'autonomie de ces jeunes. Les perspectives de levée de mesure diminuent sensiblement. Le nombre de nouveaux mandats reçus sur les trois premiers mois de l'année n'a jamais été aussi important (54) et laisse présumer une augmentation pour 2025.

- 10% **CT Collaborateur administratif.** Suite au succès de MEMO, le taux d'activité d'un collaborateur subit des variations régulières pour assurer le service au public. Dans le cadre du Plan directeur MEMO 2030, un ensemble de mesures sera mis en œuvre dont la hausse du volume des collections à traiter ou l'optimisation des horaires d'ouverture. Des moyens opérationnels sont donc nécessaires pour y répondre. En tant que bibliothécaire en charge de catalogage et de la réparation des documents, la demande d'augmentation du taux d'activité de 10% de ce collaborateur est nécessaire.
- 10% **CT Collaboratrice administrative.** Considérant l'évolution de MEMO vers une bibliothèque mixte et considérant la difficulté de recruter du personnel germanophone, l'augmentation du taux d'activité d'une collaboratrice permettrait d'assurer l'accueil des classes en allemand une matinée par semaine. Cette collaboratrice continuerait à assurer un soutien opérationnel pour les systèmes d'information (logiciel, système RFID, statistiques). A noter que le taux d'activité de cette collaboratrice a déjà été augmenté temporairement de 50% jusqu'à fin juin 2024 pour assurer ces prestations.
- 60% **CT Collaborateur-trice administratif-ve.** Le Service souhaite un 0.6 EPT supplémentaire dès juillet 2025 afin d'assurer les prestations d'un.e bibliothécaire CFC (d'une bibliothèque mixte publique et scolaire). Le développement de la mission scolaire de MEMO est prévu dans le Plan directeur MEMO 2030, validé par le Conseil communal en juin 2024. Ce poste sera dédié principalement à la mission scolaire (accueil de classes et création d'animations pédagogiques), y compris la gestion des collections pour le site de MEMO à l'école de la Heitera, dans le quartier du Schönberg.
- 50% **EECS Spécialiste (prolongation d'un CDD de droit public).** Une spécialiste en lutte contre le harcèlement dans l'espace public est engagée depuis le 1^{er} janvier 2023 à 50% en CDD de droit public jusqu'en décembre 2024. Une prolongation du poste jusqu'au 31 décembre 2026 permettra de

poursuivre ces missions et d'ancrer la thématique dans les politiques publiques de la Ville de Fribourg, ainsi que de développer les mesures 6 et 7 du plan d'action, démarches participatives et récolte de données. La suite à donner au plan d'action sera décidée selon une évaluation à faire au Conseil communal dans le cadre de la procédure budgétaire 2027.

- 80% **EECS Spécialiste.** La politique enfance et jeunesse de la Ville de Fribourg est une priorité de la mission du Service EECS. Quand bien même une partie du financement du poste est assurée jusqu'à la fin 2025 via une convention passée avec la DSAS, la question de la pérennisation d'un poste pour la jeunesse reste d'actualité. Le nouveau collaborateur développe un réseau, des compétences et des projets (notamment le Conseil des jeunes) qui perdureront au-delà de la durée de son contrat à durée déterminée. Le poste de responsable jeunesse serait amené à prendre en charge la coordination de la gouvernance de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Une pérennisation à 80% du spécialiste pour la jeunesse et la participation permettrait de répondre durablement aux enjeux des liens entre la Ville de Fribourg et ses jeunes et d'assurer la coordination et le suivi de la politique enfance et jeunesse.
- 70% **EECS Ouvrier-ère.** La Ville de Fribourg compte, au 1^{er} janvier 2024, une équipe de sept personnes répartie sur 5.2 EPT pour la cuisine, les livraisons, les animations culinaires, les commandes, les divers travaux administratifs. Un casserolesier est engagé en plus à 0.7 EPT en CDD pour la vaisselle. Cette adaptation est très positive pour l'équipe et a permis de supprimer les heures supplémentaires (sept personnes pour 4.6 EPT) ainsi que de répondre à la forte augmentation de la fréquentation de l'AES (passage de quatre à six tournées de livraison par jour et plus grand volume de vaisselle). Moyennant la pérennisation du poste de plongeur/vaisselier déposée dans le cadre du budget 2025, l'équipe de la gastronomie sera au complet et arrivera à assurer le fonctionnement de la confection des repas pour les enfants de l'AES et des jeunes des CO dans des conditions stables.
- 60% **EECS Spécialiste supérieur-e.** Le rôle du chef de la « division écoles » est actuellement tenu par le chef de Secteur. La division occupe 16 personnes en droit public pour 9.95 EPT et environ 150 personnes en droit privé pour environ 5 EPT, répartis entre le guichet à l'Hôpital des Bourgeois, les trois CO et les huit écoles primaires. Cela ne laisse pas suffisamment de marge de manœuvre pour assurer la fonction d'organisation et de conduite du

personnel des secrétariats et le fonctionnement correct du Secteur, qui lui a des tâches transversales pour l'ensemble du Service. La demande au budget 2025 concerne un 0.6 EPT de spécialiste avec conduite pour permettre l'engagement d'un-e chef-fe de division. Ceci permettra d'assurer le bon niveau de conduite aux collaboratrices des secrétariats des écoles et au chef de Secteur de prendre en charge la coordination et les missions de support du Service.

- 50% **EECS Collaborateur-trice administratif-ve.** Pour assurer une permanence sur l'année, tenant compte des absences « naturelles » (vacances, maladie, etc.), le fonctionnement des secrétariats des trois CO n'est pas assuré en continu, ce qui est problématique. A cela s'ajoute la difficulté de faire face à des absences partielles ou complètes de longue durée (maladie, maternité, etc.), ce qui a été le cas ces dernières années et auxquels les CO sont encore confrontés cette année. Même une journée d'absence pour une simple maladie entraîne des situations problématiques en mobilisant les Directeurs des écoles et adjoints qui se retrouvent à devoir assurer la présence au secrétariat et les tâches administratives au lieu de leurs tâches prévues (séances, entretiens, unités d'enseignement pour les adjoints). Si les congés maternité peuvent facilement être planifiés et organisés, ce n'est pas le cas des autres absences et il n'est pas possible de trouver du personnel à très court terme (le matin même) pour des durées imprévisibles. Pour répondre à ces besoins quotidiens, assurer un renfort pendant les périodes normales, ainsi que d'effectuer les remplacements dans les périodes d'absence, le Service EECS demande un 0.5 EPT dévolu au secrétariat des CO.
- 20% **FIN Collaborateur-trice administratif-ve.** Le Secteur Impôt et facturation fait face à une augmentation du volume de travail constante depuis quelques années. La demande de 0.2 EPT supplémentaire permettra d'assurer le bon fonctionnement de ce Secteur.
- 60% **FIN Collaborateur-trice administratif-ve.** Le Secteur comptabilité et contentieux fait face à une augmentation notable de sa charge de travail qui va être accentuée dès 2025 par des éléments nouveaux. Ces derniers s'expliquent notamment par l'adaptation des horaires guichets et téléphones selon décision du Conseil communal ainsi que divers supports à de nouveaux projets. Quant à la charge de travail actuelle, celle-ci s'est accentuée par le volume naturel à la hausse du traitement des factures

- fournisseurs et clients, ainsi qu'une intensification des contrôles à mettre en place suivant les recommandations du contrôle des finances. Finalement, la création de la société Particip SA demande un support comptable supplémentaire à prendre en charge par le Secteur.
- 80% **GCEE Collaborateur-riche scientifique.** Cette demande de poste concerne la conversion du CDD d'un collaborateur scientifique climat en CDI. Entre le lancement des travaux du Plan climat (il y a deux ans) et aujourd'hui, de nombreuses évolutions ont été constatées dans le cadre légal du dossier climatique. Le peuple suisse a en effet approuvé la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI). Le Canton de Fribourg a également légiféré en créant la loi cantonale sur le climat (LClim) et le Conseil communal a récemment validé le volet atténuation du Plan climat communal, y compris les objectifs climatiques. De nouveaux défis et obligations apparaissent donc pour les communes. Afin de les satisfaire, il est nécessaire d'y dédier une ressource humaine sur le long terme.
- 100% **GCEE Ouvrier-ère.** En raison du manque de ressources, des absences prolongées et des sollicitations toujours plus grandissantes en faveur des manifestations (avec impact sur les heures supplémentaires), le niveau de service souhaité par le Conseil communal pour l'entretien et le nettoyage de la ville n'est pas atteint. Pour le satisfaire et pour pouvoir continuer à répondre aux prestations liées aux manifestations, le Secteur de la Voirie doit être renforcé de 3 EPT.
- 100% **GCEE Ouvrier-ère.** En raison du manque de ressources, des absences prolongées et des sollicitations toujours plus grandissantes en faveur des manifestations (avec impact sur les heures supplémentaires), le niveau de service souhaité par le Conseil communal pour l'entretien et le nettoyage de la ville n'est pas atteint. Pour le satisfaire et pour pouvoir continuer à répondre aux prestations liées aux manifestations, le Secteur de la Voirie doit être renforcé de 3 EPT.
- 100% **GCEE Ouvrier-ère.** En raison du manque de ressources, des absences prolongées et des sollicitations toujours plus grandissantes en faveur des manifestations (avec impact sur les heures supplémentaires), le niveau de service souhaité par le Conseil communal pour l'entretien et le nettoyage de la ville n'est pas atteint. Pour le satisfaire et pour pouvoir continuer à
- répondre aux prestations liées aux manifestations, le secteur de la Voirie doit être renforcé de 3 EPT.
- 100% **GCEE Chef-fe de projets.** En plus de mener ses propres chantiers d'entretien, le Secteur des Ponts et chaussées réalise les projets d'autres Services sur le domaine public. Les chantiers des Services tiers (CAD, Eaux de Fribourg, etc.) sont également suivis par le Secteur. Selon la planification des projets à venir, de l'occupation des ressources de chaque Secteur et suite à un lissage des chantiers sur trois ans, il s'est avéré qu'un renforcement de 2 EPT pour le Secteur est nécessaire afin d'accomplir ces différentes tâches.
- 100% **GCEE Chef-fe de projets.** En plus de mener ses propres chantiers d'entretien, le Secteur des Ponts et chaussées réalise les projets d'autres Services sur le domaine public. Les chantiers des Services tiers (CAD, Eaux de Fribourg, etc.) sont également suivis par le Secteur. Selon la planification des projets à venir, de l'occupation des ressources de chaque Secteur et suite à un lissage des chantiers sur trois ans, il s'est avéré qu'un renforcement de 2 EPT pour le Secteur est nécessaire afin d'accomplir ces différentes tâches.
- 50% **GCEE Ouvrier-ère.** Dans la foulée de l'harmonisation des horaires de guichet et des services de l'Administration (cf. postulat n°121), le Conseil communal a décidé l'ouverture prolongée de la déchetterie des Neigles le samedi jusqu'à 16h00. Afin d'assurer cette tranche horaire supplémentaire, le Secteur voirie doit être renforcé de 2.6 EPT.
- 50% **GCEE Ouvrier-ère.** Dans la foulée de l'harmonisation des horaires de guichet et des services de l'Administration (cf. postulat n°121), le Conseil communal a décidé l'ouverture prolongée de la déchetterie des Neigles le samedi jusqu'à 16h00. Afin d'assurer cette tranche horaire supplémentaire, le Secteur voirie doit être renforcé de 2.6 EPT.
- 80% **GCEE Ouvrier-ère.** Dans la foulée de l'harmonisation des horaires de guichet et des services de l'Administration (cf. postulat n°121), le Conseil communal a décidé l'ouverture prolongée de la déchetterie des Neigles le samedi jusqu'à 16h00. Afin d'assurer cette tranche horaire supplémentaire, le Secteur voirie doit être renforcé de 2.6 EPT.
- 80% **GCEE Ouvrier-ère.** Dans la foulée de l'harmonisation des horaires de guichet et des services de l'Administration (cf. postulat n°121), le Conseil

- communal a décidé l'ouverture prolongée de la déchetterie des Neigles le samedi jusqu'à 16h00. Afin d'assurer cette tranche horaire supplémentaire, le Secteur voirie doit être renforcé de 2.6 EPT.
- 10% **GCEE Chef-fe de projets.** Le suivi du chantier conséquent du Pont de Zaehringen a été repris par une collaboratrice actuellement en poste à 90%. La reprise de cette tâche demande une augmentation de son taux d'activité de 90% à 100%.
- 100% **IN Chef-fe de projets.** Sur la base des 18 mois de fonctionnement de la nouvelle organisation du Service informatique, des mesures d'adaptation visant un renforcement du Secteur analyse & projets s'avèrent nécessaires. La transformation numérique de la ville connaît une accélération : le volume de demandes de changement doit s'accompagner à chaque fois d'une analyse d'impact. Ce volume d'activités ne peut plus être absorbé sans ressources supplémentaires. Ce travail est déterminant pour répondre aux demandes dans les délais impartis et raisonnables.
- 60% **IN Collaborateur-trice technique supérieur-e (avec conduite).** Sur la base des 18 mois de fonctionnement de la nouvelle organisation du Service informatique, des mesures d'adaptation visant un renforcement du Secteur exploitation s'avèrent nécessaires. Le SPOC est le point d'entrée unique du Service et pour toutes demandes. L'unité doit être adaptée pour répondre à la taille de l'Administration, pour assurer le support aux heures d'ouverture étendues, pour assurer les interventions sur site (les déménagements notamment) et traiter toutes les demandes de prestations. Un-e responsable d'unité SPOC doit conduire l'équipe de deux - trois personnes et rapporter ensuite au chef de Secteur exploitation IT.
- 100% **IN Spécialiste supérieur-e.** Sur la base des 18 mois de fonctionnement de la nouvelle organisation du Service informatique, des mesures d'adaptation visant un renforcement du Secteur exploitation IT s'avèrent nécessaires. Les domaines système & réseaux sont la pierre angulaire des infrastructures informatiques de toute l'Administration. La partie systèmes doit être renforcée afin de disposer d'un vrai binôme avec des capacités supplémentaires pour assurer la maintenance, l'exploitation de deux « datacenters », la sécurité et les backups. Un-e responsable d'unité systèmes et réseau doit conduire l'équipe de quatre personnes et rapporter ensuite au chef de Secteur exploitation IT.
- 60% **PM Collaborateur-riche administratif-ve.** Le Secrétariat et le bureau du stationnement font face à une importante surcharge de travail. Les mesures de rationalisation des processus et de répartition du travail ne permettent plus d'absorber cette croissance des charges dont le personnel et le bon fonctionnement du Service souffrent. A titre d'exemple, nous pouvons évoquer une augmentation de plus de 20% des demandes d'autorisation de manifestations en dix ans dont le traitement se complexifie. La gestion et le nombre d'autorisations d'empiètement du domaine public ont progressé. La complexification et l'allongement des démarches administratives imposées par le cadre juridique impactent la masse de travail à accomplir. Le nombre d'amendes d'ordre a également cru de 21% en quatre ans, ce qui impacte leurs traitements administratifs. Pour assurer un meilleur service aux entreprises et aux habitants, les horaires d'ouverture des guichets ont également été étendus de quatre heures par semaine.
- 50% **PM Collaborateur-riche technique supérieur-e.** L'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la protection de la population transfère des nouvelles tâches aux Communes. C'est notamment le cas pour l'attribution aux habitants de place dans les abris de protection civile, de l'exploitation/planification des PRU (points de rencontre d'urgence) et de l'approvisionnement économique du pays. Les effectifs de ce Secteur ont régulièrement baissé depuis plusieurs années, au point qu'ils n'arrivent plus à satisfaire aux exigences légales dans le domaine de l'inspection du feu et de l'entretien/gestion des abris de protection civile.
- 20% **RH Spécialiste.** La demande d'augmentation du taux d'activité du chargé de sécurité (SST), actuellement à 60%, est motivée par le cadre de l'obligation légale, le déploiement de la solution branche ainsi que par les différents rôles endossés. Les suivis des dossiers actuels, ainsi que les projets arrivant à maturité, recommandent cette adaptation. De surcroît, il est nécessaire de mettre en œuvre l'appréciation du deuxième modèle attribué au chargé de sécurité (Modèle PàS), le premier étant lié à l'administratif.
- 100% **SJ Juriste.** Avec l'accroissement des dossiers à traiter et la complexité des cas, le Service juridique doit faire face à un nombre croissant de demandes de soutien émanant de presque tous les Services. Le plus grand nombre émane des Services techniques (UA et GCEE) dans les domaines de la

- planification, de la construction, des marchés publics et des contrats. Le Service doit également rédiger un certain nombre de règlements et de directives ces prochaines années. Le Service juridique doit enfin mettre en œuvre la nouvelle loi cantonale sur la protection des données (pour la Ville) ainsi que la nouvelle loi fédérale pour les entités qui y sont soumises (SA, Fondations, etc.). La problématique de la sécurité de l'information va de pair avec cette thématique et celle de la sécurité IT, en collaboration avec le Service informatique. Pour traiter efficacement ces thèmes importants, le Service juridique devra être réorganisé pour assurer ces tâches.
- 20% **SP Spécialiste.** Dès 2025, le Service des sports reprendra l'organisation du FriKids Sport Festival et sera davantage impliqué dans d'autres manifestations qui ont failli disparaître (Fribourg Trail by night, Tzampata). Ces manifestations viennent s'ajouter à la liste des nombreux autres projets "standards" à coordonner sur le territoire communal (SuperCamp, projets IdéeSport, Coop Andiamo, cérémonie des Prix sportifs). Par ailleurs, certains projets liés au futur CM 2026 de hockey sur glace nécessiteront également d'y allouer des ressources en coordination. Pour toutes ces raisons, il devient nécessaire d'allouer davantage de ressources au Secteur de la coordination du sport. Le Service des sports souhaite demander un 0.2 EPT supplémentaire pour le poste de coordinateur de sport actuellement à 80%.
- 20% **SP Ouvrier spécialisé.** Suite à l'évolution du poste de chef d'équipe qui est passé de 80% terrain et 20% administratif à 80% administratif et 20% terrain, un manque de 60% des heures de terrain est à combler. Pour le moment, c'est le chef d'équipe qui essaye de combler ce manque et cela génère un nombre d'heures supplémentaires conséquent. Ce manque est aussi comblé par l'emploi d'auxiliaires. Malgré la bonne volonté de ces derniers, ils n'ont pas les connaissances et compétences techniques d'un-e employé-e fixe. Afin de soulager le chef d'équipe et d'augmenter la qualité du service fourni, une demande d'augmentation de 0.2 EPT est grandement souhaitée.
- 20% **UA Collaborateur-riche administratif-ve.** Au vu de l'augmentation de la quantité de dossiers annuellement mis en procédure de permis de construire et le nouveau volet "Patrimoine" délégué par le Canton, le Conseil communal sollicite une augmentation de 20% d'un poste existant. Actuellement, le poste d'une collaboratrice est à 40% et ce pourcentage n'est pas suffisant pour assurer un suivi des dossiers et tâches administratives.
- 10% **UA Ouvrier-ère.** La personne chargée du nettoyage du locatif à la Rue de Morat 61 est confrontée à des difficultés dues à son âge avancé, l'empêchant d'assurer la tâche de nettoyage de l'immeuble. Afin de palier à cette situation, le Conseil communal sollicite un 0.1 EPT supplémentaire.
- 80% **UA Chef-fe de projets.** Ce poste est actuellement occupé par une collaboratrice. Des adaptations récentes ont été apportées au poste existant, comprenant notamment des transferts de projets. Les projets d'investissements nécessitant une imputation salariale, comme la revitalisation de la Sarine et la requalification de la place Vignettaz-Daler, ont été réaffectés au Secteur des projets urbains suite à une augmentation, une évolution et une surcharge de tâches dans le Secteur développement urbain, notamment PNP, plan de végétalisation, ville éponge, etc. Il est à noter que le dossier PNP ne relève pas du statut de projet, mais plutôt d'un thème, tout comme le PAL. Cela explique pourquoi aucune imputation salariale ne se fait dans le secteur DU. En conséquence, il est prévu d'opérer un transfert du centre de frais comptable 609 (investissement hors fonctionnement) au 601 (personnel), conformément à l'approche adoptée pour les autres collaborateurs du Secteur développement urbain.
- 20% **UA Collaborateur administratif.** Le poste est actuellement occupé par un collaborateur à 80%. Les responsabilités décrites dans le descriptif de poste requièrent une personne à plein temps, soit 100%. Actuellement, le poste est occupé à seulement 80% pour assurer la gestion des tâches administratives du Service UA et de ses sept Secteurs. C'est pourquoi une demande de 20% supplémentaire est faite.

3. Réductions ou suppressions de postes

Un poste de collaborateur technique (imprimeur offset) au sein de la Centrale d'impression du Service informatique sera supprimé au 30 septembre 2025.

4. Transferts de postes ou de dotation

Au 1^{er} janvier 2025, il n'y aura aucun transfert de postes ou de dotation.

5. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore des fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps (contrats de droit privé, de durée déterminée) tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondant ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des Services concernés.

6. Dotation

La dotation du personnel pour le budget 2025 se monte à 619.50 EPT. La table de dotation du personnel de l'Administration par Service figure en annexe.

7. Stagiaires et apprenti-es

Les Services de la Ville de Fribourg promeuvent la formation initiale en créant de nouvelles places d'apprentissage, notamment en tant que médiamaticien-ne, cuisinier-ère, informaticien-ne, agent-e d'exploitation infrastructures et conciergerie. Au budget 2025, 31 apprenti-e-s sont prévues. L'apprentissage est donc fortement encouragé (+2 par rapport au budget 2024, sans la Bourgeoisie).

En ce qui concerne les stagiaires, 19 postes pérennes sont inscrits au budget 2025.

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

L'évolution des prix depuis la dernière adaptation lors du budget 2024 (base = indice des prix à la consommation) prévoit une tendance à la hausse pour l'année 2024. La Confédération a annoncé fin août un pourcentage d'indexation et l'Etat de

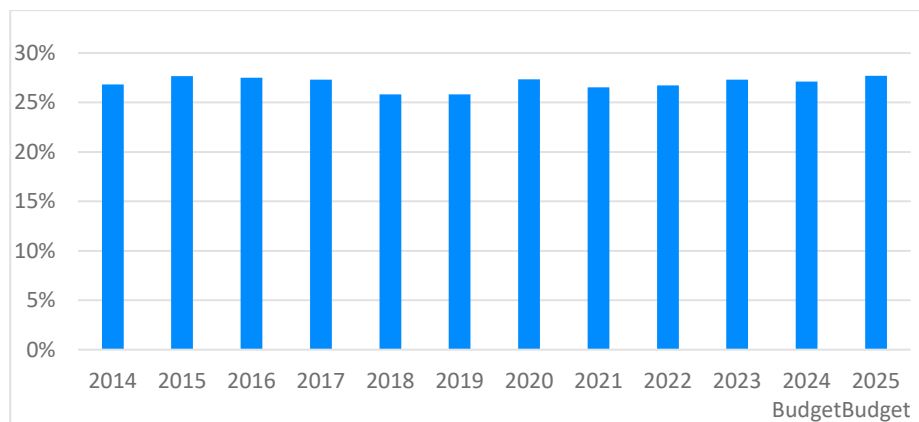
Fribourg a annoncé en septembre qu'il ne procéderait à aucune indexation. La Ville de Fribourg procédera cependant à une indexation des salaires de 0.5% au 1^{er} janvier 2025. A noter que la Ville de Fribourg a procédé à une indexation à plein les deux dernières années, exemple unique dans le Canton.

2. Evolution des charges du personnel

Les **charges de personnel** augmentent de **CHF 5.1 mio** et sont principalement liées à l'évolution de la masse salariale et des charges sociales y relatives. Outre l'indexation des salaires de 0.5% (CHF +0.4 mio), cette augmentation s'explique principalement par la décision de revaloriser certains postes (reclassification) et par l'ajout de 19.7 nouveaux EPT (hors apprenti-es), validés par le Conseil communal, ayant un impact budgétaire de CHF 1.9 mio. Les augmentations des EPT amenées au budget 2024 ont également un certain impact, ceux-ci ayant dorénavant une influence totale sur 2025 contre 9 mois en 2024 (CHF +0.8 mio).

La deuxième cause réside dans la progression salariale naturelle via le système de la grille salariale (CHF +0.6 mio). De plus, selon décision du Conseil communal, les salaires du personnel en Classe A seront revalorisés dès le 1^{er} janvier 2025 (CHF +0.3 mio). Enfin, dans le cadre du budget 2025, les nouvelles conditions contractuelles du personnel de nettoyage ainsi que du personnel de l'Ecole des P'tit-e-s Artistes ont été modélisées. En effet, ceux-ci étaient sujet à des conditions de droit privé alors qu'ils seront en droit public dès 2025. L'effet de ce changement et les coûts additionnels sont estimés à CHF 0.5 mio. Finalement, les charges d'indemnités et heures supplémentaires, nouvellement budgétées en 2024, représentent une augmentation de charges de CHF +0.4 mio, suivant la tendance observée dans les dépenses réelles 2024. L'écart résiduel s'explique par une adaptation du budget de formation et perfectionnement du personnel, ainsi que des coûts estimés pour soutenir les ponts AVS (CHF +0.2 mio).

Les charges du personnel nettes (sans les salaires imputés sur investissement) représentent en tout 27.7% (2024 : 27.1%) des charges totales (sans les imputations internes).



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des dix dernières années.

La table de dotation du personnel de l'Administration communale figure en annexe de ce document.

CHAPITRE V Situation financière de la Commune

Le budget 2025 est déficitaire pour la cinquième année consécutive. Bien que la prévision de déficit ne se soit pas concrétisée dans les comptes jusqu'à maintenant, il est actuellement estimé que l'année 2024 boucle sur un déficit. Si cette prévision devait se concrétiser, une telle situation serait inédite depuis l'année 2013, dernière année présentant un excédent des charges au bouclage.

La problématique n'est pas le déficit budgétaire 2025 en soi puisqu'il est possible de consommer la fortune disponible (CHF 212.4 mio), mais bien l'accroissement généralisé des charges des années dernières et qui semble se poursuivre ces prochaines années de manière soutenue.

La Ville de Fribourg conduit une politique d'investissement ambitieuse qui se justifie par des besoins de la population en infrastructures nécessaires attendues de longue date, tant dans les domaines scolaires qu'urbanistiques. La mise en œuvre

du Plan climat ainsi que d'une politique de développement durable sont des enjeux incontournables pour l'exemplarité de la Commune, tant les effets d'un changement climatique sont visibles. Ces investissements, certes, auront un coût mais seront également capitaux pour le bien-être des prochaines générations. Finalement, le développement de prestations dans le domaine de la formation, de la santé, de la mobilité et du social répondent à des besoins justifiés, tant au sein de la Ville que dans les associations de communes.

Effet principal de l'introduction des normes comptables MCH2 qui se veulent conformes aux principes de transparence, la Commune ne dispose désormais plus de leviers permettant l'utilisation de provisions et de réserves dans un but d'équilibrage des comptes. Les provisions d'avant ce changement légal sont désormais épuisées.

Sans nouvelles recettes financières pérennes, une situation de déficit structurel ne pourra être évitée, ce que démontre l'exercice budgétaire 2025 ainsi que le Plan financier 2026-2029. Malgré les besoins fondamentaux décrits ci-dessus, des choix de priorisations devront être effectués afin d'être en adéquation avec les ressources financières existantes.

L'exercice budgétaire 2025 est donc particulièrement délicat, celui-ci voyant son résultat financier se détériorer malgré des recettes fiscales en continue hausse, preuve d'une très bonne santé de notre tissu économique. Les dépenses sont en forte augmentation et la tendance démontrée par le Plan financier ne pourra s'inverser sans des mesures de la Commune sur le long terme.

En ce qui concerne la gestion interne de l'Administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2025 :

- Lancement de réflexion sur une stratégie financière soutenant une politique d'investissement ambitieuse ;
- Lancement du processus amenant à une modernisation de nos outils de gestion (logiciel de gestion intégré, logiciel de gestion immobilière) ;
- Digitalisation des processus, notamment en termes de gestion et validation des factures fournisseurs ;
- Poursuite de l'amélioration continue découlant notamment des mandats du contrôle des finances ;

- Poursuite du développement de Plans directeurs et des stratégies dans les domaines de l'énergie, du sport, des bâtiments, des routes, de la culture, etc. ;
- Poursuite de la réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives ;
- Assainissement des bâtiments notamment dans un souci écologique et d'un point de vue énergétique.

A. Compte de résultats sur trois niveaux

Ci-dessous se trouve le compte détaillant le résultat par niveau. Le premier résultat provient des activités d'exploitation, le deuxième détaille le résultat opérationnel comprenant les activités de financement, alors que le troisième contient toutes les charges et les revenus extraordinaires.

A noter que les charges d'amortissements bruts sont sur la nature comptable 33 alors que les amortissements des subventions d'investissement se retrouvent inclus dans la nature comptable 46 parmi d'autres écritures de transfert.

COMPTE DE RESULTATS			
En millions de francs	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
30 Charges de personnel	81.6	76.5	5.1
31 Biens, services et autres charges d'exploit.	39.9	38.8	1.0
33 Amortissement du patrimoine administratif	21.1	18.7	2.4
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	3.7	4.4	-0.7
36 Charges de transfert	135.2	129.7	5.4
39 Imputations internes	35.5	32.7	2.8
Charges d'exploitation	316.9	300.9	16.0
40 Revenus fiscaux	198.9	190.3	8.6
41 Patentes et concessions	0.9	0.8	0.1
42 Taxes et redevances	27.5	28.7	-1.2
43 Revenus divers	2.3	2.1	0.1
45 Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	2.7	1.7	1.0
46 Revenus de transferts	25.0	24.6	0.4
49 Imputations internes	35.5	32.7	2.8
Revenus d'exploitation	292.8	281.1	11.7
Résultats provenant des activités d'exploitation	-24.1	-19.8	-4.3
34 Charges financières	6.3	6.0	0.3
44 Revenus financiers	13.4	11.9	1.5
Résultats provenant des financements	7.1	5.9	1.2
Résultat opérationnel	-17.0	-13.9	-3.1
38 Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0
48 Revenus extraordinaires	1.1	1.1	0.0
Résultat extraordinaire	1.1	1.1	0.0
Résultat total du compte de résultats	-15.9	-12.8	-3.1

CHAPITRE VI Analyse par Service

A. Commentaires des rubriques par service

Seuls les écarts, hors transferts de rubriques et charges liées (certains apparaissent parfois dans un souci de clarté) d'importance de plus de CHF 50'000.00 et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

Les revenus sont représentés en positif et les charges en négatif.

1. Administration générale

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	
1	100.3131.08	Politique d'information et communication	-200 000.00	-150 000.00	-50 000.00
2	100.3631.01	Association régionale de la Sarine (ARS)	-562 238.44	-156 745.20	-405 493.24

- 1) L'augmentation est liée au projet de nouveau logo et de nouvelle ligne graphique. Ce projet sera conduit en 2025.
- 2) Il s'agit ici d'une dépense liée selon la population légale. L'augmentation est due à la charge liée à la promotion touristique, jusqu'alors facturée sous la rubrique Agglomération.

2. Finances

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart	
1	203.3134.00	Primes d'assurances	-470 500.00	-350 000.00	-120 500.00
2	203.4260.00	Remboursements et participations de tiers	160 000.00	110 000.00	50 000.00
3	210.3499.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	-450 000.00	-500 000.00	50 000.00
4	210.4000.60	Part au remboursement de l'imputation forfaitaire d'impôt	-300 000.00	-200 000.00	-100 000.00
5	210.4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale	7 800 000.00	6 500 000.00	1 300 000.00
5	210.4002.00	Impôts à la source personnes physiques	9 000 000.00	8 050 000.00	950 000.00
5	210.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers	2 800 000.00	2 200 000.00	600 000.00
5	210.4022.01	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1 800 000.00	1 300 000.00	500 000.00
5	210.4023.00	Droits de mutations immobilières	4 700 000.00	4 000 000.00	700 000.00
6	210.4260.09	Remboursement des frais de contentieux	268 500.00	200 000.00	68 500.00
7	210.4290.01	Récupérations actes de défaut de biens	896 000.00	700 000.00	196 000.00
8	240.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	-2 685 029.00	-2 311 300.00	-373 729.00
9	259.3131.00	Etudes et projets	-281 000.00	-438 000.00	157 000.00
10	259.3131.21	Nova - animations hivers, dépenses	-385 000.00		-385 000.00
11	259.3611.11	Participation au trafic régional	-6 084 875.00	-5 350 800.00	-734 075.00
12	259.3636.04	Actions d'entraide	-50 000.00	-100 000.00	50 000.00
10	259.4390.03	Nova - animations hivers, recettes	135 000.00		135 000.00

- 1) Augmentation annoncée des primes d'assurance pour 2025, notamment concernant le contrat de couverture « choses ».
- 2) Augmentation des refacturations de primes d'assurance aux tiers suite à l'augmentation de primes annoncée par les compagnies d'assurance.
- 3) Rubrique présentant des variations annuelles importantes en fonction des habitudes de paiement des contribuables et des taux rémunérateurs en vigueur. La diminution de charges se base sur l'effectif des dépenses des trois dernières années et prend également en considération une augmentation du taux d'intérêt.
- 4) Augmentation des imputations forfaitaires selon l'évolution historique.
- 5) Ces rubriques ont fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre concerné.

- 6) S'agissant d'une rubrique très fluctuante, l'adaptation à la hausse de la valeur repose sur une moyenne historique des dernières années.
- 7) Cette rubrique est en continuelle hausse ces dernières années. L'augmentation de cette position budgétaire correspond à la moyenne des dernières années.
- 8) Augmentation des intérêts financiers résultant d'un programme d'investissements important en 2025 et de budget de fonctionnement ne permettant que très peu d'autofinancement en 2025.
- 9) Cette rubrique contient diverses dépenses prévues en support au développement économique de la Ville de Fribourg. Des besoins d'études uniques prévus en 2024 (Ville centre, téléalonnement, positionnement pôle St- Léonard) ne sont pas reconduits et remplacés par d'autres besoins, dont la mise en place d'une stratégie du développement économique.
- 10) Ces rubriques sont liées et dédiés à l'organisation de la manifestation « NOVA », ayant comme objectif l'animation de la Ville de Fribourg en période de fin d'année.
- 11) Charges de transfert découlant d'une refacturation de l'Etat de Fribourg.
- 12) Augmentation du budget 2024 par amendement du Conseil général non reconduit en 2025, reprenant de fait la situation valable pour l'année 2023.

3. Enfance, écoles et cohésion sociale

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1	301.3631.11 Aide aux institutions pour enfants à besoins particuliers	-5 743 042.75	-5 160 000.00	-583 042.75
2	309.4310.00 Activation prestations propres		169 209.20	-169 209.20
3	311.3510.00 Attribution à la réserve	-126 073.10	-177 217.90	51 144.80
4	311.4510.00 Prélèvement à la réserve		375 730.95	-375 730.95
5	312.4612.12 Ecolages des élèves hors-cercle	191 191.70	258 576.60	-67 384.90
6	321.3171.01 Journées et camps	-280 000.00	-171 500.00	-108 500.00
7	321.4260.10 Contributions à la vie scolaire	93 000.00	20 000.00	73 000.00
8	325.4631.00 Subventions cantonales		50 000.00	-50 000.00
9	350.3160.00 Locations	-100 000.00	-179 550.00	79 550.00

- 1) Il s'agit de charges liées du Canton pour la répartition des charges entre les communes pour le financement des institutions de pédagogie spécialisée (ex. salaires des enseignants spécialisés).

- 2) Il n'y a plus de salaires refacturés sur projets dans le Service EECS.
- 3) Affinage de la méthode de refacturation de Jolimont 1905 lors de la signature de la nouvelle convention entre la Ville et la COSAHL.
- 4) Le montant a été transféré sous la rubrique 612.4510.00 en relation avec l'amortissement du bâtiment en question.
- 5) Diminution du nombre d'élèves provenant de la Commune de Jaun scolarisés à la DOSF et pour lesquels une refacturation des frais scolaires est effectuée auprès de l'Association des communes de la Gruyère pour l'Ecole du CO.
- 6) L'augmentation du budget pour 2025 permettra aux écoles primaires d'organiser les camps prévus (ski, sport, vert) pour cette année scolaire 2024-2025.
- 7) L'augmentation du nombre de camps sportifs organisés dans les établissements scolaires primaires accroît également les revenus provenant de participations.
- 8) Avec le transfert de la psychologie scolaire francophone vers Flos Carmeli dès 2024, les subventions versées par l'Etat à hauteur de 50% des frais ne seront plus perçues directement par la Commune. Par ailleurs, les CHF 50'000.00 budgétés en 2024 dans cette rubrique correspondent au solde estimé de 20% de la subvention cantonale pour le SLPP de la Ville en 2023 (solde après acomptes).
- 9) L'augmentation des inscriptions à l'accueil extrascolaire en 2023 a pu être absorbée par des solutions transitoires. Pour pérenniser ces nouvelles places et garantir la qualité des prestations, la location de nouveaux locaux est nécessaire dans certains quartiers de la Ville (Schoenberg, Pérolles, Vignettaz, Jura). Pour correspondre à l'état des lieux des recherches et à la disponibilité des locaux, un réajustement du montant porté au budget est pertinent.

4. Police locale et mobilité

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 400.4470.01	Location du domaine public	500 000.00	400 000.00	100 000.00
2 401.3111.00	Machines, installations et appareils	-110 000.00	-182 500.00	72 500.00
3 401.4240.03	Produit des parcomètres	2 325 000.00	4 100 000.00	-1 775 000.00
4 401.4240.17	Produit des stationnements (TVA)	200 000.00	100 000.00	100 000.00

- 1) La Direction de la police locale a pris en compte l'effet du nouveau RGP (règlement général de la police) qui sera introduit au 1^{er} janvier 2025. Malgré certaines exonérations accordées à des organisateurs de manifestation, d'autres recettes permettent d'augmenter cette rubrique notamment en lien avec d'importants empiètements de chantiers prévus en 2025.
- 2) En 2025, le renouvellement des parcomètres pourra être réduit, ce qui implique une réduction des dépenses.
- 3) Au vu de l'introduction de la première heure gratuite, (entrée en vigueur prévue au 1^{er} juillet 2025), il faut prévoir une diminution des recettes pour 2025.
- 4) Après une première année d'exploitation, nous pouvons estimer des recettes supplémentaires pour le parking St-Léonard pour 2025.

5. Génie civil, environnement et énergie

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 502.3170.05	Portes ouvertes	-50 000.00		-50 000.00
2 509.4310.00	Activation prestations propres	410 576.05	122 954.85	287 621.20
3 510.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	-370 000.00	-310 000.00	-60 000.00
4 510.3101.04	Carburants et lubrifiants	-350 000.00	-400 000.00	50 000.00
5 520.3131.15	Etudes dangers naturels	-150 000.00	-40 000.00	-110 000.00
6 520.4510.06	Dissolution de l'assainissement des falaises	235 000.00	150 000.00	85 000.00
7 523.3120.00	Electricité	-241 096.00	-350 000.00	108 904.00
8 524.3131.00	Etudes et projets		-62 000.00	62 000.00
9 530.3130.32	Frais d'élimination déchets organiques - méthanisation	-200 000.00	-144 285.65	-55 714.35
10 530.4510.00	Prélèvement à la réserve	706 127.79		706 127.79
11 532.3130.27	Incinération des boues	-925 000.00	-800 000.00	-125 000.00
12 532.3510.00	Attribution à la réserve	-2 414 414.82	-3 172 514.30	758 099.48
13 532.3614.02	frais d'exploitation de la STEP par SINEF	-1 660 000.00	-1 410 000.00	-250 000.00
14 532.4240.07	Taxes d'épuration		1 140 000.00	-1 140 000.00
14 532.4240.08	Taxes de traitement des boues		395 000.00	-395 000.00
14 532.4240.10	Taxes supplémentaires		1 025 000.00	-1 025 000.00
14 532.4240.19	Taxe de base	3 153 000.00	1 576 500.00	1 576 500.00
14 532.4240.21	Taxe d'exploitation	1 647 000.00	823 500.00	823 500.00
15 532.4240.43	Vente Biogaz à Groupe E Celcius	888 448.00	1 047 200.00	-158 752.00
16 533.3130.00	Prestations de services de tiers	-120 000.00	-24 000.00	-96 000.00
17 550.3101.28	Déchets de l'administration	-160 000.00		-160 000.00
18 560.3140.00	Entretien des terrains	-340 000.00	-260 000.00	-80 000.00
19 560.3511.01	Attribution au fonds de transition énergétique	-230 000.00	-300 000.00	70 000.00
20 560.3637.00	Subventions communales versées aux privés	-450 000.00	-200 000.00	-250 000.00
20 560.4511.01	Prélèvement sur le fonds de transition énergétique	450 000.00	200 000.00	250 000.00
21 570.3510.00	Attribution à la réserve	-400 000.00	-200 000.00	-200 000.00
22 570.4439.02	Produits d'exploitation Châtillon (PF)	4 250 000.00	3 361 500.00	888 500.00

- 1) Le Conseil communal tient à organiser une journée portes ouvertes pour la population sur le site des Neigles lors de chaque législature. Le montant budgétisé concerne l'organisation de cet événement pour la législature 2021-2026 pour la Voirie.

- 2) Le budget 2025 est établi sur l'estimation des salaires à imputer en 2025. Au budget 2024, le montant avait été estimé sur la base des salaires facturés en 2021. A cette époque, très peu de chantiers de requalification avaient débuté.
- 3) De manière générale, le vieillissement de la flotte des véhicules implique de plus grandes dépenses pour l'entretien et le maintien du fonctionnement. Cette situation s'explique par la stratégie d'électrification de la flotte de véhicules de la Ville. Or, certains véhicules électriques ne se trouvent pas forcément sur le marché (poids lourds 4x4 avec possibilité d'usage également pour le service d'hiver), impliquant une augmentation de puissance du site ou présente des délais de livraison pouvant aller jusqu'à deux ans après commande.
- 4) Adaptation du montant en fonction de la consommation des dernières années et de l'électrification de la flotte de véhicules. La hausse des prix projetée pour l'année 2024 n'a pas été aussi importante qu'estimée.
- 5) L'année 2025 est plus fortement orientée sur les études pour permettre la réalisation de mesures les prochaines années.
- 6) Compte tenu de l'existence d'une provision pour l'assainissement des falaises et la protection en cas de dangers naturels, les travaux prévus à cet effet en 2025 seront pris en charge par un prélèvement direct sur cette réserve.
- 7) Le montant budgétisé tient compte des extinctions prévues dans le Plan lumière en relation avec la loi cantonale sur l'énergie et la diminution des coûts de l'énergie annoncée par Groupe E.
- 8) Le montant budgétisé en 2024 était à mettre en relation avec un test pour le déneigement des bandes cyclables. Faute de partenaires pour réaliser ce test, il n'a pas été reporté pour l'exercice 2025, étant précisé que le déneigement des routes effectué par les équipes de la Voirie durant l'hiver 2023-2024 a particulièrement été salué par les usagers de la route, y compris les cyclistes.
- 9) Un projet-pilote de collecte des déchets organiques est prévu dans le quartier Jura-Torry durant les années 2025 et 2026. Ce projet-pilote doit déterminer le potentiel de déchets méthanisables à la STEP de Fribourg qui serait adapté en conséquence. Pour la durée du projet, ces déchets seront acheminés à Villeneuve avec un surcoût relevé sur la rubrique de l'espèce et une petite baisse sur la rubrique d'incinération des encombrants et ordures (530.3130.30).
- 10) Le prélèvement à la réserve s'explique par la proposition d'engagement de nouveaux collaborateurs pour maintenir le niveau de service de nettoyage en ville, de la décision de revalorisation de la classe salariale A2 et par une approche plus analytique des prestations en relation avec le processus de révision du règlement communal sur les déchets.
- 11) Adaptation du montant par SINEF SA qui a le mandat d'exploitation de la STEP. Il a été établi en fonction des résultats des dernières années et de la projection pour l'année 2025.
- 12) Le chapitre 532 concernant la STEP est intégralement supporté par la perception des différentes taxes. L'introduction de la révision du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées adapte le revenu des taxes qui est mis en relation avec les dépenses budgétisées, ce qui a un impact sur l'attribution ou le prélèvement à la réserve.
- 13) Dans le cadre de l'exploitation de la STEP, SINEF SA a mis en évidence ses besoins en ressources humaines pour satisfaire à son mandat. D'une part, le renforcement des exigences en matière de traitement des eaux et, d'autre part, le traitement des graisses justifie cette adaptation des conditions du mandat.
- 14) L'entrée en vigueur de la révision du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux usées implique des modifications au niveau des rubriques budgétaires en relation avec la destination du revenu des différentes taxes. Il en résulte l'abandon de certaines rubriques et la création de nouvelles.
- 15) Le biogaz vendu à Groupe E Celsius est indexé selon le prix du gaz naturel. Une baisse du prix du gaz naturel est attendue en 2025, ce qui entraîne par conséquent une baisse des recettes du biogaz par rapport à 2024. Il est à noter que le montant annoncé est une projection selon la vision actuelle du marché et que le montant est susceptible d'évoluer en fonction du marché réel en 2025 et de ses incertitudes.
- 16) Cette rubrique est à mettre en relation avec les interventions en cas de catastrophe naturelle de type crues. Bien qu'il ne soit pas forcément utilisé en cas d'année sans évènement, un montant minimum est nécessaire pour parer au plus pressé en cas d'évènements du type catastrophe naturelle qui par la nature des choses sont imprévisibles.
- 17) La révision en cours du règlement sur les déchets met en évidence que les déchets de l'Administration communale ne répondent pas au principe du pollueur-payeur. L'économat est donc chargé de fournir les sacs taxés à l'ensemble des Services de la Ville. Le montant fait ensuite l'objet d'imputation interne.

- 18) Depuis le 1^{er} janvier 2024, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Service des ponts et chaussées du Canton qui annonce les montants à considérer. Pour 2025, la préparation de l'appel d'offres pour l'assainissement du site et les travaux de maintenance représente principalement le montant budgétisé.
- 19) Il s'agit du montant pour l'attribution au fonds décidé pour l'année 2025.
- 20) Adaptation du montant aux besoins du nouveau programme de soutien en faveur de la transition énergétique. Si l'ensemble du montant n'est pas utilisé, l'excédent retourne dans le fonds en fin d'année.
- 21) L'attribution à la réserve relève des dispositions légales entourant l'exploitation d'une décharge. Cette réserve doit garantir la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Le Service de l'environnement a demandé une réévaluation du montant qui a conduit à l'adaptation du montant budgétisé en 2025.
- 22) L'établissement du budget pour les produits d'exploitation de la décharge est établi en estimant d'une part le tonnage des déchets qui seront amenés à la décharge et, d'autre part, le type de déchets qui est fonction du prix. Le montant 2025 est établi sur la situation connue au moment de l'établissement du budget et sur les estimations des projections pour l'année à venir.

6. Urbanisme et architecture

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 609.3130.00	Prestations de services de tiers		-100 000.00	100 000.00
2 609.4310.00	Activation prestations propres	859 642.90	981 850.70	-122 207.80
3 611.3120.00	Electricité	-135 840.00	-236 649.60	100 809.60
3 612.3120.00	Electricité	-398 550.00	-752 089.80	353 539.80
3 612.3120.02	Gaz	-721 225.00	-648 020.35	-73 204.65
3 612.3120.03	CAD	-1 028 570.00	-1 240 604.75	212 034.75
4 612.4510.00	Prélèvement à la réserve	378 198.15		378 198.15
5 613.3439.02	Gaz (PF)	-126 575.00	-205 000.00	78 425.00
6 613.3439.13	CAD (PF)	-133 540.00	-16 540.00	-117 000.00
7 613.4430.00	Recettes locatives (PF)	2 009 408.00	1 693 340.00	316 068.00
8 614.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	-116 000.00	-63 000.00	-53 000.00
9 619.3130.00	Prestations de services de tiers	-212 401.15	-153 901.15	-58 500.00
10 620.3130.11	Organisations, manifestations et projets	-80 000.00		-80 000.00

- 1) Cette nouvelle rubrique avait été ajoutée afin de couvrir les petits et divers projets dans les espaces publics. Comme indiqué dans le message (p. 28) du

budget 2024, le montant aurait déjà dû être déplacé en 2024 dans la rubrique 620.3131.00.

- 2) Heures effectuées par les collaborateurs inscrits sous le 609 et qui ont travaillé sur des projets en lien avec les investissements.
- 3) Adaptation selon les budgets des années précédentes qui étaient surévalués.
- 4) Le montant transféré de la rubrique 311.4510.00 en relation avec le prélèvement au fonds de rénovation du CO Jolimont.
- 5) Adaptation (-100 kCHF) selon consommation 2023-2024 (passage au CAD rue de Morat 61-65, Pierre-Aeby 3, Ormeaux 1); adaptation par rapport hausse coût du gaz surestimée); Ajout des bâtiments parcelles 8'055 RF et 8'056 RF St- Léonard (+ 30 kCHF).
- 6) Ajout nouveaux raccordements CAD : rue de Morat 65 (+55 kCHF), rue de Morat 61 (+10 kCHF), Ormeaux (+27 kCHF), Pierre-Aeby 3 (+25 kCHF).
- 7) L'augmentation résulte de l'acquisition d'un bâtiment et de divers ajustements de loyers, liés notamment aux taux de référence de l'OFL, à l'IPC, aux clauses sur le chiffre d'affaires, ainsi qu'aux loyers échelonnés, entre autres.
- 8) Le portail des dépôts des Parcs et promenades est en fin de vie et doit être remplacé pour un montant de CHF 49'500.00, y compris les travaux de GC et d'électricité.

Lors des crues de l'automne 2023, le sous-sol des ateliers de la Planche Inférieure 5 a été inondé, des modifications des chambres et clapets anti-retour sont à réaliser pour un montant estimatif de CHF 25'000.00.

- 9) Dans le cadre du budget 2024, deux postes avaient été validés, soit un (0.55 EPT) suite à un postulat pour l'ouverture des halles de gym le week-end générant des besoins de nettoyage et l'autre (0.2 EPT) pour l'entretien des abris pc appartenant à la Ville. Par la suite, il s'est avéré qu'il était difficile de trouver du personnel pour effectuer ces heures en week-end, en journée ou soirée. Dès lors, il a été décidé de mandater une entreprise externe pour dépanner jusqu'à l'engagement du personnel, d'où l'écart entre le budget 2024 et le budget 2025.
- 10) Cette rubrique a été ajoutée à l'occasion de l'inauguration de la fin des travaux de l'abord de la cathédrale.

7. Informatique

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 700.3113.00	Matériel informatique	-291 000.00	-187 000.00	-104 000.00
2 700.3153.00	Entretien de matériel informatique	-286 000.00	-170 500.00	-115 500.00
3 700.4240.00	Prestation de services à des tiers	232 478.33	176 465.85	56 012.48

- 1) La différence s'explique par :
 - a) un processus de numérisation de l'Administration communale ayant pour effet de connecter chaque année plus de collaborateurs-trices au réseau informatique (périphériques) ;
 - b) la croissance du nombre de postes de travail (personnes) ;
 - c) la mobilité exigeant la mise à disposition de moyens mobiles plus importants (PC portables).
- 2) La différence s'explique par :
 - a) un parc de périphériques doublé en 10 ans et la gestion de l'obsolescence (cycle de vie) ;
 - b) l'extension du réseau informatique et son assainissement (cycle de vie, sécurité) ;
 - c) un changement d'équipements réseau et les coûts de maintenance associés (sécurité).
- 3) La différence est liée à l'augmentation du budget 2025 du Service et au mécanisme d'imputation de ses coûts, notamment de sa refacturation à des entités externes.

8. Culture

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 810.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques		-100 000.00	100 000.00
1 810.3103.03	Collections	-120 000.00		-120 000.00
2 810.3131.00	Etudes et projets	-60 000.00	-140 000.00	80 000.00
3 820.3131.20	Art dans l'espace public	-50 000.00		-50 000.00

- 1) Ces rubriques sont liées dans le cadre du budget 2025. L'augmentation du budget est due à l'application de premières mesures du Plan directeur MEMO 2030 (validé par le CC en juin 2024) : création collections jeu vidéo, renouvellement collections adultes, hausse volume collections jeunesse,

achat de grands jeux extérieurs, ressources numériques et développement des dispositifs créatifs communs (toolbox).

- 2) L'année 2024 a constitué le point de départ de réflexions de fond sur l'avenir de MEMO, une fois la fusion entre les bibliothèques francophones et germanophones et la ludothèque réalisée. Ainsi, la rubrique Etudes et projets comprend la rédaction d'un Plan directeur MEMO 2030 et le développement du volet scolaire de MEMO (MEMOMIX et bibliothèque de l'école de la Heitera au Schönberg). Si l'essentiel de ces réflexions est mené en 2024, elles se poursuivront pour se finaliser à l'été 2025, d'où la différence de budget entre 2024 et 2025. Cette rubrique intègre également le développement de nouvelles prestations inscrites dans le Plan directeur (livraison à domicile, exploitation du jardin de l'Hôpital des Bourgeois).
- 3) Cette nouvelle rubrique réunit différents éléments de la stratégie de l'art dans l'espace public que le Service de la Culture présentera au CC d'ici fin 2024 : poursuite de la collection des tables artistiques, fresques urbaines, expositions, etc.

9. Sports

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 913.3120.04	Contracting	-400 000.00	-276 000.00	-124 000.00
2 915.3120.03	CAD	-95 000.00	-165 100.00	70 100.00
1 918.3120.04	Contracting	-62 000.00	-113 000.00	51 000.00
3 920.3635.01	Bains de la Motta SA	-279 000.00	-211 000.00	-68 000.00
4 921.3636.30	Manifestations sportives d'envergure	-160 000.00	-125 000.00	-35 000.00

- 1) Rééquilibrage des rubriques de contracting selon une nouvelle clé de répartition plus adaptée à la réalité des coûts effectifs de chaque infrastructure.
- 2) Adaptation de la rubrique à la réalité des coûts 2023 et 2024.
- 3) Adaptation de la rubrique selon le Plan financier et le budget actualisés des Bains de la Motta SA.
- 4) Augmentation due à des soutiens exceptionnels à prévoir pour 2025, notamment pour le Tour de Romandie.

10. Aide sociale

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 1110.3637.04	Frais médicaux de base LASoc	-300 000.00	-360 000.00	60 000.00
2 1110.3637.07	Frais d'organiseurs de MIS	-440 000.00	-540 000.00	100 000.00
1 1110.3637.08	Forfaits d'entretien LASoc	-2 400 000.00	-2 700 000.00	300 000.00
3 1110.4611.04	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc	320 000.00	420 000.00	-100 000.00
4 1110.4611.05	Remboursements individuels LASoc	470 000.00	600 000.00	-130 000.00
5 1110.4611.07	Facturation Etat part cantonal LASoc (RFS 831.0.1 art32)	1 854 000.00	2 164 000.00	-310 000.00
6 1120.3612.04	Indemnités forfaitaires personne aidante LIF RSF 830.1 art.8	-2 590 761.70	-2 185 443.00	-405 318.70
7 1130.3636.22	Fondation St-Louis, mesures d'insertions	-555 000.00	-425 000.00	-130 000.00

- 1) L'aide sociale versée aux bénéficiaires est globalement en diminution. Toutefois, l'aide personnelle (non financière) est en augmentation pour lequel une complexification des dossiers est constatée.
- 2) De nombreux bénéficiaires d'aide sociale ne sont pas en état de suivre des mesures d'insertion sociale (MIS) en raison de problématiques sociales et/ou d'atteinte à leur santé physique ou psychique.
- 3) L'aide sociale financière versée aux bénéficiaires est globalement en diminution, ce qui réduit aussi les remboursements des montants avancés sur les créances de tiers ; ces créances sont de nature différente (par exemple contributions d'entretien du droit de la famille, subsides de formation, etc.) et il est difficile de prévoir dans quelles mesures les tiers paieront des prestations.
- 4) Les remboursements d'aide sociale par les personnes sont en diminution. Il est difficile de connaître précisément les raisons, nous pouvons supposer que la situation financière des personnes rend plus difficile les remboursements volontaires de dette. Des remboursements ponctuels importants (héritage, etc.) sont aléatoires et rendent les prévisions difficiles.
- 5) L'aide sociale financière versée aux bénéficiaires est globalement en diminution ; la participation de l'Etat (40% de l'aide versée) diminue également dans une proportion correspondante. Toutefois, l'aide personnelle (non financière) est en augmentation pour lequel une complexification des dossiers est constatée.
- 6) Le nombre de bénéficiaires d'IF est en constante augmentation ; l'Etat a également décidé d'augmenter le montant maximal de l'IF à partir de l'exercice 2024, passant de CHF 25.00 à CHF 35.00 pour les cas lourds.

- 7) Les services sociaux du canton placent des bénéficiaires au « Chantier écologique » de la Fondation Saint-Louis (FSL), qui encaisse des revenus comme organisateur de mesures d'insertion sociale MIS. Ces revenus sont en forte baisse depuis 2021-2022 (moins de bénéficiaires d'aide sociale financière, moins de personnes aptes à suivre la mesure) et la Ville doit combler le déficit (convention avec garantie de déficit). Dès l'exercice 2024, la Ville a conclu une nouvelle convention avec la Fondation Saint-Louis avec une subvention forfaitaire annuelle de CHF 550'000.00 (indexée à l'IPC) pour la période 2024-2028. Le risque financier passe à la FSL, mais elle a la possibilité de faire travailler les équipes du chantier écologique dans tous ses Secteurs permettant de générer des revenus (par exemple entretien paysager). Les prestations du chantier écologique auprès des Services communaux et partenaires reconnus restent garanties et le SASV peut continuer de placer les bénéficiaires.

11. Curatelles d'adultes

No Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1 1200.4240.14	Honoraires décision Justice de Paix	200 000.00	300 000.00	-100 000.00

- 1) Bien que le nombre de mandats de curatelle ne cesse d'augmenter, le montant des honoraires ne suit pas la même courbe. Cela s'explique par la qualité financière de plus en plus précaire des personnes qui nous sont adressées et, de ce fait, le montant des honoraires qui est fixé en fonction du travail effectué, mais également en tenant compte de la capacité financière des personnes, a tendance à diminuer.
A relever encore que le montant 2025 a été revu fortement à la baisse au vu des montants déjà comptabilisés sur 2024 au moment de la préparation du budget.

12. Agglomération

No	Compte	Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
1	1530.3612.13	Frais facturés à l'Agglo	-436 946.00	-492 713.00	55 767.00
2	1540.3612.13	Frais facturés à l'Agglo	-125 087.00	-407 643.00	282 556.00

- 1) Diminution du budget Aménagement et Environnement de l'Agglo de 10.9% combinée à une baisse de la part de la Ville de Fribourg via la clé de répartition de 0.4 pt.
- 2) Transfert de la tâche liée à la promotion touristique à l'Association régionale de la Sarine (ARS) dès le 1er janvier 2025.

CHAPITRE VII Budget des investissements

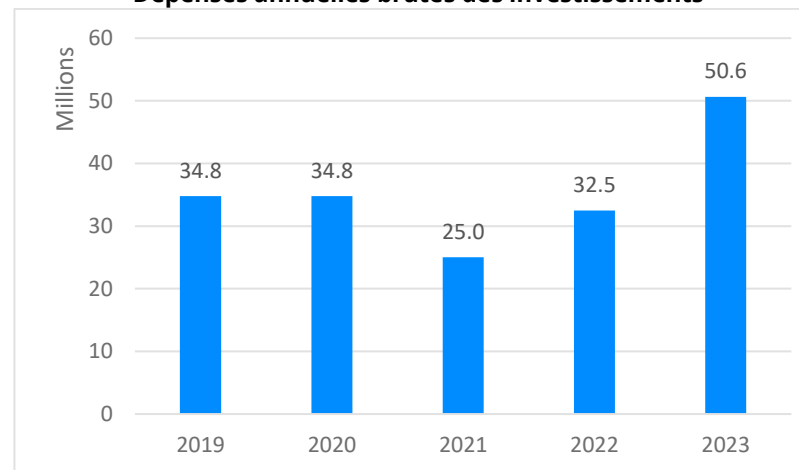
L'ensemble des dépenses brutes des investissements communaux, votées ou prévues au vote d'ici à fin 2025 et qui seront dépensées ces prochaines années, porte sur un montant de CHF 239.5 mio qui se répartit ainsi :

Solde annoncé des investissements déjà votés (Cat. I)*	CHF	129 050 404.00
Investissements à voter au budget (Cat. II)	CHF	26 777 960.00
Investissements à voter ultérieurement (Cat. III)	CHF	83 686 806.00
Total	CHF	239 515 170.00

*solde calculé par rapport aux dépenses d'investissement effectives au 31.08 ainsi que par rapport aux dépenses estimées par les services pour la période du 01.09 au 31.12

A titre d'information, voici les dépenses brutes annuelles des investissements des comptes des cinq dernières années, de 2019 à 2023 :

Dépenses annuelles brutes des investissements



A. Explications détaillées des investissements

1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit des soldes annoncés sur les crédits d'engagement des investissements déjà votés et encore ouverts avant la séance du Conseil général de décembre 2024.

Les montants de la catégorie I dépendent des dépenses effectives au 31 août 2024 ainsi que de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2024. A noter qu'avec MCH2, les investissements votés sur lesquels aucune dépense n'aura été comptabilisée durant cinq ans devront faire l'objet d'un nouveau vote du Conseil général ou être sortis du Plan financier.

2. Investissements à voter lors du budget 2025 (Catégorie II)

Liste des objets² à décider dans le cadre du présent budget :

Finances

200.5090.312 Illuminations d'hiver et pose pérenne CHF 100'000.00

Enfance, écoles et cohésion sociale

303.5060.266 Renouvellement informatique et multimedia EP 2025 CHF 460'000.00

303.5060.267 Renouvellement informatique et multimedia CO 2025 CHF 631'000.00

303.5060.269 Mobilier classes mobiles CHF 120'000.00

Police locale et mobilité

401.5060.227 Radars pour installations lumineuses 2025 CHF 80'000.00

401.5090.271 Digitalisation stationnement (guidage et détection places vacantes) CHF 400'000.00

401.5090.303 Système d'exploitation du stationnement (parking du Guintzet) 2025 CHF 300'000.00

402.5060.268 Raccordements électriques pour manifestations CHF 100'000.00

430.5010.135 Modération de trafic, sécurité chemin école, piétons, deux roues et TP 2025 CHF 300'000.00

430.5010.146 Renouvellement signalisation lumineuse 2025 CHF 100'000.00

Génie civil, environnement et énergie

510.5060.273 Réaménagement atelier mécanique pour travaux sur véhicules électriques -R- CHF 200'000.00

520.5010.129 Entretien des chaussées et trottoirs 2025 -R- CHF 1'550'000.00

520.5030.108 Dangers naturels - Assainissement falaises 2025 -R- CHF 100'000.00

520.5030.187	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2025 -R-	CHF	270'000.00
520.5060.265	Remplacement véhicules 2025 -R-	CHF	1'135'000.00
520.5060.272	Neigles - Recharge des véhicules électriques -R-	CHF	1'600'000.00
520.5060.277	Véhicules équipe chantier 2025 -R-	CHF	55'000.00
530.5063.018	Remplacement véhicules déchets -R-	CHF	2'320'000.00
532.5032.054	Collecteurs évacuation des eaux 2025 -E/R-	CHF	1'100'000.00
532.5032.068	STEP - Remplacement d'installations 2025 et appareils de mesure -R-	CHF	280'000.00
532.5062.004	STEP - Dégrillage grossier -R-	CHF	150'000.00
532.5062.005	STEP - Adaptation vestiaires -R-	CHF	260'000.00
532.5062.006	STEP - Armoires électriques 2025 -R-	CHF	1'475'000.00
532.5062.007	STEP - Traitement des eaux putrides Anamox 2 -R-	CHF	2'550'000.00
532.5062.008	STEP - Echangeur -R-	CHF	145'000.00
532.5062.009	STEP - Remplacement brasseurs -R-	CHF	265'000.00
532.5062.010	STEP - Remplacement de moteurs/pompes soufflantes -R-	CHF	260'000.00
532.5062.011	STEP - Silo tampon à boues déshydratées 1 -R-	CHF	1'600'000.00
532.5292.002	STEP - Etude de projet protection crue -E-	CHF	60'000.00
560.5060.264	Assainissement éclairage halogène métal 2025 -R-	CHF	200'000.00
560.5290.088	Avant-projet méthanisation des restes alimentaires -A-	CHF	100'000.00
560.5290.089	Evaluation potentiel solaire hors toiture -E-	CHF	55'000.00
570.5999.143	Remplacement véhicules décharge de Châtillon -R-	CHF	305'000.00

² Les libellés des investissements se terminant par les lettres « A, C, E et R » indiquent le stade d'avancement du projet, à savoir **avant-projet**, **concours**, **étude** ou **réalisation**.

Urbanisme et architecture

611.5040.226	BATPOL - RSS Etude de faisabilité Centre de secours	CHF	224'000.00	618.5040.228	Route des Neigles 39 - Nouveaux locaux et stockage pour clubs de canoë et d'aviron - E-	CHF	224'000.00
611.5040.235	Grand-Rue 37 - Aménagement bureaux - E/R-	CHF	200'000.00	618.5090.311	Route des Neigles 39 - Démolition et tente de stockage - mesures urgentes -R-	CHF	108'000.00
611.5060.274	Hôpital des Bourgeois - Remplacement climatisation serveurs (511.21) -R-	CHF	120'000.00	620.5010.156	Réaménagement de la rue de l'Hôpital - Projet test SNBS Infrastructure -E-	CHF	50'000.00
611.5090.194	Assainissements énergétiques - Chauffage & enveloppe 2025 -R-	CHF	170'000.00	620.5030.182	Restauration fontaines - Fontaine de la Force, Ruelle du Bœuf/Escaliers du Collège -R-	CHF	200'000.00
611.5090.214	Sécurité et normes incendies, électricité 2025 -R-	CHF	120'000.00	620.5090.302	Programme Nature et paysage 2025 -E/R-	CHF	676'000.00
611.5290.091	Numérisation du patrimoine immobilier - E-	CHF	100'000.00	620.5290.067	Stratégie urbaine post-PAL 2018 - 2025 (Schoenberg, stat., activités, etc.) -E-	CHF	160'000.00
612.5040.225	CO Belluard - Concours d'architecture -C-	CHF	532'000.00	620.5290.086	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2025 -E-	CHF	80'000.00
612.5040.227	Pavillons Vignettaz (2014) remontage, étude de faisabilité -A-	CHF	144'000.00	620.5290.090	Etude habitat et logement - Approfondissement des mesures 2025 -E-	CHF	100'000.00
612.5040.234	Ecole du Bourg - Création d'un ascenseur, adapt. sanitaires, mise aux normes SIA -E-	CHF	150'000.00	620.5290.092	Plan directeur mobilier urbain 2025 -R-	CHF	110'000.00
612.5090.308	Ecole Vignettaz A (Stratus) - Réfection revêtement de sols -R-	CHF	150'000.00	620.5290.093	Aménagements transitoires sur l'espace public 2025 -R-	CHF	116'000.00
612.5090.309	CO Jolimont, bât C - Travaux secondaires CAD -R-	CHF	260'000.00	620.5610.002	Participation VDF au réaménagement de la rue St-Michel -R-	CHF	577'100.00
612.5090.310	Ecole du Bourg - Raccordement CAD (frais fixes) -R-	CHF	64'860.00	622.5090.292	Cimetière - Serres Parcs et promenades - A-	CHF	224'000.00
613.5999.140	Maison de justice - Sécurisation structurelle (511.08) -R-	CHF	200'000.00		Informatique		
613.5999.145	Chemin du Gottéron 15-17 - Réfection globale -E-	CHF	268'000.00	700.5060.208	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance, assain. 2025	CHF	180'000.00
613.5999.146	Chemin du Gottéron 19 - Réfection partielle -E-	CHF	114'000.00	700.5060.275	IN-Cimp - Table à découper (CNC) pour travaux et supports spéciaux	CHF	75'000.00
614.5090.300	Montrevers 13 & 15 - Démolition -R-	CHF	250'000.00	700.5200.049	GCEE - Module Citizen - nouvelle facturation taxe déchets	CHF	60'000.00
614.5090.305	Site des Neigles - Réorganisations diverses et adaptation garage -R-	CHF	200'000.00	700.5200.050	CT - MEMO, module hébergement cloud et système succursales	CHF	60'000.00
615.5090.306	Abribus arrêt Ste-Thérèse, rte du Jura -R-	CHF	120'000.00	700.5200.051	AG - Remplacement solution intranet pour communication interne	CHF	80'000.00
615.5090.307	Abribus Voie verte - Secteur Charmettes-Industrie, deux arrêts -R-	CHF	240'000.00	700.5200.052	RH - Poursuite évolution des SI métier	CHF	100'000.00

700.5200.053	Cyberadministration DIGI-FR - Ressources, soutien 2025-2026	CHF	240'000.00
700.5200.054	IN - Mise en œuvre ITIL (design processus, adaptation pour nouvel outil, doc., formation)	CHF	200'000.00
Sports			
911.5090.304	Beauregard Skate Park - Assainissement	CHF	130'000.00
911.5090.313	Remplacement de l'éclairage du terrain de la Motta	CHF	100'000.00
913.5060.271	Patinoire communale - Aménagement du local du rez-de-chaussée en espace sportif	CHF	100'000.00
915.5060.276	Piscine du Levant - Remplacement des casiers	CHF	100'000.00
915.5090.186	Piscine Levant - Remplacement vitrage - assainissement énergétique	CHF	200'000.00
917.5060.270	Halle Omnisports - Solution d'affichage dynamique	CHF	125'000.00
917.5090.301	Halle Omnisports - Réfection parquet et lignes de jeu	CHF	150'000.00
	Total de la catégorie II	CHF	26'777'960.00

a) Explications par objet : Finances

200.5090.312 Illuminations d'hiver et pose pérenne CHF 100'000.00

Faisant suite à un premier crédit d'engagement voté dans le cadre du budget 2024, le Conseil communal a validé la gouvernance et le futur périmètre du concept d'illuminations d'hiver. Un comité de pilotage, mis en place durant l'année 2024, a sélectionné un concept dont l'approche permettra de réduire les frais annuels de pose et dépose du matériel à son minimum. En plus de son avantage économique, ce concept, qui intègre la pose pérenne sur le territoire d'une partie du matériel, permettra son utilisation également hors de la période hivernale en cas d'événements particuliers.

Préalablement au déploiement du projet, des adaptations techniques sur les installations électriques doivent être prévues sur l'ensemble du tracé, certaines

zones n'ayant jusqu'alors jamais été décorées. Par conséquent, le budget initialement alloué ne permet pas de couvrir l'ensemble du périmètre prévu dans le concept. Une priorisation des zones a été effectuée pour la saison 2024-2025 en tenant compte de ce facteur ainsi que des requalifications urbaines en cours, mais également des intérêts touristiques. Aussi, le Conseil communal sollicite un complément de CHF 100'000.00 aux comptes d'investissements afin de pouvoir procéder à l'adaptation des installations électriques sur le solde du périmètre à couvrir, ainsi qu'à l'achat de matériel complémentaire pour les saisons 2025-2026 et suivantes.

b) Explications par objet : Enfance, écoles et cohésion sociale

303.5060.266 Renouvellement informatique et multimédia EP 2025 CHF 460'000.00

Cet investissement de CHF 460'000.00 est destiné à l'achat et au renouvellement de matériel multimédia et de matériel informatique dans les écoles de 1H à 8H. Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

Pour rappel, les communes sont responsables de l'équipement des écoles, de leur financement et leur entretien, selon la Loi scolaire, art 57, al. 2b.

Cet investissement comprend également l'équipement de matériel informatique et multimédia du bâtiment B de l'école primaire de la Vignettaz lors de sa rénovation. Cet équipement n'est pas compris dans le crédit de rénovation.

303.5060.267 Renouvellement multimédia et informatique CO 2025 CHF 631'000.00

Cet investissement de CHF 631'000.00 est destiné à l'achat et au renouvellement de matériel multimédia et informatique dans les trois CO de la Ville de 9H à 11H. Afin de s'adapter à l'évolution des moyens d'enseignement dans les CO, les actuels beamers sont remplacés par des écrans interactifs. Cette mise à jour, prévue sur

plusieurs années, arrive à son terme. Toutes les salles de classe des CO de la Ville seront équipées d'un écran interactif d'ici 2025.

Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

303.5060.269 Mobilier classes mobiles CHF 120'000.00

Cet investissement de CHF 120'000.00 est destiné à la transformation du mobilier actuel des écoles de la Ville découlant de l'évolution des pratiques pédagogiques.

c) Explications par objet : Police locale et mobilité

401.5060.227 Radars pour installations lumineuses 2025 CHF 80'000.00

En 2009, afin de garantir le respect de la signalisation lumineuse et la sécurité des piétons sur les passages piétons équipés de feux, la Ville de Fribourg a décidé d'intégrer des installations de surveillance photographique dans cinq carrefours à feux.

L'installation se compose d'un système central de surveillance TraffiStar SR520 avec boucles à induction et de logiciels d'exploitation.

Du point de vue de leur légalité, ces installations tombent sous le coup de l'art. 17 de la loi fédérale sur la métrologie et des directives du 15 août 1996 qui en découlent. Partant, ces appareils servent à la documentation photographique des infractions aux feux rouges dans la circulation routière. Pour chaque infraction, l'installation prend deux photos espacées dans le temps d'un intervalle bien défini afin de ne pas être entaché par certaines incertitudes techniques.

Comme nous ne disposons pour l'instant que de sept caméras pour huit points de surveillance dans six carrefours, il s'agit, par cet investissement, de compléter l'équipement de carrefours à feux dont les branches ne disposent pas encore d'installations de contrôle (par exemple les passages piétons régulés, Villa-Thérèse, route de Villars, avenues Weck-Reynold/Europe, etc.). Tous ces lieux sont fortement fréquentés par des élèves en âge primaire car ils se situent sur des routes importantes du chemin de l'école.

401.5090.271 Digitalisation stationnement (guidage et détection places vacantes) CHF 400'000.00

L'Agglomération de Fribourg et la Ville de Fribourg ont lancé une étude sur le téléjalonnement des parkings.

Ce projet a été initié par la Ville de Fribourg. L'Agglomération de Fribourg s'est associée à la démarche en reprenant la direction. Le nouveau cadre cantonal en la matière consolide la démarche. Le projet est soutenu financièrement par les deux entités publiques. L'étude devra déterminer dans quelle mesure un système de téléjalonnement pourrait optimiser la gestion des parkings, fluidifier le trafic routier et diminuer le temps de recherche des places de stationnement. Les résultats permettront d'identifier les besoins réels en la matière.

L'introduction de la première étape de cette mesure, dont le contenu reste à définir dans le cadre de l'étude, implique un crédit estimé à CHF 400'000.00.

401.5090.303 Système d'exploitation du stationnement (parking du Guintzet) 2025 CHF 300'000.00

Le parking du Guintzet est un parking en voirie, entièrement propriété de la Ville de Fribourg, mais situé en partie sur la Commune de Villars-sur-Glâne. Il est accessible par plusieurs accès, depuis l'avenue Jean-Paul II (Villars-sur-Glâne) et le chemin des Primevères (Fribourg). Le parking compte un total de 143 places de parc pour les voitures dont quatre sont réservées aux personnes à mobilité réduite. Elles sont réglementées par parcomètre. Il compte également des places de parc pour les motos et les cycles.

Pour assurer sa gestion et son bon fonctionnement, plusieurs installations techniques sont nécessaires :

- Un équipement de contrôle d'accès. Il est composé de barrières d'entrée et de sortie ainsi que d'une caisse de paiement adaptée pour les personnes à mobilité réduite. La caisse est compatible avec les paiements en espèces et par cartes bancaires de crédit et de débit ;

- Un système de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI). Il s'agit d'un système de caméras spécifiques placées sur les plateformes d'entrée et de sortie raccordées à un logiciel d'analyse de l'image permettant d'identifier l'immatriculation du véhicule et de traiter certaines fonctionnalités.

Tout comme pour le parking de St-Léonard, 24h/24 et 7j/7, le fonctionnement du parking sera assuré par un système de télégestion (son et vidéo) pour répondre aux attentes des usagers (billets perdus, pannes des installations, vandalisme, etc.). Ce système d'exploitation est particulièrement bien adapté aux parkings situés à proximité d'installations sportives accueillant des manifestations.

402.5060.268 Raccordements électriques pour manifestations CHF 100'000.00

Au cours de ces dernières années, la Direction de la police locale est de plus en plus souvent sollicitée par les organisateurs de manifestations temporaires et d'autres activités sur le domaine public visant à disposer de raccordements électriques dans les différents endroits où se déroulent les manifestations en Ville de Fribourg.

Durant de nombreuses années, seule la place Georges-Python offrait la possibilité de mettre à disposition permanente des organisateurs des raccordements électriques sans l'intervention de Groupe E.

Dans les autres endroits de la Ville, les organisateurs devaient faire appel, au cas par cas, à Groupe E pour la mise en place de tableaux provisoires et autres raccordements. Il en allait de même pour la Direction de la police locale lors du 1^{er} août, de la Fête de la Musique, des étapes de tours cyclistes, de la St-Nicolas, des Foodtrucks, du déplacement du marché à la rue de Romont, des manifestations organisées dans le cadre de la revitalisation du quartier du Bourg, etc.

C'est le cas également lorsque les manifestations ont lieu aux Grand-Places, à la place Jean-Tinguely, aux Jardins du Domino, à la rue de Romont, à la place du Petit-St-Jean, sur l'esplanade St-Léonard et dans le quartier du Bourg.

Après trois tranches d'investissements en 2018, 2019 et 2020, permettant de construire des raccordements électriques dans de nombreux endroits (la rue de Romont, les Jardins du Domino, la rue du Simplon, l'intersection Pérolles - Charmettes, les Grandes Rames, la rue Joseph-Piller, la place du Petit-St-Jean, la

place de la Gare), il reste encore certains endroits, soit la place en gravier du Jura, la Planche Inférieure, la Planche Supérieure et la Place de l'Hôtel-de-Ville sans installations raccordées.

Le report des coûts d'installation et d'utilisation de ces installations sur les organisateurs de manifestations bénéficiaires, ainsi que l'économie réalisée pour les raccordements actuellement demandés au Groupe E pour le compte de la Ville, parviennent à couvrir les coûts d'amortissement des installations.

430.5010.135 Modération de trafic, sécurité chemin école, piétons, deux roues et Transports Publics 2025 CHF 300'000.00

Le montant alloué aux mesures de modération vise la réalisation de projets en faveur de la mobilité douce, de la sécurité (chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite) et de la qualité de vie sur les espaces publics de circulation en conformité avec le PA2 / PA3 / PA4 (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2. du PA2, 3M07.13 du PA3 et 4M.05.01, 4M.06.03, 4M.07.03, 4M.11.01, 4M.11.04 du PA4) et le PAL.

De plus en plus de demandes d'aménagement de zones à modération de trafic sont formulées par des habitants, des associations ou des commerçants auprès du Service de la mobilité. En 2025, des mesures seront aussi prises au profit de la zone 30 du quartier du Jura dont le projet a été retardé à plusieurs reprises. L'ampleur du périmètre de cette zone et l'importance des mesures nécessitent l'engagement de moyens sur plusieurs années.

En plus des dispositions communes à toutes les zones 30 (portes d'entrée, marquage, signalisation, trottoirs traversant), ce projet prévoit des mesures d'amélioration dans certains carrefours ainsi que la mise en place de modérateurs de trafic.

En 2025, il est prévu de poursuivre la réalisation des premières mesures prioritaires ressortant des Plans de mobilité scolaire (PMS) réalisés conjointement avec le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale pour les différents cercles scolaires.

Les premiers PMS ont été réalisés pour les cercles scolaires de la Vignettaz, du Jura, du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. Celui du Schönberg est en cours et celui du Botzet devrait démarrer prochainement.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. L'accent particulier mis sur la continuité du réseau cyclable sera poursuivi.

De plus, nous profitons des chantiers pour améliorer la situation sécuritaire des usagers et la prise en compte de la mobilité douce. Ce sera particulièrement le cas à la rue du Progrès (Beauregard) après la construction du CAD.

En 2025, ce montant servira à réaliser le compartimentage de la route de la Heitera à la hauteur de l'école du Schönberg ainsi que des travaux au carrefour entre la rue du Botzet, le boulevard de Pérolles et la rue de l'Industrie.

430.5010.146 Renouvellement signalisation lumineuse 2025 CHF 100'000.00

L'investissement 2025 doit servir à financer le renouvellement des installations mises en place au carrefour de la Chassotte et de Beaumont et sur diverses traversées piétonnes régulées comme celles situées à la route de Villars et à l'avenue de l'Europe.

Par ailleurs, plusieurs carrefours en ville de Fribourg sont régulés par des installations vieillissantes. Certains boutons-poussoirs et boîtes à feux pour les piétons doivent être remplacés. Outre les frais qu'engendrent les pannes, la sécurité des piétons est menacée à chaque mise hors service.

La généralisation de la fibre optique en ville de Fribourg permet le raccordement des carrefours les plus importants à une mini-centrale de contrôle installée sur les ordinateurs du Service de la mobilité. Dans leurs configurations actuelles, les carrefours à feux sont souvent dangereux lorsque la signalisation lumineuse ne fonctionne pas. Le raccordement à la fibre optique de carrefours importants, ainsi que l'installation d'un logiciel de centralisation des données, réduisent le temps nécessaire aux interventions.

Cette rubrique servira également à apporter quelques améliorations dans ce domaine-là.

d) Explications par objet : Génie civil, environnement et énergie

510.5060.273 Réaménagement atelier mécanique pour travaux sur véhicules électriques -R- CHF 200'000.00

L'achat des véhicules électriques et principalement des poids-lourds fait que la place à disposition de l'atelier ne répond plus aux normes de sécurité, essentiellement pour tout ce qui touche aux batteries.

Le réaménagement permettra ainsi de garantir une place de travail pour un camion électrique, une place de travail pour un camion thermique ainsi qu'une place de réserve, tout en optimisant la capacité de travail sur les autres véhicules.

Cette transformation permet également de rapatrier les pneus de rechange et le stock d'huiles (actuellement stockés dans le bâtiment de la serrurerie, en zone inondable). Ce sera l'occasion de regrouper le stock de pièces qui se trouve actuellement dans des conteneurs à l'extérieur de l'atelier.

520.5010.129 Entretien des chaussées et trottoirs 2025 -R- CHF 1'550'000.00

Le réseau de chauffage à distance (CAD) est en cours de déploiement sur le territoire de la Ville. Durant les prochaines années, il nécessite l'ouverture d'importants chantiers situés principalement sur le domaine public et en particulier sur le réseau routier.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé l'inscription d'un montant cadre dans le crédit d'entretien du réseau routier dès 2017, permettant de garantir les réfections complémentaires des chaussées touchées par l'extension du CAD, des services techniques en général et d'assurer les travaux nécessaires au maintien de l'état des chaussées.

Les estimations des coûts, à charge de la Ville, sont calculées sur la base d'un monitoring effectué tous les cinq ans (dernier monitoring réalisé en 2023), d'un constat visuel d'état des chaussées et de surfaces estimatives de réfections complémentaires.

Travaux d'entretien en coordination avec travaux tiers chauffage à distance (CAD) et autres services techniques :

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance et des assainissements de réseaux des différents services, les travaux dans les rues suivantes sont coordonnés et prévus d'être réalisés en 2025 : Route-Neuve, rue Joseph-Piller, rue de Romont, route de Berne, avenue de Montenach et diverses interventions ponctuelles. Il s'agit de remise en état des chaussées et trottoirs en complément des réfections de fouille à charge des services techniques.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 500'000.00.

Travaux d'entretien avec assainissement ponctuel des réseaux :

Ces travaux consistent en la réfection de la superstructure bitumineuse sur les zones non touchées par les fouilles des services techniques sur la route de la Heitera et la route du Stadtberg. Cette dernière fera également l'objet d'un élargissement au niveau de la courbe pour une mise en conformité aux normes actuelles avec intégration d'une bande cyclable à la montée.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 810'000.00.

Travaux d'entretien des trottoirs :

Ce montant permettra d'intervenir sur les réparations urgentes.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 140'000.00.

Travaux en coordination avec le Canton :

Assainissement du revêtement phono absorbant de la route de la Fonderie, 2^{ème} étape (de l'industrie au carrefour des Charmettes) en coordination avec le Canton.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 100'000.00 à charge de la Ville de Fribourg.

520.5030.108 Dangers naturels - Assainissement falaises -R-

CHF 100'000.00

Dans le cadre de la gestion des dangers naturels, des travaux doivent être effectués afin de garantir la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Ces travaux comprennent des mesures préventives, de surveillance et de protection contre les dangers naturels (chutes de pierres, effondrements de falaises et glissements de terrain).

Les études et travaux pour les mesures découlant de l'analyse de risque du secteur de la Palme sont actuellement planifiés en 2025.

520.5030.187 Surveillance et entretien des ouvrages d'art -R-

CHF 270'000.00

Des études ainsi que l'entretien et l'assainissement portant sur les murs du Jardin Lucien Nussbaumer et des murs de soutènement du funiculaire sont prévus pour l'exercice 2025.

520.5060.265 Remplacement véhicules 2025 -R-

CHF 1'135'000.00

Les montants de cette rubrique sont partiellement supportés par les taxes sur les déchets.

VEHICULE UTILITAIRE COMMUNAL ELECTRIQUE CUREUSE

- ✎ Caractéristiques : Immatriculation : 2007 ;
Kilométrage : 400'000 km.
Ce véhicule effectue peu de km en réalité mais sa forte utilisation révèle une usure avec un moteur qui comptabilise +10'000 h. A des fins d'harmonisation des données, les heures ont été converties en km.
- ✎ Utilisation : Porte-outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse, etc. ;
Divers transports et service hivernal.
- ✎ Etat actuel : Fortement corrodé, trous dans châssis, mécanique usée.
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne de recharge ainsi que deux agrégats pour le service d'hiver et un agrégat cureuse.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 360'000.00.

BALAYEUSE FR 89

- ✎ Caractéristiques : Immatriculation : 2012 ;
Kilométrage : 360'000 km.
Ce véhicule effectue peu de km en réalité mais sa forte utilisation révèle une usure du véhicule avec un moteur qui comptabilise 9'000 h. A des fins d'harmonisation des données, les heures ont été converties en km.
- ✎ Utilisation : Balayage des routes et pistes cyclables.
- ✎ Etat actuel : Fortement corrodée, mécanique usée, nombreuses immobilisations de longues durées et pannes régulières.
- ✎ Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne de recharge.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 500'000.00.

GRUE HFM

- ✎ Caractéristiques : Grue de chargement de 2016, plateau multilift.
- ✎ Utilisation : Utilisée par deux camions, FR 151336 et FR 151337, pour déplacer et transporter divers matériaux pour chantiers, manifestations, événements, accidents, déchets, etc.
- ✎ Etat actuel : Mécanique usée et de faible fiabilité, nombreuses pannes immobilisantes.
- ✎ Achat : Remplacement par une grue similaire, ne dépendant pas du type de motorisation du véhicule.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement de la grue s'élève à CHF 90'000.00.

REMORQUE FR 325767

- ✎ Caractéristiques : Immatriculation : 2014.
- ✎ Utilisation : Utilisé par les différentes équipes de voirie, pour déplacer du matériel, des véhicules, du dépannage.
- ✎ Etat actuel : Dépose des plaques car non expertisée par l'OCN en 2024.
- ✎ Achat : Remplacement par une remorque adaptée aux travaux actuels, aux dépannages et transports de véhicules électriques.
- ✎ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 75'000.00.

VOITURE ELECTRIQUE ELECTRICIEN FR 209728

- ✎ Caractéristiques : Immatriculation : 2009 ;
Kilométrage : 105'000 km.
- ✎ Utilisation : Utilisé par l'électricien pour déplacer le matériel lors des mesures et chantiers sur le terrain.

- Etat actuel : Fortement corrodée, mécanique usée et de faible fiabilité.
- Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne de recharge, y compris installation de charge.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 55'000.00.

VOITURE ELECTRIQUE DES CHANTIERS FR 254728

- Caractéristiques : Immatriculation : 2008 ;
Kilométrage : 120'000 km.
- Utilisation : Utilisé par l'équipe des chantiers pour déplacer du personnel et du matériel sur le terrain.
- Etat actuel : Fortement corrodée, mécanique usée et de faible fiabilité.
- Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne de recharge, y compris installation de charge.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 55'000.00.

520.5060.272 Neigles - Recharge des véhicules électriques -R- CHF 1'600'000.00

Ce montant est partiellement repris par les taxes sur les déchets dans la mesure où il s'agit de véhicules utilisés pour ce type de besoins.

L'électrification de la flotte véhicules de la Ville par le remplacement et l'acquisition de véhicules électriques de manière systématique, sous la seule réserve de leur disponibilité sur le marché, met en évidence plusieurs contraintes techniques impératives à solutionner pour garantir le fonctionnement des activités du Secteur de la voirie. Il s'agit, entre autres, de la puissance nécessaire sur le site pour permettre le rechargement principalement nocturne des véhicules, de la place à disposition pour la recharge et l'entretien des véhicules et du raccordement des bornes sur le site des Neigles.

A l'heure actuelle, l'essai d'un camion poubelle électrique a démontré que la puissance n'était pas suffisante pour ajouter de nouveaux véhicules à recharger. Il en résulte une impossibilité de procéder aux commandes de véhicules tant que le site n'est pas adapté.

Dans ce contexte, il s'avère que les transformations suivantes sont à considérer pour permettre une mise à niveau du site afin de permettre le fonctionnement des véhicules de la Voirie. Le mandat d'étude a été assuré par le bureau Joseph-Piller SA qui suit l'automatisation du site depuis de nombreuses années. En conséquence, l'augmentation de la puissance passe par une adaptation de la taxe sur la puissance et la mise en place de deux transformateurs, y compris cellules de distribution (CHF 350'000.00), de six tableaux (CHF 200'000.00), de cellules, de nouvelles conduites (CHF 250'000.00). Pour ce faire, des adaptations doivent être entreprises au niveau des bâtiments, la maçonnerie serait assurée par le Secteur de la voirie et considérée sur le montant de CHF 310'000.00 obtenu dans le cadre du budget 2024 qui finance également les études. S'ajoute encore le système de gestion qui permet de gérer et de répartir la puissance de recharge, des rails d'énergie et de bornes de recharge, dont une rapide (CHF 800'000.00).

Pour ce qui est du planning, la commande des deux camions poubelles résultant des budgets 2023 et 2024 sont prévus d'arriver en février 2026, compte tenu du délai de livraison. Partant, les travaux de mise en conformité du site sont prévus au plus tard pour le mois de décembre 2025.

520.5060.277 Véhicules équipe chantier 2025 -R- CHF 55'000.00

Pour le besoin du déplacement de l'équipe de chantier depuis le site des Neigles vers les différents endroits d'intervention en ville, un nouveau véhicule est nécessaire. Cette équipe est amenée à travailler sur plusieurs chantiers en parallèle avec un besoin d'outils et d'équipement. Comme certains déplacements sont effectués à ce jour par des véhicules utilitaires de type Pony ou Dumper, dont la fonction et/ou l'autonomie électrique ne le permet plus, l'acquisition d'un nouveau véhicule devient impératif.

L'acquisition de ce véhicule électrique est tributaire de l'adaptation de la puissance du site qui ne permet actuellement plus la recharge de véhicules électriques

supplémentaires. Un montant de CHF 1'600'000.00 est prévu au budget 2025 pour la problématique de la recharge des véhicules sur le site des Neigles.

Il est prévu de passer commande en 2025, le crédit ne sera toutefois dépensé qu'en 2027.

530.5063.018 Remplacement véhicules déchets -R- CHF 2'320'000.00

Les montants de cette rubrique sont partiellement supportés par les taxes sur les déchets.

Les camions poubelles électriques sont une technologie connue et maîtrisée. Le camion 4 essieux, dont le remplacement est proposé, est cependant une nouveauté dont la fiabilité est encore à éprouver. Une telle motorisation ne peut être choisie que parce que les trajets de livraison ne varient pas et ne sont pas trop loin. Il en découle une perte de flexibilité organisationnelle.

Il est prévu de passer commande en 2025, le crédit ne sera toutefois dépensé qu'en 2027.

CAMION POUBELLE FR 151344

- Caractéristiques : Immatriculation : 2010 ;
Kilométrage : 200'000 km.
- Utilisation : Récolte des ordures ménagères, déchets verts, papier et carton.
- Etat actuel : Anciennes normes antipollution, inadapté aux tournées actuelles, fortement corrodé, mécanique usée et de faible fiabilité.
- Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne, y compris installation de charge et personnalisation design écologique.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 820'000.00.

L'acquisition de ce camion électrique est tributaire de l'adaptation de la puissance du site qui ne permet actuellement plus la recharge de véhicules électriques

supplémentaires. Un montant de CHF 1'600'000.00 est prévu au budget 2025 pour la puissance du site des Neigles.

CAMION 4 ESSIEUX FR 151338

- Caractéristiques : Immatriculation : 2012 ;
Kilométrage : 360'000 km.
- Utilisation : Transport des boues STEP, transport de compacteurs et vidange des bennes de la déchetterie principale des Neigles.
- Etat actuel : Anciennes normes antipollution, fortement corrodé, mécanique usée et de faible fiabilité, certaines pièces pouvant aboutir à l'immobilisation du véhicule car elles ne sont plus produites.
- Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne, y compris installation de charge et personnalisation design écologique.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 1'500'000.00.

532.5032.054 Collecteurs évacuation des eaux 2025 -E/R- CHF 1'100'000.00

Les montants de cette rubrique budgétaire sont financés par la taxe de base des eaux usées. Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'entretien et d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux et des installations y relatives.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés, de capacité hydraulique insuffisante ou sur une opportunité de mise en séparatif, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CAD, etc.) ou des réfections de chaussées.

Travaux planifiés en coordination avec le CAD :

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance, en collaboration avec Groupe E Celsius, le réseau d'épuration sera assaini. Il s'agit de remplacer des couvercles et grilles et certains tronçons de canalisations.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 170'000.00.

Entretien courant :

Des travaux d'entretien courant ainsi que des contrôles sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux dont une mise en conformité des installations pour raison de sécurité.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 50'000.00.

Entretien lourd :

Le contrôle caméra a révélé la rupture et la fin de vie de nombreux tronçons sur la Route-Neuve ainsi que sur le collecteur qui se trouve sous le funiculaire.

Le devis de ces travaux s'élève à CHF 450'000.00.

Etude :

Gestion du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) : mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études.

Le montant pour ces crédits d'études s'élève à CHF 280'000.00.

Contrôle décennal :

Dans le cadre du monitoring des canalisations, le contrôle décennal doit être réalisé sur le quartier du Jura (première partie), et des compléments sont nécessaires ponctuellement en ville.

Le devis de ces contrôles s'élève à CHF 150'000.00.

532.5032.068 STEP - Remplacement d'installations 2025 et appareils de mesure -R- CHF 280'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau) et la coordination des nouvelles installations projetées, ainsi que le vieillissement des installations, la STEP doit entreprendre plusieurs renouvellements d'installations.

Pour un pilotage correct de la STEP, un certain nombre de vannes doivent être changées et des appareils de mesures installés.

532.5062.004 STEP - Dégrillage grossier -R- CHF 150'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

Les dégrilleurs grossiers, datant de 1993, doivent être revampés et améliorés pour maintenir leur efficacité. Les dégrilleurs grossiers sont la première installation de séparation de la STEP, ils permettent de filtrer mécaniquement les gros déchets. Le remplacement d'une pompe mobile est également nécessaire.

532.5062.005 STEP - Adaptation vestiaires -R- CHF 260'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

Une partie du bâtiment PX1 sera réaffectée en 2025 afin d'installer des vestiaires pour les collaborateurs-trices de SINEF et se mettre en conformité avec l'Ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (OPTM).

532.5062.006 STEP - Armoires électriques 2025 -R- CHF 1'475'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

Le système électrique permettant le contrôle et la commande des installations a dépassé sa durée de vie technique et devient obsolète. Un plan de rénovation des automates et armoires électriques a donc été planifié sur six années (2024-2029) pour mettre à niveau ces éléments. Une étude du bureau Joseph-Piller SA, mandatée par SINEF SA et menée en 2024, a permis de fixer les coûts à environ CHF 6.7 mio qui seront répartis par étapes de réalisation sur les budgets de 2025 à 2029.

532.5062.007 STEP - Traitement des eaux putrides Anamox 2 -R- CHF 2'550'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

Suite à l'étude préliminaire réalisée en 2023 visant à analyser les possibilités de rejets d'azote dans le lac de Schiffenen, l'installation de traitement a été devisée à CHF 6.0 mio par le bureau d'étude Hollinger.

Le traitement de l'azote est actuellement partiellement assuré par la biologie et surtout par les biofors. Il s'agit donc d'une optimisation afin de satisfaire aux exigences du Service de l'environnement et à la révision en cours de la loi fédérale sur les eaux. De plus, il est impératif pour le traitement des micropolluants de supprimer la présence d'ammonium et de nitrite afin de ne pas devoir surdoser la quantité d'ozone dans le cadre de ce traitement et ainsi maîtriser les coûts d'exploitation futurs.

Compte tenu de la qualité des eaux traitées à la STEP de Fribourg, le choix du procédé de traitement s'est porté sur les bactéries de type « Anamox », dont l'étude de détail est en cours. Considérant cette réalisation impérative avant celle du traitement des micropolluants, le montant total est divisé sur les exercices 2024 à 2026 afin de calibrer la dernière tranche aux résultats de l'étude en cours.

532.5062.008 STEP - Echangeur -R- CHF 145'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées ou refacturé selon le principe du pollueur payeur.

Un échangeur est nécessaire afin d'augmenter la température des graisses transférées au digesteur. Avec l'augmentation des charges de Cremo SA, il s'en est suivi une augmentation de problèmes récurrents, notamment des colmatages de conduites et mise en danger de la biologie. Un échangeur permettra d'augmenter la fluidité des graisses et éviter qu'elles ne se figent continuellement dans les conduites.

532.5062.009 STEP - Remplacement brasseurs -R- CHF 265'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau) et l'audit de Groupe E, ainsi que le vieillissement des installations, la STEP doit entreprendre plusieurs renouvellements d'installations.

Ce projet d'investissement concerne le remplacement des brasseurs de la fosse à boues claires, des brasseurs de la fosse à boues épaisses et des brasseurs du stockeur. Ces brasseurs immergés seront remplacés par des brasseurs externes facilitant toutes interventions et maintenances.

Ces équipements ont une trentaine d'années et entrent dans le cadre des mesures d'économie d'énergie auxquelles est soumis le site des Neigles en tant que gros consommateur.

532.5062.010 STEP - Remplacement de moteurs/pompes soufflantes -R- CHF 260'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau) et l'audit de Greenwatt, ainsi que le vieillissement des installations, la STEP doit entreprendre plusieurs renouvellements d'installations.

Ce projet d'investissement concerne le remplacement de pompes/moteurs pour soufflantes d'air vicié. Ces équipements ont une trentaine d'années et entrent dans le cadre des mesures d'économie d'énergie auxquelles est soumis le site des Neigles en tant que gros consommateur.

532.5062.011 STEP - Silo tampon à boues déshydratées 1 -R- CHF 1'600'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

Actuellement, il n'y a pas de stockage tampon des boues déshydratées à la STEP. Un silo est nécessaire afin de minimiser :

- Les risques en cas de problèmes sur la ligne de traitement des boues ;
- Les à-coups de procédé déstabilisant la STEP.

Ce silo est également nécessaire pour faire office de tampon lors des avaries et lors de la révision annuelle de la Saidef.

La mise en œuvre passe par l'implémentation d'un système de Soli avec une technologie éprouvée et similaire à celle installée à la STEP de Marly. Un plan a donc été élaboré sur deux années pour mettre en place cette l'installation qui est devisée à CHF 3'200'000.00. Le présent budget concerne la première étape pour l'année 2025, la deuxième étape étant réalisée en 2026.

532.5292.002 STEP - Etude de projet protection crue -E- CHF 60'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base des eaux usées.

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau),

ainsi que le vieillissement des installations, la STEP doit entreprendre plusieurs améliorations d'installations.

Ce projet d'investissement concerne l'étude d'un point faible de la STEP. En effet, lors de la montée d'eau, en 2024, elle a pratiquement été inondée, avec un impact sur la biologie. L'étude devra esquisser des pistes de solution entre la décantation et la protection de la biologie lors de tels événements naturels.

560.5060.264 Assainissement éclairage halogène métal 2025 -R- CHF 200'000.00

Poursuite du changement des lampes de type halogénure métallique ainsi que des lampes au sodium pour des sources LED afin de minimiser les coûts d'entretien et de diminuer la consommation énergétique, en application du Plan lumière.

Pour rappel, depuis le début de l'assainissement de l'éclairage public au mercure en 2011, la consommation énergétique du parc d'éclairage s'est réduite de plus de moitié. L'économie d'énergie s'élève à environ 1.8 millions de kWh par année, soit l'équivalent de la consommation de plus de 500 ménages. Cette économie, qui représente environ CHF 250'000.00 par an, est essentiellement due au changement technologique (le LED consomme beaucoup moins que les autres sources lumineuses). La suite de l'assainissement de l'éclairage public a pour objectif de le rendre dynamique (et ainsi conforme à la loi cantonale sur l'énergie), de manière à ce qu'il ne soit allumé que lorsque cela est nécessaire. Une réduction de près de 500'000 kWh par année par rapport à la consommation actuelle est attendue.

560.5290.088 Avant-projet méthanisation des restes alimentaires -A- CHF 100'000.00

La STEP des Neigles comprend une installation de méthanisation. Une première étude a démontré que l'installation dispose d'une réserve suffisante pouvant être utilisée pour la valorisation de restes alimentaires (production de biogaz à partir de déchets organiques).

La réalisation d'un avant-projet permettra de détailler les infrastructures requises et les conditions d'exploitation, ainsi que préciser les coûts de ce projet d'investissement et déterminer les frais d'exploitation de la méthanisation. En

raison de l'utilisation intensive du site, le cadre de l'étude sera étendu aux questions d'accessibilité du site et de génie civil.

En parallèle de cet avant-projet, un test de collecte des déchets organiques est prévu pour l'année 2025 dans le cadre du budget de fonctionnement (rubrique 530.3130.32) en partenariat avec Gastrovert.

560.5290.089 Evaluation potentiel solaire hors toiture -E- CHF 55'000.00

Le potentiel solaire des toitures des bâtiments communaux évalué en 2021 a permis la planification de la réalisation d'installations solaires en toiture. Le Conseil communal souhaite poursuivre le développement du solaire sur son territoire en évaluant la faisabilité de nouvelles installations hors toiture, telles que sur des parkings ou des places.

570.5999.143 Remplacement véhicules décharge de Châtillon -R- CHF 305'000.00

La décharge de Châtillon est un environnement particulièrement agressif pour les véhicules. La typologie des sols et des matériaux enfouis nécessite des conceptions de véhicules particulières pour des tâches spécifiques. En l'état, il n'est pas prévu d'électrifier le site en raison de la non-compatibilité des véhicules électriques sur le marché, selon explications ci-dessous. A futur, au moment du remplacement de ces véhicules, et selon l'évolution de l'électrification des modèles correspondant, une adaptation du site sera évaluée.

PELLE MECANIQUE A CHENILLES

- ☛ Caractéristiques : Mise en service : 2009 ;
Kilométrage : 192'000 km.
Ce véhicule effectue peu de km en réalité mais sa forte utilisation révèle une usure avec un moteur qui comptabilise 4'800h. A des fins d'harmonisation des données, les heures ont été converties en km.
- ☛ Utilisation: Mise en décharge, remise en culture.
- ☛ Etat actuel : Fortement corrodée, circuit hydraulique à remplacer, trous dans châssis et carrosserie, train de roulement à remplacer, mécanique fortement usée.

- ☛ Achat : Remplacement par un véhicule de même genre obligatoire afin d'assurer le travail effectué actuellement et permettre l'exploitation de la décharge. La pelle mécanique doit être conçue avec un châssis et des chenilles spéciales extralarges permettant de manœuvrer dans les matériaux meubles de faible portance. De plus, les machines modernes de série sont équipées de logiciels permettant par exemple des travaux de creuses et de talutages en 3D qui ne sont pas utiles sur la décharge et ajoutent un électronique pouvant se montrer fragile dans le milieu agressif de la décharge. Pour toutes ces raisons, les pelles électriques proposées sur le marché ne correspondent pas aux critères de fonctionnement ou n'existent simplement pas sur le marché. La possibilité de louer une machine en attendant l'évolution de la technologie a également été étudiée. Au vu de la spécificité de la machine et de son coût, aucune entreprise ne souhaite prendre ce risque financier.

- ☛ Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 250'000.00.

FOURGON 4X4

- ☛ Caractéristiques : Immatriculation : Aucune, plaque garage ;
Kilométrage : plus 150'000km.
- ☛ Utilisation : Transports quotidiens de matériels sur le site de Châtillon, et aux alentours. 4x4 obligatoire pour les déplacements sur le terrain de la décharge.
- ☛ Etat actuel : Fortement corrodé, trous de rouille dans le châssis, mécanique usée.
- ☛ Achat : Remplacement par un véhicule 4x4. Seul véhicule permettant de se déplacer pour rejoindre les différents endroits de travail de la décharge, il est donc soumis aux mêmes problèmes de portance du sol. Le mode de conduite 4x4 est donc obligatoire. Ce véhicule est également utilisé pour transporter de l'outillage et plus particulièrement le tracteur. Ce dernier ne peut pas être déplacé à l'aide d'une remorque qui se retrouverait inévitablement entravée compte tenu de la morphologie du site et de son type de sol.
Une réflexion poussée a été faite pour chercher une solution de véhicule électrique. Pour le moment, il n'existe aucune solution permettant de garantir

les déplacements pour ce type d'activités dans le contexte particulier d'une décharge. Comme l'utilisation quotidienne du véhicule, sa fonctionnalité et son environnement écarte d'office une éventuelle location de longue durée. Par contre, dans la mesure où un véhicule électrique remplirait ces conditions au futur, une solution de vente du véhicule faisant l'objet de la demande pourrait être envisagée pour être remplacé dans le cadre du processus budgétaire suivant. A noter qu'aucun véhicule de ce type n'est attendu à court terme.

Pour toutes ces raisons un véhicule thermique est proposé.

- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 55'000.00.

e) Explications par objet : Urbanisme et architecture

611.5040.226 BATPOL - RSS Etude de faisabilité Centre de secours **CHF 224'000.00**

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), le Réseau Santé Sarine (RSS) a intégré les pompiers de la Sarine et décidé de créer la Direction Secours rassemblant le Bataillon de sapeurs-pompiers et le Service d'Ambulances de la Sarine (SAS). De cette conjonction émane la volonté stratégique du RSS 2024-2029 de pouvoir développer des synergies en regroupement des ambulances et des pompiers sur un même site. Ainsi, le 22 mai 2024, les délégué-e-s du RSS ont validé une dépense nouvelle pour la location du 1^{er} étage du BATPOL et ont octroyé un crédit d'investissement pour une phase provisoire à la route de l'Aurore 4 à Fribourg. Ce financement permet au Réseau, locataire des installations, d'engager les travaux nécessaires à l'intégration du SAS sur le site, libérant de ce fait les locaux de Villars-sur-Glâne au profit des travaux de rénovation du home médicalisé de la Sarine (HMS).

Pour sa part, le Conseil général, en séance du 2 juillet 2024, a accepté le message n°41 pour le crédit d'ouvrage pour l'aménagement des étages 3 et 4 de BATPOL à la suite de l'arrivée du RSS. Ces premiers jalons soutiennent les intentions de la Ville de Fribourg, propriétaire de la parcelle et des bâtiments, dans l'opportunité d'associer l'optimisation de ces nouveaux usages aux besoins d'assainissement de la caserne et de ses installations. Ces exigences s'appuient sur l'évaluation par la méthode Stratus de l'existant confirmant la nécessité d'une intervention d'ici 2029. La présente sollicitation financera l'étude de faisabilité pour la rénovation de

l'existant et le développement possible d'un projet pérenne de centre de secours sur le site de l'Aurore 4 à Fribourg.

Dans ce cadre-là, les mandats attribués devront permettre de développer les phases 1 (définition des objectifs) et 2 (études préliminaires) SIA 112 en considérant :

- L'ensemble du site et des bâtiments de la route de l'Aurore 4 pour l'établissement de la caserne de la Direction Secours Sarine ;
- L'état du bâtiment de la route de l'Aurore et des exigences de la Ville de Fribourg (notamment Stratus) ;
- Les besoins actuels et les développements futurs de l'utilisateur RSS et de ses entités, à savoir la Direction Secours, le Service des ambulances, le Bataillon Sarine et la Compagnie Fribourg.

Le calendrier de réalisation du projet du centre de secours dépend des décisions du RSS.

L'investissement de CHF 224'000.00 doit couvrir la réalisation de l'étude de faisabilité avec les honoraires des mandataires pour les phases 1 et 2 et les imputations salariales.

611.5040.235 Grand-Rue 37 - Aménagement bureaux -E/R- CHF 200'000.00

Ce bâtiment, édifié autour du XVI^e siècle, est actuellement occupé par des surfaces administratives de la Ville de Fribourg. Les cinq étages sont utilisés selon les différents niveaux à des espaces d'archives, des guichets de réception, des salles de conférences, de cafétéria et, pour la plupart, des bureaux pour le Service de la police locale et mobilité. Ce dernier déménagera dans le nouveau bâtiment BATPOL à la Route de l'Aurore 4 et va ainsi libérer l'espace à la Grand-Rue 37.

Le crédit sollicité permettra de financer un rafraîchissement de toutes les pièces, les revêtements seront poncés et revernissés et une remise en état des installations de courant fort et faible sera effectuée.

Par la suite, les espaces pourront être mis à disposition des autres Services de la Ville, notamment comme espaces de travail « tampon » lors d'interventions/rénovations d'autres bâtiments administratifs.

A long terme, un crédit sera sollicité pour lancer une étude de faisabilité permettant de définir une nouvelle affectation des lieux.

Il est prévu que le Service de la police locale et mobilité s'installe complètement et définitivement au printemps 2025 dans le nouveau bâtiment BATPOL. Les interventions prévues pourront donc être effectuées dès ce moment-là.

Les travaux, honoraires de mandataire compris, sont devisés à CHF 200'000.00.

**611.5060.274 Hôpital des Bourgeois - Remplacement climatisation serveurs
(511.21) -R- CHF 120'000.00**

La climatisation des serveurs informatiques située dans le bâtiment de l'Hôpital des Bourgeois est vieillissante et n'apporte plus la sécurité de fonctionnement nécessaire pour des serveurs informatiques.

L'installation est, de plus, raccordée à l'eau de la ville. Cela engendre une surconsommation d'eau potable non négligeable. Celle-ci s'élève en moyenne à environ 15'000 m³ pour un coût avoisinant CHF 34'500.00.

Le remplacement de la climatisation des serveurs permettrait d'économiser une grande quantité d'eau potable et d'assurer le fonctionnement des serveurs informatiques de manière sécurisée.

Le début des travaux est prévu pour 2025, en coordination avec le Service informatique.

**611.5090.194 Assainissements énergétiques - Chauffage & enveloppe 2025 -R-
CHF 170'000.00**

Le parc immobilier communal est composé de plus de 250 bâtiments qui génèrent une consommation énergétique de près de 20 GWh thermiques et 12 GWh électriques. La Ville souhaite diminuer l'impact énergétique et environnemental de l'exploitation de ses bâtiments.

En parallèle à la planification des assainissements du parc prévu par la méthode Stratus, il est prévu d'intervenir sur les installations techniques existantes en vue d'atteindre la transition aux énergies renouvelables ainsi que l'optimisation de l'efficacité de l'exploitation des bâtiments. Une analyse de l'état des installations techniques est actuellement menée et aboutira à la planification des interventions sur l'ensemble du parc. L'enveloppe budgétaire prévoit ainsi les mesures pour

mettre en œuvre ces objectifs. En 2025, les projets prévus sont notamment les suivants :

- Optimisation des bâtiments administratifs avec le système Yord ;
- Remplacement de luminaire ;
- Inventaire sanitaire et contrôle qualité de l'eau potable dans les sites scolaires.

Le début des travaux est prévu pour 2025.

Financement :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| ➤ Optimisation des bâtiments administratifs avec le Système Yord | CHF 50'000.00 |
| ➤ Remplacement de luminaire | CHF 50'000.00 |
| ➤ Inventaire sanitaire et contrôle qualité de l'eau potable dans Les sites scolaires | CHF 50'000.00 |
| ➤ Divers et imprévus | CHF 20'000.00 |

Ces projets ainsi que la répartition des montants alloués sont soumis à évolution en fonction des urgences, ainsi que la coordination générale des travaux internes et avec les partenaires de la Ville.

611.5090.214 Sécurité et normes incendies, électricité 2025 -R- CHF 120'000.00

La Confédération a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2002, des contrôles des installations électriques qui ont une périodicité de cinq ou dix ans selon le type de construction et d'utilisation (cf. Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT, RS 734.27). Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des installateurs électriciens agréés et mandatés pour mettre ces installations en conformité.

Des contrôles OIBT de plusieurs bâtiments sont au programme chaque année et également l'installation de détection d'incendie (DI) et du système sprinkler du Data center II du service informatique qui sera remplacée.

Les débuts des travaux sont planifiés durant l'année 2025, sous réserve des disponibilités des entreprises.

Financement :

☛ Contrôle OIBT	CHF 90'000.00
☛ Adaptation de l'installation de détection d'incendie (DI) du Datacenter II	CHF 22'000.00
☛ Travaux électriques complémentaires	CHF 8'000.00

611.5290.091 Numérisation du patrimoine immobilier -E- CHF 100'000.00

Le postulat n°121, transmis le 19 février 2024, a relevé l'importance de la numérisation de l'aménagement urbain pour faciliter la planification, la prise de décision et la coordination, tout en optimisant le temps de travail et les coûts. On retrouve les mêmes enjeux pour les bâtiments communaux. La mise à jour et la digitalisation des plans sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des Secteurs de l'architecture, de l'intendance des bâtiments et du Facility management à la Ville de Fribourg.

Actuellement, près des deux tiers des plans des bâtiments ne sont plus à jour, voire inexistantes. Ceux-ci doivent être retravaillés avec un effort conséquent (visites sur place, mesures, remises à jour des dessins, adaptations du format, etc.).

Ce crédit servira à définir la stratégie de digitalisation qui clarifiera les données à intégrer, le format et le niveau de précision et les bâtiments concernés. Ces données mises à jour sont essentielles afin de mettre en place un outil de gestion immobilière sur les bâtiments communaux.

Il s'agit d'une première étape qui sera réalisée dès 2025.

Selon la stratégie définie, des montants supplémentaires pour la digitalisation des plans et la modélisation des bâtiments communaux selon la stratégie définie seront demandés ultérieurement.

612.5040.225 CO du Belluard, concours d'architecture -C- CHF 532'000.00

L'analyse préliminaire Stratus menée sur le CO du Belluard fait état de la nécessité d'assainir en profondeur l'enveloppe du bâtiment principal et du bâtiment des sports.

En outre, le CO, dont la construction prévue pour 500 élèves et qui date de 1964, a atteint aujourd'hui sa limite de capacité en terme d'accueil, allant jusqu'à impliquer une surexploitation des locaux existants et l'ouverture de classes dans des bâtiments voisins (Villa Cécilia, pavillons du Bourg). A moyen terme, il conviendra de rapatrier ces salles dans le complexe existant, de mettre aux normes l'ensemble des surfaces disponibles en accord avec le Règlement cantonal de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS; RSF 411.0.11) et le Règlement cantonal sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du CO (RSF 414.41).

Il en résulte un besoin propre au CO du Belluard, dont l'analyse est intégrée à l'étude de faisabilité qui est en cours et qui a fait l'objet d'une inscription en cat. II au budget 2024 à hauteur de CHF 248'000.00 (avec imputation salariale). Les résultats de l'étude, en concordance avec la clause des besoins, permettront notamment de vérifier le potentiel d'agrandissement du CO, soit par une surélévation des bâtiments existants, soit par la construction d'une extension sous forme de nouvel édifice.

Sur cette base, le Conseil communal souhaite organiser un concours de projet d'architecture, basé sur la norme SIA 142 et l'art. 11al. 1 de la Loi cantonale du 2 février 2022 sur les marchés publics (LCMP; RSF 122.91.1), concernant l'assainissement, la mise aux normes et la transformation du CO du Belluard. Le concours a pour but d'obtenir les meilleurs résultats et d'ouvrir le débat le plus largement possible. Il permet en outre d'apporter des réponses sur mesure, en fonction du contexte et du type de construction prévu et de comparer les solutions proposées par les concurrents pour répondre au programme et aux contraintes des bâtiments.

Planning :

- ☛ 2024-2025 : Phase SIA 21 : étude de faisabilité ;
- ☛ 2025-2026 : Phase SIA 22 : concours de projet d'architecture ;
- ☛ 2027-2028 : Phase SIA 31-33 : étude de projet ;
- ☛ 2029-2033 : Phase SIA 41-53 : appels d'offres, réalisation.

Les assainissements sont, à ce jour, inscrits au Plan financier pour un montant de CHF 27.341 mio (selon l'analyse préliminaire Stratus, sans programme, avec imputation salariale) pour un début des travaux prévu à l'horizon 2029. Le Conseil communal sollicite donc un montant de CHF 532'000.00 (dont CHF 32'000.00

d'imputation salariale) pour l'organisation d'un concours ouvert de projet d'architecture.

**612.5040.227 Pavillons Vignettaz (2014) remontage, étude de faisabilité -A-
CHF 144'000.00**

Pour rappel, en attendant la réalisation des nouvelles constructions définitives destinées à satisfaire à la clause du besoin globale du site de la Vignettaz, un concept de pavillons modulaires avait été développé pour répondre provisoirement aux besoins de cinq classes enfantines dès la rentrée 2014. Une surélévation des pavillons construits en 2014 a permis d'accueillir, en 2017, trois nouvelles classes enfantines supplémentaires jusqu'à la mise en service de la nouvelle école de deux filières de la Vignettaz D.

Les travaux de transformation du bâtiment B en une filière ont démarré au début de cette année. La mise en service du bâtiment B est prévue pour la rentrée scolaire 2026. De prime abord, il n'y aura donc plus de raison de conserver les huit pavillons provisoires de la Vignettaz pour les besoins de l'école primaire. Par contre, la question se pose de savoir s'ils peuvent être réutilisés ou pas sur un autre site.

Planning :

- 2025 : Phase SIA 21 : étude de faisabilité ;
- 2026 : Phase SIA 31-33 : étude de projet ;
- 2027 : Phase SIA 41-53 : appels d'offres, réalisation.

Le montant demandé de CHF 144'000.00 doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur le démontage et le remontage desdits pavillons préfabriqués en bois sur le site de la Villa Cécilia dans le but d'accueillir des classes secondaires durant les travaux de rénovation du CO du Belluard planifiés de 2029 à 2031, puis du CO de Jolimont de 2032 à 2034. Cette étude doit également permettre d'identifier les coûts pour déplacer ces pavillons sur un nouveau site.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 24'000.00.

**612.5040.234 Ecole du Bourg - Création d'un ascenseur, adaptations sanitaires, mise aux normes AEA1 -E-
CHF 150'000.00**

Actuellement, l'école primaire du Bourg n'est pas accessible aux PMR. Il est prévu de remédier à cette situation pour la rentrée scolaire 2027.

Cette école compte cinq niveaux avec un sous-sol, un rez-de-chaussée, deux étages et des combles partiellement mansardés. Les salles de classes enfantines, primaires et d'activités créatrices sont réparties de manière séparée sur tous les étages.

Cet établissement, qui a depuis peu fusionné avec l'école de la Neuveville pour ne former qu'un seul et même établissement scolaire, est de par son affectation une construction ouverte au public. Cette dernière, construite en 1912 et étant patrimonieusement protégée, ne répond actuellement pas au principe d'accessibilité et d'utilisation par tous, y compris par les personnes ayant un handicap moteur, de la vue ou de l'ouïe, sans que celles-ci aient besoin de l'aide d'un tiers. En effet, cet ouvrage comprend de nombreux obstacles, notamment concernant le handicap moteur. Il n'y a pas d'ascenseur, pas de plateforme d'escaliers, pas de WC PMR. L'école, ne disposant pas d'un accès plain-pied, compte de nombreux seuils.

Ce constat est appuyé par l'analyse Stratus effectuée sur ce bâtiment qui a aussi soulevé la nécessité d'assainir l'ensemble des sanitaires à très court terme. Il ressort aussi de cette analyse que le bâtiment n'est pas conforme en matière de protection incendie.

Une étude est prévue en 2025 afin de vérifier, dans un premier temps, la faisabilité et diverses solutions envisageables pour la suppression des obstacles architecturaux en y incluant la réfection des sanitaires. L'occasion est saisie pour étudier une remise en conformité de l'ouvrage en matière de protection incendie, s'agissant d'interventions conséquentes d'une part, et touchant des circulations verticales d'autre part. Cette étude pourra préciser un crédit de réalisation qui fera l'objet d'une demande ultérieure pour la réalisation en 2026-2027.

Un montant de CHF 150'000.00 est prévu en première étape pour l'étude. La réalisation fera l'objet d'une demande de crédit ultérieure.

**612.5090.308 Ecole Vignettaz A (Stratus) - Réfection revêtement de sols-R-
CHF 150'000.00**

La planification des assainissements des bâtiments scolaires a été élaborée sur un horizon de 15 ans et intègre les besoins techniques de remise en état des éléments de construction relevés par la méthode Stratus.

Le bâtiment A de l'école de la Vignettaz a été réalisé dans les années 1950, un assainissement global est planifié dans les années 2035-2040. Le montant demandé va notamment permettre d'intervenir partiellement sur les revêtements intérieurs qui ne peuvent attendre l'assainissement global. Depuis quelques années, ces surfaces de circulation sont devenues très glissantes de par leur usure très avancée. Certaines salles de classe ont aussi un revêtement de sol très abîmé qui doit être remplacé sans attendre l'assainissement global.

Ces travaux sont planifiés durant les vacances scolaires d'été 2025.

Financement :

■ Revêtement de sol des circulations des étages	CHF	100'000.00
■ Revêtement de sol de quatre salles de classe	CHF	50'000.00

612.5090.309 CO Jolimont, bât C - Travaux secondaires CAD -R- CHF 260'000.00

Le chauffage à distance (CAD) de Groupe E Celsius a été introduit dans le bâtiment lors des travaux de rénovation effectués en 2020 sur le bâtiment A (1905). Initialement, il était prévu de remplacer les chaudières à gaz par le CAD lors des travaux de rénovation du bâtiment C. Depuis, les conduites sont restées en attente et les chaudières à gaz vieillissantes chauffent encore le bâtiment.

La planification ayant évolué en fonction de la clause des besoins des constructions des CO, il est maintenant prévu de remplacer les chaudières par le CAD à l'été 2025. Le collecteur de distribution de chauffage, ainsi que la régulation du chauffage, seront assainis. De plus, les vannes des radiateurs seront remplacées par des vannes thermostatiques afin de mieux réguler la température dans les pièces (économie potentielle de 10 à 15% de chauffage). Ces travaux vont dans le sens de la transition aux énergies renouvelables des bâtiments de la Ville de Fribourg et permettent de diminuer la dépendance au gaz.

Les travaux seront planifiés entre mai 2025 et octobre 2025.

Les travaux, honoraires de mandataire compris, sont devisés à CHF 260'000.00. Une subvention cantonale pourra être demandée au Programme Bâtiments. Elle avoisinera les CHF 13'000.00.

**612.5090.310 Ecole du Bourg - Raccordement CAD (frais fixes) -R-
CHF 64'860.00**

La Ville de Fribourg a planifié la transition aux énergies renouvelables du parc immobilier communal à travers son Plan directeur des énergies qui fait partie intégrante du PAL adopté récemment par le Conseil communal. Le déploiement du chauffage à distance (CAD) est un élément central de cette stratégie.

Le déploiement du CAD par Groupe E Celsius permettra de raccorder le bâtiment de l'école du Bourg en 2026. Le montant prévoit le paiement de la taxe de raccordement, qui permettra le remplacement de l'actuelle chaudière à gaz.

La mise à l'enquête menée par Groupe E Celsius est prévue en 2025 et le raccordement effectif est prévu pour l'automne 2026.

Le montant prévoit le paiement de la taxe de raccordement, dont l'acompte sera facturé dès le dépôt de la mise à l'enquête, prévue en 2025, et le solde à la mise en service en 2026.

**613.5999.140 Maison de justice - Sécurisation structurelle (511.08) -R-
CHF 200'000.00**

L'étude de faisabilité, portant notamment sur la réfection de l'enveloppe, de la toiture et des fenêtres du bâtiment, ainsi que l'état actuel de la statique de la Maison de justice, des installations techniques et des mesures de sécurité et de protection incendie a mis en évidence un déficit de capacité en ce qui concerne la sécurité structurelle du bâtiment. Ce déficit de capacité est principalement problématique en cas d'incendie. Une intervention visant à isoler les éléments de structure du feu s'impose.

Cette demande de crédit permettra d'exécuter ces travaux de protection anti-feu des éléments structurels qui ne peuvent attendre les travaux plus conséquents liés à la réfection du bâtiment.

Le début des travaux est fixé à l'été/automne 2025.

Les travaux, honoraires de mandataire compris, sont devisés à CHF 200'000.00.

613.5999.145 Chemin du Gottéron 15-17 - Réfection globale -E- CHF 268'000.00

Les principaux bâtiments du parc immobilier de la Ville de Fribourg ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus, développée par le bureau d'ingénieurs Basler & Hofmann, afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'interventions a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

Afin de compléter les résultats de l'analyse préliminaire Stratus, qui s'attachait à dresser le constat de l'enveloppe des bâtiments, la Ville a mandaté un bureau d'architecte fribourgeois pour mener une étude de faisabilité globale devant permettre de préciser l'état de vétusté des bâtiments n°15-17 et 19 du chemin du Gottéron et leur possibilité d'assainissement, en intégrant les questions techniques, énergétiques et de protection patrimoniale, sachant que ces édifices protégés construits au cours du XIX^e siècle sont classés en catégorie B dans l'inventaire cantonal des monuments historiques et figurent en zone verte de protection du paysage (ZVPP), sur le Plan d'aménagement local adopté le 4 juin 2024 par le Conseil communal. L'étude s'attache également à dresser le constat de l'état actuel de la statique des bâtiments, des installations techniques ainsi que des mesures de sécurité et de protection incendie en vue d'un assainissement ultérieur.

Parallèlement aux travaux d'assainissement du bâtiment prévus par Stratus, le Conseil communal a prévu le réaménagement des locaux de répétition pour musiciens au n°17 (acoustique, insonorisation, mobilier, équipements techniques, instruments, etc.), ainsi que des aménagements au n°15 en vue d'accueillir des artistes visuels (évier, prises électriques, etc.). Ce projet permet notamment de répondre aux nombreuses demandes des milieux culturels. Les travaux

d'aménagement des ateliers seront planifiés conjointement aux travaux d'assainissement, dans une optique de rationalisation.

Un travail conjoint entre le Service d'urbanisme et d'architecture et le Service de la culture est prévu afin de pouvoir intégrer aux études les besoins programmatiques de manière à identifier le potentiel de réaménagement des locaux pour que les nouveaux espaces soient adéquats aux besoins des utilisateurs.

Planning :

- 2024 : Phase SIA 21 : étude de faisabilité (voté par le CG le 12 décembre 2023) ;
- 2025 : Phase SIA 31-33 : étude de projet, validation du concept d'utilisation, mise au concours des ateliers, règlements, répartition des espaces, aménagements, systèmes d'accès, etc. ;
- 2026 : Phase SIA 41 : demandes d'autorisation et appels d'offres ;
- 2027-2028 : Phases SIA 51-53 : projet d'exécution et réalisation ;
- 2028 : premières mises au concours des espaces.

Selon la planification des assainissements des bâtiments communaux relevés par la méthode Stratus, un crédit de CHF 132'000.00, imputation salariale comprise, avait été validé dans le cadre du budget 2024 (rubrique 612.5999.057) pour financer l'étude de faisabilité.

Les assainissements sont inscrits au Plan financier pour un montant de CHF 1.918 mio pour les études et la réalisation (avec imputation salariale et sans programme). Ils sont prévus pour 2027-2029 selon la planification Stratus. L'étude de faisabilité actuellement en cours permettra de préciser le montant nécessaire pour les travaux à +/-25%, pour actualisation du montant dans le Plan financier.

Le montant demandé de CHF 268'000.00 doit permettre de financer les phases de projet suivantes, établies selon la norme SIA 112, en vue de la demande de crédit d'ouvré en 2026 : 31-Avant-projet; 32-Projet de l'ouvrage; 33-Demandes d'autorisation et dossier de mise à l'enquête; 41-Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 48'000.00.

613.5999.146 Chemin du Gottéron 19 - Réfection partielle -E- CHF 114'000.00

Les principaux bâtiments du parc immobilier de la Ville de Fribourg ont fait l'objet d'une étude selon la méthode Stratus, développée par le bureau d'ingénieurs Basler & Hofmann, afin de déterminer l'état de vétusté et les besoins de réfection des différents éléments de construction qui les composent. Selon les besoins techniques, une stratégie d'intervention a été établie pour chaque bâtiment, aboutissant à la planification de l'assainissement du parc immobilier sur un horizon de 15 ans.

Afin de compléter les résultats de l'analyse préliminaire Stratus qui s'attachait à dresser le constat de l'enveloppe des bâtiments, la Ville a mandaté un bureau d'architecte fribourgeois pour mener une étude de faisabilité globale devant permettre de préciser l'état de vétusté des bâtiments au n°15-17 et 19, et leur possibilité d'assainissement, en intégrant les questions techniques, énergétiques et de protection patrimoniale, sachant que ces édifices protégés construits au cours du XIX^e siècle sont classés en catégorie B dans l'inventaire cantonal des monuments historiques et figurent en zone verte de protection du paysage (ZVPP), sur le Plan d'aménagement local applicable adopté le 4 juin 2024 par le Conseil communal. L'étude s'attache également à dresser le constat de l'état actuel de la statique des bâtiments, des installations techniques ainsi que des mesures de sécurité et de protection incendie en vue d'un assainissement ultérieur.

Les travaux sont prévus pour 2027-2028 selon la planification Stratus. Le bâtiment étant affecté à du logement et occupé par des locataires, une stratégie d'intervention sera développée pour réaliser ces travaux sans devoir reloger les locataires et dans le respect de ces derniers.

Planning :

- 🍷 2024 : Phase SIA 21 : étude de faisabilité ;
- 🍷 2025 : Phase SIA 31-33 : étude de projet ;
- 🍷 2026 : Phase SIA 41 : demandes d'autorisation et appels d'offres ;
- 🍷 2027-2028 : Phases SIA 51-53 : projet d'exécution et réalisation.

Selon la planification des assainissements des bâtiments communaux relevés par la méthode Stratus, un crédit de CHF 132'000.00, imputation salariale comprise, avait été sollicité dans le cadre du budget 2024 (rubrique 612.5999.057) pour financer les études de l'assainissement et la rénovation des bâtiments au n°15-17

du Chemin du Gottéron. Le bâtiment au n°19 a fait également partie de l'étude, son assainissement étant prévu en même temps selon la planification Stratus, et étant à proximité immédiate du 15-17, le chantier pouvant se réaliser en même temps pour optimiser la logistique.

L'estimation des coûts des travaux pour le bâtiment au Chemin du Gottéron 19 s'élève à CHF 581'000.00. L'étude de faisabilité actuellement en cours permettra de préciser le montant nécessaire pour les travaux à +/-25%, pour inscription du montant dans le Plan financier.

Le montant demandé de CHF 114'000.00 doit permettre de financer les phases de projet suivantes, établies selon la norme SIA 112, en vue de la demande de crédit d'ouvrage en 2026 : 31-Avant-projet; 32-Projet de l'ouvrage; 33-Demandes d'autorisation et dossier de mise à l'enquête; 41-Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 24'000.00.

614.5090.300 Montrevers 13 & 15 - Démolition -R- CHF 250'000.00

Ces deux bâtiments, construits en 1949, étaient les premiers ateliers de la Voirie lors de la création des nouveaux ateliers des Neigles. Ils furent ensuite utilisés comme dépôt. Ces deux bâtiments sont sur deux niveaux et non excavés, la structure porteuse est principalement en bois et les socles et dalles en béton. Les surfaces de stockage du rez, représentant 336 m2 dans le bâtiment n°13, sont actuellement occupés par les scouts fribourgeois, et dans le n°15 par une société de Carnaval de Fribourg pour stocker des chars de Carnaval.

En 2019, à la suite de la vision locale et le constat de signe de faiblesse structurelle, la Ville a mandaté un ingénieur pour une expertise. Cette dernière a mis en évidence de nombreux points d'infiltration d'eau au niveau du toit, en particulier sur sa moitié nord avec, pour conséquences, des moisissures du bois de la charpente du toit et du plancher du rez-de-chaussée, constatées également à de nombreux endroits (lattes à tuiles, chevrons, pannes, éléments des fermes principales).

Autres défauts et désordres ont été constatés sur la charpente par des entailles importantes visibles sur une partie des chevrons du toit. On peut en déduire que

des chevrons provenant de bâtiments plus anciens ont été réutilisés pour les bâtiments n°13 et 15. Certains chevrons et autres pièces de charpente ont subi des déplacements et déboîtements et les lattes à tuiles sont en général déformées.

La façade Nord en bardage de bois est fortement moisie, ainsi que l'ossature en bois. Plusieurs fissures sont visibles et largement ouvertes dans les parois intérieures non porteuses, sur le socle des bâtiments et dans la dalle de fond. Ces fissures sont en général anciennes et ont déjà été colmatées.

Globalement, l'état des deux bâtiments peut être évalué comme étant très mauvais, en particulier pour ce qui concerne la charpente du toit, la couverture du toit et la façade nord. L'état actuel des bâtiments constitue un risque pour la sécurité des usagers des bâtiments, en particulier pour l'utilisation de l'étage (combles). Des mesures de sécurisation ont été effectuées, les surfaces des combles ont été libérées de tout dépôt et stockage et ne sont dès lors plus accessibles. Les surfaces du rez peuvent continuer à être utilisées dans les limites indiquées par deux rapports d'expertise qui confirment qu'une démolition des deux bâtiments s'impose.

Une remise en état de la structure porteuse existante, de la charpente et des fondations a été écartée car le remplacement et la remise en état de tous les éléments détériorés coûteraient plus cher qu'une construction neuve. Les surfaces actuelles hors bâtiments sont notamment utilisées par le RSS pour des exercices de pompiers.

Le début des travaux de démolition est prévu en 2025. Il est prévu de solliciter ultérieurement un crédit pour financer une étude de faisabilité pour une nouvelle halle de stockage (par exemple pour stocker des chars de Carnaval), ainsi que pour une étude qui permettrait une réflexion globale des lieux.

Le montant de CHF 250'000.00 sert à la démolition des deux bâtiments par une entreprise spécialisée.

Budget de démolition :

■ Bâtiment 13, 1089 m3, CHF 100.00 / m3	CHF	108'900.00
■ Bâtiment 15, 1286 m3, CHF 100.00 / m3	CHF	128'600.00
■ Divers et imprévus :	CHF	12'500.00

614.5090.305 Site des Neigles - Réorganisations diverses et adaptation garage
-R- CHF 200'000.00

Neigles 52, annexe au bâtiment de la déchetterie - construction d'un dépôt de sel :

Nécessité d'avoir du stock de sel. Achat minimum en palettes.

Démolition et reconstruction d'un dépôt existant (utilisé pour les huiles du garage) avec surélévation pour le stockage des palettes de sel en sac avant la distribution dans les entrepôts de quartier.

Le planning est à définir selon les autres travaux sur le site des Neigles.

Le coût des matériaux (travaux par le personnel de la Ville) : CHF 10'000.00.

Neigles 54, atelier mécanique - réorganisation, regroupement du matériel et mise aux normes :

Suite au changement en cours de la flotte des véhicules électriques, l'atelier doit être réaménagé afin de garantir les distances de sécurité nécessaires autour des véhicules (voiture et camion).

Démolition d'une paroi existante afin de garantir les normes de distances sécuritaires (espace libre de 3 m autour des véhicules). Construction de nouveaux murs avec une porte sectionnelle. Création d'une mezzanine avec escalier pour le stockage des huiles au niveau du garage et d'un magasin pour les pièces de rechange au niveau supérieur, avec agencement d'étagères. Construction de structures d'entreposage sur deux hauteurs pour les pneus (alternance hiver - été) afin de regrouper les pneus actuellement sur plusieurs endroits dans le site.

Le planning est à définir selon les autres travaux sur le site des Neigles.

Le coût des travaux (par le personnel de la Ville et par des entreprises privées) : CHF 180'000.00.

Neigles 82, atelier menuiserie - stockage extérieur pour le bois :

Nécessité d'avoir du stock supplémentaire, suite au démontage d'un couvert.

Construction, avec reprise partielle d'éléments déjà existants, d'équerres d'entreposage pour le stock de bois de la menuiserie. Fondations, consoles, couvert.

Le planning est à définir selon les autres travaux sur le site des Neigles.

Le coût des matériaux (travaux par le personnel de la Ville) : CHF 10'000.00.

615.5090.306 Abribus arrêt Ste-Thérèse, rte du Jura -R- CHF 120'000.00

L'actuel arrêt de bus Ste-Thérèse, direction gare, sur la route du Jura, n'est pas équipé d'abribus. La grande part de montées, respectivement d'attentes des voyageurs dans les statistiques-utilisateurs pour cet emplacement, justifie l'installation d'un abribus. Les travaux seront exécutés en coordination avec ceux prévus par le Secteur de la mobilité pour l'adaptation de la hauteur du quai aux normes LHand.

L'abribus projeté sera de type Waeber déjà présent sur l'ensemble du territoire communal et dans le catalogue du mobilier urbain de la Ville. Il sera équipé avec les éléments usuels, à savoir parois vitrées coupe-vent, banc et poubelle.

Planning :

- 🍷 Printemps 2025 : Enquête ;
- 🍷 Été – automne 2025 : Réalisation.

Financement :

🍷 Terrassement et fondations	CHF 15'000.00
🍷 Structure métallique et parois coupe-vent	CHF 70'000.00
🍷 Electricité, y compris luminaires	CHF 15'000.00
🍷 Mobiliers urbains (banc, poubelle)	CHF 10'000.00
🍷 Autorisations et taxes	CHF 5'000.00
🍷 Divers et imprévus	CHF 5'000.00

615.5090.307 Abribus Voie verte - Secteur Charmettes/Industrie, 2 arrêts -R- CHF 240'000.00

La Voie verte constitue une liaison essentielle au développement du sud du plateau de Pérolles dans lequel un fort report modal est attendu. Elle crée une armature

structurante du développement du secteur des Arsenaux. Cet axe principal pour la mobilité douce empruntera en partie les anciennes voies industrielles actuellement inutilisées, reliant à terme la gare de Fribourg au plateau de Pérolles. Elle se caractérise par une voie en site propre dédiée aux piétons et aux cyclistes. C'est dans le cadre de l'aménagement de cette voie verte que deux abribus sont planifiés dans ce secteur Charmettes-Industrie.

Les deux abribus projetés seront de type Waeber déjà présent sur l'ensemble du territoire communal et dans le catalogue du mobilier urbain de la Ville. Ils seront équipés avec les éléments usuels, à savoir parois vitrées coupe-vent, banc et poubelle.

Planning prévisionnel pour la réalisation de la Voie verte :

- 🍷 Mai 2024 : enquête ;
- 🍷 Septembre 2024 : appels d'offres ;
- 🍷 Février 2025 : demande crédit d'ouvrage ;
- 🍷 Été 2025 : début des travaux ;
- 🍷 Automne 2026 : fin des travaux.

Le montant total des travaux, CHF 240'000.00, comprend terrassement, fondations, structure métallique, électricité, mobiliers, autorisations, divers et imprévus.

618.5040.228 Route des Neigles 39 - Nouveaux locaux et stockage pour clubs de canoë et d'aviron -E- CHF 224'000.00

Le Conseil général a validé un montant de CHF 762'000.00 dans le cadre du budget 2020 sous la rubrique 618.5090.221 pour l'assainissement et la transformation du bâtiment sis Route des Neigles 39. Le projet prévoyait l'intégration du Canoë Club Fribourg, du Club d'Aviron Ville de Fribourg, de l'Ecole de boxe Fribourg, de la fondation de sculpteurs Res Freiburghaus dans un édifice entièrement mis à jour disposant de locaux nécessaires aux activités de ces entités.

Cependant, entre-temps, divers éléments sont venus modifier conséquemment la nature du projet :

- En vertu de l'inscription du site en zone verte d'intérêt général dans le PAL adopté le 4 juin 2024 par le Conseil communal, seuls les équipements pour entités

pratiquant des activités sportives en plein air y sont tolérés. Dans le cadre du remaniement de l'espace réservé aux eaux qui contourne désormais la parcelle, une dérogation aurait pu être négociée mais celle-ci n'a pas abouti. Les sculpteurs et les boxeurs sont donc amenés à quitter le site et la clause des besoins servant de base au crédit voté par le Conseil général au budget 2020 n'est plus d'actualité ;

- Pour les clubs de canoë et d'aviron, le besoin immédiat en surface de stockage est devenu une urgence, afin de pérenniser leurs activités sur site. Ces surfaces de stockage n'étaient pas incluses dans la clause des besoins initiale ;

- La crue de novembre 2023 a profondément endommagé le bâtiment n°39, impliquant des travaux et une charge financière plus conséquents que prévus, si bien que la question du maintien de ce dernier se pose ;

- Le crédit de CHF 762'000.00 voté en 2020 ne tient pas compte de l'augmentation des coûts de la construction et d'une éventuelle application du label SNBS sur le projet.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal estime judicieux de reformuler un projet de qualité incluant les besoins de stockage des clubs nautiques, leurs locaux communs comprenant vestiaires, salles d'entraînement et de séances ainsi que des WC publics dans un seul ouvrage répondant à une labellisation SNBS. Ce projet pourrait s'inspirer du centre nautique de Nant (FR).

Planning :

- 📌 2025-2026 : Phase SIA 31-33 : étude de projet ;
- 📌 2026-2027 : Phase SIA 41-53 : appels d'offres, réalisation.

Le coût total pour la réalisation d'un tel édifice est évalué à CHF 2.0 mio (sans imputation salariale). Ainsi, il est proposé au Conseil général, moyennant la fermeture définitive de la rubrique 618.5090.221, d'inscrire au budget 2025 un montant de CHF 224'000.00 (dont CHF 24'000.00 d'imputation salariale) pour financer l'ensemble des phases d'étude de projet en vue d'une réalisation des travaux dès 2026, sous réserve de l'obtention du permis de construire et du crédit d'ouvrage.

618.5090.311 Route des Neigles 39 - Démolition et tente de stockage - mesures urgentes -R- CHF 108'000.00

Suite à plusieurs audits structurels menés entre 2022 et 2023 par un ingénieur spécialisé, il a été constaté de graves manquements à la sécurité des usagers dans le pavillon en bois accueillant le matériel du Canoë Club Fribourg, attenant au bâtiment sis Route des Neigles 39. Les audits ont en effet démontré l'état de dégradation avancée de la charpente et de la toiture, des défauts de raccordement électrique et un affaissement des façades par endroits, notamment suite à la crue de la Sarine en novembre 2023. L'ingénieur a donc préconisé la fermeture définitive des lieux sur deux tiers de leur superficie. Le tiers restant a été renforcé pour permettre au club d'y stocker quelques bateaux en vue de ses activités publiques.

Pour pallier l'urgence de la situation et afin de garantir au club un maintien de sa présence sur site, le Conseil communal propose de :

- Procéder à la démolition du pavillon par une entreprise spécialisée ;

- Procéder à l'achat et à la pose d'une tente tunnel servant de zone de stockage provisoire dans l'attente du développement d'un projet de stockage pérenne.

Planning :

- 📌 2025 : Phase SIA 41-53 : appels d'offres, réalisation.

Le Conseil communal propose l'inscription d'un montant de CHF 108'000.00 (dont CHF 8'000.00 d'imputation salariale) pour financer les travaux précités.

620.5010.156 Réaménagement de la rue de l'Hôpital - Projet test SNBS Infrastructure -E- CHF 50'000.00

Via la réponse au postulat n°143 déposé le 23 avril 2024, le Conseil communal a fait part de sa volonté d'introduire le label SNBS pour toute construction et projet urbain, et ce dans le but de "construire selon toutes les dimensions de la durabilité - aujourd'hui pour demain".

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de l'Hôpital, il est prévu de procéder à une application test du label SNBS Infrastructure. Il s'agit d'un standard

développé par la Confédération afin d'intégrer les objectifs de durabilité liés au domaine des infrastructures. Il se compose de 75 indicateurs des thèmes de la société, de l'économie et de l'environnement. Il aide à la prise de décision et permet d'identifier les potentiels d'amélioration possibles à toutes les phases du projet, de la planification stratégique à la fin de vie en passant par la construction et l'exploitation. L'application test permettra d'évaluer la pertinence de cet outil, qui sera répliqué sur d'autres projets si les retours s'avèrent concluants.

Planning :

- 2025-2026 : Phases SIA 31 à 33 ;
- 2026-2027 : Phases SIA 41 à 51 ;
- 2027-2028 : Phases SIA 52 à 53.

Un montant de CHF 503'500.00 a été voté au budget 2022 afin de financer les études relatives au développement du projet de réaménagement de la rue de l'Hôpital. Un montant complémentaire de CHF 50'000.00 est sollicité afin de financer les honoraires des mandataires pour l'accompagnement de la démarche SNBS Infrastructure.

620.5030.182 Restauration fontaines - Fontaine de la Force, Ruelle du Bœuf/Escaliers du Collège -R- CHF 200'000.00

Le diagnostic commandé par la Ville de Fribourg en 2020 a permis d'objectiver l'état des fontaines historiques étant précisé que ces monuments n'avaient jusqu'à ce jour pas fait l'objet d'un programme d'entretien systématique.

Au contraire, les interventions d'entretien ont été menées au coup par coup, en fonction de l'urgence ou du degré de dégradation. Cette façon de faire présente des lacunes étant donné que les interventions ont été menées sporadiquement et sans qu'une unité de doctrine ne soit déterminée dans le traitement de la substance historique.

Les études menées à partir de 2022 ont permis de répondre à cette situation en établissant notamment une priorisation dans les travaux d'entretien afin de remettre tous ces objets à niveau dans les meilleurs délais.

Constatant que la première problématique se situe au niveau de l'étanchéité des bassins, une première campagne d'interventions a été réalisée en 2024 avec l'assainissement des fontaines de Saint-Georges, de Saint-Jean, de Saint-Pierre et de Samson.

Donnant suite à l'examen de l'état général des fontaines historiques de la ville de Fribourg, l'étude de détail a permis d'identifier de manière plus précise les besoins d'assainissement de ces dernières et d'en planifier la mise en œuvre en étroite collaboration avec le Service cantonal des biens culturels. Sur la base du diagnostic et dans le prolongement des interventions susmentionnées, la présente demande de crédit d'investissement a pour objectif d'intervenir sur les fontaines historiques encore à traiter en collaboration et dans une perspective de conservation durable de la substance matérielle et de garantie de leur maintien en fonction.

En raison de la sensibilité des objets et de la complexité des travaux et de la coordination nécessaire avec les Services cantonaux d'archéologie et des biens culturels, il est possible de traiter entre trois à quatre fontaines par année. Il est donc envisagé de finaliser les travaux d'assainissement des bassins d'ici 2026, voir 2027, en fonction de l'étendue des travaux que l'on est réellement capable de déterminer lorsque les travaux débutent et qu'une étude approfondie de l'état de la substance est possible, notamment au niveau des fonds des fontaines qui ont tous été modifiés à travers le temps.

Par la suite, il sera question de travaux d'assainissement des groupes sculptés, autrement dit les colonnes et les statues qui ornent les fontaines. Ces éléments sont, pour la plupart, des copies, les originaux étant exposés au Musée d'art et d'histoire, ou conservés au Service des biens culturels de l'Etat de Fribourg.

La dissociation des interventions entre l'étanchéisation des bassins et la rénovation des groupes sculptés découle du fait qu'il est primordial de maintenir toutes les fontaines en fonction, sans délai, dans la mesure du possible, et du budget limité alloué par année.

A cela s'ajoute la disponibilité en ressources humaines du côté des Services de la Ville et du Canton dans la gestion des travaux, et dans la disponibilité des entreprises compétentes en matière de rénovation d'objets patrimoniaux.

Un montant de CHF 200'000.00 est requis afin de poursuivre les travaux d'assainissement des fontaines historiques propriété de la Ville de Fribourg.

Ce montant a notamment été déterminé sur la base de la masse de travail potentiellement absorbable par le personnel de la Ville et de l'Etat de Fribourg dans la gestion et la coordination des interventions, et de la capacité des entreprises compétentes en matière de rénovation de monuments historiques à intervenir, en termes de charge de travail et de disponibilité calendaire.

620.5090.302 Programme Nature et paysage 2025 -E/R- CHF 676'000.00

La mise en œuvre de la stratégie Paysage du Plan d'aménagement local à travers le programme Nature et paysage (PNP) a permis d'initier de nombreuses actions sur le territoire : aménagements de reconquête naturelle sur des espaces de bitume en 2019-2020, sensibilisation des privés avec la Charte des jardins depuis 2022, diagnostic biodiversité, étude du sous-sol, canopée et îlots de chaleur en 2022-2023, réalisation de petits aménagements nature dans des cours d'écoles en 2023, organisation de balades dans le cadre de la Fête de la nature en 2023, création d'un deuxième potager communautaire de quartier (après le quartier du Schoenberg) au Jura-Torry en 2023, participation à l'action « un arbre pour votre enfant » de l'Agglomération depuis 2019.

En 2024, le programme Nature et paysage a accompagné le projet de l'école Villa Thérèse avec la subvention Radix de la Fondation Roger Federer, réalisé un inventaire des abeilles sauvages et un travail sur les ruches/hôtels à insectes, ainsi que démarré l'étude pour un plan de végétalisation, tenu un stand au marché de printemps et organisé un évènement pour promouvoir la Charte des jardins.

Le programme Nature et paysage prévoit la poursuite des actions encore en cours et le démarrage de nouvelles. L'étude sur le plan de végétation affinera la stratégie de végétalisation, mettra en évidence des sites prioritaires. Elle proposera des mesures et des coûts pour une mise en œuvre complète sur l'ensemble du territoire communal.

L'étude analysera également la gestion différenciée actuelle et proposera un entretien optimisé des espaces verts. Une partie de la mise en œuvre de la gestion différenciée et de la formation du personnel est prévue en 2025.

Les objectifs biodiversité ont été validés par le Conseil communal le 9 juillet 2024, les mesures sont intégrées dans le PNP. La mise en œuvre est prévue à partir de 2025.

Une grande partie du territoire communal est situé sur le domaine privé, il est donc primordial de sensibiliser la population. L'année 2025 prévoit une hausse des actions de communication, tels que des ateliers, des manifestations (Fête de la Nature, marché de printemps), la promotion de la Charte des jardins, etc. Les actions du PNP sont listées et séparées en famille d'action : bonnes pratiques (BP), communication (C), connaissances et études (CE), projets (P), bases légales (B), encouragements (EN), évaluation (EV).

Mesures PNP			
2025	BP 1	Gestion différenciée des espaces verts	CHF 15 000
2025+	BP	Plan de végétalisation - mise en œuvre	CHF 500 000
2025+	BP	Objectifs biodiversité - mise en œuvre	CHF 96 000
2025+	C 1	Communication	CHF 40 000
2025	EN 2	Potagers urbains (nouveau quartier)	CHF 10 000
2025	EN 6	Un arbre pour votre enfant	CHF 5 000
2025	EV 1	Application des indicateurs ODD et axes stratégiques	CHF 10 000
Total			CHF 676 000

Le montant sollicité pour la réalisation de toutes ces mesures est de CHF 676'000.00. Il est prévu de demander des subventions cantonales et/ou régionales, en particulier pour la mise en œuvre du plan de végétalisation.

Concernant les projets avec l'agglomération, un accord de principe sur leur participation financière est réalisé préalablement. C'est le cas pour l'évènement "un arbre pour vos enfants". Par contre, le Canton accorde sa participation une fois le projet engagé.

Le budget demandé correspond aux projets prévus pour l'année 2025. La mise en œuvre du plan de végétalisation pourrait se réaliser sur plusieurs années et ici figure une estimation afin de débiter certains travaux.

620.5290.067 Stratégie urbaine Post-PAL 2018 - 2025 (Schoenberg, statistiques, activités, etc.) -E- CHF 160'000.00

Le Plan d'aménagement local de la Ville constitue l'outil d'aménagement du territoire de référence en matière de planification. Un tel instrument se base sur des planifications supérieures mais également sur de nombreuses études, données, etc., qui doivent régulièrement être mises à jour. En outre, la mise en application de la planification directrice prévue par le PAL nécessite également des études complémentaires, qu'elles soient à l'échelle de la Ville ou sur des secteurs définis.

Des études spécifiques doivent ainsi être menées dans le but de compléter le PAL afin d'affiner la stratégie de développement territorial de la Ville.

Le PAL a été adopté par le Conseil communal le 4 juin 2024. Il convient désormais pour la Ville de le mettre en application et de prévoir les futures modifications à y apporter, notamment dans le cadre de la procédure d'approbation cantonale. Les études concernées financées par la présente rubrique permettront donc d'adapter la planification aux modifications des planifications et législations supérieures, d'enrichir les connaissances territoriales en matière de statistique ou encore d'anticiper les futures adaptations du PAL dans des domaines aussi divers que les forêts, les limites de construction, etc.

Le planning est variable et dépend notamment de la procédure d'approbation cantonale actuellement en cours.

Les montants à disposition serviront à financer les mandats externes liés aux différentes études nécessaires pour les années 2025 et 2026.

620.5290.086 Participation communale à l'élaboration des PAD - 2025 -E- CHF 80'000.00

Dans le cadre de la révision générale du Plan d'aménagement local, la Ville a défini un certain nombre de périmètres de Plan d'aménagement de détail (PAD) obligatoires. Les PAD constituent un outil d'aménagement du territoire permettant de garantir une planification concertée et cohérente sur une portion de territoire.

Selon le PAL adopté par le Conseil communal le 4 juin 2024, 19 PAD doivent être développés sur le territoire de la Ville.

Les PAD sont généralement composés de terrains en main privée. Une convention de planification définie notamment le financement, généralement à la charge des propriétaires privés. Toutefois la Ville, en tant qu'autorité de planification, met à l'enquête les PAD qui doivent donc répondre à un certain nombre d'exigences qu'elle a fixées dans le cadre du PAL. Afin de garantir des projets de qualité dans les secteurs concernés et d'assurer un suivi optimal de la procédure de développement de ces PAD, la Ville peut être amenée à financer des études complémentaires qui enrichiront les dossiers de ces PAD.

En outre, la Ville est également parfois propriétaire de parcelles comprises dans des périmètres de PAD et devra en conséquence financer, avec les autres propriétaires, le développement des PAD concernés. C'est notamment le cas du PAD Saint-Barthélémy et du PAD Bonlieu.

Le prochain PAD à se développer sera vraisemblablement le PAD Daillettes, pour lequel des contacts avancés ont déjà eu lieu avec les propriétaires. Le PAD Saint-Barthélémy, dont la Ville est propriétaire à 40%, devrait également être lancé à la suite de l'obtention de l'étude directrice du quartier du Schoenberg.

Le planning est variable selon l'intention des propriétaires de développer le PAD. Une coordination sera établie avec les projets stratégiques des projets d'agglomération.

Le montant sera utilisé pour financer des études de faisabilité, des démarches participatives ou des études complémentaires liées aux PAD.

620.5290.090 Etude Habitat et Logement - Approfondissement des mesures 2025 -E- CHF 100'000.00

Le Conseil communal vise dans son programme de législature l'élaboration d'une stratégie de politique de l'habitat et du logement ainsi que sa mise en œuvre.

Le développement de cette stratégie a été lancé en février 2022. Il est constitué de trois étapes :

- Etape 1 : un état des lieux (diagnostic) et élaboration des objectifs de la politique de l'habitat et du logement ;
- Etape 2 : l'élaboration de stratégies et de mesures de mises en œuvre ;
- Etape 3 : la mise en place de mesures d'accompagnement.

La société CBRE a été mandatée pour accompagner le Conseil communal dans l'élaboration de la politique de l'habitat et du logement. Le mandat couvre les étapes 1 et 2. L'étape 1 est terminée et l'étape 2 est en cours. Le détail de l'avancement des travaux a été transmis au Conseil général dans le cadre de la réponse à la question n°184 (législature 2021-2026). Une brochure synthétique a été publiée en octobre 2023 sur la base des éléments de l'étape 1.

En résumé, l'étape 1 dresse un portrait de la situation du marché résidentiel de la Ville, met en relation la structure de son parc de logement (offre) et un état des lieux des caractéristiques de ses ménages et de leurs aspirations (demande). Sur la base de ces constats, le Conseil communal a développé différentes visions de sa politique de l'habitat et du logement.

Ces visions vont conduire le Conseil communal à définir des objectifs auxquels la politique de l'habitat et du logement devra répondre.

Les objectifs de la stratégie que l'on pourrait appeler « Habitat 2040 » devront encore être concrétisés par des mesures qui se déclineront par la suite en actions opérationnelles prises en charge par les différents Services de la Ville. A ce stade, les mesures découlant des objectifs doivent désormais faire l'objet d'approfondissement, de hiérarchisation, et de compléments pour valider ou non leur mise en œuvre. C'est tout le travail de l'étape 2 en 2024 et 2025. Le Conseil communal déterminera alors, en connaissance de cause, les mesures à mettre en œuvre pour les prochaines années.

Des mandats pour l'étape 2 ont débuté au cours de l'année 2024 et s'achèveront en 2025. La mise en œuvre des mesures qui auront été définies comme prioritaires pourront de suite être initiées.

L'étape 2 est financée par un montant de CHF 100'000.00 à la rubrique 620.5290.084 voté par le Conseil général dans le cadre du budget 2024. Afin de poursuivre la démarche engagée et notamment les travaux de l'étape 3, un montant de CHF 100'000.00 est sollicité par la présente.

620.5290.092 Plan directeur mobilier urbain 2025 -R- CHF 110'000.00

L'approbation par le Conseil communal du catalogue du mobilier urbain et l'octroi d'un crédit de réalisation de CHF 116'000.00 par le Conseil général dans le cadre du budget 2023 a permis de déployer un nombre important de bancs et d'autres mobiliers tirés du catalogue. De plus, un certain nombre d'études et de fabrications de prototypes pour compléter et étendre le catalogue ont été effectuées ces deux dernières années.

Un montant de CHF 110'000.00 (intégrant un montant de CHF 16'000.00 pour une imputation salariale) permettra de poursuivre, en 2025, la production et le déploiement du mobilier urbain ainsi que le développement de prototypes de mobiliers futurs.

Le planning pour la fabrication et le déploiement est prévu en 2025.

620.5290.093 Aménagements transitoires sur l'espace public 2025 -R- CHF 116'000.00

Le développement des projets d'espace public nécessite souvent plusieurs années d'études et de procédures. Ainsi, les citoyens doivent patienter avant que les aménagements définitifs visant à améliorer leur cadre de vie voient le jour. La mise en place d'aménagements transitoires permet de répondre à certains besoins de la population de manière rapide, légère et peu coûteuse. Ce type d'aménagements permet à la population de s'approprier l'espace public en attendant des projets de requalification plus conséquent.

Le Conseil communal souhaite mettre en œuvre des aménagements transitoires sur des lieux ciblés (places, rues, etc.). Ces interventions peuvent se traduire par la mise en place provisoire de mobiliers urbains, de végétation en bac, de systèmes d'ombrage ou encore par des changements de revêtements (perméabilisation

ponctuelle, marquage au sol, etc.). Ces aménagements peuvent se faire à l'interne, via des mandats externes ou encore via des projets participatifs (co-construction).

Les aménagements transitoires seront mis en place durant l'année 2025.

Un montant de CHF 116'000.00 est sollicité au budget 2025 (intégrant une imputation salariale de CHF 16'000.00).

**620.5610.002 Participation VdF au réaménagement de la rue St-Michel -R-
CHF 577'100.00**

Dans le cadre de son projet d'agrandissement de la bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), l'Etat prévoit de réaménager les rues Saint-Michel et Saint-Pierre-Canisius (partie inférieure). Afin d'assurer une harmonie de tout l'espace public autour de la nouvelle BCU, le Conseil communal souhaite intervenir sur les parties de rues hors du périmètre du projet du Canton.

Le projet de réaménagement vise à paver de façade à façade les deux rues précitées, les trottoirs seront ainsi supprimés. Une centaine de places pour vélos, des arbres, des assises et un nouvel éclairage seront mis en place pour agrémenter l'aménagement. Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), une partie du pavage, le long de la BCU, sera scié flammé.

De plus, dans le cadre de la remise en état, par le Canton, du parvis nord de la BCU (haut du Varis), la Ville de Fribourg souhaite profiter de ce chantier pour étendre le revêtement pavé sur une partie de ce parvis.

Planning :

- 2022-2024 : Phases SIA 31 à 41 ;
- 2025-2026 : Phases SIA 51 à 53.

Le présent montant de CHF 577'000.00 sollicité au budget 2025 correspond à la participation par la Ville au projet de requalification des rues Saint-Michel et Saint-Pierre-Canisius (partie inférieure) ainsi que d'une partie du parvis nord de la BCU. Ce montant intègre une imputation salariale de CHF 32'000.00.

622.5090.292 Cimetière - Serres Parcs et promenades -A- CHF 224'000.00

Les serres gérées par le Secteur des parcs et promenades datent des années 1990. Elles sont encore chauffées par une énergie fossile et ne permettent pas de récupérer l'eau d'arrosage.

Une réflexion globale doit être menée afin d'optimiser les consommations d'énergie et d'eau sur le site et en tenant compte des infrastructures avoisinantes, conformément au programme de législature du Conseil communal.

Planning :

- 2025 : Phase SIA 21 : étude de faisabilité ;
- 2026-2027 : Phase SIA 31-33 : étude de projet ;
- 2028-2029 : Phase SIA 41-53 : appels d'offres, réalisation.

Le montant demandé de CHF 224'000.00 doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur un état des lieux du centre horticole ainsi que des serres attenantes, sur la question programmatique et la réfection de celles-ci en intégrant les thèmes énergétiques. Cette analyse doit notamment nous permettre de confirmer ou non la raison même d'être de ces serres. Le montant inclut une imputation salariale de CHF 24'000.00.

f) Explications par objet : Informatique

**700.5060.208 Réseau, FO FriNet, connectique, redondance, assainissement 2025
CHF 180'000.00**

FriNet est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR). FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal ; en fonction des intérêts des participants, des décisions sont

prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés de succès.

Le montant est prévu pour les études, la réalisation et l'assainissement d'une partie d'un réseau informatique et de ses composants. L'axe prioritaire a été accordé à ce jour à l'extension du réseau liée aux demandes et aux nouveaux bâtiments. Ayant constaté des retards importants au sein du parc des éléments actifs et d'éléments de maintenance (obsolescence, sécurité), un programme d'assainissement a été étudié et défini pour les années prochaines. Ces travaux sont considérés comme prioritaires. Cette infrastructure IT est l'ossature du réseau permettant de connecter tous les sites et les bâtiments communaux retenus.

700.5060.275 IN-Cimp : table à découper (CNC) pour travaux et supports spéciaux CHF 75'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

La Centrale d'impression est une unité rattachée au Service informatique depuis 2018. Ses missions premières sont les impressions de gros volumes (factures, matériel électoral), la documentation officielle (du Conseil communal en général, matériel à l'attention du Conseil général, papeterie interne), des travaux spéciaux et l'expédition. Une grande partie des éléments traités contient des données dont la haute confidentialité doit être assurée et le traitement est soumis au respect de délais légaux. L'année 2025 sera marquée par la fin des réalisations sur les équipements offset correspondant également au départ à la retraite de l'imprimeur offset ayant œuvré durant plus d'une vingtaine d'années. Le numérique a apporté des solutions novatrices permettant de réaliser l'ensemble des travaux dans des conditions nouvelles (rapidité, facilité, réalisations plus complexes possibles, etc.).

L'évolution des besoins et des demandes des Services communaux ont conduit la Centrale d'impression à développer de nouvelles prestations avec de nouveaux équipements. La qualité du travail, la connaissance des besoins de l'Administration et des différents métiers ainsi que la tenue de délais parfois très courts apportent la valeur ajoutée attendue.

Des nouvelles demandes, notamment dans la réalisation des supports placés sur des supports en extérieur, sont toujours plus importantes. Une partie de ces travaux est réalisée dans un mode très manuel actuellement. Afin d'assurer un travail de grande qualité et de plus haut volume, l'acquisition de cette table à découper de type CNC est indispensable. Ceci combiné à la baisse de l'effectif lié à un départ à la retraite sans remplacement, cette diversification des activités avec moins de personnel requiert des solutions techniques adaptées et modernes.

700.5200.049 GC : module Citizen - nouvelle facturation taxe déchets CHF 60'000.00

Le montant est prévu pour l'étude et la réalisation exclusivement liées à l'implémentation du logiciel.

La Ville de Fribourg procède à la révision du règlement de la gestion des déchets. Afin de répondre aux objectifs de couverture des coûts (taxe causale), les bases tarifaires vont changer. Les données utiles et les éléments nécessaires à calculer ainsi que la fixation de la taxe déchets se complexifient. La création de nouvelles bases de données, leurs mises à jour régulières et le nouveau mode de calcul selon la catégorie d'assujettis représentent des travaux d'importance. L'implémentation d'un tel module va impliquer également plusieurs Services communaux en plus de l'éditeur du logiciel.

700.5200.050 CT : MEMO, module hébergement cloud et système succursales CHF 60'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

Le Service de la culture et son unité MEMO ont développé le Plan directeur MEMO 2030 prévoyant la création d'espaces décentralisés, notamment sur les sites scolaires. Le premier projet développé sera celui de l'Ecole primaire de la Heitera. Le projet global implique un changement d'architecture IT avec ses différentes composantes : le passage à une version 'cloud' sécurisée facilitant la gestion des données relatives aux actifs (livres, jeux, etc.) et à celles du prêt. Le site principal à l'Hôpital des Bourgeois sera renforcé avec une nouvelle station de prêt en self-service. Le 2^{ème} site pilote de la Heitera sera équipé d'une station de prêt en self-service et d'un poste de travail pour le personnel MEMO.

700.5200.051 AG : remplacement solution intranet pour communication interne
CHF 80'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

La Ville de Fribourg dispose d'un intranet assurant la diffusion des informations au personnel à l'interne, l'accès à certaines applications, l'utilisation de services spécifiques (inscriptions, sondages, etc.). La solution actuelle a été mise en place par le Service informatique au début des années 2000 et actualisée au fil du temps. Le Secteur communication a repris par la suite l'ensemble des activités découlant de la communication externe et interne ; après le remplacement du site internet entre 2018 et 2019, il est temps de procéder au remplacement de la solution intranet, cette fois sous la conduite de la Communication. De nouvelles fonctionnalités et services sont attendus ainsi que des facilités dans la gestion au quotidien.

700.5200.052 RH : poursuite évolution des SI métier
CHF 100'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

Le système d'information principal du Service des ressources humaines est le portail RH déployé à partir de 2018. C'est un outil central contenant des données essentielles en matière de gestion RH, des données et des processus à disposition de l'ensemble du personnel. Fort de l'expérience réalisée et des très bons résultats obtenus, de nouveaux modules sont appelés à figurer sur cette plateforme : gestion de l'absentéisme, gestion des notes de frais, gestion de vérification de sécurité de la personne. Cette nouvelle étape de transformation numérique représente une vraie valeur ajoutée à la gestion du personnel et à la simplification des processus.

700.5200.053 Cyberadministration DIGI-FR : ressources - soutien 2025-2026
CHF 240'000.00

Le projet de cyberadministration¹ cantonal Fribourg 4.0, initié dès 2016, a conduit à œuvrer à une concertation forte entre l'Etat de Fribourg et les communes fribourgeoises. Depuis septembre 2018, la démarche DIGI-FR permet de coordonner les opérations entre les partenaires. Elle a fait naître le projet de mutualisation du guichet virtuel cantonal et les services de base pour toutes les communes fribourgeoises. En 2021, le guichet a été mis en production pour huit

communes pilotes (dont Fribourg) et en 2023 toutes les communes y sont connectées. Le développement des prestations communales eGov exige une organisation, des ressources et des moyens financiers.

Durant la période 2020-2021, l'Etat de Fribourg a financé la majeure partie des opérations. Depuis 2023-2024, une organisation permanente² existe sous le nom d'ACF DIGI-FR avec un comité directeur pour piloter la démarche du côté des communes et assurer la coordination avec l'Etat de Fribourg. La Ville de Fribourg, par souci de développer une cyberadministration mutualisée et, de ce fait meilleur marché qu'une démarche propre, se doit de soutenir les travaux actuels. En sus du franc par habitant défini par la convention Etat de Fribourg – ACF³, le financement d'une ressource de business analyst est impérative dans la phase actuelle. L'entité RZGD⁴ soutient également l'effort avec la mise à disposition d'une ressource de chef de projet.

Au titre des réalisations, on peut citer : la mutualisation du guichet virtuel cantonal pour toutes les communes, les services de bases (identification, authentification, publication, paiements, etc.), des prestations pour le domaine du contrôle des habitants (e-déménagement, obtention en ligne de plusieurs types d'attestations, etc.). Le domaine actuellement en développement concerne les autorisations de tout type (stationnement, réservation de places sur le domaine public, etc.).

Ce nouveau soutien concerne la période 2025-2026. L'ACF travaille actuellement à augmenter la contribution de l'ensemble des communes pour disposer d'un financement propre à hauteur des travaux encore à réaliser.

¹Cyberadministration (eGov): fourniture de prestations en ligne au travers d'un guichet virtuel; moyen de facilité l'obtention de prestations sans déplacement aux guichets physiques de l'Administration; ce type de solution est d'une rare complexité car il exige une infrastructure lourde et sécurisée, une démarche pour les Services et le personnel en termes de transformation numérique (changement des processus de travail).

²le terme d'organisation permanente caractérise la structure de conduite des activités informatiques et des projets.

³ACF : Association des communes fribourgeoises.

⁴RZGD : Association des communes germanophones du Canton de Fribourg.

700.5200.054 IN : mise en œuvre ITIL (design processus, adaptation pour nouvel outil, doc., formation) CHF 200'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

Le Service informatique a entamé l'étude de sa réorganisation dès 2020. La mise en œuvre a débuté en 2022 dans un contexte de très fortes activités et de renforcement général. En parallèle, les méthodes de travail sont redéfinies et l'adoption des meilleures pratiques IT, qu'est le référentiel ITIL, sont mises en œuvre. Les travaux préliminaires ont débuté véritablement début 2023. Il s'agit maintenant d'accélérer le rythme afin de revisiter les processus-clés et disposer de procédures robustes. En plus de cette démarche de redéfinition et de documentation, un travail important sera consacré à l'implémentation des procédures sur le nouvel outil de gestion du Service informatique (SI IN) dont l'acquisition est prévue en automne 2024. Ce projet est réalisé avec l'implication du personnel du Service informatique et les prestations d'un consultant externe spécialisé. Les travaux sont planifiés sur les années 2025-2026.

g) Explications par objet : Sports

911.5090.304 Beaugard Skate Park : assainissement CHF 130'000.00

Dans le cadre du budget 2025, il est proposé un investissement pour le Skatepark de Beaugard. Malgré de petites rénovations récentes, il est nécessaire de l'assainir pour maintenir un environnement sécurisé et adapté. Un mandat a été confié à une société externe, qui a chiffré un avant-projet. Celui-ci prévoit des réparations des surfaces, l'amélioration des installations et l'ajout de nouvelles structures. Cet investissement est crucial pour garantir la sécurité et répondre aux besoins des utilisateurs. Par ces aménagements, la pérennité et l'attractivité du Skatepark seront assurées.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

✎ Honoraires/études	CHF	10'000.00
✎ Installation de chantier et travaux préparatoires	CHF	20'000.00
✎ Nouveaux aménagements	CHF	80'000.00
✎ Chaussées et revêtements	CHF	10'000.00
✎ Divers et imprévus	CHF	10'000.00

911.5090.313 Remplacement de l'éclairage du terrain de la Motta CHF 100'000.00

Le terrain de football de la Motta est un espace sportif très utilisé par les clubs. Cependant, l'éclairage actuel, bien qu'il remplisse sa fonction, commence à montrer des signes d'obsolescence énergétique et de performance, ce qui entraîne une augmentation des coûts d'électricité et un éclairage parfois inadéquat lors des entraînements et des matchs nocturnes.

Dans une démarche de modernisation et d'efficacité énergétique, nous proposons de remplacer l'éclairage actuel par un système d'éclairage LED de nouvelle génération, en lien notamment avec le « Plan lumière » de la Ville et sans changer les mâts existants. Cette solution permettrait d'améliorer la qualité de l'éclairage tout en réduisant significativement la consommation d'énergie, dans une approche respectueuse de l'environnement, l'empreinte carbone de la commune sera réduite.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

✎ Installations lumineuses	CHF	80'000.00
✎ Électricité	CHF	10'000.00
✎ Divers et imprévu	CHF	10'000.00

913.5060.271 Patinoire communale - Aménagement du local du rez-de-chaussée en espace sportif CHF 100'000.00

Les affectations à but commercial de cet espace ne répondant pas aux définitions mentionnées dans les art. 6 du PAD et l'art. 157, alinéa 1 du RCU de la Ville, l'idée est d'aménager l'espace en espace sportif disponible à la location pour la population, les clubs, voire des prestataires privés actifs dans le sport et le mouvement. Pour ce faire, le local devrait être équipé d'un revêtement sportif, d'un équipement de sonorisation et de matériel favorisant le sport et le mouvement. L'accès et les locations pourraient être directement gérés par l'outil SportUnity, tel que présenté en réponse au postulat n°24 (législature 2021-2026), où le Conseil communal proposait de développer un projet pilote permettant de connecter et d'automatiser totalement ou partiellement une ou plusieurs infrastructures et de faire ensuite un premier bilan. Ce genre d'infrastructure autogérée via une application permet d'étendre les possibilités de pratiques sportives, tant pour la

population de manière générale, que pour les clubs sportifs, tout en réduisant ou optimisant leur gestion.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

☛ Honoraires/études	CHF	9'000.00
☛ Complément sol sportif	CHF	12'000.00
☛ Digitalisation de l'accès	CHF	25'000.00
☛ Divers équipements sportifs	CHF	30'000.00
☛ Equipements audio	CHF	15'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	9'000.00

Total TTC (hors éventuelles subventions de la LoRo) CHF 100'000.00.

915.5060.276 Piscine du Levant - Remplacement des casiers des vestiaires
CHF 100'000.00

Les casiers des vestiaires de la piscine du Levant ont fait leur temps et doivent être remplacés. L'enveloppe totale comprend les nouvelles fournitures, quelques petits travaux de maçonnerie et de carrelage.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

☛ Matériel et fournitures	CHF	78'000.00
☛ Travaux de maçonnerie	CHF	10'000.00
☛ Réfection du carrelage	CHF	10'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	2'000.00

915.5090.186 Piscine Levant - Remplacement vitrage - assainissement énergétique
CHF 200'000.00

La piscine du Levant, construite dans les années 1970, est un lieu emblématique qui a su accueillir des générations de sportifs et de familles. Au fil des décennies, cet espace aquatique a bénéficié de diverses modernisations pour répondre aux standards actuels en matière de confort et de sécurité.

Aujourd'hui, nous projetons un investissement de CHF 200'000.00 pour le remplacement du vitrage de la piscine. Ce changement est essentiel pour garantir une isolation thermique optimale, tout en améliorant la durabilité des

infrastructures. Cette modernisation s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour offrir aux usagers un environnement à la fois sûr et économe en énergie.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

☛ Honoraires/études	CHF	15'000.00
☛ Fourniture et pose du vitrage	CHF	115'000.00
☛ Travaux de charpente et structure	CHF	35'000.00
☛ Etanchéité et finitions	CHF	25'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	10'000.00

917.5060.270 Halle Omnisports - Solution d'affichage dynamique
CHF 125'000.00

La Halle Omnisports, espace polyvalent, rencontre des défis logistiques en matière de gestion des publicités, nécessitant des ressources importantes en main-d'œuvre et en temps pour chaque changement. Cette méthode entraîne un manque de cohérence visuelle et une usure prématurée des installations. L'installation de technologies d'affichage dynamique (par exemple, écrans LED ou projecteurs) permettrait de simplifier les opérations d'affichage, garantissant des changements instantanés et sans intervention manuelle, assurant une qualité d'image optimale. Elle permettrait une réduction des coûts de main d'œuvre et un maintien d'un standard de qualité permettant à la Halle d'accueillir des compétitions nationales et internationales. Enfin, elle permettrait de neutraliser les publicités lors des usages scolaires ou publics de la Halle.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

☛ Honoraires/études	CHF	8'000.00
☛ Equipements	CHF	98'000.00
☛ Installations électriques	CHF	15'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	4'000.00

Total TTC (hors éventuelles subventions de la LoRo) CHF 125'000.00.

917.5090.301 Halle Omnisports - Réfection parquet et lignes de jeu
CHF 150'000.00

La Halle Omnisports Saint-Léonard, inaugurée en juillet 2010, est la seule infrastructure de ce type homologuée par la Fédération Internationale de Basketball Amateur (FIBA). Utilisée intensivement au cours des dix dernières années, le sol sportif a accueilli les principaux locataires (Elfic Fribourg et Fribourg Olympic) dix à douze heures par jour pendant onze mois par an, ainsi que de nombreux autres événements sportifs tels que les compétitions de la Fédération suisse de basketball, les Finales de la Coupe suisse de volleyball, les RFI, etc.

Afin de préserver durablement la qualité du sol sportif, éviter des travaux lourds futurs, conserver l'homologation FIBA et permettre aux clubs locaux de maintenir leur niveau de jeu, une rénovation complète du sol sportif est nécessaire. Cette intervention ira au-delà du simple retoping, incluant le ponçage du parquet, la réfection complète des lignes de jeu, diverses finitions et un nettoyage approfondi.

Cette rénovation est essentielle pour assurer la pérennité et la qualité de la Halle Omnisports Saint-Léonard, garantissant des installations de haut niveau pour les utilisateurs et les compétitions futures.

Cet investissement se présente de la manière suivante :

✎ Travaux généraux et sols de sécurité	CHF	55'000.00
✎ Equipements	CHF	55'000.00
✎ Montage et installation	CHF	20'000.00
✎ Honoraires	CHF	17'000.00
✎ Divers et imprévus	CHF	3'000.00

3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)

Les projets d'investissements qui suivent, totalisant CHF 83'686'806.00 feront l'objet d'un Message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

Finances

200.5040.223	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine administratif	CHF	6'000'000.00
200.5999.144	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine financier	CHF	15'000'000.00

Génie-civil, environnement et énergie

520.5030.188	Etude et assainissement lourd selon surveillance 2025	CHF	1'900'000.00
530.5043.001	Mise en œuvre du Plan de gestion des déchets 2024-2035 - déploiement molok	CHF	12'000'000.00
532.5032.061	Station d'épuration traitements des micro-polluants (3 ^{ème} tranche)	CHF	10'000'000.00

Urbanisme et architecture

611.5040.224	L'Atelier 14 et 16 - réaffectation et rénovation - étude	CHF	570'000.00
611.5040.233	Vuille-réaménagement du dépôt - rte du Jura 45 -A-	CHF	144'000.00
611.5999.128	Maison de justice réfection enveloppe et combles -E-	CHF	778'000.00
612.5040.230	Ecole du Jura B1 Rénovation globale SNBS -E-	CHF	838'000.00
612.5040.231	Ecole du Jura B2 Rénovation globale SNBS -E-	CHF	841'000.00

612.5040.232	Ecole du Jura C Rénovation globale SNBS - E-	CHF	632'200.00
620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	CHF	3'385'227.00
620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	CHF	2'663'287.00
620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	CHF	2'291'000.00
620.5030.060	Place des Ormeaux AGGLO 3M.04.03	CHF	1'254'423.00
620.5030.073	Place Notre-Dame AGGLO 41.1 - réalisation	CHF	2'878'921.00
620.5030.081	AGGLO 44.4 Réaménagement place Petit-St-Jean	CHF	4'810'200.00
620.5030.098	Place Nova Friburgo AGGLO 3M.04.03 - réalisation	CHF	967'761.00
620.5030.099	Rue du Pont-Muré (sans place) AGGLO 3M.04.03	CHF	2'715'962.00
620.5030.116	Requalification du Pont de Zaehringen -R-	CHF	6'861'200.00
620.5030.133	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude	CHF	183'983.00
620.5030.139	Place Vignettaz-Daler - réalisation -R-	CHF	1'735'000.00
620.5030.181	Esplanade de la Poste - Réalisation	CHF	2'142'852.00
620.5040.141	Parking Grenette : relocalisation parcage - E-	CHF	260'000.00
620.5040.142	Parking Grenette : relocalisation parcage - R-	CHF	2'316'000.00
620.5999.142	Gd-Rames 36 Théâtre de la Cité & Neuveville 39 réfection globale -E-	CHF	517'790.00
Total de la catégorie III		CHF	83'686'806.00

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

Selon le budget établi, le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO) va atteindre un montant positif de CHF 3.2 mio en 2025. Un flux de trésorerie important à ce niveau permet un recours moins important aux capitaux de tiers (banques ou investisseurs), à niveau équivalent d'investissements. Au vu des projections actuelles, cette valeur (FTO), certes encore positive en 2025, devrait probablement passer durablement en négatif dès 2025, indiquant que la Ville devra dans le futur s'endetter pour couvrir une partie de ses activités usuelles opérationnelles (toutes choses égales par ailleurs). L'indicateur négatif est acceptable s'il est unique et s'il ne cache pas un déficit structurel. Cet indicateur reste donc à surveiller de très près au vu de l'augmentation programmée des investissements et des charges de transfert ainsi que le risque lié à la volatilité intrinsèque des recettes fiscales des personnes morales.

2. Financement des investissements

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidité se montent à CHF 51.3 mio pour les investissements du patrimoine administratif auxquels il faut ajouter CHF 16.3 mio pour le financement plus « liquide » des investissements du patrimoine financier qui pourraient le cas échéant être facilement aliénés par la Commune.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de 1.8% sur une moyenne de six mois.

CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale

A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2025

FLUX DE TRÉSORERIE	
En millions de francs	Budget 2025
Résultat du compte de résultats (+) Bénéfice / (-) Perte	-15.9
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	21.1
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	-3.6
(-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs	0.0
(-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours	0.0
(-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation	0.0
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0.0
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	0.0
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	0.0
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	0.0
(+) attribution / (-) prélèvements sur financements spéciaux, fonds et réserves	1.5
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	3.2
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	-51.3
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0.0
(+) Dépenses / (-) Recettes du compte des investissements sans incidence sur les liquidités	0.0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-51.3
(+) Vente / (-) Achat de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (comptes 107 et 108)	-16.3
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	-16.3
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI +P)	-67.6
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	0.0
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	53.7
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	53.7
Variation des liquidités et placement à court terme (FTO) + (FTI+P) + (FTF)	-10.8

Le besoin de trésorerie supplémentaire, selon le tableau de flux de trésorerie ci-dessus et en fonction des investissements et placements prévus, se montera en 2025 à CHF 67.6 mio dont CHF 3.2 mio seraient couverts par le flux de liquidité provenant de l'activité opérationnelle (FTO). Sur ces CHF 64.4 mio, CHF 53.7 mio devrait provenir d'une augmentation de l'endettement courant 2025. Les CHF 10.8 mio restant sont couverts par des disponibilités excédentaires à fin 2024.

Comme chaque année, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour pouvoir procéder à des ponts de trésorerie. Le montant maximal de CHF 20.0 mio au cours de l'année 2025 est sollicité.

LE CONSEIL COMMUNAL propose au Conseil général l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg pour l'exercice 2025, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :



Thierry Steiert



Le Secrétaire de Ville :



David Stulz

Annexes :

2 projets d'arrêtés

(Projet)

Fribourg, le

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO ; RSF 140.11) ;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61) ;
- le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- le Message n°45 du Conseil communal du 5 novembre 2024 ;
- le rapport de la Commission financière,

arrête :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2025 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	323'205'146.68
Total des revenus :	CHF	307'344'656.22
Résultat (excédent de charges) :	CHF	15'860'490.46

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Simon Murith

Mathieu Maridor

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo ; RSF 140.11) ;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61) ;
- le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- le Message n°45 du Conseil communal du 5 novembre 2024 ;
- le rapport de la Commission financière ;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

arrête :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

Finances

200.5090.312 Illuminations d'hiver et pose pérenne CHF 100'000.00

Enfance, écoles et cohésion sociale

303.5060.266 Renouvellement informatique et multimedia EP 2025 CHF 460'000.00

303.5060.267 Renouvellement informatique et multimedia CO 2025 CHF 631'000.00

303.5060.269 Mobilier classes mobiles CHF 120'000.00

Police locale et mobilité

401.5060.227 Radars pour installations lumineuses 2025 CHF 80'000.00

401.5090.271	Digitalisation stationnement (guidage et détection places vacantes)	CHF	400'000.00
401.5090.303	Système d'exploitation du stationnement (parking du Guintzet) 2025	CHF	300'000.00
402.5060.268	Raccordements électriques pour manifestations	CHF	100'000.00
430.5010.135	Modération de trafic, sécurité chemin école, piétons, deux roues et TP 2025	CHF	300'000.00
430.5010.146	Renouvellement signalisation lumineuse 2025	CHF	100'000.00

Génie civil, environnement et énergie

510.5060.273	Réaménagement atelier mécanique pour travaux sur véhicules électriques -R-	CHF	200'000.00
520.5010.129	Entretien des chaussées et trottoirs 2025 -R-	CHF	1'550'000.00
520.5030.108	Dangers naturels - Assainissement falaises 2025 -R-	CHF	100'000.00
520.5030.187	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2025 -R-	CHF	270'000.00
520.5060.265	Remplacement véhicules 2025 -R-	CHF	1'135'000.00
520.5060.272	Neigles - Recharge des véhicules électriques -R-	CHF	1'600'000.00
520.5060.277	Véhicules équipe chantier 2025 -R-	CHF	55'000.00
530.5063.018	Remplacement véhicules déchets -R-	CHF	2'320'000.00
532.5032.054	Collecteurs évacuation des eaux 2025 -E/R-	CHF	1'100'000.00
532.5032.068	STEP - Remplacement d'installations 2025 et appareils de mesure -R-	CHF	280'000.00
532.5062.004	STEP - Dégrillage grossier -R-	CHF	150'000.00
532.5062.005	STEP - Adaptation vestiaires -R-	CHF	260'000.00
532.5062.006	STEP - Armoires électriques 2025 -R-	CHF	1'475'000.00
532.5062.007	STEP - Traitement des eaux putrides Anamox 2 -R-	CHF	2'550'000.00
532.5062.008	STEP - Echangeur -R-	CHF	145'000.00
532.5062.009	STEP - Remplacement brasseurs -R-	CHF	265'000.00

532.5062.010	STEP - Remplacement de moteurs/pompes soufflantes -R-	CHF	260'000.00	613.5999.140	Maison de justice - Sécurisation structurelle (511.08) -R-	CHF	200'000.00
532.5062.011	STEP - Silo tampon à boues deshydratées 1 -R-	CHF	1'600'000.00	613.5999.145	Chemin du Gottéron 15-17 - Réfection globale -E-	CHF	268'000.00
532.5292.002	STEP - Etude de projet protection crue -E-	CHF	60'000.00	613.5999.146	Chemin du Gottéron 19 - Réfection partielle -E-	CHF	114'000.00
560.5060.264	Assainissement éclairage halogène métal 2025 -R-	CHF	200'000.00	614.5090.300	Montrevers 13 & 15 - Démolition -R-	CHF	250'000.00
560.5290.088	Avant-projet méthanisation des restes alimentaires -A-	CHF	100'000.00	614.5090.305	Site des Neigles - Réorganisations diverses et adaptation garage -R-	CHF	200'000.00
560.5290.089	Evaluation potentiel solaire hors toiture -E-	CHF	55'000.00	615.5090.306	Abribus arrêt Ste-Thérèse, rte du Jura -R-	CHF	120'000.00
570.5999.143	Remplacement véhicules décharge de Châtillon -R-	CHF	305'000.00	615.5090.307	Abribus Voie verte - Secteur Charmettes-Industrie, deux arrêts -R-	CHF	240'000.00
Urbanisme et architecture				618.5040.228	Route des Neigles 39 - Nouveaux locaux et stockage pour clubs de canoë et d'aviron -E-	CHF	224'000.00
611.5040.226	BATPOL - RSS Etude de faisabilité Centre de secours	CHF	224'000.00	618.5090.311	Route des Neigles 39 - Démolition et tente de stockage - mesures urgentes -R-	CHF	108'000.00
611.5040.235	Grand-Rue 37 - Aménagement bureaux -E/R-	CHF	200'000.00	620.5010.156	Réaménagement de la rue de l'Hôpital -Projet test SNBS Infrastructure -E-	CHF	50'000.00
611.5060.274	Hôpital des Bourgeois - Remplacement climatisation serveurs (511.21) -R-	CHF	120'000.00	620.5030.182	Restauration fontaines - Fontaine de la Force, Ruelle du Bœuf/Escaliers du Collège -R-	CHF	200'000.00
611.5090.194	Assainissements énergétiques - Chauffage & enveloppe 2025 -R-	CHF	170'000.00	620.5090.302	Programme Nature et paysage 2025 -E/R-	CHF	676'000.00
611.5090.214	Sécurité et normes incendies, électricité 2025 -R-	CHF	120'000.00	620.5290.067	Stratégie urbaine post-PAL 2018 - 2025 (Schoenberg, stat., activités, etc.) -E-	CHF	160'000.00
611.5290.091	Numérisation du patrimoine immobilier -E-	CHF	100'000.00	620.5290.086	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2025 -E-	CHF	80'000.00
612.5040.225	CO Belluard - concours d'architecture	CHF	532'000.00	620.5290.090	Etude habitat et logement -	CHF	100'000.00
612.5040.227	Pavillons Vignettaz (2014) remontage, étude de faisabilité -A-	CHF	144'000.00	620.5290.092	Approfondissement des mesures 2025 -E-	CHF	110'000.00
612.5040.234	Ecole du Bourg - Création d'un ascenseur, adapt. sanitaires, mise aux normes SIA -E-	CHF	150'000.00	620.5290.093	Plan directeur mobilier urbain 2025 -R-	CHF	116'000.00
612.5090.308	Ecole Vignettaz A (Stratus) - Réfection revêtement de sols -R-	CHF	150'000.00	620.5610.002	Aménagements transitoires sur l'espace public 2025 -R-	CHF	577'100.00
612.5090.309	CO Jolimont, bât C - Travaux secondaires CAD -R-	CHF	260'000.00	622.5090.292	Participation VDF au réaménagement de la rue St-Michel -R-	CHF	224'000.00
612.5090.310	Ecole du Bourg - Raccordement CAD (frais fixes) -R-	CHF	64'860.00		Cimetière - Serres Parcs et promenades -A-	CHF	224'000.00

Informatique

700.5060.208	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance, assain. 2025	CHF	180'000.00
700.5060.275	IN-Cimp - Table à découper (CNC) pour travaux et supports spéciaux	CHF	75'000.00
700.5200.049	GCEE - Module Citizen - nouvelle facturation taxe déchets	CHF	60'000.00
700.5200.050	CT - MEMO, module hébergement cloud et système succursales	CHF	60'000.00
700.5200.051	AG - Remplacement solution intranet pour communication interne	CHF	80'000.00
700.5200.052	RH - Poursuite évolution des SI métier -R-	CHF	100'000.00
700.5200.053	Cyberadministration DIGI-FR - Ressources, soutien 2025-2026	CHF	240'000.00
700.5200.054	IN - Mise en œuvre ITIL (design processus, adaptation pour nouvel outil, doc., formation)	CHF	200'000.00

Sports

911.5090.304	Beauregard Skate Park - Assainissement	CHF	130'000.00
911.5090.313	Remplacement de l'éclairage du terrain de la Motta	CHF	100'000.00
913.5060.271	Patinoire communale - Aménagement du locale du rez-de-chaussée en espace sportif	CHF	100'000.00
915.5060.276	Piscine du Levant - Remplacement des casiers	CHF	100'000.00
915.5090.186	Piscine Levant - Remplacement vitrage - assainissement énergétique	CHF	200'000.00
917.5060.270	Halle Omnisports - Solution d'affichage dynamique	CHF	125'000.00
917.5090.301	Halle Omnisports - Réfection parquet et lignes de jeu	CHF	150'000.00
Total de la catégorie II		CHF	26'777'960.00

Article 2

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 26'777'960.00 est approuvé.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2025, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.

Article 5

Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2.0 mio peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'art. 69 LFCo et l'art. 11 RFin.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (Catégorie III), pour CHF 83'686'806.00, qui pourront faire l'objet d'un Message au cours de l'année 2025.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président

Le Secrétaire de Ville adjoint

Simon Murith

Mathieu Maridor

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	10'501'929.88	483'600.00	9'950'463.55	504'000.00	9'496'569.54	875'753.00
2	FINANCES	33'320'297.46	210'346'664.05	30'665'423.55	201'240'061.35	26'939'163.27	241'113'259.36
3	ENFANCE, ÉCOLES ET COHÉSION SOCIALE	87'395'745.07	13'622'513.90	84'264'202.30	13'574'659.50	80'844'695.82	13'696'047.94
4	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'339'703.15	10'475'015.09	10'274'152.05	11'900'953.60	10'978'339.25	12'826'052.51
5	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	45'931'591.35	29'349'725.06	42'689'102.65	25'860'241.00	44'020'717.73	27'152'073.40
6	URBANISME ET ARCHITECTURE	40'365'212.86	26'583'527.99	37'483'333.40	25'085'087.70	35'440'848.75	25'910'506.26
7	INFORMATIQUE	7'284'552.90	6'538'850.41	6'439'483.30	5'676'961.70	5'881'585.50	5'134'857.48
8	CULTURE	8'133'962.79	125'050.00	7'094'843.65	141'350.00	7'835'411.18	504'323.10
9	SPORTS	9'716'045.14	3'282'844.52	9'281'860.50	3'136'480.10	8'031'777.67	2'931'623.85
11	AIDE SOCIALE	47'270'662.85	5'314'275.20	46'626'914.05	5'651'404.65	42'055'076.10	4'772'058.84
12	CURATELLES D'ADULTES	4'889'525.02	1'132'590.00	4'648'473.95	1'282'590.00	4'599'375.66	1'114'830.63
13	RESSOURCES HUMAINES	3'537'442.81	50'000.00	2'926'423.85	50'000.00	2'919'457.25	-7'432.85
14	SERVICE JURIDIQUE	1'638'873.40	40'000.00	1'442'952.90	50'000.00	1'414'862.04	36'080.00
15	AGGLOMERATION	12'879'602.00		13'155'125.00		11'980'112.78	
TOTALISATION		323'205'146.68	307'344'656.22	306'942'754.70	294'153'789.60	292'437'992.54	336'060'033.52
Résultat			15'860'490.46		12'788'965.10	43'622'040.98	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	ADMINISTRATION GENERALE	10'501'929.88	483'600.00	9'950'463.55	504'000.00	9'496'569.54	875'753.00
010	AUTORITES	3'940'127.43	240'000.00	3'467'470.95	252'000.00	3'415'102.90	342'133.05
100	CONSEIL COMMUNAL	3'576'527.43	240'000.00	3'123'870.95	252'000.00	2'968'529.65	224'009.80
100.3000.00	Traitements membres d'autorité	1'126'680.00		1'124'616.00		1'095'015.15	
100.3000.01	Jetons de présence	2'000.00		1'500.00		1'400.00	
100.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		7'200.00		6'975.00	
100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	69'418.20		69'306.00		66'359.55	
100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	82'858.20		83'065.20		67'881.30	
100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'164.00		1'164.00		1'164.65	
100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	28'843.80		30'702.00		29'162.60	
100.3060.00	Pensions aux retraités	918'936.00		918'936.00		928'630.15	
100.3102.00	Publications, journaux, documentation	7'000.00		6'000.00		6'770.85	
100.3103.01	Bulletin d'information "1700"	210'000.00		210'000.00		219'481.51	
100.3105.01	Vins d'honneur	20'000.00		20'000.00		18'059.40	
100.3130.01	Frais de réception	60'000.00		60'000.00		61'072.25	
100.3130.04	Frais de télécommunication	5'800.00		5'800.00		5'741.83	
100.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		20'000.00		10'000.00	
100.3131.05	Projet bilinguisme	30'000.00		30'000.00		11'963.70	
100.3131.08	Politique d'information et communication	200'000.00		150'000.00		158'533.05	
100.3170.00	Frais de déplacement et débours	25'000.00		25'000.00		27'731.30	
100.3170.01	Frais de jumelage	8'000.00		10'000.00		10'120.10	
100.3199.00	Autres charges d'exploitation	500.00		500.00			
100.3199.01	Dépenses non spécifiées	100'000.00		100'000.00		26'600.00	
100.3199.03	Cadeaux et dons	25'000.00		30'000.00		17'109.50	
100.3631.01	Association régionale de la Sarine (ARS)	562'238.44		156'745.20		104'932.77	
100.3638.01	ORCO	2'000.00				44'111.05	
100.3910.01	Informatique - imputation interne	62'088.79		63'336.55		49'713.94	
100.4250.00	Ventes				1'000.00		
100.4260.01	Honoraires et jetons de présence récupérés		210'000.00		220'000.00		204'671.90
100.4309.00	Autres revenus d'exploitation		30'000.00		30'000.00		19'337.90
100.4472.00	Locations d'infrastructures				1'000.00		
101	CONSEIL GENERAL	363'600.00		343'600.00		328'450.00	
101.3000.01	Jetons de présence	250'000.00		220'000.00		246'200.00	
101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'000.00		33'000.00		15'037.70	
101.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	6'600.00		6'600.00		5'922.60	
101.3102.00	Publications, journaux, documentation	8'000.00		8'000.00		6'524.35	
101.3130.16	Equipements et prestations pour les séances du CG	60'000.00		70'000.00		48'450.20	
101.3199.00	Autres charges d'exploitation	6'000.00		6'000.00		6'315.15	
109	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					118'123.25	118'123.25
109.3010.00	Traitements					101'117.45	
109.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					146.75	
109.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					6'620.25	
109.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					7'326.20	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
109.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					158.90	
109.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					2'719.00	
109.3170.00	Frais de déplacement et débours					34.70	
109.4310.00	Activation prestations propres						118'123.25
011	ADMINISTRATION	6'561'802.45	243'600.00	6'482'992.60	252'000.00	6'081'466.64	533'619.95
110	SECRETARIAT DE VILLE	4'219'883.95	11'600.00	4'170'261.80	10'000.00	3'753'628.11	126'706.10
110.3010.00	Traitements	1'874'500.05		1'810'786.70		1'778'813.40	
110.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	20'219.00		12'323.00		26'558.15	
110.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-18'000.00	
110.3040.00	Allocations enfants et formation	19'215.00		17'475.00		22'095.00	
110.3043.00	Allocations de résidence	20'640.00		24'560.00		20'470.00	
110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	123'414.00		119'507.80		118'228.70	
110.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	219'504.60		211'972.90		204'135.10	
110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'583.40		4'114.90		3'097.15	
110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	48'516.65		50'105.80		49'491.70	
110.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		4'000.00		4'561.20	
110.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	2'000.00		2'000.00		504.55	
110.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		140.00	
110.3130.01	Frais de réception	9'000.00		4'000.00		2'759.50	
110.3130.02	Cotisations	85'500.00		124'500.00		73'443.55	
110.3130.03	Affranchissements	280'000.00		300'000.00		282'992.77	
110.3130.04	Frais de télécommunication	3'900.00		3'900.00		4'657.79	
110.3131.07	Marketing urbain	330'000.00		300'000.00		77'938.80	
110.3131.10	Projets développement durable	280'000.00		260'000.00		162'498.30	
110.3131.11	Ville créative gastronomie	330'000.00		370'000.00		415'037.45	
110.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	30'000.00		40'000.00		12'090.00	
110.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	150'000.00		130'000.00		170'777.55	
110.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00		2'388.00	
110.3300.00	Amortissement des investissements	3'150.00		11'400.00		11'400.00	
110.3900.00	Economat central - imputation interne	50'600.00		52'300.00		27'156.85	
110.3910.01	Informatique - imputation interne	268'916.30		251'600.90		235'273.55	
110.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	58'724.95		61'214.80		65'119.05	
110.4210.00	Emoluments administratifs		9'000.00		9'000.00		8'783.00
110.4250.00	Ventes		1'000.00		1'000.00		89.55
110.4260.00	Remboursements et participations de tiers		100.00				164.30
110.4310.00	Activation prestations propres		1'500.00				
110.4631.00	Subventions cantonales						40'000.00
110.4636.00	Ville du Goût (sponsoring)						77'669.25

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
111	CONTROLE DES HABITANTS	1'196'451.45	220'000.00	1'133'655.50	230'000.00	1'263'937.64	374'976.75
111.3010.00	Traitements	789'687.95		761'553.00		746'814.15	
111.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	6'550.00		10'000.00		3'181.20	
111.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					20'000.00	
111.3040.00	Allocations enfants et formation	2'160.00		2'160.00		2'160.00	
111.3043.00	Allocations de résidence	5'940.00		4'800.00		4'320.00	
111.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	52'016.20		50'102.60		49'315.25	
111.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	84'104.00		75'149.40		70'620.70	
111.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'015.30		1'724.30		1'590.00	
111.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'367.40		20'920.80		20'239.35	
111.3100.00	Matériel de bureau	500.00		200.00		467.40	
111.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	8'000.00		8'000.00		6'306.70	
111.3101.16	Achat cartes journalières CFF					140'000.00	
111.3102.00	Publications, journaux, documentation	200.00		100.00		97.00	
111.3130.00	Prestations de services de tiers	300.00		300.00		93.30	
111.3130.02	Cotisations	200.00				100.00	
111.3130.04	Frais de télécommunication	1'200.00		1'200.00		1'170.75	
111.3130.07	Taxes bancaires	1'000.00		1'000.00		730.16	
111.3160.00	Locations	73'500.00		72'000.00		69'126.05	
111.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		500.00		137.10	
111.3910.01	Informatique - imputation interne	125'709.90		102'243.30		104'940.53	
111.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	22'500.70		21'702.10		22'528.00	
111.4210.00	Emoluments administratifs		210'000.00		215'000.00		206'916.75
111.4250.00	Ventes		10'000.00		10'000.00		9'625.00
111.4250.01	Ventes cartes journalières CFF				5'000.00		158'435.00
112	VOTATIONS ET ELECTIONS	177'064.46	12'000.00	173'397.50	12'000.00	184'898.27	6'937.10
112.3000.02	Rémunération des scrutateurs	20'000.00		20'000.00		31'310.25	
112.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	1'030.00		1'030.00		1'628.90	
112.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					647.95	
112.3100.00	Matériel de bureau	10'000.00		10'000.00		19'173.30	
112.3130.00	Prestations de services de tiers	21'000.00		21'000.00		18'274.70	
112.3130.03	Affranchissements	90'000.00		90'000.00		89'865.44	
112.3900.00	Economat central - imputation interne	3'800.00		4'200.00		1'701.60	
112.3910.01	Informatique - imputation interne	31'234.46		27'167.50		22'296.13	
112.4611.02	Elections et votations pour les Suisses de l'étranger		12'000.00		12'000.00		6'937.10
113	ARCHIVES ET PATRIMOINE HISTORIQUE	968'402.59		1'005'677.80		879'002.62	25'000.00
113.3010.00	Traitements	579'718.10		621'468.90		551'087.15	
113.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	6'150.00		129.00		16'747.45	
113.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-33'000.00	
113.3040.00	Allocations enfants et formation	1'440.00		2'640.00		6'840.00	
113.3043.00	Allocations de résidence	10'560.00		11'040.00		5'320.00	
113.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	38'591.70		41'352.20		36'522.20	
113.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	66'463.80		71'280.00		62'036.75	
113.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	926.60		2'491.70		919.30	
113.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	15'110.30		17'268.60		15'330.70	
113.3100.01	Numérisation et photographie	2'000.00		2'000.00		5'088.20	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
113.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200.00		200.00		15.40	
113.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'000.00		4'736.93	
113.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	1'000.00		1'000.00			
113.3119.01	Achat d'oeuvre d'art	10'000.00		10'000.00		8'660.00	
113.3119.02	Matériel pour musée "Le Galetas"	3'000.00		3'000.00		1'319.00	
113.3159.01	Conservation et restauration d'archives	55'000.00		60'000.00		40'768.45	
113.3159.02	Conservation et restauration des oeuvres d'art	25'000.00		20'000.00		19'953.50	
113.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		608.20	
113.3910.01	Informatique - imputation interne	128'593.34		114'222.75		116'259.69	
113.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	17'648.75		20'584.65		19'789.70	
113.4260.00	Remboursements et participations de tiers						25'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	FINANCES	33'320'297.46	210'346'664.05	30'665'423.55	201'240'061.35	26'939'163.27	241'113'259.36
020	SERVICES GENERAUX	4'080'087.06	191'000.00	3'792'787.85	140'000.00	3'321'013.48	175'475.11
200	PERSONNEL	3'248'587.06	31'000.00	3'079'287.85	30'000.00	3'033'297.69	
200.3010.00	Traitements	2'173'963.65		2'092'454.75		2'055'588.35	
200.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	11'179.00		10'388.00		8'889.45	
200.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					23'000.00	
200.3040.00	Allocations enfants et formation	34'530.00		33'105.00		36'817.50	
200.3043.00	Allocations de résidence	6'640.00		7'040.00		4'800.00	
200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	142'299.40		136'910.65		134'966.20	
200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	245'426.30		240'320.15		231'603.10	
200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'075.90		4'815.10		4'425.00	
200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	55'822.55		57'315.90		55'622.35	
200.3099.00	Autres charges de personnel	1'700.00		1'700.00		2'087.30	
200.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	100.00		100.00		128.85	
200.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'800.00		3'000.00		3'452.45	
200.3130.02	Cotisations	5'200.00		5'200.00		5'180.00	
200.3130.04	Frais de télécommunication	3'000.00		3'000.00		2'948.84	
200.3130.22	Mandat révision des comptes	45'000.00		45'000.00		54'065.40	
200.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	46'200.00		52'000.00		22'478.80	
200.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'600.00		2'500.00		2'223.85	
200.3300.00	Amortissement des investissements	37'575.00					
200.3900.00	Economat central - imputation interne	10'200.00		8'700.00		8'093.90	
200.3910.01	Informatique - imputation interne	352'786.21		306'337.20		303'045.00	
200.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	64'489.05		69'401.10		73'881.35	
200.4240.00	Prestations de services à des tiers		30'000.00		30'000.00		
200.4310.00	Activation prestations propres		1'000.00				
203	ASSURANCES, LOCAUX, DIVERS	831'500.00	160'000.00	713'500.00	110'000.00	287'715.79	175'475.11
203.3130.07	Taxes bancaires	75'000.00		87'000.00		99'192.99	
203.3130.50	Frais de transactions par cartes	25'000.00		20'000.00			
203.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	47'500.00		65'000.00		5'425.50	
203.3134.00	Primes d'assurances	470'500.00		350'000.00		340'162.25	
203.3134.02	Casco et franchises	60'000.00		25'000.00		24'070.00	
203.3137.05	Redevance radio-TV	3'500.00		3'500.00		3'315.00	
203.3180.00	Du croire sur débiteurs					-308'000.00	
203.3181.00	Pertes sur débiteurs irrécouvrables	150'000.00		163'000.00		123'550.05	
203.4260.00	Remboursements et participations de tiers		160'000.00		110'000.00		175'475.11
021	IMPOTS ET TAXES	2'899'200.00	202'606'728.00	2'909'600.00	193'765'000.00	1'662'505.03	223'204'549.98
210	IMPOTS	2'899'200.00	202'606'728.00	2'909'600.00	193'765'000.00	1'662'505.03	223'204'549.98
210.3130.24	Frais de contentieux	736'000.00		700'000.00		756'111.18	
210.3180.01	Du croire sur impôts					-1'192'000.00	
210.3181.01	Pertes sur impôts irrécouvrables	1'465'000.00		1'465'000.00		1'471'757.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210.3499.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	450'000.00		500'000.00		395'316.10	
210.3611.01	Commission cantonale encaissement d'impôts spéciaux	248'200.00		244'600.00		231'320.70	
210.4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		85'400'000.00		82'200'000.00		79'008'629.80
210.4000.10	Impôts sur le revenu, personnes physiques - années précédent						5'857'105.65
210.4000.60	Part au remboursement de l'imputation forfaitaire d'impôt		-300'000.00		-200'000.00		-668'305.90
210.4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		7'800'000.00		6'500'000.00		6'592'094.40
210.4001.10	Impôts sur la fortune, personnes physiques - années précédentes						3'253'002.95
210.4002.00	Impôts à la source personnes physiques		9'000'000.00		8'050'000.00		7'316'661.00
210.4002.10	Impôts à la source personnes physiques - années précédentes						10'190'823.33
210.4010.00	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		63'500'000.00		62'800'000.00		49'619'657.15
210.4010.10	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - années précédent						24'874'699.05
210.4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'700'000.00		2'700'000.00		2'807'606.20
210.4011.10	Impôts sur le capital, personnes morales - années précédente						758'365.30
210.4021.00	Contribution immobilière		18'600'000.00		17'850'000.00		18'141'323.40
210.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers		2'800'000.00		2'200'000.00		3'283'415.15
210.4022.01	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital		1'800'000.00		1'300'000.00		1'333'409.40
210.4023.00	Droits de mutations immobilières		4'700'000.00		4'000'000.00		5'566'909.95
210.4024.00	Impôt sur les successions		2'800'000.00		2'800'000.00		1'423'502.35
210.4033.00	Impôt sur les chiens		120'000.00		120'000.00		122'160.00
210.4210.02	Impôts sur les divertissements				1'000.00		14'133.60
210.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00		4'000.00		5'342.25
210.4260.09	Remboursement des frais de contentieux		268'500.00		200'000.00		263'992.82
210.4290.01	Récupérations actes de défaut de biens		896'000.00		700'000.00		1'076'463.88
210.4401.00	Pénalités et intérêts de retard		890'000.00		900'000.00		812'339.95
210.4601.02	Impôt sur véhicules et cycles		1'627'228.00		1'640'000.00		1'551'218.30
022	REVENUS DES BIENS	8'700.00	654'775.00	8'700.00	653'750.00	8'789.60	6'947'878.23
220	INTERETS ACTIFS	8'700.00	654'775.00	8'700.00	653'750.00	8'789.60	6'947'878.23
220.3137.01	Droits de garde et de timbres fédéraux	8'700.00		8'700.00		8'616.00	
220.3440.00	Réévaluations de titres (PF)					173.60	
220.4400.00	Intérêts des liquidités		2'600.00		2'000.00		2'557.30
220.4402.00	Intérêts des placements financiers		71'175.00		70'750.00		52'575.00
220.4420.00	Dividendes		580'000.00		580'000.00		592'006.00
220.4443.00	Réévaluations des immeubles PF						6'299'739.93
220.4451.00	Revenus de participations		1'000.00		1'000.00		1'000.00
023	PARTICIPATIONS ET AUTRES RECETTES	117'000.00	1'553'000.00	117'000.00	1'516'000.00	117'000.00	1'621'438.89
230	PARTICIPATIONS		29'000.00		29'000.00		69'000.00
230.4240.00	Prestations de services à des tiers		29'000.00		29'000.00		69'000.00
231	AUTRES RECETTES	117'000.00	1'524'000.00	117'000.00	1'487'000.00	117'000.00	1'552'438.89
231.3635.02	Subvention DDP à titre gratuit	117'000.00		117'000.00		117'000.00	
231.4309.01	Remboursement de frais de rappel		73'000.00		67'000.00		79'829.44
231.4390.00	Autres revenus divers						42.40

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
231.4430.01	Droits de superficie (PF)		1'231'000.00		1'200'000.00		1'232'897.40
231.4463.00	Revenus financiers d'entreprises publics						38'164.00
231.4612.11	Redevances de perception des impôts paroissiaux		170'000.00		170'000.00		151'505.65
231.4910.00	Indemnité d'administration - imputation interne		50'000.00		50'000.00		50'000.00
024	CHARGE DE LA DETTE	4'433'883.40	1'821'354.40	4'050'860.70	1'854'560.70	3'675'502.76	1'875'599.16
240	INTERETS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNT	4'433'883.40	1'821'354.40	4'050'860.70	1'854'560.70	3'675'502.76	1'875'599.16
240.3130.06	Frais d'emprunts	47'500.00		12'000.00		20'743.97	
240.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	10'000.00		3'000.00		9'281.35	
240.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	2'685'029.00		2'311'300.00		1'889'064.19	
240.3401.01	Intérêts du prêt recapitalisation Caisse de prévoyance	1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25	
240.4940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne		130'000.00		130'000.00		119'185.91
240.4980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25
025	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	21'781'427.00	3'519'806.65	19'786'475.00	3'310'750.65	18'154'352.40	7'288'317.99
256	CONSTRUCTIONS H.L.M.	47'400.00		47'000.00		47'402.25	
256.3637.00	Subventions communales versées aux privés	47'400.00		47'000.00		47'402.25	
257	ASSAINISSEMENT D'IMMEUBLES						9'506.50
257.4637.00	Remboursements subventions aux privés						9'506.50
259	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS	21'734'027.00	3'519'806.65	19'739'475.00	3'310'750.65	18'106'950.15	7'278'811.49
259.3130.44	Prestations en lien avec la PFA					62'069.85	
259.3131.00	Etudes et projets	281'000.00		438'000.00		103'652.30	
259.3131.04	Projets participatifs					-8'000.00	
259.3131.21	NOVA - animations hiver dépenses	385'000.00					
259.3611.11	Participation au trafic régional	6'084'875.00		5'350'800.00		5'014'338.00	
259.3611.12	Participation fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	337'376.00		312'400.00		322'092.00	
259.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	14'595'776.00		13'538'275.00		12'562'798.00	
259.3636.04	Actions d'entraide	50'000.00		100'000.00		50'000.00	
259.4390.03	NOVA - animations hiver recettes		135'000.00				
259.4510.05	Dissolution de provision PF17						4'000'000.00
259.4511.04	Prélèvement sur la réserve de politique foncière						62'069.85
259.4621.00	Attribution à la péréquation des besoins		2'264'429.00		2'190'373.00		2'096'364.00
259.4895.00	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		1'120'377.65		1'120'377.65		1'120'377.64

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
03	ENFANCE, ÉCOLES ET COHÉSION SOCIALE	87'395'745.07	13'622'513.90	84'264'202.30	13'574'659.50	80'844'695.82	13'696'047.94
030	SERVICES GENERAUX	15'532'600.88	960'356.00	14'305'711.10	1'144'425.20	12'802'741.75	1'158'344.84
300	ÉCOLES - ADMINISTRATION	2'504'006.35	10'000.00	2'181'814.10	10'000.00	2'885'125.07	194'203.98
300.3000.03	Commissions	3'600.00		4'200.00			
300.3010.00	Traitements	1'238'921.15		1'168'410.60		1'331'200.50	
300.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	24'906.00		12'129.00		19'459.70	
300.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-15'000.00	
300.3040.00	Allocations enfants et formation	16'230.00		11'100.00		22'398.75	
300.3043.00	Allocations de résidence	17'720.00		22'080.00		13'040.00	
300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	81'865.45		77'562.85		88'954.05	
300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	134'249.30		118'877.85		136'638.25	
300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'320.35		3'410.50		2'673.80	
300.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	32'169.85		32'501.00		37'896.95	
300.3099.00	Autres charges de personnel	11'300.00		1'300.00			
300.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	500.00		500.00		1'686.20	
300.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'200.00		1'200.00		1'150.85	
300.3130.02	Cotisations	2'000.00				3'466.00	
300.3130.04	Frais de télécommunication	2'851.80		2'800.00		2'687.09	
300.3130.25	Prestations de tiers pour l'encouragement précoce					20'000.00	
300.3131.00	Etudes et projets	115'000.00		90'000.00		25'000.00	
300.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration					242'726.30	
300.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse					229'909.65	
300.3131.13	CoSoc : Seniors et Handicap					39'652.75	
300.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	45'000.00		40'000.00		44'069.25	
300.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'600.00		3'600.00		3'729.30	
300.3170.03	Frais de réunion	6'500.00		6'500.00		3'624.55	
300.3612.12	Ecolages envers d'autres communes	17'000.00		10'000.00		16'437.60	
300.3900.00	Economat central - imputation interne	38'800.00		24'200.00		21'778.75	
300.3910.01	Informatique - imputation interne	671'356.20		517'112.05		548'357.18	
300.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	35'916.25		34'330.25		43'587.60	
300.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1'500.00		1'500.00		1'048.30
300.4310.00	Activation prestations propres						28'703.80
300.4390.01	Produits particuliers						53'359.73
300.4631.00	Subventions cantonales		8'500.00		8'500.00		107'492.15
301	SUBSIDES ET PARTICIPATIONS	6'405'292.75	15'000.00	5'800'500.00	15'000.00	6'820'044.45	15'326.20
301.3601.08	Centre professionnel cantonal	605'750.00		591'500.00		500'612.00	
301.3614.01	CIP Centre d'information professionnelle	34'000.00		34'000.00		34'000.00	
301.3631.11	Aide aux institutions pour enfants à besoins particuliers	5'743'042.75		5'160'000.00		4'931'132.45	
301.3636.03	Travail socioculturel					1'341'000.00	
301.3636.06	Colonies de vacances	22'500.00		15'000.00		13'300.00	
301.4632.00	Subventions d'autres communes		15'000.00		15'000.00		15'326.20

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
303	SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES	3'219'188.17	839'600.00	3'119'957.90	854'460.00	2'901'895.73	753'138.16
303.3010.00	Traitements	804'158.90		626'577.50		662'001.90	
303.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'130.00		13'331.00		4'337.75	
303.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
303.3040.00	Allocations enfants et formation	11'130.00		8'130.00		15'660.00	
303.3043.00	Allocations de résidence	7'200.00		10'160.00		5'920.00	
303.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	52'868.75		41'629.00		43'857.15	
303.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	84'722.30		68'056.20		66'938.80	
303.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'625.00		1'569.50		1'064.55	
303.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'735.50		17'383.10		18'005.60	
303.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	25'000.00		25'000.00		24'840.30	
303.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	13'000.00		18'000.00		10'664.55	
303.3101.23	Matériel de cuisine	20'000.00		20'000.00		19'316.95	
303.3105.00	Denrées alimentaires	480'000.00		495'900.00		441'414.70	
303.3110.02	Mobilier et appareils CO	32'000.00		32'000.00		38'964.15	
303.3110.03	Mobilier et appareils EP/AES	126'000.00		146'000.00		143'376.60	
303.3111.00	Machines, installations et appareils	25'000.00		25'000.00		23'472.75	
303.3113.00	Matériel informatique	178'000.00		178'000.00		86'151.40	
303.3130.00	Prestations de services de tiers	113'500.00		123'500.00		121'855.30	
303.3130.04	Frais de télécommunication	865.00		1'000.00		891.01	
303.3130.07	Taxes bancaires	1'598.00		3'733.20		1'739.99	
303.3151.00	Entretien de machines et appareils	50'000.00		60'000.00		40'204.50	
303.3160.00	Locations	145'000.00		145'000.00		131'785.30	
303.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'200.00		2'200.00		1'390.50	
303.3170.03	Frais de réunion	1'000.00		1'500.00			
303.3300.00	Amortissement des investissements	861'223.27		913'244.30		849'898.88	
303.3601.00	Frais facturés par le Canton	117'780.00		118'790.40		122'752.90	
303.3900.00	Economat central - imputation interne	100.00		100.00		36.75	
303.3920.02	Véhicules - imputation interne	10'000.00		4'000.00			
303.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	1'000.00		500.00			
303.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	23'351.45		19'653.70		21'353.45	
303.4250.00	Ventes						370.00
303.4260.04	Participation parentale aux frais de repas		833'000.00		850'860.00		752'768.16
303.4472.00	Locations d'infrastructures		6'600.00		3'600.00		3'600.00
304	COHÉSION SOCIALE	3'404'113.61	95'756.00	3'034'229.90	95'756.00		
304.3000.03	Commissions	1'000.00		1'000.00			
304.3010.00	Traitements	595'071.00		337'891.70			
304.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	9'280.00		5'976.00			
304.3040.00	Allocations enfants et formation	7'620.00		7'920.00			
304.3043.00	Allocations de résidence	8'240.00		5'120.00			
304.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	39'442.20		22'426.20			
304.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	63'365.40		39'138.10			
304.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'389.40		1'111.90			
304.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	15'444.30		9'364.40			
304.3130.02	Cotisations	4'000.00		4'000.00			
304.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00			
304.3131.00	Etudes et projets	60'000.00		40'000.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
304.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration	187'700.00		234'020.00			
304.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse	246'579.85		263'940.00			
304.3131.13	CoSoc : Seniors et Handicap	62'300.00		51'200.00			
304.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00		3'000.00			
304.3170.03	Frais de réunion	1'000.00		1'000.00			
304.3636.03	Travail socioculturel	1'827'000.00		1'777'000.00			
304.3636.20	Institutions à caractère social	158'300.00		158'300.00			
304.3910.01	Informatique - imputation interne	96'496.86		59'819.05			
304.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'184.60		11'302.55			
304.4631.00	Subventions cantonales		95'756.00		95'756.00		
309	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS			169'209.20	169'209.20	195'676.50	195'676.50
309.3010.00	Traitements			133'907.80		158'749.15	
309.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			7'352.00		600.00	
309.3040.00	Allocations enfants et formation					1'710.00	
309.3043.00	Allocations de résidence					2'440.00	
309.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			8'754.40		10'577.70	
309.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			15'328.20		16'331.80	
309.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			210.60		254.20	
309.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			3'656.20		4'358.75	
309.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					139.90	
309.3130.04	Frais de télécommunication					19.20	
309.3170.00	Frais de déplacement et débours					495.80	
309.4310.00	Activation prestations propres				169'209.20		180'590.90
309.4612.10	Dédommagements d'autres communes						15'085.60
031	ENSEIGNEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION	22'717'213.59	9'633'831.90	22'423'029.85	9'464'166.30	21'832'221.12	9'360'534.13
310	ECOLE DU BELLUARD	7'969'916.39	3'067'992.45	8'073'320.15	2'921'729.50	7'848'520.35	2'985'168.92
310.3010.00	Traitements	110'150.75		205'848.50		127'274.80	
310.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'293.00		13'791.00			
310.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
310.3043.00	Allocations de résidence			900.00			
310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	7'201.70		13'516.70		7'888.05	
310.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	7'567.80		7'530.00		7'938.85	
310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	172.70		1'091.55		365.45	
310.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	2'819.55		5'644.40		3'238.35	
310.3099.00	Autres charges de personnel	21'115.00		21'650.00		21'626.00	
310.3100.00	Matériel de bureau	6'300.00		6'300.00		4'647.95	
310.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		1'482.95	
310.3102.01	Imprimés	11'000.00		11'000.00		7'031.05	
310.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	4'625.00		4'695.00		3'588.00	
310.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	66'670.00		66'770.00		89'673.32	
310.3105.03	Achats économie familiale	60'912.00		71'020.80		71'756.45	
310.3109.01	Orientation professionnelle	5'408.00		6'836.00		3'310.30	
310.3130.02	Cotisations					55.00	
310.3130.03	Affranchissements	6'250.00		6'000.00		6'240.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
310.3130.04	Frais de télécommunication	2'661.40		3'000.00		2'728.94	
310.3130.07	Taxes bancaires	650.00		650.00		1'278.79	
310.3130.21	Transport des élèves	190'000.00		201'172.00		175'855.00	
310.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	8'000.00		6'000.00		7'953.80	
310.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'502.75	
310.3170.03	Frais de réunion	4'950.00		4'900.00		4'925.50	
310.3171.00	Activités scolaires	228'720.00		224'350.00		195'544.50	
310.3171.02	Formation culturelle	26'285.00		26'845.00		17'930.30	
310.3300.00	Amortissement des investissements	121'213.89		121'213.90		121'213.89	
310.3510.00	Attribution à la réserve	50'530.70		50'530.70		50'530.71	
310.3601.00	Frais facturés par le Canton	4'962'210.00		4'931'390.05		4'827'432.25	
310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		270.00	
310.3900.00	Economat central - imputation interne	6'200.00		5'900.00		6'715.15	
310.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	19'500.00		19'500.00		8'965.10	
310.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne					700.15	
310.3920.00	Valeur locative - imputation interne	1'827'000.00		1'827'000.00		1'827'000.00	
310.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	16'600.00		16'600.00		14'250.00	
310.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	177'500.00		177'500.00		226'278.90	
310.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		6'000.00		795.55	
310.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	2'409.90		2'174.55		2'532.50	
310.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale		23'846.40		27'734.40		73'616.00
310.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique		112'315.00		105'465.00		105'465.00
310.4390.00	Autres revenus divers		12'000.00		12'000.00		7'710.00
310.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		2'844'181.05		2'724'290.10		2'714'815.02
310.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		12'000.00		9'000.00		15'000.00
310.4630.00	Subventions de la Confédération		17'000.00		7'500.00		17'228.20
310.4631.00	Subventions cantonales		41'650.00		34'740.00		46'364.70
310.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif		5'000.00		1'000.00		4'970.00
311	ECOLE DE JOLIMONT	9'114'993.40	4'782'306.25	8'847'135.50	4'729'819.75	8'535'871.90	4'460'745.38
311.3010.00	Traitements	140'290.80		184'891.20		146'297.30	
311.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'779.00		20'598.00		2'953.20	
311.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
311.3043.00	Allocations de résidence	2'400.00		3'360.00		2'400.00	
311.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	9'329.30		12'306.60		9'877.70	
311.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	13'695.60		13'855.80		14'240.35	
311.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	224.40		771.70		237.45	
311.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'653.10		5'139.60		4'056.45	
311.3099.00	Autres charges de personnel	24'890.00		23'890.00		18'590.60	
311.3100.00	Matériel de bureau	4'800.00		4'800.00		1'242.00	
311.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		350.00	
311.3102.01	Imprimés	1'000.00		2'000.00		356.00	
311.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	6'236.00		6'088.00		4'652.35	
311.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	73'882.00		73'882.00		93'596.41	
311.3105.03	Achats économie familiale	74'390.40		75'945.60		79'915.70	
311.3109.01	Orientation professionnelle	6'328.00		7'484.00		2'927.10	
311.3130.02	Cotisations	200.00		200.00		270.00	
311.3130.03	Affranchissements	7'000.00		7'000.00		7'028.85	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
311.3130.04	Frais de télécommunication	1'201.70		1'600.00		1'181.94	
311.3130.07	Taxes bancaires	500.00		1'200.00		477.74	
311.3130.21	Transport des élèves	158'820.00		158'820.00		148'334.00	
311.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	7'000.00		7'000.00		6'061.50	
311.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'517.20	
311.3170.03	Frais de réunion	5'800.00		5'600.00		3'853.80	
311.3171.00	Activités scolaires	247'047.50		246'095.00		239'644.16	
311.3171.02	Formation culturelle	30'310.00		29'680.00		26'045.20	
311.3300.00	Amortissement des investissements	53'280.45		53'280.45		53'280.45	
311.3510.00	Attribution à la réserve	126'073.10		177'217.90		126'073.10	
311.3601.00	Frais facturés par le Canton	5'569'448.00		5'188'178.30		4'886'339.00	
311.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00			
311.3900.00	Economat central - imputation interne	6'300.00		5'800.00		7'177.45	
311.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	24'350.00		24'350.00		26'944.30	
311.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne					267.25	
311.3920.00	Valeur locative - imputation interne	2'231'900.00		2'231'900.00		2'231'900.00	
311.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	2'000.00		2'000.00		1'500.00	
311.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	240'200.00		240'200.00		367'543.50	
311.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	22'000.00		22'000.00		16'197.20	
311.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	3'664.05		4'001.35		4'542.65	
311.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale		47'433.60		39'139.20		84'110.00
311.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique		99'827.50		101'935.00		101'810.00
311.4390.00	Autres revenus divers		1'000.00		1'000.00		4'421.24
311.4472.00	Locations d'infrastructures		6'000.00		6'000.00		3'987.50
311.4510.00	Prélèvement à la réserve				375'730.95		
311.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		4'567'155.15		4'156'154.60		4'153'725.70
311.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		3'000.00		3'000.00		3'000.00
311.4630.00	Subventions de la Confédération		20'000.00		15'000.00		48'992.69
311.4631.00	Subventions cantonales		33'390.00		30'860.00		51'825.75
311.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif		4'500.00		1'000.00		8'872.50
312	ECOLE DE LANGUE ALLEMANDE	4'333'750.35	1'783'533.20	4'193'974.20	1'812'617.05	4'325'415.32	1'914'619.83
312.3010.00	Traitements	98'072.00		110'554.60		93'256.30	
312.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'663.00		11'505.00		28.00	
312.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
312.3040.00	Allocations enfants et formation	4'950.00		3'600.00		3'600.00	
312.3043.00	Allocations de résidence	1'200.00		2'880.00		2'400.00	
312.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	6'490.20		7'416.00		6'255.60	
312.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	8'704.20		9'984.00		8'090.50	
312.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	156.40		362.20		150.45	
312.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	2'541.50		3'097.35		2'568.00	
312.3099.00	Autres charges de personnel	11'740.00		12'440.00		14'835.16	
312.3100.00	Matériel de bureau	6'000.00		6'000.00		2'652.25	
312.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		2'709.20	
312.3102.01	Imprimés	2'000.00		4'090.00		1'550.25	
312.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	2'480.00		2'555.00		1'855.40	
312.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	18'350.00		18'350.00		41'689.15	
312.3105.03	Achats économie familiale	30'326.40		38'880.00		42'338.10	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312.3109.01	Orientation professionnelle	2'584.00		3'972.00		2'725.10	
312.3130.02	Cotisations	200.00		200.00		10.00	
312.3130.03	Affranchissements	4'000.00		3'300.00		3'968.30	
312.3130.04	Frais de télécommunication	1'044.00		1'300.00		1'201.91	
312.3130.07	Taxes bancaires	600.00		600.00		397.43	
312.3130.21	Transport des élèves	110'115.20		105'880.00		103'581.00	
312.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	2'000.00		1'000.00		1'706.95	
312.3160.00	Locations	14'000.00		14'000.00		18'360.00	
312.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		117.05	
312.3170.03	Frais de réunion	3'050.00		3'150.00		3'461.85	
312.3171.00	Activités scolaires	116'150.00		116'395.00		134'987.95	
312.3171.02	Formation culturelle	13'930.00		14'315.00		19'252.00	
312.3510.00	Attribution à la réserve	448'434.80		448'434.80		448'434.82	
312.3601.00	Frais facturés par le Canton	2'597'090.00		2'429'380.00		2'418'618.85	
312.3637.00	Subventions communales versées aux privés	1'000.00		1'000.00		612.00	
312.3900.00	Economat central - imputation interne	26'800.00		23'700.00		33'014.30	
312.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	14'400.00		14'400.00		9'711.75	
312.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne					511.80	
312.3920.00	Valeur locative - imputation interne	702'500.00		702'500.00		702'500.00	
312.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	71'250.00		71'250.00		192'037.30	
312.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	1'600.00		1'600.00		2'645.75	
312.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	2'328.65		2'883.25		2'580.85	
312.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale		12'960.00		15'292.80		36'562.00
312.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique		54'460.00		53'000.00		56'876.00
312.4390.00	Autres revenus divers		1'000.00		1'000.00		18'468.45
312.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		1'491'694.50		1'451'310.65		1'483'372.95
312.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		191'191.70		258'576.60		260'214.66
312.4630.00	Subventions de la Confédération		12'000.00		2'000.00		22'004.97
312.4631.00	Subventions cantonales		19'227.00		30'437.00		37'120.80
312.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif		1'000.00		1'000.00		
313	ECOLE DE PEROLLES	1'298'553.45		1'308'600.00		1'122'413.55	
313.3130.21	Transport des élèves	48'704.80		54'000.00		45'900.00	
313.3611.02	Frais facturés par l'Association des CO Sarine-Campagne	1'237'248.65		1'242'000.00		1'063'652.55	
313.3611.13	Participation communale au frais d'économie familiale	11'600.00		11'600.00		11'830.00	
313.3637.00	Subventions communales versées aux privés	1'000.00		1'000.00		1'031.00	
032	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	33'916'216.20	475'150.00	32'992'807.05	527'180.00	32'564'315.62	724'208.65
320	ECOLES PRIMAIRES	26'518'445.13	127'550.00	26'137'432.45	137'180.00	26'034'963.82	159'720.90
320.3010.00	Traitements			135'200.00			
320.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			16'054.00			
320.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			8'839.80			
320.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			1'087.80			
320.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			3'691.20			
320.3099.00	Autres charges de personnel			300.00			
320.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	23'100.00		39'000.00		68'429.33	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
320.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	16'100.00		16'100.00		11'881.24	
320.3113.00	Matériel informatique					666.00	
320.3130.00	Prestations de services de tiers	7'450.00		12'000.00		428.75	
320.3130.04	Frais de télécommunication	7'944.24		10'000.00		7'870.20	
320.3130.07	Taxes bancaires	200.00		200.00		450.90	
320.3130.21	Transport des élèves	1'064'535.49		1'036'425.00		937'129.25	
320.3138.01	Réseau de santé et prévention	30'500.00		25'000.00		24'082.85	
320.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00			
320.3170.02	Activités des établissements	133'250.00		136'970.00		28'593.85	
320.3171.00	Activités scolaires	118'000.00		118'000.00		91'322.05	
320.3300.00	Amortissement des investissements					19'715.40	
320.3611.00	Dédommagements au Canton	16'918'215.40		16'382'314.65		16'198'856.20	
320.3636.23	Mobilité scolaire, prestations de tiers	35'000.00		35'000.00		30'000.00	
320.3900.00	Economat central - imputation interne	151'800.00		150'400.00		159'962.55	
320.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	70'250.00		66'250.00		82'594.95	
320.3920.00	Valeur locative - imputation interne	7'152'300.00		7'152'300.00		7'152'300.00	
320.3920.02	Véhicules - imputation interne	18'000.00		21'000.00		19'330.10	
320.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	767'300.00		767'300.00		1'199'860.20	
320.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	1'000.00		500.00		1'490.00	
320.4390.00	Autres revenus divers		200.00		200.00		325.00
320.4612.10	Dédommagements d'autres communes		24'000.00		39'000.00		39'631.55
320.4631.00	Subventions cantonales		103'350.00		97'980.00		119'764.35
321	GYMNASTIQUE ET SPORTS	3'509'650.15	335'600.00	3'330'147.40	320'000.00	3'188'321.47	254'423.20
321.3010.00	Traitements	2'049'526.05		2'028'202.00		1'925'336.80	
321.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	14'473.00		3'787.00			
321.3040.00	Allocations enfants et formation	27'238.05		24'547.50		50'372.80	
321.3043.00	Allocations de résidence	19'521.60		15'800.00		14'410.00	
321.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	135'270.70		132'570.25		125'908.15	
321.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	239'278.20		235'994.85		218'375.65	
321.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'598.50		4'072.10		3'045.20	
321.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	52'967.50		55'571.70		52'634.50	
321.3099.00	Autres charges de personnel	900.00		900.00		350.00	
321.3104.01	Matériel gymnastique et sports	26'100.00		26'100.00		16'192.70	
321.3130.04	Frais de télécommunication	90.00		100.00		86.72	
321.3130.21	Transport des élèves	215'000.00		204'000.00		212'473.15	
321.3159.04	Entretien matériel sportif					4'000.00	
321.3160.00	Locations	2'000.00		8'000.00			
321.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'450.00		1'450.00		1'316.00	
321.3171.01	Journées et camps	280'000.00		171'500.00		167'258.00	
321.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	378'000.00		349'400.00		326'900.00	
321.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	63'236.55		68'152.00		69'661.80	
321.4260.10	Contributions à la vie scolaire		93'000.00		20'000.00		25'817.90
321.4630.00	Subventions fédérales		90'000.00		100'000.00		75'015.60
321.4631.00	Subventions cantonales		152'600.00		200'000.00		153'589.70

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
322	ACTIVITES CULTURELLES	1'147'773.35	12'000.00	860'304.45	20'000.00	720'313.21	11'200.55
322.3010.00	Traitements	790'458.70		562'328.40		519'406.10	
322.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	6'185.00		10'200.00		-3'037.35	
322.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					11'000.00	
322.3040.00	Allocations enfants et formation	6'172.35				2'880.00	
322.3043.00	Allocations de résidence	7'882.80					
322.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	52'192.85		33'994.50		33'761.30	
322.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	60'096.00		19'152.00		25'562.80	
322.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'391.20		1'447.00		791.50	
322.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'437.30		15'351.70		13'878.65	
322.3099.00	Autres charges de personnel	1'200.00		1'200.00		1'138.45	
322.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	16'000.00		16'000.00		14'676.10	
322.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		400.00		233.40	
322.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00		15'000.00		13'787.75	
322.3130.01	Frais de réception	2'000.00		2'000.00		2'118.75	
322.3130.04	Frais de télécommunication	1'007.00		800.00		770.76	
322.3130.11	Organisations, manifestations et projets	77'000.00		84'000.00		5'038.55	
322.3130.21	Transport des élèves	2'500.00		2'500.00		1'237.25	
322.3130.23	Cachets pour spectacles	63'000.00		63'000.00		62'137.40	
322.3131.00	Etudes et projets			20'000.00			
322.3159.03	Entretiens d'instruments	1'000.00		1'000.00		486.00	
322.3160.00	Locations	1'500.00		1'500.00		2'210.00	
322.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		896.20	
322.3170.03	Frais de réunion	2'000.00		2'000.00		1'777.65	
322.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'400.00		1'400.00		1'407.40	
322.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'450.15		5'530.85		8'154.55	
322.4231.01	Participation des élèves (Passeport vacances)		12'000.00		20'000.00		
322.4310.00	Activation prestations propres						11'200.55
323	DEVOIRS SURVEILLES	340'924.30		322'183.35		344'994.65	
323.3010.00	Traitements	302'969.40		280'000.00		312'424.90	
323.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	903.00				1.40	
323.3043.00	Allocations de résidence			1'440.00			
323.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	18'797.30		20'896.90		20'374.55	
323.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	7'264.20		6'847.80		2'531.50	
323.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'291.00		1'689.70		488.90	
323.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	7'756.00		9'331.40		8'348.85	
323.3170.00	Frais de déplacement et débours					17.00	
323.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'943.40		1'977.55		807.55	
325	LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE	2'399'423.27		2'342'739.40	50'000.00	2'275'722.47	298'864.00
325.3010.00	Traitements					467'489.75	
325.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					5'259.80	
325.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-29'000.00	
325.3040.00	Allocations enfants et formation					6'330.00	
325.3043.00	Allocations de résidence					4'000.00	
325.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					31'169.25	
325.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					50'621.30	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
325.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					748.75	
325.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					12'792.75	
325.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	2'100.00		6'000.00		35'943.75	
325.3130.04	Frais de télécommunication	800.00		800.00		1'112.55	
325.3132.02	SLPP francophone	1'773'424.15		1'732'281.30		1'037'476.26	
325.3132.03	SLPP germanophone	304'415.00		294'712.00		226'777.20	
325.3170.00	Frais de déplacement et débours					123.10	
325.3611.00	Dédommagements au Canton	288'147.60		277'903.15		296'429.65	
325.3612.14	Compensation transfert caisse de pension					86'090.00	
325.3910.01	Informatique - imputation interne	30'536.52		31'042.95		26'210.16	
325.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					16'148.20	
325.4631.00	Subventions cantonales				50'000.00		298'864.00
034	SERVICES MEDICAUX SCOLAIRES	1'109'994.00	321'000.00	1'087'053.95	331'000.00	1'059'515.80	302'791.72
340	SERVICE MEDICAL	675'994.00	206'000.00	656'053.95	196'000.00	646'773.10	187'790.27
340.3010.00	Traitements	460'987.80		454'351.30		443'896.25	
340.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'289.00				299.80	
340.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					6'000.00	
340.3040.00	Allocations enfants et formation	10'845.00		6'750.00		7'335.00	
340.3043.00	Allocations de résidence	1'680.00		1'680.00		2'680.00	
340.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	30'247.30		29'816.30		28'905.55	
340.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	55'951.80		54'879.60		54'079.75	
340.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	725.90		716.00		701.35	
340.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'844.00		12'449.50		11'915.85	
340.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		4'000.00		4'044.41	
340.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		376.30	
340.3106.00	Matériel médical	6'000.00		5'000.00		5'255.00	
340.3116.00	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00		214.85	
340.3130.04	Frais de télécommunication	1'842.00		2'500.00		2'279.77	
340.3138.01	Réseau de santé et prévention	15'000.00		20'000.00		12'568.85	
340.3156.00	Entretien d'appareils et instruments médicaux			300.00			
340.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00		995.65	
340.3910.01	Informatique - imputation interne	58'167.90		45'262.80		47'973.27	
340.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'913.30		15'848.45		17'251.45	
340.4612.10	Dédommagements d'autres communes		187'000.00		177'000.00		168'782.27
340.4631.00	Subventions cantonales		19'000.00		19'000.00		19'008.00
341	SERVICE DENTAIRE	434'000.00	115'000.00	431'000.00	135'000.00	412'742.70	115'001.45
341.3611.03	Soins donnés par le canton	383'000.00		380'000.00		362'733.30	
341.3611.04	Participation frais cabines dentaires	38'000.00		35'000.00		37'620.00	
341.3637.00	Subventions communales versées aux privés	13'000.00		16'000.00		12'389.40	
341.4260.05	Contributions des parents		115'000.00		135'000.00		115'001.45

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
035	ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	14'119'720.40	2'232'176.00	13'455'600.35	2'107'888.00	12'585'901.53	2'150'168.60
350	ACCUEILS EXTRASCOLAIRES	5'703'660.40	2'204'000.00	5'687'712.35	2'080'000.00	5'242'258.79	2'120'002.60
350.3010.00	Traitements	4'088'373.80		4'013'304.25		3'804'864.80	
350.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	33'220.00		38'265.00		24'366.75	
350.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					16'000.00	
350.3040.00	Allocations enfants et formation	62'866.50		69'930.00		81'720.00	
350.3043.00	Allocations de résidence	65'600.00		66'853.35		47'680.00	
350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	271'574.75		264'900.65		253'448.80	
350.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	393'693.40		404'067.55		352'930.80	
350.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'490.30		7'990.30		6'347.85	
350.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	106'339.85		111'387.20		104'629.90	
350.3099.00	Autres charges de personnel	1'500.00		1'500.00		1'397.50	
350.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	22'000.00		22'000.00		30'793.83	
350.3105.02	Frais de repas préparés	126'000.00		105'000.00		90'672.85	
350.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	15'000.00		15'000.00		11'291.14	
350.3130.00	Prestations de services de tiers	20'000.00		14'000.00		14'865.85	
350.3130.02	Cotisations	1'175.00		1'175.00		1'100.00	
350.3130.03	Affranchissements	200.00		200.00		86.45	
350.3130.04	Frais de télécommunication	4'640.00		4'500.00		4'172.41	
350.3130.07	Taxes bancaires	300.00		300.00		643.66	
350.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau	2'000.00		2'000.00		1'003.00	
350.3160.00	Locations	100'000.00		179'550.00		5'850.00	
350.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00		2'500.00		2'369.10	
350.3171.03	Activités AES	28'400.00		24'000.00		18'789.05	
350.3601.03	Emoluments payés à l'Etat	500.00		500.00			
350.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	25'000.00		10'000.00		10'000.00	
350.3900.00	Economat central - imputation interne	13'400.00		14'100.00		8'749.80	
350.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	19'000.00		12'000.00		7'725.60	
350.3920.00	Valeur locative - imputation interne	186'000.00		186'000.00		186'000.00	
350.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne					42'306.70	
350.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	106'886.80		116'689.05		112'552.95	
350.4260.02	Participation parentale aux frais de garde		1'800'000.00		1'680'000.00		1'592'048.10
350.4260.04	Participation parentale aux frais de repas		24'000.00		20'000.00		
350.4631.00	Subventions cantonales		380'000.00		380'000.00		527'954.50
351	CRECHES ET ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	8'416'060.00	28'176.00	7'767'888.00	27'888.00	7'343'642.74	30'166.00
351.3130.02	Cotisations	25.00					
351.3131.14	Mesures de la stratégie petite enfance	46'900.00		5'000.00		2'500.00	
351.3160.00	Locations	28'176.00		27'888.00		27'666.00	
351.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	50'000.00		95'000.00			
351.3636.07	Crèches	7'850'959.00		7'220'000.00		6'898'348.19	
351.3636.08	Accueil familial de jour	340'000.00		320'000.00		335'128.55	
351.3636.26	Groupes de jeux	100'000.00		100'000.00		80'000.00	
351.4472.01	Participations aux loyers		28'176.00		27'888.00		27'666.00
351.4631.00	Subventions cantonales						2'500.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
04	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'339'703.15	10'475'015.09	10'274'152.05	11'900'953.60	10'978'339.25	12'826'052.51
040	SERVICES GENERAUX	4'970'249.22	8'545'500.00	4'958'588.30	9'930'000.00	4'791'154.50	10'408'170.45
400	ADMINISTRATION	1'489'157.44	1'402'500.00	1'463'356.75	1'250'000.00	1'389'064.85	1'472'311.75
400.3010.00	Traitements	787'483.45		748'425.60		729'819.80	
400.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	2'349.00		3'180.00		1'216.00	
400.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
400.3040.00	Allocations enfants et formation	5'400.00		5'355.00		7'260.00	
400.3043.00	Allocations de résidence	5'880.00		4'800.00		4'800.00	
400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	51'364.55		48'745.00		47'563.65	
400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	98'186.85		94'048.20		91'071.60	
400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'598.40		5'286.90		5'179.15	
400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'309.35		20'562.90		20'004.50	
400.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					61.60	
400.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		1'348.85	
400.3130.02	Cotisations	1'800.00		1'800.00		1'800.00	
400.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'400.00		1'652.34	
400.3130.11	Organisations, manifestations et projets	28'250.00		27'950.00		17'418.20	
400.3137.02	TVA taux forfaitaire	55'000.00		45'000.00		51'584.80	
400.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		6'000.00		1'954.10	
400.3900.00	Economat central - imputation interne	12'000.00		9'200.00		8'809.15	
400.3910.01	Informatique - imputation interne	381'167.54		412'943.35		366'469.26	
400.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	26'268.30		27'159.80		29'051.85	
400.4100.01	Taxes sur les taxis		9'000.00		10'000.00		7'200.00
400.4120.01	Affermage des affiches		750'000.00		720'000.00		765'818.80
400.4210.00	Emoluments administratifs		48'000.00		50'000.00		49'278.00
400.4310.00	Activation prestations propres		5'500.00				
400.4470.01	Location du domaine public		500'000.00		400'000.00		590'137.40
400.4470.03	Locations de places de parc		90'000.00		70'000.00		59'877.55
401	POLICE	3'400'338.62	7'033'000.00	3'414'478.40	8'568'000.00	3'324'814.18	8'825'747.05
401.3010.00	Traitements	2'076'251.45		2'015'323.60		1'985'785.05	
401.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'708.00		10'458.00		11'290.20	
401.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
401.3040.00	Allocations enfants et formation	30'960.00		25'800.00		29'801.00	
401.3043.00	Allocations de résidence	26'880.00		26'880.00		26'880.00	
401.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	137'498.05		133'515.85		132'324.10	
401.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	227'269.65		219'473.55		213'536.85	
401.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	16'921.40		16'431.80		16'285.00	
401.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	53'840.65		55'751.25		54'340.25	
401.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'000.00		2'000.00		1'210.00	
401.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	49'500.00		38'000.00		37'424.00	
401.3111.00	Machines, installations et appareils	110'000.00		182'500.00		173'472.60	
401.3112.00	Equipements du personnel	20'000.00		21'000.00		19'590.55	
401.3120.00	Electricité	26'500.00		26'500.00		15'079.25	
401.3130.00	Prestations de services de tiers	130'000.00		152'000.00		118'450.20	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
401.3130.03	Affranchissements	40'000.00		36'000.00		51'399.93	
401.3130.04	Frais de télécommunication	68'000.00		65'000.00		63'475.76	
401.3130.07	Taxes bancaires	35'000.00		35'000.00		36'561.86	
401.3130.10	Taxes traitement de données	9'500.00		7'500.00		6'240.50	
401.3130.14	Traitement de la monnaie	5'500.00		5'500.00		5'258.50	
401.3151.00	Entretien de machines et appareils	118'000.00		111'630.00		93'015.43	
401.3160.00	Locations	2'400.00		23'400.00		23'326.20	
401.3170.00	Frais de déplacement et débours					1'362.85	
401.3300.00	Amortissement des investissements	72'978.78		80'928.40		77'411.55	
401.3910.01	Informatique - imputation interne	69'828.29		60'505.05		61'174.35	
401.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	60'802.35		63'380.90		68'118.20	
401.4210.00	Emoluments administratifs		120'000.00		100'000.00		159'435.29
401.4240.00	Prestations de services à des tiers		100'000.00		90'000.00		94'378.45
401.4240.01	Redevances évacuation de véhicules		60'000.00		50'000.00		82'511.13
401.4240.03	Produit des parcomètres		2'325'000.00		4'100'000.00		4'176'172.57
401.4240.17	Produit des stationnements (TVA)		200'000.00		100'000.00		66'430.90
401.4260.11	Electricité remboursements		28'000.00		28'000.00		28'522.30
401.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales		3'000'000.00		2'900'000.00		3'110'782.13
401.4470.02	Produits des autorisations		1'200'000.00		1'200'000.00		1'107'514.28
402	FOIRES ET MARCHES	75'753.16	110'000.00	75'753.15	112'000.00	72'877.92	110'111.65
402.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	500.00		500.00			
402.3151.00	Entretien de machines et appareils	1'500.00		1'500.00		1'087.95	
402.3300.00	Amortissement des investissements	58'253.16		58'253.15		58'253.17	
402.3900.00	Economat central - imputation interne	500.00		500.00			
402.3910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne	15'000.00		15'000.00		13'536.80	
402.4120.02	Taxes des marchés au bétail		10'000.00		12'000.00		8'957.00
402.4470.04	Droits d'étalage		100'000.00		100'000.00		101'154.65
404	POLICE SANITAIRE	5'000.00		5'000.00		4'397.55	
404.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	5'000.00		5'000.00		4'397.55	
041	PROTECTION DE LA POPULATION	3'422'419.31	1'832'408.00	3'520'240.90	1'917'388.00	4'677'759.20	2'340'390.61
410	EXPLOITATION	3'422'419.31	1'832'408.00	3'520'240.90	1'917'388.00	4'677'759.20	2'340'390.61
410.3010.00	Traitements	291'983.25		248'794.00		232'589.50	
410.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'381.00		1'605.00		11'989.40	
410.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
410.3040.00	Allocations enfants et formation	6'300.00		6'300.00		6'750.00	
410.3043.00	Allocations de résidence	8'100.00		4'800.00		4'800.00	
410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	19'619.65		16'580.30		16'304.30	
410.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	33'615.45		28'927.80		27'824.00	
410.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'414.85		2'040.60		2'006.60	
410.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	7'681.80		6'923.40		6'689.05	
410.3091.01	Mesures de recrutement des pompiers	5'000.00		5'000.00			
410.3111.00	Machines, installations et appareils	46'000.00		6'000.00		4'332.80	
410.3120.00	Electricité	25'000.00		25'000.00		15'609.30	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
410.3120.01	Eau		1'000.00		500.00		497.45
410.3130.04	Frais de télécommunication		2'700.00		2'700.00		1'844.04
410.3130.15	Frais liés à la protection de la population		3'000.00		2'000.00		4'030.50
410.3151.00	Entretien de machines et appareils		68'680.00		87'000.00		54'726.65
410.3160.00	Locations		5'500.00		5'100.00		900.00
410.3170.00	Frais de déplacement et débours						51.20
410.3190.01	Chauffage facturé par des tiers		10'000.00		10'000.00		2'995.25
410.3441.60	Réévaluations des biens meubles (PF)						1'334'137.44
410.3601.04	Taxes de nuitées		3'000.00		3'000.00		2'718.00
410.3601.06	Office cantonal protection d'environnement						6'758.55
410.3612.07	Participation à la défense incendie et au secours RSS		1'990'945.20		2'169'155.00		2'041'124.10
410.3612.14	Compensation transfert caisse de pension						90'829.00
410.3631.10	Participation communale aux frais Pci		99'866.40		81'593.95		70'737.05
410.3900.00	Economat central - imputation interne		1'200.00		5'600.00		185.50
410.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		1'000.00				
410.3910.01	Informatique - imputation interne		58'856.13		51'131.60		37'157.48
410.3920.00	Valeur locative - imputation interne		568'000.00		568'000.00		568'000.00
410.3920.02	Véhicules - imputation interne		10'000.00		45'000.00		13'331.75
410.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne		4'800.00		4'800.00		
410.3930.01	Frais d'exploitation - imputation interne		134'782.28		124'335.30		105'964.44
410.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		8'993.30		8'353.95		8'875.85
410.4200.01	Taxes d'exemption			1'100'000.00		1'200'000.00	
							1'625'698.96
410.4240.02	Indemnités pour hébergement			15'000.00		15'000.00	
							16'437.00
410.4430.00	Recettes locatives (PF)			592'088.00		576'468.00	
							574'784.00
410.4432.01	Locations d'infrastructures			4'120.00		4'720.00	
							3'120.00
410.4439.01	Charges liées aux locations (PF)			69'800.00		69'800.00	
							57'683.15
410.4612.10	Dédommagements d'autres communes			10'000.00		10'000.00	
							9'267.50
410.4612.14	Indemnisation employés communaux incorporés			30'000.00		30'000.00	
							42'000.00
410.4630.00	Subventions fédérales			10'900.00		10'900.00	
							10'900.00
410.4631.00	Subventions cantonales			500.00		500.00	
							500.00
043	MOBILITE		1'947'034.62	97'107.09	1'795'322.85	53'565.60	1'509'425.55
							77'491.45
430	EXPLOITATION		1'947'034.62	97'107.09	1'795'322.85	53'565.60	1'509'425.55
							77'491.45
430.3000.03	Commissions		1'500.00		1'500.00		1'320.00
430.3010.00	Traitements		744'610.40		716'470.20		680'358.65
430.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires		2'915.00		5'522.00		
430.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires						8'000.00
430.3040.00	Allocations enfants et formation		2'880.00		2'880.00		2'400.00
430.3043.00	Allocations de résidence		12'760.00		13'200.00		9'600.00
430.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif		49'514.65		47'703.75		45'185.05
430.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		85'347.35		82'831.65		77'127.35
430.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		6'094.10		5'871.05		5'551.90
430.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF		19'389.30		19'919.90		18'593.05
430.3099.00	Autres charges de personnel		4'000.00		4'000.00		4'191.30
430.3100.00	Matériel de bureau		5'000.00		5'000.00		1'612.30
430.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils		90'000.00		85'000.00		85'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
430.3102.00	Publications, journaux, documentation	20'000.00		10'000.00		8'389.70	
430.3111.00	Machines, installations et appareils	110'000.00		110'000.00		109'783.65	
430.3120.00	Electricité	35'000.00		35'000.00		26'938.70	
430.3130.00	Prestations de services de tiers	130'000.00		150'000.00		102'686.00	
430.3130.02	Cotisations	5'750.00		5'475.00		5'741.00	
430.3130.04	Frais de télécommunication	2'800.00		2'800.00		2'059.90	
430.3131.00	Etudes et projets	90'000.00		60'000.00		65'048.70	
430.3151.00	Entretien de machines et appareils	2'000.00		2'000.00		213.25	
430.3160.00	Locations	14'000.00		16'000.00		1'680.00	
430.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		4'000.00		1'826.50	
430.3300.00	Amortissement des investissements	349'349.04		257'185.90		157'399.45	
430.3900.00	Economat central - imputation interne	2'500.00		2'800.00		1'183.50	
430.3910.01	Informatique - imputation interne	134'535.53		126'242.75		62'932.00	
430.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	23'089.25		23'920.65		24'603.60	
430.4240.00	Prestations de services à des tiers		100.00		100.00		100.00
430.4250.00	Ventes		3'000.00		2'000.00		6'298.50
430.4260.00	Remboursements et participations de tiers		50'000.00		35'000.00		59'019.05
430.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		44'007.09		16'465.60		12'073.90

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
05	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	45'931'591.35	29'349'725.06	42'689'102.65	25'860'241.00	44'020'717.73	27'152'073.40
050	SERVICES GENERAUX	2'821'101.46	625'722.15	2'552'092.70	295'902.00	2'457'261.61	313'649.50
500	ADMINISTRATION	499'813.66		540'058.85		402'742.11	
500.3099.00	Autres charges de personnel	300.00		300.00			
500.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		2'100.00		1'095.60	
500.3130.02	Cotisations	4'500.00		4'500.00		3'250.00	
500.3130.04	Frais de télécommunication	1'520.00		1'520.00		1'256.40	
500.3900.00	Economat central - imputation interne	29'700.00		47'000.00		20'351.25	
500.3910.01	Informatique - imputation interne	462'293.66		484'638.85		376'788.86	
501	PERSONNEL	1'110'057.05	119'146.10	1'106'747.50	97'947.15	1'193'385.44	94'355.64
501.3010.00	Traitements	863'075.75		846'906.75		910'999.50	
501.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	13'720.00		22'719.00		7'802.05	
501.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					17'000.00	
501.3040.00	Allocations enfants et formation	4'290.00		7'740.00		12'100.00	
501.3043.00	Allocations de résidence	4'107.75		3'794.40		4'634.40	
501.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	56'394.00		55'329.45		60'030.30	
501.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	103'005.75		101'608.15		109'134.80	
501.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'756.70		6'632.95		7'170.00	
501.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	22'199.55		23'223.80		24'929.85	
501.3099.00	Autres charges de personnel	3'500.00		4'000.00		1'214.10	
501.3130.04	Frais de télécommunication	2'450.00		2'450.00		2'759.59	
501.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00		3'000.00		796.85	
501.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	27'557.55		29'343.00		34'814.00	
501.4310.00	Activation prestations propres		119'146.10		97'947.15		94'355.64
502	ADMINISTRATION VOIRIE	526'937.35	96'000.00	451'578.45	75'000.00	429'817.40	87'899.15
502.3010.00	Traitements	309'836.10		304'865.60		292'228.30	
502.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	387.00					
502.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
502.3043.00	Allocations de résidence	3'825.60		3'825.60		4'025.60	
502.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	20'506.70		20'181.70		19'368.50	
502.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	37'390.20		36'591.60		34'570.85	
502.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'523.90		2'484.20		2'383.55	
502.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'029.70		8'427.60		7'950.70	
502.3101.12	Matériel de fête mis à disposition	10'000.00		9'700.00		10'310.30	
502.3101.24	Prestations Ville du Goût 2023					13'615.15	
502.3101.25	Prestations pour manifestations externes	20'000.00		20'000.00			
502.3130.02	Cotisations	4'900.00		4'900.00		4'451.90	
502.3130.04	Frais de télécommunication	435.00		435.00		878.00	
502.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	44'500.00		25'000.00		24'996.05	
502.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00		3'323.70	
502.3170.05	Portes ouvertes	50'000.00					
502.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'100.00		1'100.00		1'686.70	
502.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	10'003.15		10'567.15		11'028.10	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.4240.00	Prestations de services à des tiers		80'000.00		60'000.00		74'362.35
502.4310.00	Activation prestations propres		1'000.00				
502.4910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne		15'000.00		15'000.00		13'536.80
509	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	684'293.40	410'576.05	453'707.90	122'954.85	431'316.66	131'394.71
509.3010.00	Traitements	544'537.50		358'436.00		339'984.55	
509.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	6'278.00		3'657.00		3'600.00	
509.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		9'000.00		9'000.00	
509.3043.00	Allocations de résidence	3'600.00		2'400.00		2'400.00	
509.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	35'836.00		23'591.00		22'625.80	
509.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	65'992.50		43'263.60		40'744.15	
509.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'410.40		2'902.80		2'783.75	
509.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	14'032.00		9'850.50		9'359.05	
509.3130.04	Frais de télécommunication	507.00		507.00		663.36	
509.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00		156.00	
509.4310.00	Activation prestations propres		410'576.05		122'954.85		131'394.71
051	ATELIERS	6'960'912.32	1'181'500.00	6'717'102.40	1'205'000.00	6'704'706.87	1'176'489.41
510	ATELIER MECANIQUE	1'927'147.42	1'181'500.00	1'770'147.15	1'205'000.00	1'922'249.67	1'176'489.41
510.3010.00	Traitements	481'788.65		446'590.10		457'430.70	
510.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	537.00					
510.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
510.3040.00	Allocations enfants et formation					7'200.00	
510.3043.00	Allocations de résidence			1'800.00			
510.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31'497.85		29'314.45		29'905.65	
510.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	50'352.00		46'763.85		44'966.85	
510.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'876.55		3'607.75		3'681.05	
510.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'333.35		12'240.95		12'277.20	
510.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	370'000.00		310'000.00		421'227.85	
510.3101.04	Carburants et lubrifiants	350'000.00		400'000.00		383'992.25	
510.3111.00	Machines, installations et appareils	30'000.00		36'000.00		60'541.90	
510.3111.03	Achats dans le cadre du plan de mobilité	32'000.00		26'000.00		18'170.60	
510.3130.04	Frais de télécommunication	622.95		622.95		610.60	
510.3134.00	Primes d'assurances	30'000.00		22'000.00		38'820.70	
510.3137.04	Impôts véhicules et expertises	200'000.00		210'000.00		199'794.95	
510.3151.01	Entretien des véhicules et engins	150'000.00		150'000.00		145'596.70	
510.3161.00	Locations de véhicules et engins	70'000.00		51'000.00		74'085.90	
510.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00			
510.3300.00	Amortissement des investissements	10'602.37		10'602.35		10'602.37	
510.3920.02	Véhicules - imputation interne	90'000.00					
510.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'436.70		13'504.75		14'344.40	
510.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		15'000.00		10'915.20
510.4250.50	Vente de véhicules usagés		7'500.00				
510.4920.02	Véhicules - imputation interne		1'094'000.00		1'139'000.00		1'104'918.11
510.4920.04	Location de véhicules - imputation interne		70'000.00		51'000.00		60'656.10

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
511	MENUISERIE D'INTERIEUR	839'588.22		833'478.70		794'025.51	
511.3010.00	Traitements	659'575.80		654'477.20		628'462.05	
511.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'535.00					
511.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-9'000.00	
511.3040.00	Allocations enfants et formation	9'600.00		9'000.00		10'890.00	
511.3043.00	Allocations de résidence	2'880.00		2'880.00		2'400.00	
511.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	43'310.10		42'975.70		40'986.35	
511.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	72'720.00		71'889.00		68'386.85	
511.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'330.00		5'289.10		5'076.55	
511.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'959.40		17'945.80		16'826.30	
511.3130.04	Frais de télécommunication	549.00		549.00		569.64	
511.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00			
511.3300.00	Amortissement des investissements	7'612.37		7'612.35		7'612.37	
511.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'416.55		20'760.55		21'815.40	
512	MENUISERIE D'EXTERIEUR	580'080.90		554'409.80		549'381.22	
512.3010.00	Traitements	454'558.00		441'233.00		436'052.30	
512.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	602.00					
512.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
512.3040.00	Allocations enfants et formation	11'700.00		1'800.00		3'825.00	
512.3043.00	Allocations de résidence	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
512.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	30'031.30		29'161.00		28'832.10	
512.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	49'248.00		47'439.60		46'728.00	
512.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'695.80		3'589.20		3'548.40	
512.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'759.40		12'176.20		11'850.15	
512.3130.04	Frais de télécommunication	310.90		310.90		448.07	
512.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		391.00	
512.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'175.50		13'699.90		14'906.20	
513	PEINTURES	579'567.50		581'417.10		569'300.48	
513.3010.00	Traitements	460'200.00		455'754.00		442'769.15	
513.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'854.00					
513.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
513.3040.00	Allocations enfants et formation			5'025.00		8'475.00	
513.3043.00	Allocations de résidence	7'200.00		9'600.00		7'200.00	
513.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	30'557.70		30'423.10		29'417.95	
513.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	50'160.00		49'440.00		47'378.90	
513.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'760.80		3'743.50		3'620.60	
513.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'965.50		12'703.90		12'075.35	
513.3130.04	Frais de télécommunication	350.00		350.00		234.68	
513.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00		15.00	
513.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'419.50		14'277.60		15'113.85	
514	SERRURERIE	619'498.48		601'877.20		477'457.51	
514.3010.00	Traitements	455'346.70		468'247.00		358'387.60	
514.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
514.3040.00	Allocations enfants et formation					150.00	
514.3043.00	Allocations de résidence	9'200.00		9'600.00		7'200.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
514.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'602.65		31'240.70		24'089.85	
514.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	47'640.40		50'784.00		47'826.50	
514.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'737.30		3'844.70		2'941.35	
514.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'592.00		13'045.10		11'959.70	
514.3130.04	Frais de télécommunication	350.00		350.00		361.88	
514.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		284.00	
514.3300.00	Amortissement des investissements	49'083.98		9'900.00		4'999.98	
514.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	12'745.45		14'665.70		15'256.65	
515	SIGNALISATION FIXE	641'389.05		626'578.35		644'067.94	
515.3010.00	Traitements	501'527.00		493'277.75		498'342.25	
515.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'070.00				57.30	
515.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					6'000.00	
515.3040.00	Allocations enfants et formation	7'800.00		5'550.00		12'300.00	
515.3043.00	Allocations de résidence	9'600.00		9'000.00		6'400.00	
515.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'416.70		32'837.65		33'003.60	
515.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	52'224.60		51'179.70		51'831.75	
515.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'113.10		4'041.10		4'061.85	
515.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'084.90		13'712.15		13'548.60	
515.3130.04	Frais de télécommunication	1'000.00		1'000.00		1'311.29	
515.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'200.00		1'200.00		677.00	
515.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'352.75		14'780.00		16'534.30	
518	CHANTIERS	1'116'376.85		1'107'976.50		1'116'787.97	
518.3010.00	Traitements	888'589.00		877'513.00		857'854.10	
518.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'135.00				600.00	
518.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					25'000.00	
518.3040.00	Allocations enfants et formation	11'550.00		15'225.00		21'450.00	
518.3043.00	Allocations de résidence	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
518.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	58'409.50		57'683.10		56'437.25	
518.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	95'216.40		93'439.80		89'801.00	
518.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'187.30		7'099.30		6'945.80	
518.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	22'871.00		24'087.20		23'170.65	
518.3130.04	Frais de télécommunication	945.00		945.00		1'399.72	
518.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		532.95	
518.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	25'473.65		26'984.10		28'646.50	
519	SANITAIRES	657'263.90		641'217.60		631'436.57	
519.3010.00	Traitements	517'581.35		503'232.60		491'880.75	
519.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	430.00				200.00	
519.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
519.3040.00	Allocations enfants et formation	7'050.00		8'100.00		13'500.00	
519.3043.00	Allocations de résidence	9'600.00		9'600.00		9'600.00	
519.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	34'465.40		33'527.40		32'799.55	
519.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	54'640.80		52'368.60		50'783.70	
519.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'241.90		4'125.70		4'036.15	
519.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'496.20		14'000.00		13'463.90	
519.3130.04	Frais de télécommunication	940.00		940.00		914.92	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
519.3170.00	Frais de déplacement et débours		200.00		200.00		57.60
519.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		14'618.25		15'123.30		16'200.00
052	ROUTES, VOIRIE ET PARCS	10'908'074.29	5'801'661.96	10'044'806.10	4'595'120.05	10'471'184.23	4'917'722.20
520	ROUTES COMMUNALES ET VOIRIE	3'615'863.03	680'486.41	2'988'315.50	566'465.95	3'934'935.42	432'068.58
520.3090.01	Formation métier et suivis médicaux		19'550.00		19'173.00		28'526.50
520.3099.00	Autres charges de personnel		500.00				
520.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils		126'000.00		126'000.00		124'412.60
520.3101.13	Matériel pour bancs publics		35'000.00		31'000.00		6'884.00
520.3101.14	Matériel pour valets de ville		3'000.00		3'000.00		2'989.40
520.3101.15	Matériel pour fontaine		5'000.00		5'000.00		2'296.65
520.3101.27	Matériel de nettoyage en Ville		14'600.00				
520.3111.00	Machines, installations et appareils		50'000.00		50'000.00		26'307.65
520.3111.01	Véhicules et engins		4'500.00		6'000.00		21'024.15
520.3120.01	Eau		500.00		500.00		402.85
520.3120.02	Gaz		4'000.00		4'000.00		3'628.45
520.3130.00	Prestations de services de tiers		2'000.00		2'000.00		3'023.60
520.3130.42	Déménagement par des tiers		1'000.00		1'000.00		
520.3131.00	Etudes et projets		20'000.00		20'000.00		93'758.50
520.3131.15	Etudes dangers naturels		150'000.00		40'000.00		
520.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication		150'000.00		150'000.00		150'345.65
520.3142.01	Entretien des zones à risques		85'000.00		110'000.00		158'575.10
520.3143.01	Entretien des ouvrages d'art		100'000.00		100'000.00		80'318.75
520.3144.08	Entretien des remparts		5'500.00		5'000.00		5'244.80
520.3149.00	Entretien des fontaines		15'000.00		30'000.00		29'791.10
520.3151.00	Entretien de machines et appareils		9'000.00		7'000.00		8'778.70
520.3160.00	Locations		3'000.00		3'000.00		
520.3161.00	Locations de véhicules et engins		3'000.00		5'000.00		607.05
520.3170.00	Frais de déplacement et débours		400.00		400.00		462.35
520.3300.00	Amortissement des investissements		2'357'313.03		1'882'242.50		2'024'958.12
520.3900.02	Equipements de travail - imputation interne		43'000.00		33'000.00		24'996.00
520.3910.03	Traitements - imputation interne						778'832.00
520.3920.02	Véhicules - imputation interne		220'000.00		171'500.00		340'976.95
520.3920.04	Location de véhicules - imputation interne		10'000.00		4'500.00		17'794.50
520.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne		179'000.00		179'000.00		
520.4240.00	Prestations de services à des tiers			10'000.00		10'000.00	11'211.00
520.4250.00	Ventes						324.00
520.4510.06	Dissolution de l'assainissement des falaises			235'000.00		150'000.00	
520.4612.10	Dédommagements d'autres communes			30'000.00		35'000.00	29'597.95
520.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements			405'486.41		371'465.95	390'935.63
521	PLACES DE PARC PUBLIQUES	32'000.00	32'000.00	34'000.00	34'000.00	33'826.75	33'826.75
521.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils		12'000.00		14'000.00		12'375.60
521.3144.04	Entretien des places de parc publiques		20'000.00		20'000.00		19'919.90
521.4200.00	Taxes de compensation						-30'974.05
521.4510.00	Prélèvement à la réserve			32'000.00		34'000.00	64'800.80

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
522	ROUTES CANTONALES	30'000.00		30'000.00		38'628.15	
522.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		2'410.40	
522.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication	20'000.00		20'000.00		36'217.75	
523	ECLAIRAGE PUBLIC	669'096.00	1'950.00	793'200.00	1'000.00	630'558.85	3'900.00
523.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		30'000.00		4'872.30	
523.3119.04	Assainissement des installations	70'000.00		70'000.00		56'453.10	
523.3120.00	Electricité	241'096.00		350'000.00		209'648.80	
523.3120.02	Gaz	7'000.00		8'000.00		8'784.30	
523.3144.05	Entretien des éclairages publics	221'000.00		210'200.00		225'800.35	
523.3300.00	Amortissement des investissements	125'000.00		125'000.00		125'000.00	
523.4309.00	Autres revenus d'exploitation		1'950.00		1'000.00		3'900.00
524	TRAVAUX D'HIVER	323'643.61		418'497.60		329'299.69	
524.3010.00	Traitements	60'000.00		60'000.00		79'325.00	
524.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			852.00			
524.3042.00	Indemnités de repas	1'000.00		1'000.00			
524.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	3'922.80		3'922.80		5'165.35	
524.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	483.00		483.00		635.20	
524.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'536.00		1'638.00		2'093.35	
524.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	9'100.00		12'000.00		9'571.30	
524.3101.07	Produits pour le déneigement	46'000.00		46'000.00		52'415.30	
524.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'000.00					
524.3111.01	Véhicules et engins	30'000.00		20'000.00		22'430.15	
524.3130.04	Frais de télécommunication	130.00		130.00		116.28	
524.3131.00	Etudes et projets			62'000.00			
524.3161.01	Locations de matériel	28'000.00		27'000.00		16'449.40	
524.3300.00	Amortissement des investissements	20'471.81		20'471.80		20'471.81	
524.3920.02	Véhicules - imputation interne	105'000.00		160'000.00		114'181.05	
524.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	15'000.00		3'000.00		1'830.00	
526	EQUIPE VOIRIE	640'792.70	512'634.15	620'877.60		572'377.13	
526.3010.00	Traitements	505'492.00		486'910.15		442'184.20	
526.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'203.00		1'195.00			
526.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					5'000.00	
526.3040.00	Allocations enfants et formation	5'400.00		5'400.00		9'000.00	
526.3043.00	Allocations de résidence	6'000.00		8'100.00		6'400.00	
526.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'441.30		32'362.55		29'327.55	
526.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	55'056.60		52'656.00		47'605.50	
526.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'115.20		3'983.60		3'609.65	
526.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'094.50		13'514.00		12'039.05	
526.3130.04	Frais de télécommunication	1'350.00		1'350.00		2'025.03	
526.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00			
526.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'440.10		15'206.30		15'186.15	
526.4910.03	Traitements - imputation interne		512'634.15				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
527	NETTOYAGE EN VILLE	1'934'987.40	1'354'491.20	1'703'289.05	1'021'973.45	1'612'104.57	1'128'473.20
527.3010.00	Traitements	1'530'243.00		1'334'112.00		1'269'449.00	
527.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	476.00		1'606.00			
527.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-20'000.00	
527.3040.00	Allocations enfants et formation	18'600.00		25'200.00		33'975.00	
527.3043.00	Allocations de résidence	34'200.00		31'200.00		28'600.00	
527.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	102'279.50		89'259.90		84'876.70	
527.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	152'896.20		132'608.40		126'374.90	
527.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	12'588.55		10'984.80		10'444.05	
527.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	40'049.20		37'272.50		34'834.65	
527.3130.04	Frais de télécommunication	2'550.00		2'550.00		3'236.72	
527.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00			
527.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	40'904.95		38'295.45		40'313.55	
527.4910.03	Traitements - imputation interne		1'354'491.20		1'021'973.45		1'128'473.20
528	DECHETTERIE ET EXPLOITATION DES NEIGLES	754'222.10	603'377.70	670'965.35	603'868.80	653'113.27	653'113.27
528.3010.00	Traitements	599'911.00		530'679.50		522'299.35	
528.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'508.00		4'089.00		1'200.00	
528.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-9'000.00	
528.3040.00	Allocations enfants et formation	2'700.00		2'100.00		5'250.00	
528.3043.00	Allocations de résidence	11'400.00		9'600.00		9'600.00	
528.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	39'967.00		35'321.80		34'852.90	
528.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	60'848.40		53'568.60		52'626.60	
528.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'918.50		4'347.20		4'288.90	
528.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	15'650.20		14'749.40		14'307.15	
528.3130.04	Frais de télécommunication	840.00		840.00		710.87	
528.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		189.60	
528.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	16'279.00		15'469.85		16'787.90	
528.4910.03	Traitements - imputation interne		603'377.70		603'868.80		653'113.27
529	CENTRALE TRANSPORTS	2'907'469.45	2'616'722.50	2'785'661.00	2'367'811.85	2'666'340.40	2'666'340.40
529.3010.00	Traitements	2'310'221.10		2'205'407.20		2'079'048.65	
529.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	7'331.00				14'720.10	
529.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-10'000.00	
529.3040.00	Allocations enfants et formation	31'310.00		47'925.00		62'025.00	
529.3043.00	Allocations de résidence	38'880.00		36'020.00		38'800.00	
529.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	153'581.15		146'538.50		137'703.00	
529.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	224'448.20		207'943.25		202'051.45	
529.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	18'900.80		18'035.75		17'157.90	
529.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	60'137.60		61'190.20		56'934.20	
529.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		1'950.00		2'681.30	
529.3170.00	Frais de déplacement et débours	600.00		600.00		621.05	
529.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	59'559.60		60'051.10		64'454.40	
529.4910.03	Traitements - imputation interne		2'616'722.50		2'367'811.85		2'666'340.40

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
053	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	17'443'194.21	14'870'739.42	16'382'660.05	14'291'141.60	16'676'881.80	14'466'979.09
530	DECHETS	8'047'874.92	5'633'512.44	6'826'755.75	4'797'329.60	7'245'049.67	5'071'534.77
530.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	11'830.00		11'717.00		10'780.00	
530.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		5'000.00		6'565.10	
530.3102.00	Publications, journaux, documentation	7'000.00		10'000.00		12'629.45	
530.3102.02	Lutte contre le littering	17'200.00		25'000.00		14'230.40	
530.3111.00	Machines, installations et appareils	36'000.00		6'000.00		22'954.70	
530.3111.04	Matériel cantonniers			17'000.00		14'862.85	
530.3111.05	Containers, bennes et poubelles	115'000.00		106'000.00		150'582.40	
530.3120.00	Electricité	15'976.00		12'000.00		14'013.87	
530.3130.00	Prestations de services de tiers	13'600.00		13'000.00		13'223.75	
530.3130.04	Frais de télécommunication					378.34	
530.3130.30	Frais d'élimination SAIDEF - encombrants et ordures	1'361'000.00		1'419'710.20		1'370'002.65	
530.3130.31	Frais d'élimination déchets organiques - composte	87'000.00		91'198.55		80'964.00	
530.3130.32	Frais d'élimination déchets organiques - méthanisation	200'000.00		144'285.65		138'110.70	
530.3130.33	Frais d'élimination des plastiques	2'700.00		2'550.30		2'273.55	
530.3130.34	Frais d'élimination du verre	4'400.00		4'495.80		1'970.75	
530.3130.35	Frais d'élimination du bois	43'000.00		46'145.80		37'716.50	
530.3130.36	Frais d'élimination déchets inertes	8'900.00		9'278.90		7'521.30	
530.3130.37	Frais d'élimination divers petits déchets	16'000.00		20'118.90		10'797.20	
530.3130.38	Achat sacs poubelles et sachets canins	45'000.00		85'000.00		51'685.95	
530.3134.00	Primes d'assurances					2'440.20	
530.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	12'000.00		12'000.00		10'257.15	
530.3151.00	Entretien de machines et appareils	28'000.00		10'000.00		8'918.30	
530.3151.02	Entretien containers, bennes et poubelles	15'000.00		20'000.00		18'189.75	
530.3161.00	Locations de véhicules et engins	4'000.00		4'000.00		4'602.55	
530.3170.00	Frais de déplacement et débours	600.00		600.00		566.05	
530.3199.02	TVA irrécupérable	40'000.00		31'000.00		44'243.49	
530.3300.00	Amortissement des investissements	114'769.17		83'285.65		97'162.40	
530.3510.00	Attribution à la réserve					797'942.34	
530.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	9'000.00		5'000.00		806.15	
530.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	34'000.00		29'000.00		11'144.15	
530.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
530.3910.01	Informatique - imputation interne	134'674.20		33'714.90		32'702.70	
530.3910.03	Traitements - imputation interne	5'087'225.55		3'993'654.10		3'669'094.87	
530.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	45'000.00		45'000.00		48'000.00	
530.3920.02	Véhicules - imputation interne	485'000.00		489'000.00		480'045.40	
530.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	39'000.00		32'000.00		39'541.60	
530.4240.04	Taxe déchets (base)		2'164'000.00		2'050'000.00		2'582'248.40
530.4240.13	Taxe proportionnelle (sacs)		2'011'000.00		2'050'000.00		1'950'747.85
530.4240.15	Taxe proportionnelle encaissée aux Neigles		80'000.00		50'000.00		47'725.10
530.4240.18	Taxe de base et proportionnelle entreprises		5'000.00		5'000.00		441.00
530.4250.30	Remboursement-recettes PET		31'000.00		31'173.35		29'906.05
530.4250.31	Remboursement-recettes papier et carton		300'000.00		285'984.55		120'157.50
530.4250.32	Remboursement-recettes fer blan et alu		17'700.00		20'219.60		16'270.65
530.4250.33	Remboursement-recettes ferraille diverse		33'000.00		24'618.15		30'343.50
530.4250.34	Remboursement-recettes métaux divers		4'200.00		4'097.75		3'397.55

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
530.4250.35	Remboursement-recettes batteries		2'900.00		1'827.95		3'977.10
530.4250.36	Remboursement-recettes grands appareils ménagers		3'800.00		4'493.80		3'230.55
530.4250.37	Remboursement-recettes petits appareils ménagers		20'700.00		20'526.80		19'925.44
530.4250.38	Remboursement-recettes appareils électroniques		20'200.00		20'957.30		
530.4250.40	Remboursement-recettes frigo		3'600.00		3'480.15		3'840.10
530.4250.41	Remboursement-recettes verre		94'400.00		94'322.85		94'731.10
530.4250.42	Remboursement-recettes transports divers		16'500.00		15'242.70		18'076.75
530.4510.00	Prélèvement à la réserve		706'127.79				
530.4612.10	Dédommagements d'autres communes		1'440.00		1'440.00		1'337.05
530.4631.00	Subventions cantonales		12'000.00		12'000.00		11'142.05
530.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						700.00
530.4895.00	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		18'944.65		18'944.65		47'559.13
530.4910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne		65'000.00		61'000.00		70'617.30
530.4910.06	Déchets organiques Parcs et promenades - imputation interne		22'000.00		22'000.00		15'160.60
532	TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX	9'198'603.74	9'198'603.74	9'455'188.75	9'455'188.75	9'356'821.08	9'356'821.08
532.3010.00	Traitements	38'313.60		37'921.00		38'722.50	
532.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'786.00		5'897.00		1'200.70	
532.3040.00	Allocations enfants et formation			600.00		720.00	
532.3043.00	Allocations de résidence	480.00		480.00		480.00	
532.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	2'434.90		2'413.50		2'523.25	
532.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	5'497.80		5'430.60		5'255.65	
532.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	238.20		238.20		238.20	
532.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	992.90		1'048.60		1'083.90	
532.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200'000.00		200'000.00		155'604.25	
532.3101.04	Carburants et lubrifiants	5'000.00		5'000.00		3'453.75	
532.3101.05	Produits chimiques - traitement des boues	310'000.00		270'000.00		296'381.00	
532.3101.20	Produits chimiques - autres	209'000.00		209'000.00		50'003.10	
532.3101.22	Produits chimiques pour les phosphates	187'000.00		165'000.00		178'274.50	
532.3101.51	Matériel d'exploitation, fournitures et outils (canaux)	59'000.00		59'000.00		23'524.40	
532.3111.00	Machines, installations et appareils	300'000.00		300'000.00		138'109.45	
532.3111.51	Equipements (canaux)	15'000.00		15'000.00			
532.3112.00	Equipements du personnel	2'000.00		2'000.00			
532.3120.00	Electricité	424'951.00		450'000.00		372'764.17	
532.3120.01	Eau	30'000.00		10'000.00		19'160.20	
532.3120.02	Gaz	364'371.93		349'310.50		379'433.35	
532.3120.51	Electricité (canaux)	54'018.00		45'000.00		46'971.97	
532.3120.52	Eau (canaux)	5'000.00		5'000.00		3'893.10	
532.3130.01	Frais de réception	500.00		500.00		102.30	
532.3130.02	Cotisations			3'500.00			
532.3130.04	Frais de télécommunication	4'000.00		4'000.00		4'427.20	
532.3130.27	Incinération des boues	925'000.00		800'000.00		880'941.55	
532.3130.28	Transport de boue par des tiers	80'000.00		57'000.00		78'442.80	
532.3130.40	Transport des matériaux du dégrillage et du sable	5'000.00		4'000.00			
532.3130.41	Incinération des matériaux du dégrillage	7'500.00		10'000.00		4'447.50	
532.3131.00	Etudes et projets	130'000.00		140'000.00		84'102.70	
532.3134.00	Primes d'assurances	6'000.00		6'000.00		4'880.40	
532.3134.51	Primes d'assurances choses (canaux)	6'000.00		6'000.00		4'880.40	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
532.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	60'000.00		60'000.00		8'817.30	
532.3151.00	Entretien de machines et appareils	260'000.00		250'000.00		248'537.85	
532.3170.00	Frais de déplacement et débours	300.00		500.00		198.95	
532.3199.02	TVA irrécupérable	5'000.00		5'000.00		5'502.81	
532.3300.00	Amortissement des investissements	301'608.30		229'650.95		158'219.71	
532.3300.51	Amortissement des investissements (canaux)	461'149.09		432'097.95		491'004.68	
532.3510.00	Attribution à la réserve	2'414'414.82		3'172'514.30		3'776'575.74	
532.3510.09	Attribution à la réserve FSMV eaux usées	57'576.35		96'417.85			
532.3600.02	Taxe financement sur les micro-polluants	395'000.00		400'000.00		394'407.00	
532.3601.03	Emoluments payés à l'Etat	12'000.00		12'000.00		10'222.50	
532.3614.02	Frais d'exploitation de la STEP par SINEF	1'660'000.00		1'410'000.00		1'357'777.50	
532.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					15.50	
532.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
532.3910.01	Informatique - imputation interne			100.00		120.00	
532.3910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne	65'000.00		61'000.00		70'617.30	
532.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	18'000.00		5'000.00		12'000.00	
532.3920.02	Véhicules - imputation interne	1'000.00		45'000.00		1'105.40	
532.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	65'000.00		65'000.00			
532.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'470.85		1'568.30		1'676.55	
532.4240.00	Prestations de services à des tiers		1'635'822.00		1'635'822.00		
532.4240.07	Taxes d'épuration				1'140'000.00		3'290'825.40
532.4240.08	Taxes de traitement des boues				395'000.00		610'842.20
532.4240.10	Taxes supplémentaires				1'025'000.00		2'803'019.85
532.4240.19	Taxe de base		3'153'000.00		1'576'500.00		
532.4240.21	Taxe d'exploitation		1'647'000.00		823'500.00		
532.4250.43	Vente de Biogaz à Groupe E Celsius		888'448.00		1'047'200.00		1'255'066.44
532.4510.01	Prélèvement à la réserve FMSV (restatement 2021)		557'093.21		547'449.20		597'406.16
532.4510.02	Prélèvement à la réserve FSMV eaux usées						-106'399.35
532.4600.02	Taxe fédérale élimination micro-polluants		400'000.00		400'000.00		381'520.70
532.4612.10	Dédommagements d'autres communes		335'000.00		335'000.00		253'156.40
532.4660.50	Amortissement des taxes de raccordement		259'510.56		206'987.60		154'487.61
532.4660.51	Amortissement des subventions d'investissements (canaux)		3'729.97		3'729.95		3'729.97
532.4930.00	Taxes épuration bâtiments communaux - imputation interne		319'000.00		319'000.00		113'165.70
533	ENDIGUEMENTS	196'715.55	38'623.24	100'715.55	38'623.25	75'011.05	38'623.24
533.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		8'295.50	
533.3130.00	Prestations de services de tiers	120'000.00		24'000.00			
533.3300.00	Amortissement des investissements	66'715.55		66'715.55		66'715.55	
533.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		38'623.24		38'623.25		38'623.24
054	CADASTRE	1'199'008.16	124'424.00	1'167'569.90	134'000.00	995'727.34	126'549.00
540	CADASTRE	1'199'008.16	124'424.00	1'167'569.90	134'000.00	995'727.34	126'549.00
540.3010.00	Traitements	705'719.30		695'538.70		632'881.70	
540.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'607.00		2'099.00			
540.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					19'000.00	
540.3040.00	Allocations enfants et formation	11'880.00		12'750.00		16'200.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
540.3043.00	Allocations de résidence	9'120.00		9'120.00		5'320.00	
540.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	46'734.20		46'070.20		41'730.65	
540.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	80'736.60		78'272.70		70'925.05	
540.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'751.20		5'669.40		5'134.95	
540.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	18'300.10		19'237.50		17'208.60	
540.3100.00	Matériel de bureau	1'000.00		1'000.00		306.50	
540.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	35'000.00		35'000.00		47'344.45	
540.3102.01	Imprimés	4'500.00		4'500.00		1'154.45	
540.3111.00	Machines, installations et appareils	10'000.00		10'000.00		7'138.05	
540.3130.00	Prestations de services de tiers	40'000.00		40'000.00			
540.3130.04	Frais de télécommunication	1'800.00		1'800.00		1'409.95	
540.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	15'000.00		15'000.00		7'009.95	
540.3133.01	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00		7'507.75	
540.3151.00	Entretien de machines et appareils	10'000.00		15'000.00		7'095.70	
540.3170.00	Frais de déplacement et débours	400.00		400.00		392.20	
540.3910.01	Informatique - imputation interne	154'859.96		131'508.35		82'947.24	
540.3920.02	Véhicules - imputation interne	2'000.00		2'000.00		2'395.05	
540.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'599.80		22'604.05		22'625.10	
540.4240.00	Prestations de services à des tiers		70'000.00		80'000.00		72'125.00
540.4472.03	Loyers antennes de télécommunications		54'424.00		54'000.00		54'424.00
055	ECONOMAT	2'009'391.05	1'053'400.00	1'824'834.25	920'027.00	1'713'620.95	796'922.15
550	ECONOMAT	2'009'391.05	1'053'400.00	1'824'834.25	920'027.00	1'713'620.95	796'922.15
550.3010.00	Traitements	579'748.00		574'834.00		541'902.65	
550.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'001.00					
550.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
550.3040.00	Allocations enfants et formation	11'700.00		11'700.00		11'700.00	
550.3043.00	Allocations de résidence	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
550.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	38'217.40		37'895.50		35'742.10	
550.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	64'576.20		63'792.00		61'437.20	
550.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'703.80		4'663.80		4'399.30	
550.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	14'964.10		15'824.30		14'679.05	
550.3100.00	Matériel de bureau	80'000.00		82'500.00		76'468.20	
550.3101.28	Déchets de l'administration	160'000.00					
550.3102.01	Imprimés	150'000.00		150'000.00		144'681.85	
550.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	157'400.00		169'900.00		112'614.10	
550.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		18'000.00		30'000.00	
550.3112.01	Equipement du personnel - UA	25'000.00		44'527.00		21'362.15	
550.3112.02	Equipement du personnel - CGEE	43'000.00		33'000.00		39'397.15	
550.3112.03	Equipement du personnel - Déchets	34'000.00		29'000.00		26'980.05	
550.3130.04	Frais de télécommunication	1'290.00		1'290.00		1'346.26	
550.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau	52'000.00		50'000.00		53'102.85	
550.3160.00	Locations	121'000.00		121'000.00		117'084.00	
550.3169.01	Locations photocopieurs	334'000.00		338'100.00		349'635.20	
550.3170.00	Frais de déplacement et débours	400.00		700.00		372.80	
550.3910.01	Informatique - imputation interne	99'314.20		54'885.40		44'317.59	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
550.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	17'276.35		18'422.25		19'598.45	
550.4250.00	Ventes		23'000.00		3'000.00		1'520.95
550.4320.00	Autres variations de stocks		-42'200.00				-19'136.55
550.4900.00	Economat central - imputation interne		830'600.00		810'500.00		752'061.20
550.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne						7'395.15
550.4900.02	Equipements de travail - imputation interne		102'000.00		106'527.00		55'081.40
550.4900.03	Déchets de l'administration - imputation interne		140'000.00				
056	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	2'276'072.00	610'277.53	1'754'278.30	263'550.35	2'958'998.65	90'656.00
560	SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE	2'276'072.00	610'277.53	1'754'278.30	263'550.35	2'958'998.65	90'656.00
560.3000.03	Commissions	1'200.00		1'000.00		1'620.00	
560.3010.00	Traitements	623'500.50		502'446.50		454'039.30	
560.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	2'472.00		3'651.00			
560.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					17'000.00	
560.3040.00	Allocations enfants et formation	10'800.00		10'080.00		9'870.00	
560.3043.00	Allocations de résidence	5'040.00		4'600.00		3'600.00	
560.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	41'092.90		33'150.90		30'017.50	
560.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	68'980.35		60'417.10		53'138.10	
560.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'057.30		4'079.50		3'681.95	
560.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'090.55		13'842.30		12'335.70	
560.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		5'000.00		8'497.35	
560.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'000.00		5'000.00		387.70	
560.3120.05	Electricité - alimentation véhicule électrique	30'000.00					
560.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00					
560.3130.02	Cotisations	8'000.00		8'000.00		5'000.00	
560.3130.04	Frais de télécommunication	120.00		120.00		260.16	
560.3130.11	Organisations, manifestations et projets	70'000.00		40'000.00		13'605.70	
560.3131.00	Etudes et projets	80'000.00		90'000.00		95'915.50	
560.3140.00	Entretien des terrains	340'000.00		260'000.00		204'081.40	
560.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00		2'500.00		1'236.35	
560.3300.00	Amortissement des investissements	248'613.45		191'343.40		167'427.94	
560.3511.01	Attribution au fonds de transition énergétique	230'000.00		300'000.00		1'800'000.00	
560.3637.00	Subventions communales versées aux privés	450'000.00		200'000.00		60'332.95	
560.3900.00	Economat central - imputation interne	1'000.00		1'600.00			
560.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'604.95		17'447.60		16'951.05	
560.4250.03	Ventes de production d'électricité		45'000.00				
560.4511.01	Prélèvement sur le fonds de transition énergétique		450'000.00		200'000.00		24'172.85
560.4630.00	Subventions fédérales		60'000.00		20'000.00		16'000.00
560.4631.00	Subventions cantonales		10'000.00				
560.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		15'277.53		13'550.35		14'197.30
560.4699.01	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		30'000.00		36'285.85

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
057	SERVICE DE DECHARGE	2'313'837.86	5'082'000.00	2'245'758.95	4'155'500.00	2'042'336.28	5'263'106.05
570	DECHARGE DE CHATILLON	2'313'837.86	5'082'000.00	2'245'758.95	4'155'500.00	2'042'336.28	5'263'106.05
570.3010.00	Traitements	287'656.20		355'111.90		278'384.80	
570.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	15'725.00		28'343.00		16'564.40	
570.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
570.3040.00	Allocations enfants et formation	1'350.00		3'750.00		7'920.00	
570.3043.00	Allocations de résidence	2'880.00		2'880.00		480.00	
570.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	18'837.20		23'268.90		19'037.75	
570.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	35'145.60		41'462.40		33'418.30	
570.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'222.55		2'781.80		2'174.30	
570.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	7'437.10		9'773.80		7'935.50	
570.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'589.74	
570.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00		4'000.00		3'307.50	
570.3199.02	TVA irrécupérable	500.00				807.04	
570.3430.01	Travaux d'entretien des terrains Châtillon (PF)	30'000.00		33'000.00		37'232.05	
570.3430.40	Entretien des bâtiments Châtillon (PF)	10'000.00		13'500.00			
570.3431.03	Entretien des installations et équipements (PF)	405'000.00		407'500.00		485'471.51	
570.3431.05	Entretien courant de Châtillon (PF)	180'000.00		208'000.00		165'936.30	
570.3439.00	Electricité (PF)	22'391.00		23'000.00		19'469.95	
570.3439.01	Eau (PF)	500.00		500.00		3'701.10	
570.3439.03	Achat d'installations et équipements (PF)	4'500.00		6'500.00		2'159.20	
570.3439.04	Achat de marchandises et matériaux (PF)	35'000.00		45'000.00			
570.3439.08	Autres charges de Châtillon (PF)	110'000.00		116'880.00		114'375.00	
570.3510.00	Attribution à la réserve	400'000.00		200'000.00		172'900.00	
570.3600.01	Taxe fédérale pour sites contaminés	320'000.00		320'000.00		276'656.00	
570.3601.01	Taxe cantonale pour sites contaminés	300'000.00		300'000.00		259'358.10	
570.3900.00	Economat central - imputation interne	3'600.00		900.00		322.70	
570.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					174.05	
570.3910.01	Informatique - imputation interne	21'090.56		18'033.40		8'727.34	
570.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	1'000.00		1'000.00		794.30	
570.3920.02	Véhicules - imputation interne	19'000.00		2'000.00		722.10	
570.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	1'000.00					
570.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	65'000.00		65'000.00		111'056.80	
570.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	9'402.65		11'973.75		10'660.45	
570.4430.00	Recettes locatives (PF)		90'000.00		90'000.00		90'190.40
570.4439.02	Produits d'exploitation Châtillon (PF)		4'250'000.00		3'361'500.00		4'545'310.35
570.4600.01	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		320'000.00		320'000.00		283'945.00
570.4601.01	Taxe cantonale facturée aux clients		300'000.00		300'000.00		252'983.70
570.4635.00	Subventions des entreprises privées		25'000.00				
570.4910.07	Décharge Châtillon - imputation interne		97'000.00		84'000.00		90'676.60
518.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					150.00	
521.3510.00	Attribution à la réserve					1'531.25	
524.3910.03	Traitements - imputation interne					4'615.50	
529.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					143.35	
530.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne					8'129.11	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
06	URBANISME ET ARCHITECTURE	40'365'212.86	26'583'527.99	37'483'333.40	25'085'087.70	35'440'848.75	25'910'506.26
060	SERVICES GENERAUX	3'792'232.17	929'642.90	3'645'333.15	1'169'350.70	3'058'060.25	776'635.12
600	ADMINISTRATION	911'941.07	67'500.00	776'962.90	65'000.00	653'480.40	52'719.10
600.3000.03	Commissions	2'500.00		2'500.00		404.40	
600.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'500.00		3'500.00		1'845.30	
600.3102.01	Imprimés	2'500.00		2'500.00		372.60	
600.3130.04	Frais de télécommunication	4'000.00		4'000.00		4'259.73	
600.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	40'000.00		50'000.00		39'036.80	
600.3170.00	Frais de déplacement et débours					19.50	
600.3900.00	Economat central - imputation interne	23'700.00		55'500.00		49'947.90	
600.3910.01	Informatique - imputation interne	835'741.07		658'962.90		557'594.17	
600.4210.00	Emoluments administratifs		42'500.00		40'000.00		22'956.40
600.4240.11	Taxes d'empiètement		25'000.00		25'000.00		29'762.70
601	PERSONNEL	2'018'148.20		1'656'694.50	120'000.00	987'509.55	119'672.00
601.3010.00	Traitements	1'540'963.60		1'262'054.45		767'605.75	
601.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	18'349.00		7'034.00		13'913.20	
601.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
601.3040.00	Allocations enfants et formation	24'300.00		16'515.00		12'540.00	
601.3043.00	Allocations de résidence	14'520.00		15'400.00		3'360.00	
601.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	101'324.10		83'167.60		50'274.30	
601.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	183'765.00		150'486.70		80'086.20	
601.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	12'244.00		10'003.30		6'008.25	
601.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	39'820.50		34'875.00		20'768.65	
601.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200.00		200.00		231.20	
601.3130.00	Prestations de services de tiers	30'000.00		30'000.00			
601.3130.04	Frais de télécommunication	1'050.00		1'000.00		737.20	
601.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00		2'500.00		3'437.30	
601.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	49'112.00		43'458.45		25'547.50	
609	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	862'142.90	862'142.90	1'211'675.75	984'350.70	1'417'070.30	604'244.02
609.3010.00	Traitements	690'883.70		892'394.75		1'121'711.05	
609.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	6'829.00		4'690.00		17'249.50	
609.3040.00	Allocations enfants et formation	2'880.00		7'920.00		20'850.00	
609.3043.00	Allocations de résidence	8'400.00		9'900.00		8'660.00	
609.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	45'718.10		58'990.40		75'039.40	
609.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	81'903.60		103'888.20		130'616.25	
609.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'626.50		7'259.70		9'128.50	
609.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'902.00		24'632.70		30'871.40	
609.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					32.00	
609.3130.00	Prestations de services de tiers			100'000.00			
609.3130.04	Frais de télécommunication	1'500.00		1'500.00		2'269.80	
609.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		500.00		642.40	
609.4240.00	Prestations de services à des tiers		2'500.00		2'500.00		26'208.00
609.4310.00	Activation prestations propres		859'642.90		981'850.70		578'036.02

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
061	BATIMENT ET ARCHITECTURE	27'141'002.52	24'337'845.88	25'123'306.45	22'560'161.35	25'602'688.25	24'238'191.68
610	ADMINISTRATION	1'683'333.33	16'799'800.00	1'616'728.35	16'623'800.00	1'555'646.03	16'721'045.00
610.3010.00	Traitements	678'126.80		648'216.40		595'378.80	
610.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	485.00					
610.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
610.3040.00	Allocations enfants et formation	5'040.00		4'200.00		4'740.00	
610.3043.00	Allocations de résidence	5'280.00		7'680.00		6'200.00	
610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	44'680.60		42'881.80		39'330.15	
610.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	80'320.20		70'555.80		64'601.40	
610.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'499.10		5'277.40		4'840.15	
610.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'494.60		17'906.20		16'148.95	
610.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	75'000.00		80'000.00		74'945.75	
610.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00		1'186.09	
610.3131.00	Etudes et projets	30'000.00		30'000.00		74'762.64	
610.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	8'000.00					
610.3134.03	Primes ECAB	345'000.00		350'000.00		339'875.45	
610.3144.07	Entretien des parcelles privées-communales	61'600.00		61'100.00		69'760.85	
610.3159.06	Entretien mobilier urbain	10'000.00		10'000.00		9'215.00	
610.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00		5'000.00		53.30	
610.3300.00	Amortissement des investissements	36'965.03		35'274.25			
610.3601.03	Emoluments payés au Canton	60'500.00		35'000.00		60'451.00	
610.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	10'000.00		10'000.00		9'634.40	
610.3910.01	Informatique - imputation interne	82'553.60		63'960.95		59'754.35	
610.3920.02	Véhicules - imputation interne	8'000.00		25'000.00		14'274.90	
610.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	93'600.00		93'600.00		86'885.00	
610.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'488.40		20'375.55		20'607.85	
610.4210.00	Emoluments administratifs		278'000.00		250'000.00		270'639.00
610.4250.00	Ventes						800.00
610.4479.00	Autres produits d'immeubles						5'673.40
610.4612.10	Dédommagements d'autres communes		148'000.00		120'000.00		119'672.00
610.4920.00	Valeur locative - imputation interne		16'373'800.00		16'373'800.00		16'373'800.00
610.4920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne						70'132.60
611	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	6'450'098.14	410'125.00	5'751'761.75	372'809.10	5'333'395.30	264'919.10
611.3010.00	Traitements	777'023.00		723'639.15		814'317.05	
611.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	17'206.00		44'496.00			
611.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
611.3040.00	Allocations enfants et formation	6'990.00		6'240.00		8'640.00	
611.3043.00	Allocations de résidence	9'600.00		6'600.00		4'800.00	
611.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	51'428.40		47'741.70		53'551.35	
611.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	91'823.40		85'019.85		93'984.85	
611.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'328.60		5'875.20		6'590.70	
611.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'137.40		19'935.35		21'985.80	
611.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	12'000.00		12'000.00		11'004.95	
611.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	20'000.00		21'958.10		13'942.55	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611.3111.00	Machines, installations et appareils	10'000.00		15'000.00		8'524.90	
611.3120.00	Electricité	135'840.00		236'649.60		136'960.20	
611.3120.01	Eau	12'000.00		12'000.00		10'100.55	
611.3120.02	Gaz	301'700.00		335'213.70		244'869.55	
611.3130.04	Frais de télécommunication	2'200.00		2'200.00		2'410.11	
611.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	211'000.00		211'000.00		109'941.30	
611.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	21'000.00		21'000.00		17'324.55	
611.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	8'000.00		5'000.00		7'255.80	
611.3151.00	Entretien de machines et appareils	108'000.00		100'000.00		104'629.15	
611.3159.05	Linges et blanchissage	42'113.40		35'000.00		34'492.05	
611.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'640.40	
611.3300.00	Amortissement des investissements	1'444'742.04		670'240.55		506'737.09	
611.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	47'000.00		41'000.00		22'811.25	
611.3920.00	Valeur locative - imputation interne	3'067'900.00		3'067'900.00		3'067'900.00	
611.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	24'565.90		24'552.55		29'981.15	
611.4260.00	Remboursements et participations de tiers						8'490.00
611.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		2'500.00				
611.4470.00	Recettes locatives		362'160.00		333'804.00		214'524.00
611.4471.00	Locations appartements de service		25'500.00		25'200.00		21'200.00
611.4479.01	Charges liées aux locations (PF)		6'900.00				6'900.00
611.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		13'065.00		13'805.10		13'805.10
612	BATIMENTS SCOLAIRES	8'321'823.09	2'291'005.37	8'893'426.05	1'881'496.55	10'634'977.07	2'926'315.21
612.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	50'000.00		50'000.00		52'524.90	
612.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	45'000.00		40'000.00		31'219.70	
612.3111.00	Machines, installations et appareils	30'000.00		30'000.00		37'592.45	
612.3120.00	Electricité	398'550.00		752'089.80		401'843.70	
612.3120.01	Eau	20'000.00		20'000.00		16'916.65	
612.3120.02	Gaz	721'225.00		648'020.35		635'723.15	
612.3120.03	CAD	1'028'570.00		1'240'604.75		855'188.80	
612.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	285'000.00		310'000.00		175'044.00	
612.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	64'000.00		64'000.00		48'309.40	
612.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	25'000.00		20'000.00		23'830.30	
612.3151.00	Entretien de machines et appareils	189'000.00		180'000.00		186'493.25	
612.3159.05	Linges et blanchissage	115'500.00		110'000.00		73'418.50	
612.3300.00	Amortissement des investissements	5'345'978.09		5'424'711.15		8'096'872.27	
612.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	4'000.00		4'000.00			
612.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		10'000.00		5'292.50
612.4260.00	Remboursements et participations de tiers		500.00		500.00		
612.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		40'000.00				
612.4471.00	Locations appartements de service		39'030.00		50'258.00		50'258.00
612.4510.00	Prélèvement à la réserve		378'198.15				390'236.27
612.4634.01	Subventions de l'ECAB		1'000.00		1'000.00		
612.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		566'027.22		563'488.55		522'634.44
612.4920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne		1'256'250.00		1'256'250.00		1'957'894.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
613	BATIMENTS LOCATIFS	681'465.00	2'189'808.00	645'836.00	1'824'740.00	455'118.45	1'787'008.40
613.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	5'800.00		4'860.00		4'289.85	
613.3430.00	Travaux de gros entretien des bâtiments (PF)	132'000.00		167'000.00		111'180.55	
613.3431.01	Contrat de maintenance chauffage (PF)	5'000.00		12'000.00		4'610.25	
613.3431.02	Travaux d'entretien du chauffage (PF)	55'000.00		14'040.00		12'462.65	
613.3431.03	Entretien des installations et équipements (PF)	27'000.00		27'000.00		24'888.25	
613.3431.04	Entretien appartements Sémiramis (PF)	10'000.00		13'000.00		13'352.55	
613.3431.06	Sémiramis frais communs PPE (PF)	84'000.00		64'000.00		73'696.95	
613.3439.00	Electricité (PF)	34'550.00		49'896.00		34'054.70	
613.3439.01	Eau (PF)	10'000.00		10'000.00		10'087.10	
613.3439.02	Gaz (PF)	126'575.00		205'000.00		103'597.00	
613.3439.03	Achat d'installations et équipements (PF)	7'000.00		5'000.00		7'757.40	
613.3439.04	Achat de marchandises et matériaux (PF)	15'000.00		10'000.00		14'546.60	
613.3439.05	Frais d'honoraires gérances (PF)	12'000.00		13'000.00		11'107.25	
613.3439.06	Chauffage facturé par tiers (PF)	7'000.00		8'000.00		6'614.30	
613.3439.07	Loyers terrains (PF)	5'000.00		5'000.00		4'023.65	
613.3439.13	CAD (PF)	133'540.00		16'540.00		18'669.65	
613.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	11'000.00		11'000.00		179.75	
613.3920.02	Véhicules - imputation interne			3'000.00			
613.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	1'000.00		7'500.00			
613.4430.00	Recettes locatives (PF)		2'009'408.00		1'693'340.00		1'650'560.30
613.4432.01	Utilisation de locaux (PF)						488.00
613.4439.00	Autres produits d'immeubles (PF)		5'400.00		5'400.00		1'920.00
613.4439.01	Charges liées aux locations (PF)		170'000.00		126'000.00		134'040.10
613.4439.03	Remboursement après vandalisme ou sinistre (PF)		5'000.00				
614	ATELIERS ET DEPOTS	534'350.92	1'500.00	530'352.25		386'844.75	
614.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	8'000.00		4'500.00		6'693.85	
614.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		1'500.00		21.95	
614.3120.00	Electricité	75'850.00		120'120.00		74'755.11	
614.3120.01	Eau	2'500.00		2'500.00		2'284.60	
614.3120.02	Gaz	85'000.00		108'620.00		67'800.70	
614.3120.06	Mazout	14'885.00		11'450.00		4'154.80	
614.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	116'000.00		63'000.00		49'791.55	
614.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	9'000.00		9'000.00		3'974.50	
614.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	10'000.00		12'000.00		6'069.60	
614.3151.00	Entretien de machines et appareils	40'950.00		39'000.00		37'914.65	
614.3159.05	Linges et blanchissage	9'056.25		8'625.00		7'155.15	
614.3300.00	Amortissement des investissements	57'609.67		46'037.25		22'228.29	
614.3920.00	Valeur locative - imputation interne	104'000.00		104'000.00		104'000.00	
614.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		1'500.00				
615	W.C. PUBLICS, ABRIS TPF, PASSAGES COUVERTS	108'071.86	7'000.00	94'205.75		63'783.48	
615.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		9'588.80	
615.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		1'500.00		546.70	
615.3120.00	Electricité	15'550.00		31'680.00		15'327.40	
615.3120.01	Eau	5'000.00		5'000.00		3'951.35	
615.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	16'500.00		16'700.00		13'296.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
615.3300.00	Amortissement des investissements	59'521.86		29'325.75		21'073.23	
615.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		7'000.00				
616	LOCAUX DU SERVICE DU FEU (BATPOL)	134'782.28	134'782.28	124'335.30	124'335.30	105'964.44	105'964.44
616.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	2'000.00		1'500.00		819.60	
616.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	1'500.00		1'500.00		2'307.15	
616.3111.00	Machines, installations et appareils	3'000.00		3'000.00		2'224.40	
616.3120.00	Electricité	25'670.00		31'548.00		25'301.85	
616.3120.01	Eau	2'000.00		2'000.00		1'773.35	
616.3120.03	CAD	28'700.00		20'500.00		28'494.45	
616.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	30'000.00		22'000.00		5'524.75	
616.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	1'000.00		1'000.00		350.05	
616.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	3'000.00		4'000.00		1'068.15	
616.3151.00	Entretien de machines et appareils	13'125.00		12'500.00		9'906.75	
616.3300.00	Amortissement des investissements	22'787.28		22'787.30		27'044.24	
616.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	2'000.00		2'000.00		1'149.70	
616.4930.01	Frais d'exploitation - imputation interne		134'782.28		124'335.30		105'964.44
617	LOCAUX CULTURE ET LOISIRS	2'295'483.33	2'241'325.23	2'231'386.10	1'493'480.40	2'180'933.03	2'180'933.03
617.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	3'000.00		3'000.00		1'013.15	
617.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	6'350.00		6'500.00		4'770.65	
617.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		1'500.00			
617.3120.00	Electricité	25'640.00		23'760.00		25'269.65	
617.3120.01	Eau	1'200.00		1'200.00		827.35	
617.3120.02	Gaz	33'521.40		33'521.40		29'062.25	
617.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	16'000.00		20'000.00		5'136.55	
617.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	9'000.00		9'000.00		7'865.35	
617.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	4'000.00		4'000.00		189.05	
617.3144.10	Mandat de prestations Equilibre	69'000.00		50'000.00		50'222.70	
617.3144.11	Mandat de prestations Equilibre réparations	30'000.00		30'000.00		23'678.25	
617.3151.00	Entretien de machines et appareils	22'100.00		25'500.00		13'707.55	
617.3159.05	Linges et blanchissage	2'292.15		2'183.00		257.80	
617.3300.00	Amortissement des investissements	2'071'379.78		2'017'221.70		2'017'221.68	
617.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	500.00		4'000.00		1'711.05	
617.4260.12	Remboursement frais d'entretien par Coriolis		99'000.00		80'000.00		73'900.95
617.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		3'000.00				
617.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'279'316.03		1'279'316.00		1'279'316.03
617.4930.01	Frais d'exploitation - imputation interne		860'009.20		134'164.40		827'716.05
618	AUTRES BÂTIMENTS ET TERRAINS SPORTIFS	16'972.56					
618.3300.00	Amortissement des investissements	16'972.56					
619	FACILITY MANAGEMENT	6'914'622.01	262'500.00	5'235'274.90	239'500.00	4'886'025.70	252'006.50
619.3010.00	Traitements	4'981'821.95		3'773'442.30		3'363'445.50	
619.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires			52'471.00		426'580.40	
619.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					6'000.00	
619.3040.00	Allocations enfants et formation	33'420.00		20'550.00		23'475.00	
619.3043.00	Allocations de résidence	103'566.65		65'389.00		40'440.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
619.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	331'954.80		248'457.85		241'933.35	
619.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	425'606.60		284'083.70		206'545.00	
619.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	40'922.65		29'269.65		30'807.80	
619.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	130'042.10		104'691.75		99'262.15	
619.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	3'000.00					
619.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					882.90	
619.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	220'000.00		200'100.00		175'364.25	
619.3101.04	Carburants et lubrifiants	7'500.00		7'500.00		6'103.05	
619.3101.11	Produits pour la piscine	12'000.00		12'000.00		13'184.40	
619.3105.00	Denrées alimentaires	1'500.00		1'500.00		3'115.30	
619.3106.00	Matériel médical	10'000.00		10'000.00			
619.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	7'500.00		5'000.00			
619.3111.00	Machines, installations et appareils	104'200.00		72'200.00		18'928.70	
619.3111.05	Containers, bennes et poubelles	20'000.00		45'000.00			
619.3112.00	Equipements du personnel	8'000.00		5'000.00			
619.3120.05	Electricité - alimentation véhicule électrique	10'000.00		10'000.00		2'874.00	
619.3130.00	Prestations de services de tiers	212'401.15		153'901.15		115'432.95	
619.3130.04	Frais de télécommunication	3'600.00		3'600.00		3'569.60	
619.3144.07	Entretien des parcelles privées-communales	23'000.00		5'000.00		3'353.65	
619.3144.12	Entretien de la piscine	17'000.00		10'000.00		8'090.50	
619.3151.00	Entretien de machines et appareils	10'500.00		10'000.00		14'150.50	
619.3161.00	Locations de véhicules et engins	5'000.00		5'000.00		2'873.95	
619.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		3'500.00		2'190.75	
619.3300.00	Amortissement des investissements	24'013.66		15'579.10			
619.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	60'000.00					
619.3920.02	Véhicules - imputation interne	22'000.00				11'534.20	
619.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	81'072.45		82'039.40		65'887.80	
619.4240.00	Prestations de services à des tiers		20'000.00				63'631.75
619.4250.00	Ventes		2'500.00				2'420.05
619.4472.00	Locations d'infrastructures		20'000.00		20'000.00		28'792.50
619.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		220'000.00		219'500.00		157'162.20
062	URBANISME	9'431'978.17	1'316'039.21	8'714'693.80	1'355'575.65	6'780'100.25	895'679.46
620	EXPLOITATION	3'302'644.38	423'381.61	2'707'386.45	406'027.60	1'552'973.62	33'633.85
620.3000.03	Commissions	6'000.00		6'000.00		3'558.00	
620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					1'989.60	
620.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					27.85	
620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	1'000.00		1'000.00		60.00	
620.3130.02	Cotisations	15'000.00		15'000.00		6'924.30	
620.3130.11	Organisations, manifestations et projets	80'000.00					
620.3131.00	Etudes et projets	351'000.00		306'000.00		369'413.86	
620.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		5'000.00		41.30	
620.3300.00	Amortissement des investissements	2'847'644.38		2'374'386.45		1'170'958.71	
620.4210.00	Emoluments administratifs		10'000.00		10'000.00		
620.4250.00	Ventes						2'385.00
620.4511.02	Prélèvement sur le fonds des places de parcs publiques		348'311.68		339'506.55		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
620.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		65'069.93		56'521.05		31'248.85
621	PARCS ET PROMENADES	3'303'431.25	309'157.60	3'167'369.05	367'548.05	2'785'488.03	278'757.96
621.3010.00	Traitements	2'034'072.10		1'995'884.15		1'860'941.55	
621.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	464.00		106.00			
621.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					16'000.00	
621.3040.00	Allocations enfants et formation	30'195.00		26'745.00		30'900.00	
621.3043.00	Allocations de résidence	38'600.00		23'280.00		21'600.00	
621.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	135'507.75		132'011.70		123'087.25	
621.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	205'410.45		201'073.20		195'345.40	
621.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	16'675.15		16'246.60		15'146.70	
621.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	53'059.70		55'122.90		50'630.05	
621.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	100'000.00		111'000.00		59'340.90	
621.3101.04	Carburants et lubrifiants	10'200.00		14'200.00		8'414.80	
621.3101.10	Décoration florales, marchandises	48'000.00		48'000.00		40'773.65	
621.3101.26	Ligne de vie pour entretien des talus	35'000.00					
621.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'000.00		2'000.00		1'301.95	
621.3111.00	Machines, installations et appareils	60'000.00		15'000.00		3'101.20	
621.3111.01	Véhicules et engins			17'500.00			
621.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		6'756.75	
621.3120.02	Gaz	100.00		500.00			
621.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		2'300.00		869.03	
621.3130.11	Organisations, manifestations et projets	1'000.00		1'000.00		887.50	
621.3130.26	Traitement des déchets par des tiers	27'000.00		27'000.00		22'741.00	
621.3140.01	Entretien des terrains de sport	60'000.00		30'000.00			
621.3140.02	Gestion centralisée de l'arrosage	46'200.00					
621.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	44'000.00		50'000.00		37'833.80	
621.3151.00	Entretien de machines et appareils	15'000.00		15'000.00		13'395.75	
621.3170.00	Frais de déplacement et débours	700.00		700.00		669.50	
621.3300.00	Amortissement des investissements	158'090.44		159'083.45		108'223.54	
621.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	25'000.00		44'527.00		18'941.25	
621.3910.01	Informatique - imputation interne	14'118.86		12'371.90		12'324.06	
621.3910.06	Déchets organiques - imputation interne	22'000.00		22'000.00		15'160.60	
621.3920.02	Véhicules - imputation interne	56'000.00		77'000.00		58'786.65	
621.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	2'000.00		3'000.00			
621.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	54'787.80		58'067.15		62'315.15	
621.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00		25'500.00		8'661.20
621.4260.03	Participation de tiers aux décorations florales		5'000.00		9'000.00		418.50
621.4260.13	Remboursement après vandalisme ou sinistres		5'000.00				
621.4511.03	Prélèvement sur le fonds des places de jeux		24'157.60		63'048.05		24'157.60
621.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						1'360.71
621.4910.03	Traitements - imputation interne		270'000.00		270'000.00		244'159.95

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
622	CIMETIERE	2'156'614.77	583'500.00	2'174'413.75	582'000.00	1'819'894.52	583'287.65
622.3010.00	Traitements	1'328'606.45		1'305'280.55		1'095'921.60	
622.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'692.00		1'129.00			
622.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					6'000.00	
622.3040.00	Allocations enfants et formation	22'335.00		21'585.00		22'230.00	
622.3043.00	Allocations de résidence	19'200.00		14'400.00		12'000.00	
622.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	88'118.70		86'279.10		72'318.75	
622.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	127'699.20		125'342.40		110'584.05	
622.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'844.40		10'618.60		8'878.90	
622.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	34'503.60		36'027.85		29'687.90	
622.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	95'000.00		95'000.00		91'825.30	
622.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'200.00		1'200.00		1'729.64	
622.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		15'000.00		505.60	
622.3119.05	Achat mobilier urbain			7'500.00			
622.3120.01	Eau	4'000.00		6'650.00		2'519.80	
622.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00		15'000.00		11'852.40	
622.3130.04	Frais de télécommunication	1'900.00		1'900.00		869.55	
622.3137.02	TVA taux forfaitaire	16'000.00		15'000.00		16'278.05	
622.3140.00	Entretien des terrains	12'000.00		12'000.00		9'241.90	
622.3143.02	Entretien des monuments historiques	10'000.00		10'000.00			
622.3151.00	Entretien de machines et appareils	3'000.00		3'000.00		1'254.35	
622.3151.01	Entretien des véhicules et engins	3'500.00		3'500.00		478.60	
622.3170.00	Frais de déplacement et débours	800.00		800.00		1'012.55	
622.3300.00	Amortissement des investissements	24'933.83		14'678.20		22'113.08	
622.3900.00	Economat central - imputation interne	6'700.00		9'500.00		6'086.90	
622.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					869.15	
622.3910.01	Informatique - imputation interne	60'524.79		60'825.90		60'282.20	
622.3910.03	Traitements - imputation interne	150'000.00		150'000.00		125'080.05	
622.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	30'000.00		30'000.00		30'676.60	
622.3920.02	Véhicules - imputation interne	40'000.00		86'000.00		44'321.30	
622.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	34'056.80		36'197.15		35'276.30	
622.4120.00	Concessions		90'000.00		90'000.00		106'905.00
622.4210.00	Emoluments administratifs		7'000.00		7'000.00		6'470.00
622.4210.03	Droits inhumations et exhumations		55'000.00		55'000.00		46'750.00
622.4240.00	Prestations de services à des tiers		380'000.00		380'000.00		370'552.25
622.4250.00	Ventes		50'000.00		50'000.00		51'030.00
622.4250.02	Ventes en ligne		1'500.00				1'580.40
623	CENTRE HORTICOLE	669'287.77		665'524.55		621'744.08	
623.3010.00	Traitements	417'287.25		414'276.95		404'781.45	
623.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	240.00					
623.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
623.3040.00	Allocations enfants et formation	2'250.00		1'890.00		1'890.00	
623.3043.00	Allocations de résidence	11'320.00		5'800.00		4'800.00	
623.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	27'254.40		27'464.05		26'777.60	
623.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	42'882.15		40'892.40		39'227.70	
623.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'448.80		3'380.65		3'295.10	
623.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	10'671.35		11'468.65		10'992.45	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
623.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		5'000.00		3'266.40	
623.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	96'500.00		96'500.00		94'795.94	
623.3112.00	Equipements du personnel	1'000.00		1'000.00			
623.3120.01	Eau			6'650.00			
623.3120.06	Mazout	2'000.00		2'000.00		1'114.05	
623.3130.04	Frais de télécommunication	200.00		200.00		144.32	
623.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	8'600.00		8'600.00		5'306.15	
623.3144.06	Entretien des serres	6'500.00		6'500.00			
623.3151.00	Entretien de machines et appareils	1'000.00		1'000.00		949.20	
623.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		500.00		600.10	
623.3300.00	Amortissement des investissements	15'409.62		15'418.85		8'055.94	
623.3910.01	Informatique - imputation interne	6'047.30		5'173.85		5'234.03	
623.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	11'176.90		11'809.15		12'513.65	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
07	INFORMATIQUE	7'284'552.90	6'538'850.41	6'439'483.30	5'676'961.70	5'881'585.50	5'134'857.48
070	SERVICE INFORMATIQUE	7'284'552.90	6'538'850.41	6'439'483.30	5'676'961.70	5'881'585.50	5'134'857.48
700	SERVICE INFORMATIQUE	6'524'850.41	6'524'850.41	5'662'961.70	5'662'961.70	5'065'448.17	5'065'448.18
700.3010.00	Traitements	1'992'313.70		1'746'852.05		1'460'589.75	
700.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	14'507.00		700.00		9'907.95	
700.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
700.3040.00	Allocations enfants et formation	8'550.00		11'100.00		13'350.00	
700.3043.00	Allocations de résidence	25'840.00		16'120.00		11'120.00	
700.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	131'883.15		114'874.35		96'286.95	
700.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	226'904.55		203'291.10		167'119.15	
700.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	8'377.90		5'791.15		2'954.45	
700.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	51'665.65		48'129.65		39'760.40	
700.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	3'000.00		1'700.00		2'278.70	
700.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		600.00		910.75	
700.3113.00	Matériel informatique	291'000.00		187'000.00		167'206.75	
700.3118.01	Achat de logiciels	133'000.00		119'000.00		218'376.95	
700.3130.02	Cotisations	5'300.00		5'300.00		4'866.00	
700.3130.04	Frais de télécommunication	75'700.00		71'700.00		57'778.88	
700.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	126'000.00		106'000.00		73'616.90	
700.3153.00	Entretien de matériel informatique	286'000.00		170'500.00		124'728.45	
700.3158.01	Maintenance informatique	1'820'560.00		1'688'000.00		1'546'093.17	
700.3170.00	Frais de déplacement et débours	6'000.00		6'000.00		4'295.70	
700.3300.00	Amortissement des investissements	1'251'832.56		1'098'495.75		1'003'586.51	
700.3900.00	Economat central - imputation interne	1'600.00		1'600.00		1'250.75	
700.3920.02	Véhicules - imputation interne	3'000.00		1'500.00		2'059.01	
700.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	60'815.90		58'707.65		53'311.00	
700.4240.00	Prestations de services à des tiers		232'478.33		176'465.85		165'933.85
700.4910.01	Informatique - imputation interne		6'292'372.08		5'486'495.85		4'899'514.33
701	CENTRALE D'IMPRESSION	759'702.49	14'000.00	776'521.60	14'000.00	765'934.53	19'206.50
701.3010.00	Traitements	329'575.05		348'760.10		340'614.75	
701.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
701.3040.00	Allocations enfants et formation					2'700.00	
701.3043.00	Allocations de résidence	2'400.00		2'400.00		2'400.00	
701.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	21'703.80		22'958.60		22'425.90	
701.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	36'392.25		38'431.80		37'141.55	
701.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	521.30		551.50		538.50	
701.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'498.20		9'586.60		9'205.90	
701.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		390.24	
701.3900.00	Economat central - imputation interne	294'000.00		293'800.00		294'877.60	
701.3910.01	Informatique - imputation interne	56'475.74		48'534.45		41'791.94	
701.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	9'736.15		11'098.55		11'848.15	
701.4240.00	Prestations de services à des tiers		13'000.00		13'000.00		16'933.00
701.4910.02	Centrale d'impression - imputation interne		1'000.00		1'000.00		2'273.50

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
709	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					50'202.80	50'202.80
709.3010.00	Traitements					44'714.60	
709.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					2'923.35	
709.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					1'290.75	
709.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					70.15	
709.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					1'203.95	
709.4310.00	Activation prestations propres						50'202.80

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
08	CULTURE	8'133'962.79	125'050.00	7'094'843.65	141'350.00	7'835'411.18	504'323.10
080	SERVICES GENERAUX	1'743'503.52	2'700.00	1'748'628.00	5'000.00	1'971'468.78	373'834.15
800	ADMINISTRATION	1'743'503.52	2'700.00	1'748'628.00	5'000.00	1'684'522.43	86'887.80
800.3000.03	Commissions	4'500.00		4'500.00		3'340.00	
800.3010.00	Traitements	661'572.50		663'492.55		578'548.55	
800.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	8'484.00		1'968.00			
800.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					36'000.00	
800.3040.00	Allocations enfants et formation	2'520.00		1'200.00		4'500.00	
800.3043.00	Allocations de résidence	12'080.00		12'680.00		3'840.00	
800.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	43'804.30		44'146.40		38'070.55	
800.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	74'789.20		75'782.10		55'702.95	
800.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'318.00		3'260.90		908.10	
800.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'245.90		18'459.65		15'732.25	
800.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					498.70	
800.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'400.00		4'397.45	
800.3130.01	Frais de réception	10'000.00		15'000.00		7'214.50	
800.3130.02	Cotisations	17'950.00		15'200.00		17'991.85	
800.3130.04	Frais de télécommunication	3'000.00		3'000.00		3'382.30	
800.3130.13	Labo urbain	120'000.00		125'000.00		176'485.25	
800.3131.00	Etudes et projets	23'000.00		22'500.00		22'100.55	
800.3159.03	Entretiens d'instruments	2'500.00		350.00			
800.3160.00	Locations			6'500.00		1'500.00	
800.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		1'746.30	
800.3300.00	Amortissement des investissements	234'022.58		221'602.60		221'602.58	
800.3900.00	Economat central - imputation interne	12'000.00		8'000.00		16'322.60	
800.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					97.65	
800.3910.01	Informatique - imputation interne	119'599.59		128'301.00		108'371.05	
800.3920.00	Valeur locative - imputation interne	348'400.00		348'400.00		348'400.00	
800.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'717.45		21'884.80		17'769.25	
800.4310.00	Activation prestations propres						78'887.80
800.4631.00	Subventions cantonales		2'700.00		5'000.00		8'000.00
809	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					286'946.35	286'946.35
809.3010.00	Traitements					248'494.55	
809.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					997.75	
809.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					16'310.50	
809.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					10'824.90	
809.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					392.05	
809.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					6'696.25	
809.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					1'935.50	
809.3130.04	Frais de télécommunication					407.40	
809.3170.00	Frais de déplacement et débours					887.45	
809.4310.00	Activation prestations propres						286'946.35

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
081	BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE	1'757'162.72	95'350.00	1'605'180.50	105'350.00	1'424'151.45	96'518.55
810	BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE	1'757'162.72	95'350.00	1'605'180.50	105'350.00	1'424'151.45	96'518.55
810.3010.00	Traitements	959'876.90		852'946.95		837'873.40	
810.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	2'430.00		323.00		3'499.90	
810.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
810.3040.00	Allocations enfants et formation	6'960.00		6'150.00		8'550.00	
810.3043.00	Allocations de résidence	6'960.00		6'320.00		2'960.00	
810.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	63'211.50		56'177.00		55'126.10	
810.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	97'494.10		91'093.40		79'886.30	
810.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'375.40		2'919.35		1'922.60	
810.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	24'751.35		23'456.55		22'722.90	
810.3099.00	Autres charges de personnel	1'000.00		1'000.00		731.80	
810.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques			100'000.00		97'843.40	
810.3103.03	Collections	120'000.00					
810.3130.02	Cotisations	2'500.00		2'200.00		1'800.00	
810.3130.04	Frais de télécommunication	300.00		300.00		232.80	
810.3130.46	Services aux publics et promotion	25'500.00					
810.3130.47	Médiation culturelle	90'000.00		90'000.00		82'189.35	
810.3131.00	Etudes et projets	60'000.00		140'000.00		12'960.95	
810.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00		747.45	
810.3900.00	Economat central - imputation interne	53'000.00		28'300.00		18'094.25	
810.3910.01	Informatique - imputation interne	212'185.32		176'687.75		173'526.55	
810.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	26'618.15		26'306.50		25'483.70	
810.4240.00	Prestations de services à des tiers		65'000.00		65'000.00		60'785.40
810.4250.00	Ventes		1'000.00		1'000.00		1'383.15
810.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'350.00		2'350.00		2'350.00
810.4630.00	Subventions de la Confédération						5'000.00
810.4631.00	Subventions cantonales		27'000.00		37'000.00		27'000.00
082	SUBVENTIONS	4'633'296.55	27'000.00	3'741'035.15	31'000.00	4'439'790.95	33'970.40
820	ACTIVITES CULTURELLES	3'712'937.35	27'000.00	3'536'520.75	31'000.00	3'520'762.20	33'970.40
820.3119.01	Achat d'oeuvre d'art	10'000.00		10'000.00		3'001.70	
820.3131.20	Art dans l'espace public	50'000.00					
820.3611.05	Conservatoire de Fribourg	1'243'337.35		1'141'285.75		1'073'057.75	
820.3636.10	Subventions annuelles Formation	6'500.00		6'500.00		6'500.00	
820.3636.11	Subventions annuelles Bibliothèques	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
820.3636.12	Subventions annuelles Arts vivants	37'550.00		35'885.00		35'885.00	
820.3636.13	Subventions annuelles Musique	201'550.00		201'850.00		198'350.00	
820.3636.14	Subventions annuelles Musée	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
820.3636.15	Subventions extraordinaires	100'000.00		100'000.00		99'800.00	
820.3636.16	Projets stratégiques Région	1'490'000.00		1'435'000.00		1'376'339.90	
820.3636.18	Projets stratégiques Ville de Fribourg	340'000.00		330'000.00		358'545.40	
820.3636.28	Projet L'Atelier	187'000.00		220'000.00		311'782.45	
820.3637.10	Bourses artistiques	9'000.00		18'000.00		19'500.00	
820.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00		5'000.00		4'214.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.4250.00	Ventes		2'000.00		1'000.00		2'076.40
820.4472.00	Locations d'infrastructures		20'000.00		25'000.00		27'680.00
821	ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES	920'359.20		204'514.40		919'028.75	
821.3636.25	Activités socio-culturelles	60'350.00		60'350.00		81'312.70	
821.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne			10'000.00		10'000.00	
821.3930.01	Frais d'exploitation - imputation interne	860'009.20		134'164.40		827'716.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
09	SPORTS	9'716'045.14	3'282'844.52	9'281'860.50	3'136'480.10	8'031'777.67	2'931'623.85
090	SERVICES GENERAUX	2'535'779.60	1'268'805.58	2'546'281.00	1'258'314.80	2'259'537.95	1'069'829.38
900	ADMINISTRATION	2'176'284.40	909'310.38	2'179'776.60	891'810.40	2'075'292.40	885'583.83
900.3000.03	Commissions	1'500.00		1'500.00		1'740.00	
900.3010.00	Traitements	624'492.90		577'246.55		576'366.25	
900.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	8'755.00		25'296.00		2'869.00	
900.3040.00	Allocations enfants et formation	6'840.00		6'540.00		6'840.00	
900.3043.00	Allocations de résidence	3'040.00		2'280.00			
900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	41'025.80		37'887.55		37'961.35	
900.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	69'584.40		66'202.80		60'443.90	
900.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'943.90		4'662.85		4'659.45	
900.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	16'064.30		15'821.35		15'612.20	
900.3099.00	Autres charges de personnel	300.00		300.00		300.00	
900.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	300.00		300.00		214.30	
900.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		400.00		717.75	
900.3130.01	Frais de réception	15'000.00		15'000.00		1'500.00	
900.3130.02	Cotisations	3'550.00		2'650.00		2'427.20	
900.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'887.55	
900.3131.00	Etudes et projets	62'000.00		60'000.00		44'319.35	
900.3137.02	TVA taux forfaitaire	7'500.00		6'500.00		7'221.77	
900.3170.00	Frais de déplacement et débours	12'000.00		11'000.00		8'305.70	
900.3300.00	Amortissement des investissements	1'022'471.42		1'096'954.40		1'103'207.42	
900.3900.00	Economat central - imputation interne	6'400.00		6'400.00		3'036.40	
900.3910.01	Informatique - imputation interne	248'011.83		218'116.65		174'574.96	
900.3920.02	Véhicules - imputation interne	2'000.00		4'000.00		1'806.25	
900.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	18'504.85		19'118.45		19'281.60	
900.4310.00	Activation prestations propres		58'500.00		41'000.00		34'773.45
900.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		850'810.38		850'810.40		850'810.38
909	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	359'495.20	359'495.20	366'504.40	366'504.40	184'245.55	184'245.55
909.3010.00	Traitements	327'000.00		327'000.00		165'542.30	
909.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'520.00		9'973.00		1'050.00	
909.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	19'411.80		19'411.80		10'885.80	
909.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					699.30	
909.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'192.20		1'192.20		1'560.10	
909.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'371.20		8'927.40		4'487.05	
909.3170.00	Frais de déplacement et débours					21.00	
909.4310.00	Activation prestations propres		359'495.20		366'504.40		184'245.55
091	INSTALLATIONS SPORTIVES	5'790'551.50	1'978'038.94	5'486'679.50	1'878'165.30	4'661'197.08	1'861'794.47
910	PERSONNEL D'EXPLOITATION	2'531'031.30	229'000.00	2'432'897.30	229'000.00		
910.3010.00	Traitements	1'991'677.35		1'922'461.60			
910.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	31'905.00		27'021.00			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
910.3040.00	Allocations enfants et formation	34'500.00		35'732.50			
910.3043.00	Allocations de résidence	31'200.00		23'806.65			
910.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	132'121.10		127'114.05			
910.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	181'294.80		171'915.50			
910.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	16'181.50		15'565.40			
910.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	51'786.10		53'133.80			
910.3112.00	Equipements du personnel	9'000.00					
910.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00		6'500.00			
910.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	48'365.45		49'646.80			
910.4310.00	Activation prestations propres		229'000.00		229'000.00		
911	TERRAINS DE FOOTBALL ET SITE SPORTIF DU GUINTZET	1'135'176.70	31'874.09	996'806.00	22'284.80	885'053.34	21'535.89
911.3010.00	Traitements					128'734.40	
911.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					7'394.85	
911.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
911.3043.00	Allocations de résidence					2'400.00	
911.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					8'133.20	
911.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					9'914.50	
911.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					1'114.85	
911.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					3'340.70	
911.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	30'000.00		30'000.00		46'359.05	
911.3104.01	Matériel gymnastique et sports	23'000.00		15'000.00			
911.3111.00	Machines, installations et appareils					11'722.35	
911.3120.00	Electricité	30'000.00		44'900.00		23'363.30	
911.3120.01	Eau	10'000.00		8'500.00		9'528.95	
911.3120.02	Gaz	20'500.00		20'500.00		18'155.35	
911.3140.00	Entretien des terrains	25'000.00		31'500.00			
911.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	35'000.00		68'000.00		68'773.55	
911.3160.00	Locations	8'600.00		8'600.00		8'600.00	
911.3300.00	Amortissement des investissements	825'076.70		629'706.00		413'733.64	
911.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	1'000.00		14'100.00		96.40	
911.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	1'000.00					
911.3910.03	Traitements - imputation interne	120'000.00		120'000.00		114'464.40	
911.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		6'000.00		5'061.15	
911.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					3'162.70	
911.4240.00	Prestations de services à des tiers		1'500.00		1'500.00		1'032.00
911.4260.00	Remboursements et participations de tiers		500.00				225.00
911.4390.00	Autres revenus divers		500.00				47.80
911.4472.04	Locations d'installations sportives		7'000.00		4'000.00		2'687.00
911.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		22'374.09		16'784.80		17'544.09
912	HALLES DE SPORT, PLACE DU FAIR-PLAY ET AUTRES INSTALLATIONS	149'061.50	56'000.00	126'509.00	40'000.00	81'207.40	54'494.35
912.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	6'500.00		6'500.00		3'716.20	
912.3104.01	Matériel gymnastique et sports	47'000.00		35'000.00			
912.3111.00	Machines, installations et appareils					31'718.05	
912.3120.00	Electricité	1'500.00		2'500.00		823.20	
912.3120.01	Eau	300.00		300.00		185.25	
912.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles					37'555.70	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
912.3152.00	Entretien des équipements	64'000.00		60'000.00			
912.3300.00	Amortissement des investissements	15'261.50		7'209.00		7'209.00	
912.3612.11	Dédommagements à des associations intercommunales	2'500.00		5'000.00		2'080.00	
912.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	10'000.00		10'000.00			
912.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	2'000.00					
912.4130.00	Parts de revenus de la LoRo		25'000.00		10'000.00		23'452.35
912.4472.04	Locations d'installations sportives		31'000.00		30'000.00		31'042.00
913	PATINOIRES	1'055'570.50	1'009'367.45	920'114.85	945'530.50	1'554'917.08	1'043'075.53
913.3010.00	Traitements					535'297.40	
913.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					6'420.15	
913.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-15'000.00	
913.3040.00	Allocations enfants et formation					16'875.00	
913.3043.00	Allocations de résidence					8'660.00	
913.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					35'980.65	
913.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					51'753.05	
913.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					4'435.50	
913.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					14'769.20	
913.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	22'000.00		25'000.00		33'750.65	
913.3104.01	Matériel gymnastique et sports	12'000.00		25'000.00			
913.3111.00	Machines, installations et appareils	34'000.00					
913.3112.00	Equipements du personnel			3'000.00		1'999.80	
913.3120.04	Contracting	400'000.00		276'000.00		294'978.70	
913.3130.02	Cotisations					400.00	
913.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		2'500.00		2'339.35	
913.3134.00	Primes d'assurances	3'000.00		3'000.00		2'601.90	
913.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	15'000.00		15'000.00		40'727.15	
913.3151.01	Entretien des véhicules et engins	28'000.00		25'000.00		22'318.85	
913.3152.00	Entretien des équipements	12'000.00		12'000.00			
913.3160.00	Locations	15'000.00		15'000.00		12'428.60	
913.3160.01	Location patinoires selon convention	190'000.00		200'000.00		188'624.70	
913.3170.00	Frais de déplacement et débours					62.60	
913.3300.00	Amortissement des investissements	62'370.50		58'314.85		31'749.98	
913.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	250'000.00		250'000.00		246'350.00	
913.3900.00	Economat central - imputation interne	1'200.00		1'400.00		131.65	
913.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	1'000.00		5'900.00		705.00	
913.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	4'500.00					
913.3920.02	Véhicules - imputation interne	3'000.00		3'000.00		48.00	
913.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					16'509.20	
913.4240.00	Prestations de services à des tiers		87'000.00		80'000.00		85'083.00
913.4240.12	Location patins et aides au patinage		35'000.00		25'000.00		35'281.90
913.4240.16	Entrées installations sportives		45'000.00		40'000.00		45'541.10
913.4240.20	Aiguillage patins		3'000.00		1'000.00		2'690.00
913.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'500.00		2'500.00		
913.4260.06	Charges liées aux locations						88.00
913.4309.00	Autres revenus d'exploitation		11'000.00		21'000.00		22'440.00
913.4310.00	Activation prestations propres						87'550.58
913.4470.00	Recettes locatives		118'672.00		122'672.00		93'619.50

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
913.4472.04	Locations d'installations sportives		550'000.00		515'000.00		557'886.00
913.4479.01	Charges liées aux locations (PF)		8'700.00		8'700.00		8'350.00
913.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'895.45		1'658.50		1'895.45
913.4920.01	Infrastructures sportives - imputation interne		146'600.00		128'000.00		102'650.00
914	GITE D'ALLIERES	24'456.00	4'456.00	12'256.00		20'403.50	27'405.00
914.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					2'343.80	
914.3120.00	Electricité					90.00	
914.3134.00	Primes d'assurances	3'200.00		3'000.00		3'189.60	
914.3137.00	Impôts et taxes	1'256.00		1'256.00		1'256.00	
914.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	20'000.00		8'000.00		13'524.10	
914.4470.00	Recettes locatives		4'456.00				27'405.00
915	PISCINES	388'538.32	384'250.00	429'188.15	404'050.00	1'386'864.08	488'953.30
915.3010.00	Traitements					779'545.05	
915.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					10'922.75	
915.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-14'000.00	
915.3040.00	Allocations enfants et formation					17'325.00	
915.3043.00	Allocations de résidence					9'000.00	
915.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					52'316.80	
915.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					67'801.40	
915.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					6'620.05	
915.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					21'965.55	
915.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	3'000.00		2'000.00		22'864.55	
915.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	29'000.00		25'000.00		20'980.00	
915.3104.01	Matériel gymnastique et sports	24'000.00		24'000.00		1'000.00	
915.3111.00	Machines, installations et appareils	4'500.00		1'000.00		38'228.75	
915.3112.00	Equipements du personnel			2'000.00		423.70	
915.3120.00	Electricité	50'000.00		50'400.00		45'097.90	
915.3120.01	Eau	2'000.00		5'800.00		1'238.70	
915.3120.03	CAD	95'000.00		165'100.00		89'049.50	
915.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00		509.83	
915.3134.00	Primes d'assurances	400.00		400.00		323.40	
915.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	30'000.00		30'000.00		47'041.10	
915.3151.00	Entretien de machines et appareils					2'556.15	
915.3152.00	Entretien des équipements	18'000.00		20'000.00			
915.3170.00	Frais de déplacement et débours					1'712.95	
915.3300.00	Amortissement des investissements	123'938.32		119'788.15		142'131.25	
915.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	2'000.00					
915.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		6'000.00		1'581.05	
915.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					21'628.65	
915.4240.16	Entrées installations sportives		130'000.00		150'000.00		117'985.10
915.4250.00	Ventes		1'000.00		800.00		273.00
915.4260.06	Charges liées aux locations		500.00		500.00		780.00
915.4310.00	Activation prestations propres						107'694.20
915.4470.00	Recettes locatives		1'000.00		1'000.00		10'950.00
915.4472.04	Locations d'installations sportives		1'000.00		1'000.00		521.00
915.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		750.00		750.00		750.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
915.4920.01	Infrastructures sportives - imputation interne		250'000.00		250'000.00		250'000.00
916	TIRS OBLIGATOIRES	2'713.49	500.00	3'713.50	1'000.00	2'137.49	226.30
916.3130.00	Prestations de services de tiers	1'500.00		2'500.00		1'280.00	
916.3300.00	Amortissement des investissements	713.49		713.50		713.49	
916.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	500.00		500.00		144.00	
916.4612.10	Dédommagements d'autres communes		500.00		1'000.00		226.30
917	HALLE OMNISPORTS ST-LEONARD	279'003.69	96'591.40	286'194.70	101'300.00	395'992.01	94'434.20
917.3010.00	Traitements					80'749.50	
917.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'250.00	
917.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
917.3040.00	Allocations enfants et formation					9'000.00	
917.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					5'416.55	
917.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					6'637.50	
917.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					710.20	
917.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					2'222.45	
917.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		41'887.15	
917.3104.01	Matériel gymnastique et sports	5'000.00		36'000.00			
917.3111.00	Machines, installations et appareils	2'000.00		2'000.00		16'027.60	
917.3112.00	Equipements du personnel			1'000.00		1'003.30	
917.3120.04	Contracting	97'000.00		120'000.00		144'006.65	
917.3130.04	Frais de télécommunication	100.00		100.00		82.11	
917.3134.00	Primes d'assurances	3'250.00		3'250.00		3'248.70	
917.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	65'000.00		35'000.00		60'044.95	
917.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	5'000.00		5'000.00			
917.3151.01	Entretien des véhicules et engins					1'949.90	
917.3152.00	Entretien des équipements	21'000.00		20'000.00			
917.3170.00	Frais de déplacement et débours					66.15	
917.3300.00	Amortissement des investissements	61'653.69		53'844.70		19'571.95	
917.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	5'000.00					
917.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	4'000.00					
917.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					2'117.35	
917.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1'000.00		1'000.00		
917.4260.06	Charges liées aux locations						6'374.40
917.4310.00	Activation prestations propres						10'362.30
917.4390.00	Autres revenus divers		1'300.00		1'300.00		1'230.00
917.4472.04	Locations d'installations sportives		81'000.00		91'000.00		76'467.50
917.4479.01	Charges liées aux locations (PF)		8'000.00		8'000.00		
917.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		5'291.40				
918	SALLE COMMUNALE SAINT-LEONARD	156'500.00	145'000.00	189'000.00	135'000.00	278'417.23	131'669.90
918.3010.00	Traitements					126'657.95	
918.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'050.00	
918.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
918.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					8'349.15	
918.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					13'275.65	
918.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					1'027.25	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
918.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					3'426.85	
918.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	35'000.00		35'000.00		31'031.08	
918.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		20'000.00		14'051.85	
918.3120.04	Contracting	62'000.00		113'000.00		62'774.05	
918.3130.04	Frais de télécommunication	1'000.00		1'000.00		993.60	
918.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	31'000.00		10'000.00		12'518.60	
918.3151.01	Entretien des véhicules et engins					2'000.00	
918.3152.00	Entretien des équipements	8'000.00		10'000.00			
918.3170.00	Frais de déplacement et débours					26.25	
918.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	4'500.00					
918.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					4'234.95	
918.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00		5'000.00		2'018.00
918.4260.06	Charges liées aux locations						140.00
918.4310.00	Activation prestations propres						565.90
918.4470.00	Recettes locatives		140'000.00		130'000.00		128'946.00
919	PARKING P2	68'500.00	21'000.00	90'000.00		56'204.95	
919.3010.00	Traitements					38'085.70	
919.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					300.00	
919.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					2'510.10	
919.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					3'748.35	
919.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					309.10	
919.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					1'030.45	
919.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		5'000.00		437.25	
919.3111.00	Machines, installations et appareils	5'000.00		10'000.00		438.00	
919.3120.04	Contracting	27'500.00		46'000.00		1'025.40	
919.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	29'000.00		29'000.00		7'124.90	
919.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	2'000.00					
919.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					1'195.70	
919.4120.03	Revenus panneaux photovoltaïques		21'000.00				
092	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	1'389'714.04	36'000.00	1'248'900.00		1'111'042.64	
920	PARTICIPATION ET SUBVENTION	554'000.00		476'000.00		547'594.79	
920.3601.10	Stade St-Léonard	275'000.00		265'000.00		221'812.80	
920.3635.01	Bains de la Motta SA	279'000.00		211'000.00		323'701.99	
921	PROMOTION ET SOUTIEN	835'714.04	36'000.00	772'900.00		563'447.85	
921.3300.00	Amortissement des investissements	8'914.04					
921.3636.01	Manifestations et associations sportives locales	140'000.00		140'000.00		148'552.35	
921.3636.05	Remontées mécaniques de la Berra	55'000.00		55'000.00		55'000.00	
921.3636.18	Projets stratégiques Ville de Fribourg	20'000.00		20'000.00		18'332.00	
921.3636.27	Participations à "Idée Sport" et "SuperCamp"	121'500.00		116'100.00		114'000.00	
921.3636.30	Manifestations sportives d'envergure	185'000.00		125'000.00		70'763.50	
921.3636.32	CM 2026 - IIHF	148'500.00		160'000.00			
921.3920.00	Valeur locative - imputation interne	156'800.00		156'800.00		156'800.00	
921.4240.00	Prestations de services à des tiers		36'000.00				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11	AIDE SOCIALE	47'270'662.85	5'314'275.20	46'626'914.05	5'651'404.65	42'055'076.10	4'772'058.84
1100	AIDE SOCIALE - ADMINISTRATION	5'676'653.15	50'000.00	5'610'437.70	50'000.00	5'336'489.45	55'546.65
1100.3000.03	Commissions	10'000.00		8'500.00		10'080.00	
1100.3010.00	Traitements	4'043'328.05		3'984'739.80		3'799'242.20	
1100.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	31'008.00		11'222.00		17'881.15	
1100.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					24'000.00	
1100.3040.00	Allocations enfants et formation	26'355.00		24'660.00		33'981.00	
1100.3043.00	Allocations de résidence	32'880.00		31'280.00		22'653.35	
1100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	265'997.60		262'067.00		250'777.10	
1100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	467'631.40		457'335.05		428'070.75	
1100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'736.85		7'917.20		5'958.35	
1100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	104'351.15		109'636.45		103'199.60	
1100.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					51.35	
1100.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		1'216.00	
1100.3130.00	Prestations de services de tiers	30'000.00		30'000.00		30'982.80	
1100.3130.02	Cotisations	11'000.00		7'200.00		7'367.30	
1100.3130.04	Frais de télécommunication	6'000.00		6'000.00		5'936.20	
1100.3130.07	Taxes bancaires	5'000.00		7'000.00		3'289.05	
1100.3131.00	Etudes et projets	35'000.00		20'000.00		21'540.00	
1100.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		728.75	
1100.3170.03	Frais de réunion	4'500.00		4'500.00		1'824.50	
1100.3199.04	Charges particulières					7'337.85	
1100.3900.00	Economat central - imputation interne	28'600.00		21'000.00		26'898.15	
1100.3910.01	Informatique - imputation interne	439'043.65		482'308.10		396'919.50	
1100.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	125'221.45		132'072.10		136'554.50	
1100.4240.00	Prestations de services à des tiers		50'000.00		50'000.00		55'290.75
1100.4390.01	Produits particuliers						255.90
1110	AIDE SOCIALE	8'504'203.95	5'264'275.20	9'246'838.40	5'601'404.65	7'857'206.80	4'706'512.19
1110.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	10'000.00		4'000.00			
1110.3611.06	Frais prévention et formation (LASoc RSF 831.0.1 Art.32a b)			3'000.00			
1110.3611.07	Evaluation MIS (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a lettre c)			8'700.00			
1110.3611.08	Serv. sociaux spécialisés (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a let.d)	298'203.95		264'138.40		243'529.15	
1110.3637.02	Primes LAMal des bénéficiaires	726'000.00		720'000.00		674'259.45	
1110.3637.03	Loyers, charges et autres frais de logement	2'800'000.00		3'000'000.00		2'620'292.70	
1110.3637.04	Frais médicaux de base LASoc	300'000.00		360'000.00		274'276.45	
1110.3637.05	Prestations circonstanciées LASoc	1'150'000.00		1'260'000.00		1'021'848.30	
1110.3637.06	Prest.sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	380'000.00		387'000.00		378'570.15	
1110.3637.07	Frais d'organismes de MIS	440'000.00		540'000.00		389'319.35	
1110.3637.08	Forfaits d'entretien LASoc	2'400'000.00		2'700'000.00		2'255'111.25	
1110.4611.03	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc		2'400'000.00		2'200'000.00		2'386'842.15
1110.4611.04	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc		320'000.00		420'000.00		321'446.15
1110.4611.05	Remboursements individuels LASoc		470'000.00		600'000.00		472'068.05
1110.4611.06	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune		70'000.00		70'000.00		141'028.69
1110.4611.07	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)		1'854'000.00		2'164'000.00		1'863'312.30
1110.4611.08	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)		150'275.20		147'404.65		-478'185.15

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1120	CONTRIBUTIONS SELON DISPOSITIONS LEGALES	31'459'192.55		30'336'044.35		26'961'642.15	
1120.3612.01	Frais immobiliers/financiers EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 16)	4'960'245.50		5'145'663.00		3'841'570.35	
1120.3612.02	Fondation Passepartout Sarine	31'621.40		22'317.00		20'341.45	
1120.3612.03	Aide et soins à domicile (LASD RSF 823.1 art. 16)	2'876'829.40		2'751'187.00		2'391'299.05	
1120.3612.04	Indemnités forfaitaires personne aidante LIF RSF 830.1 art.8	2'590'761.70		2'185'443.00		2'017'823.40	
1120.3612.05	Service d'ambulance (LSan RSF 821.0.1 art. 107)	576'596.20		561'690.00		542'053.20	
1120.3612.06	Centre de coordination	228'760.60		217'967.00		189'805.50	
1120.3631.02	Allocations familiales (LAFC RSF 836.1 art.24)	228'152.05		231'866.65		190'646.35	
1120.3631.03	Accomp.+frais résiduels soins EMS -LPMS RSF 820.1 art.15ss	7'494'218.95		7'291'530.20		6'358'383.85	
1120.3631.04	Avances contributions d'entretien LARACE RSF 212.4.1 art.8	253'502.30		269'481.80		249'820.65	
1120.3631.05	Contribution aux coûts résiduels des soins (RSF 820.6 art.2)	157'747.15		155'428.15		144'976.45	
1120.3631.06	Institut.spéc.+famille accueil prof. LIFAP RSF 834.1.2 art.9	11'276'507.80		10'723'849.40		10'241'130.65	
1120.3631.07	Aide victimes d'infractions (Loi appl. LAVI RSF 130.5 art.9)	89'852.00		85'223.65		79'393.75	
1120.3631.08	Fonds cantonal de l'emploi (LEMT RSF 866.1.1 art. 103)	694'397.50		694'397.50		694'397.50	
1130	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	899'600.00		718'100.00		1'226'792.45	10'000.00
1130.3636.20	Institutions à caractère social	211'500.00		200'000.00		519'500.00	
1130.3636.21	Accueil de la petite enfance (cas d'urgence)	25'000.00		15'000.00		7'632.45	
1130.3636.22	Fondation St-Louis, mesures d'insertions	555'000.00		425'000.00		671'560.00	
1130.3636.31	Autres mesures sociales	20'000.00		50'000.00			
1130.3900.03	Déchets de l'administration - imputation interne	60'000.00					
1130.3920.00	Valeur locative - imputation interne	28'100.00		28'100.00		28'100.00	
1130.4631.00	Subventions cantonales						10'000.00
1140	TR CONTRATS DROIT PRIVÉ "TRAVAIL AUXILIAIRE / REMPLACEMENT"	731'013.20		715'493.60		672'945.25	
1140.3010.00	Traitements	415'000.00		400'000.00		365'228.75	
1140.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	24'196.80		23'381.40		23'877.55	
1140.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					9'930.90	
1140.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'192.20		1'192.20		2'938.70	
1140.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	10'624.20		10'920.00		9'836.60	
1140.3130.00	Prestations de services de tiers	280'000.00		280'000.00		261'132.75	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	CURATELLES D'ADULTES	4'889'525.02	1'132'590.00	4'648'473.95	1'282'590.00	4'599'375.66	1'114'830.63
1200	CURATELLES D'ADULTES	4'889'525.02	1'132'590.00	4'648'473.95	1'282'590.00	4'599'375.66	1'114'830.63
1200.3010.00	Traitements	3'439'794.45		3'328'178.75		3'274'532.55	
1200.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	40'789.00		26'854.00		31'831.75	
1200.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					5'000.00	
1200.3040.00	Allocations enfants et formation	28'725.00		31'740.00		41'167.50	
1200.3043.00	Allocations de résidence	24'876.65		19'889.35		13'700.00	
1200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	225'657.00		214'823.35		212'296.90	
1200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	373'063.55		363'006.85		350'244.65	
1200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'818.10		6'188.20		5'180.55	
1200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	88'587.75		90'438.90		88'074.80	
1200.3099.00	Autres charges de personnel	6'500.00		6'500.00		6'660.00	
1200.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'900.00		1'900.00		2'018.38	
1200.3130.02	Cotisations	4'000.00		4'000.00		3'790.00	
1200.3130.04	Frais de télécommunication	4'800.00		4'800.00		4'774.25	
1200.3130.07	Taxes bancaires	1'000.00				988.55	
1200.3160.00	Locations	6'700.00		6'700.00		6'272.50	
1200.3170.00	Frais de déplacement et débours	18'000.00		15'000.00		18'102.54	
1200.3199.00	Autres charges d'exploitation	16'000.00		20'000.00		15'919.30	
1200.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		2'550.00	
1200.3900.00	Economat central - imputation interne	37'800.00		15'900.00		24'378.70	
1200.3910.01	Informatique - imputation interne	459'676.77		383'823.25		379'264.74	
1200.3920.00	Valeur locative - imputation interne	900.00		900.00		900.00	
1200.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	99'936.75		104'831.30		111'728.00	
1200.4210.00	Emoluments administratifs		28'000.00		28'000.00		29'060.03
1200.4240.00	Prestations de services à des tiers		900'000.00		950'000.00		877'158.25
1200.4240.14	Honoraires décision Justice de Paix		200'000.00		300'000.00		202'428.00
1200.4400.00	Intérêts des liquidités						64.35
1200.4472.01	Participations aux loyers		4'590.00		4'590.00		6'120.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
13	RESSOURCES HUMAINES	3'537'442.81	50'000.00	2'926'423.85	50'000.00	2'919'457.25	-7'432.85
1300	RESSOURCES HUMAINES	2'271'001.11		2'218'608.85		2'161'128.80	
1300.3010.00	Traitements	1'213'227.10		1'204'422.70		1'086'347.10	
1300.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	7'645.00		15'679.00		10'046.90	
1300.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
1300.3040.00	Allocations enfants et formation	11'610.00		15'870.00		18'975.00	
1300.3043.00	Allocations de résidence	9'440.00		8'140.00		5'825.35	
1300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	79'935.65		78'886.65		71'073.10	
1300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	141'983.30		139'411.80		123'423.05	
1300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'000.75		2'603.30		1'952.35	
1300.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	31'300.05		33'103.10		29'174.60	
1300.3091.00	Recrutement du personnel	175'000.00		175'000.00		165'528.60	
1300.3100.02	Matériel gestion du temps	3'000.00		3'000.00		2'642.95	
1300.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					66.90	
1300.3101.08	Sécurité au travail : matériel et actions diverses	84'000.00		84'000.00		66'567.70	
1300.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		708.00	
1300.3130.02	Cotisations	5'500.00		3'000.00		5'482.50	
1300.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		2'500.00		2'598.33	
1300.3130.17	Apprentis	33'000.00		36'000.00		30'089.35	
1300.3130.20	Mandats externes gestion personnel	150'000.00		120'000.00		201'273.05	
1300.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		1'375.30	
1300.3300.00	Amortissement des investissements			2'965.30		2'965.32	
1300.3900.00	Economat central - imputation interne	6'100.00		10'400.00		4'713.85	
1300.3910.01	Informatique - imputation interne	272'401.51		240'366.80		289'927.55	
1300.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	38'357.75		40'260.20		39'371.95	
1310	PERSONNEL COMMUNAL	1'266'441.70	50'000.00	707'815.00	50'000.00	758'328.45	-7'432.85
1310.3010.01	Gratifications d'ancienneté	120'000.00		120'000.00		58'797.60	
1310.3010.03	Traitements ajustements	400'000.00					
1310.3049.00	Allocations de naissance	8'000.00		7'500.00		6'400.00	
1310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	8'405.00		25'000.00		3'871.70	
1310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'029.90				4'466.40	
1310.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'276.80				2'456.30	
1310.3064.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	287'730.00		173'315.00		307'049.75	
1310.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	350'000.00		300'000.00		279'410.25	
1310.3099.00	Autres charges de personnel	45'000.00		45'000.00		58'974.85	
1310.3099.01	Cadeaux au personnel	3'000.00		3'000.00		6'000.00	
1310.3170.04	Participation aux frais de transport du personnel	30'000.00		24'000.00		30'901.60	
1310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	10'000.00		10'000.00			
1310.4260.00	Remboursements et participations de tiers		40'000.00		40'000.00		-13'966.55
1310.4260.01	Honoraires et jetons de présence récupérés						1'984.50
1310.4631.00	Subventions cantonales						1'359.20
1310.4637.00	Remboursements subventions aux privés		10'000.00		10'000.00		3'190.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14	SERVICE JURIDIQUE	1'638'873.40	40'000.00	1'442'952.90	50'000.00	1'414'862.04	36'080.00
1400	SERVICE JURIDIQUE	1'638'873.40	40'000.00	1'442'952.90	50'000.00	1'414'862.04	36'080.00
1400.3010.00	Traitements	1'005'649.60		875'090.60		854'468.80	
1400.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'683.00		5'591.00		5'018.40	
1400.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					20'000.00	
1400.3040.00	Allocations enfants et formation	7'260.00		7'560.00		6'480.00	
1400.3043.00	Allocations de résidence	6'000.00		3'400.00		2'600.00	
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	65'733.50		57'033.30		55'949.55	
1400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	124'399.80		107'791.80		100'417.05	
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'982.10		1'960.50		1'657.55	
1400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	25'898.70		23'983.30		23'613.60	
1400.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					10.60	
1400.3102.00	Publications, journaux, documentation	4'500.00		4'500.00		3'035.75	
1400.3130.04	Frais de télécommunication	2'000.00		2'000.00		2'210.48	
1400.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	25'000.00		25'000.00		5'654.25	
1400.3132.01	Frais judiciaires	180'000.00		180'000.00		187'905.05	
1400.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00		181.75	
1400.3900.00	Economat central - imputation interne	1'000.00		1'700.00		1'083.25	
1400.3910.01	Informatique - imputation interne	143'485.50		115'213.65		112'542.96	
1400.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	33'281.20		31'128.75		32'033.00	
1400.4210.01	Emoluments de droit de cité		40'000.00		50'000.00		36'080.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
15	AGGLOMERATION	12'879'602.00		13'155'125.00		11'980'112.78	
1500	AGGLO - ADMINISTRATION	577'393.00		624'077.00		-33'225.72	
1500.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	577'393.00		624'077.00		-33'225.72	
1510	AGGLO - CULTURE	1'188'270.00		1'199'335.00		1'192'462.33	
1510.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	1'188'270.00		1'199'335.00		1'192'462.33	
1520	AGGLO - MOBILITE	10'551'906.00		10'431'357.00		10'065'206.31	
1520.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	10'551'906.00		10'431'357.00		10'065'206.31	
1530	AGGLO - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	436'946.00		492'713.00		288'579.16	
1530.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	436'946.00		492'713.00		288'579.16	
1540	AGGLO - ECONOMIE	125'087.00		407'643.00		467'090.70	
1540.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	125'087.00		407'643.00		467'090.70	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	323'205'146.68		306'942'754.70		292'437'992.54	
30	Charges de personnel	81'555'555.90		76'487'551.85		73'351'109.77	
300	Autorités et commissions	1'430'480.00		1'396'816.00		1'395'987.80	
3000	Traitements membres d'autorité	1'430'480.00		1'396'816.00		1'395'987.80	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	63'803'111.65		59'771'872.90		57'192'750.20	
3010	Traitements	63'803'111.65		59'771'872.90		57'192'750.20	
304	Allocations	1'449'857.95		1'341'593.35		1'394'582.25	
3040	Allocations enfants et formation	674'396.90		662'035.00		873'663.55	
3042	Indemnités de repas	1'000.00		1'000.00			
3043	Allocation de résidence	766'461.05		671'058.35		514'518.70	
3049	Allocations naissance et mariage	8'000.00		7'500.00		6'400.00	
305	Cotisations patronales	12'932'615.30		12'221'148.60		11'488'187.85	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	4'256'657.00		4'019'609.75		3'824'351.95	
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6'671'088.95		6'217'304.20		5'791'645.90	
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	339'051.25		313'834.40		289'332.90	
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'665'818.10		1'670'400.25		1'582'857.10	
306	Prestations de l'employeur	1'206'666.00		1'092'251.00		1'235'679.90	
3060	Pensions aux retraités	918'936.00		918'936.00		928'630.15	
3064	Caisse de prévoyance : Pont AVS	287'730.00		173'315.00		307'049.75	
309	Autres charges de personnel	732'825.00		663'870.00		643'921.77	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	396'380.00		336'890.00		319'926.75	
3091	Recrutement du personnel	180'000.00		180'000.00		165'528.60	
3099	Autres charges de personnel	156'445.00		146'980.00		158'466.42	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	39'888'108.06		38'838'412.20		31'675'677.55	
310	Charges de matériel et de marchandises	5'418'241.80		5'253'486.50		5'076'817.22	
3100	Matériel de bureau	118'600.00		120'800.00		114'301.05	
3101	Matériel d'exploitation et fournitures	3'536'450.00		3'261'818.10		3'203'737.95	
3102	Publications, journaux, documentation	277'300.00		279'890.00		239'133.15	
3103	Livres et matériel de bibliothèques	343'341.00		413'338.00		409'610.01	
3104	Fournitures scolaires et appareils	319'102.00		336'102.00		348'545.06	
3105	Denrées alimentaires	793'128.80		808'246.40		747'272.50	
3106	Matériel médical	16'000.00		15'000.00		5'255.00	
3109	Orientation professionnelle	14'320.00		18'292.00		8'962.50	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2'428'200.00		2'295'227.00		1'938'785.73	
3110	Mobilier et appareils de bureau	355'000.00		385'000.00		279'163.08	
3111	Machines, installations, appareils et outils	1'235'700.00		1'183'700.00		1'006'816.20	
3112	Equipements du personnel	142'000.00		141'527.00		110'756.70	
3113	Matériel informatique	469'000.00		365'000.00		254'024.15	
3116	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00		214.85	
3118	Achat de logiciels	133'000.00		119'000.00		218'376.95	
3119	Achat d'oeuvre d'art	93'000.00		100'500.00		69'433.80	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	5'016'364.33		5'842'738.10		4'401'012.77	
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	5'016'364.33		5'842'738.10		4'401'012.77	
313	Prestations de service et honoraires	16'308'206.63		15'300'184.60		12'978'493.44	
3130	Prestations de services de tiers	8'560'381.63		8'169'925.30		7'678'399.61	
3131	Etudes et projets	3'655'479.85		3'262'660.00		2'355'335.05	
3132	Honoraires de spécialistes externes	2'807'539.15		2'743'993.30		1'848'039.76	
3133	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00		7'507.75	
3134	Primes d'assurances choses	927'350.00		768'650.00		764'493.00	
3137	Impôts et taxes	291'956.00		289'956.00		288'066.57	
3138	Séances et cours d'informations	45'500.00		45'000.00		36'651.70	
314	Gros entretien et entretien courant	2'544'400.00		2'298'600.00		1'924'134.05	
3140	Entretien des terrains	483'200.00		333'500.00		213'323.30	
3141	Entretien des routes et des voies de communication	170'000.00		170'000.00		186'563.40	
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	85'000.00		110'000.00		158'575.10	
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	110'000.00		110'000.00		80'318.75	
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	1'681'200.00		1'545'100.00		1'255'562.40	
3149	Entretien des fontaines	15'000.00		30'000.00		29'791.10	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3'692'376.80		3'408'588.00		2'952'743.35	
3150	Entretien de mobilier et appareils de bureau	54'000.00		52'000.00		54'105.85	
3151	Entretien de machines et appareils	1'146'355.00		1'128'630.00		1'038'069.43	
3152	Entretien des équipements	123'000.00		122'000.00			
3153	Entretien de matériel informatique	286'000.00		170'500.00		124'728.45	
3156	Entretien d'appareils et instruments médicaux			300.00			
3158	Maintenance informatique	1'820'560.00		1'688'000.00		1'546'093.17	
3159	Conservation et restauration d'archives	262'461.80		247'158.00		189'746.45	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1'174'376.00		1'283'338.00		1'063'667.40	
3160	Locations	730'376.00		853'238.00		615'413.35	
3161	Locations de véhicules et engins	110'000.00		92'000.00		98'618.85	
3169	Locations photocopieurs	334'000.00		338'100.00		349'635.20	
317	Dédommagements	1'485'442.50		1'323'250.00		1'114'792.00	
3170	Frais de déplacement et débours	396'600.00		352'070.00		204'018.79	
3171	Activités scolaires	1'088'842.50		971'180.00		910'773.21	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
318	Réévaluations sur créances		1'615'000.00		1'628'000.00		95'307.10
3180	Ducroire sur débiteurs						-1'500'000.00
3181	Pertes sur débiteurs irrécouvrables		1'615'000.00		1'628'000.00		1'595'307.10
319	Diverses charges d'exploitation		205'500.00		205'000.00		129'924.49
3190	Chauffage facturé par des tiers		10'000.00		10'000.00		2'995.25
3199	Autres charges d'exploitation		195'500.00		195'000.00		126'929.24
33	Amortissement du patrimoine administratif		21'052'265.75		18'668'766.85		19'469'746.93
330	Amortissements immobilisations corporelles PA		21'052'265.75		18'668'766.85		19'469'746.93
3300	Amortissement des investissements		21'052'265.75		18'668'766.85		19'469'746.93
34	Charges financières		6'297'439.40		6'012'216.70		6'663'379.89
340	Charges d'intérêts		4'386'383.40		4'038'860.70		3'654'758.79
3400	Intérêts passifs des engagements courants		10'000.00		3'000.00		9'281.35
3401	Intérêts passifs des engagements financiers		4'376'383.40		4'035'860.70		3'645'477.44
343	Charges pour bien-fonds PF		1'461'056.00		1'473'356.00		1'278'993.96
3430	Entretien des bâtiments et immeubles (PF)		172'000.00		213'500.00		148'412.60
3431	Entretien chauffage (PF)		766'000.00		745'540.00		780'418.46
3439	Electricité (PF)		523'056.00		514'316.00		350'162.90
344	Réévaluations des immobilisations PF						1'334'311.04
3440	Réévaluations de participations (PF)						173.60
3441	Réévaluations des bâtiments (PF)						1'334'137.44
349	Diverses charges financières		450'000.00		500'000.00		395'316.10
3499	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes		450'000.00		500'000.00		395'316.10
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		3'727'029.77		4'445'115.55		7'173'987.96
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre		3'727'029.77		4'445'115.55		7'173'987.96
3510	Attributions aux financements spéciaux du capital propre		3'497'029.77		4'145'115.55		7'173'987.96
3511	Attributions aux fonds du capital propre		230'000.00		300'000.00		
36	Charges de transferts		135'166'754.29		129'740'904.20		120'456'028.38
360	Parts de revenus destinés à des tiers		15'218'278.00		14'594'738.75		13'988'138.95
3600	Parts de revenus destinés à la Confédération		715'000.00		720'000.00		671'063.00
3601	Frais facturés par le Canton		14'503'278.00		13'874'738.75		13'317'075.95

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
361	Dédommagements à des collectivités publiques	54'952'565.95		53'336'788.95		49'480'979.18	
3611	Dédommagements au Canton	27'088'203.95		25'653'741.95		24'855'459.30	
3612	Dédommagements à d'autres communes	26'170'362.00		26'239'047.00		23'233'742.38	
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'694'000.00		1'444'000.00		1'391'777.50	
362	Péréquation financière intercommunale	14'595'776.00		13'538'275.00		12'562'798.00	
3622	Contribution à la péréquation des ressources	14'595'776.00		13'538'275.00		12'562'798.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	50'400'134.34		48'271'101.50		44'424'112.25	
3631	Subventions versées au Canton	26'599'525.34		24'850'116.50		23'065'551.47	
3635	Subventions aux entreprises privées	396'000.00		328'000.00		440'701.99	
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	14'666'209.00		13'823'985.00		13'115'982.49	
3637	Subventions communales versées aux privés	8'736'400.00		9'269'000.00		7'757'765.25	
3638	Subventions à l'étranger	2'000.00				44'111.05	
39	Imputations internes	35'517'993.51		32'749'787.35		33'648'062.06	
390	Approvisionnement en matériel et marchandises	1'292'600.00		1'136'527.00		971'699.95	
3900	Economat central - imputation interne	1'292'600.00		1'136'527.00		971'699.95	
391	Prestations de service	11'899'597.63		9'983'149.95		9'833'865.95	
3910	Indemnité d'administration - imputation interne	11'899'597.63		9'983'149.95		9'833'865.95	
392	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	19'190'650.00		19'198'050.00		19'920'050.81	
3920	Valeur locative - imputation interne	19'190'650.00		19'198'050.00		19'920'050.81	
393	Frais administratifs et d'exploitation	1'313'791.48		577'499.70		1'046'846.19	
3930	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	1'313'791.48		577'499.70		1'046'846.19	
394	Intérêts et charges financières théoriques	130'000.00		130'000.00		119'185.91	
3940	Intérêts et charges financières - imputation interne	130'000.00		130'000.00		119'185.91	
398	Virements comptables	1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25	
3980	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		307'344'656.22		294'153'789.60		336'060'033.52
40	Revenus fiscaux		198'920'000.00		190'320'000.00		219'481'059.18
400	Impôts directs personnes physiques		101'900'000.00		96'550'000.00		111'550'011.23
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		85'100'000.00		82'000'000.00		84'197'429.55
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		7'800'000.00		6'500'000.00		9'845'097.35
4002	Impôts à la source personnes physiques		9'000'000.00		8'050'000.00		17'507'484.33
401	Impôts directs personnes morales		66'200'000.00		65'500'000.00		78'060'327.70
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		63'500'000.00		62'800'000.00		74'494'356.20
4011	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'700'000.00		2'700'000.00		3'565'971.50
402	Autres impôts directs		30'700'000.00		28'150'000.00		29'748'560.25
4021	Contribution immobilière		18'600'000.00		17'850'000.00		18'141'323.40
4022	Impôt sur les gains immobiliers		4'600'000.00		3'500'000.00		4'616'824.55
4023	Droits de mutations immobilières		4'700'000.00		4'000'000.00		5'566'909.95
4024	Impôt sur les successions		2'800'000.00		2'800'000.00		1'423'502.35
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		120'000.00		120'000.00		122'160.00
4033	Impôt sur les chiens		120'000.00		120'000.00		122'160.00
41	Patentes et concessions		905'000.00		842'000.00		912'333.15
410	Patentes		9'000.00		10'000.00		7'200.00
4100	Taxes sur les taxis		9'000.00		10'000.00		7'200.00
412	Concessions		871'000.00		822'000.00		881'680.80
4120	Concessions		871'000.00		822'000.00		881'680.80
413	Parts des revenus de loteries, Sport-Toto, paris		25'000.00		10'000.00		23'452.35
4130	Parts de revenus de loteries		25'000.00		10'000.00		23'452.35
42	Taxes et redevances		27'464'140.83		28'701'609.20		30'394'078.31
420	Taxes de compensation		1'100'000.00		1'200'000.00		1'594'724.91
4200	Taxes de compensation		1'100'000.00		1'200'000.00		1'594'724.91
421	Emoluments pour actes administratifs		847'500.00		815'000.00		850'502.07
4210	Emoluments administratifs		847'500.00		815'000.00		850'502.07
423	Frais d'écologie et taxes de cours		12'000.00		20'000.00		
4231	Participation des élèves (frais de matériel)		12'000.00		20'000.00		

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		15'880'400.33		17'638'887.85		18'141'318.40
4240	Prestations de services à des tiers		15'880'400.33		17'638'887.85		18'141'318.40
425	Recettes sur ventes		1'583'948.00		1'648'944.95		1'837'533.73
4250	Ventes		1'583'948.00		1'648'944.95		1'837'533.73
426	Remboursements		4'144'292.50		3'778'776.40		3'782'753.19
4260	Remboursements et participations de tiers		4'144'292.50		3'778'776.40		3'782'753.19
427	Amendes		3'000'000.00		2'900'000.00		3'110'782.13
4270	Amendes		3'000'000.00		2'900'000.00		3'110'782.13
429	Autres taxes		896'000.00		700'000.00		1'076'463.88
4290	Récupérations actes de défaut de biens		896'000.00		700'000.00		1'076'463.88
43	Revenus divers		2'270'110.25		2'142'966.30		2'175'865.11
430	Revenus d'exploitation divers		115'950.00		119'000.00		125'507.34
4309	Autres revenus d'exploitation		115'950.00		119'000.00		125'507.34
431	Activation de prestations propres		2'045'360.25		2'008'466.30		1'983'633.80
4310	Activation prestations propres		2'045'360.25		2'008'466.30		1'983'633.80
432	Variations de stocks		-42'200.00				-19'136.55
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis		-42'200.00				-19'136.55
439	Autres revenus divers		151'000.00		15'500.00		85'860.52
4390	Autres revenus divers		151'000.00		15'500.00		85'860.52
44	Revenus financiers		13'385'799.00		11'913'690.00		19'336'823.51
440	Revenus des intérêts		963'775.00		972'750.00		867'536.60
4400	Intérêts des liquidités		2'600.00		2'000.00		2'621.65
4401	Pénalités et intérêts de retard		890'000.00		900'000.00		812'339.95
4402	Intérêts des placements financiers		71'175.00		70'750.00		52'575.00
442	Revenus de participations du PF		580'000.00		580'000.00		592'006.00
4420	Dividendes		580'000.00		580'000.00		592'006.00
443	Produits immeubles du PF		8'426'816.00		7'127'228.00		8'290'993.70
4430	Loyers (PF)		3'922'496.00		3'559'808.00		3'548'432.10
4432	Utilisation de locaux (PF)		4'120.00		4'720.00		3'608.00
4439	Autres produits d'immeubles (PF)		4'500'200.00		3'562'700.00		4'738'953.60

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
444	Réévaluations des immobilisations du PF						6'299'739.93
4443	Adaptations des immeubles PF						6'299'739.93
445	Revenus financiers de prêts et participations PA		1'000.00		1'000.00		1'000.00
4451	Revenus de participations		1'000.00		1'000.00		1'000.00
446	Revenus financiers d'entreprises publiques						38'164.00
4463	Revenus financiers entreprises publiques						38'164.00
447	Produits des immeubles du PA		3'414'208.00		3'232'712.00		3'247'383.28
4470	Loyers		2'516'288.00		2'357'476.00		2'334'128.38
4471	Locations appartements de service		64'530.00		75'458.00		71'458.00
4472	Locations de salles		809'790.00		783'078.00		820'873.50
4479	Autres produits d'immeubles		23'600.00		16'700.00		20'923.40
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		2'730'888.43		1'709'734.75		5'056'444.18
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre		2'730'888.43		1'709'734.75		5'056'444.18
4510	Prélèvement à la réserve		1'908'419.15		1'107'180.15		4'994'374.33
4511	Prélèvement sur fonds du capital propre		822'469.28		602'554.60		62'069.85
46	Revenus de transferts		25'011'401.90		24'634'679.70		23'887'431.25
460	Parts à des revenus de tiers		2'647'228.00		2'660'000.00		2'469'667.70
4600	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		720'000.00		720'000.00		665'465.70
4601	Taxe cantonale facturée aux clients		1'927'228.00		1'940'000.00		1'804'202.00
461	Dédommagements de collectivités locales		15'321'437.60		15'134'176.60		14'173'839.89
4611	Dédommagements du Canton		14'179'305.90		13'945'160.00		13'065'362.96
4612	Dédommagements d'autres communes		1'142'131.70		1'189'016.60		1'108'476.93
462	Péréquation financière intercommunale		2'264'429.00		2'190'373.00		2'096'364.00
4621	Attribution à la péréquation des besoins		2'264'429.00		2'190'373.00		2'096'364.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'177'073.00		1'186'173.00		1'777'161.11
4630	Subventions de la Confédération		209'900.00		155'400.00		195'141.46
4631	Subventions cantonales		905'673.00		1'001'773.00		1'462'485.20
4632	Subventions d'autres communes		15'000.00		15'000.00		15'326.20
4634	Subvention de l'ECAB		1'000.00		1'000.00		
4635	Subventions des entreprises privées		25'000.00				
4636	Participation de la Bourgeoisie		10'500.00		3'000.00		91'511.75
4637	Subventions des ménages privés		10'000.00		10'000.00		12'696.50
466	Amortissement des subventions d'investissements portées au p		3'571'234.30		3'433'957.10		3'334'112.70
4660	Amortissement des subventions d'investissements		3'571'234.30		3'433'957.10		3'334'112.70

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
469	Autres revenus de transferts		30'000.00		30'000.00		36'285.85
4699	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		30'000.00		36'285.85
48	Revenus extraordinaires		1'139'322.30		1'139'322.30		1'167'936.77
489	Prélèvements sur le capital propre		1'139'322.30		1'139'322.30		1'167'936.77
4895	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		1'139'322.30		1'139'322.30		1'167'936.77
49	Imputations internes		35'517'993.51		32'749'787.35		33'648'062.06
490	Approvisionnement en matériel et marchandises		1'292'600.00		1'136'527.00		971'699.95
4900	Economat central - imputation interne		1'292'600.00		1'136'527.00		971'699.95
491	Prestations de service		11'899'597.63		9'983'149.95		9'833'865.95
4910	Indemnité d'administration - imputation interne		11'899'597.63		9'983'149.95		9'833'865.95
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		19'190'650.00		19'198'050.00		19'920'050.81
4920	Valeur locative - imputation interne		19'190'650.00		19'198'050.00		19'920'050.81
493	Frais administratifs et d'exploitation		1'313'791.48		577'499.70		1'046'846.19
4930	Frais d'exploitation - imputation interne		1'313'791.48		577'499.70		1'046'846.19
494	Intérêts et charges financières théoriques		130'000.00		130'000.00		119'185.91
4940	Intérêts et charges financières - imputation interne		130'000.00		130'000.00		119'185.91
498	Virements comptables		1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25
4980	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		1'691'354.40		1'724'560.70		1'756'413.25

Synthèse des investissements Budget 2025

Service	Comptes MCH2	Désignation investissement	Décision prévue	Année d'activation prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:				
							2025	2026	2027	2028	2029
Finances	200.5040.223	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine administratif	01.01.2025	2026	3.00%	6 000 000	6 000 000				
	200.5090.312	Illuminations d'hiver et pose pérenne	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000				
	200.5999.144	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine financier	01.01.2025	2026	0.00%	15 000 000	10 000 000	5 000 000			
Total Finances						21 100 000	16 100 000	5 000 000			
Ecoles	303.5060.266	Renouvellement informatique et multimedia EP 2025	10.12.2024	2026	25.00%	460 000	460 000				
	303.5060.267	Renouvellement informatique et multimedia CO 2025	10.12.2024	2026	25.00%	631 000	631 000				
	303.5060.269	Mobilier classes mobiles	10.12.2024	2026	10.00%	120 000	120 000				
Total Ecoles						1 211 000	1 211 000				
Police locale et mobilité	401.5060.227	Radars pour installations lumineuses 2025	10.12.2024	2026	25.00%	80 000	80 000				
	401.5090.271	Digitalisation stationnement (guidage et détection place vacantes)	10.12.2024	2026	10.00%	400 000	80 000	320 000			
	401.5090.303	Système d'exploitation du stationnement (parking du Guintzet) 2025	10.12.2024	2026	10.00%	300 000	250 000	50 000			
	402.5060.268	Raccordements électriques pour manifestations	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000				
	430.5010.135	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2025	10.12.2024	2026	5.00%	300 000	180 000	120 000			
	430.5010.146	Renouvellement signalisation lumineuse 2025	10.12.2024	2026	5.00%	100 000	100 000				
Total Police locale et mobilité						1 280 000	790 000	490 000			
Génie-civil	510.5060.273	Réaménagement atelier mécanique pour travaux sur véhicules électriques	10.12.2024	2026	10.00%	200 000	200 000				
	520.5010.129	Entretien des chaussées et trottoirs 2025	10.12.2024	2026	2.50%	1 550 000	1 050 000	500 000			
	520.5030.108	Dangers naturels : assainissement falaises 2025	10.12.2024	2026	4.00%	100 000	100 000				
	520.5030.187	Surveillance et entretien des ouvrages d'art 2025	10.12.2024	2026	4.00%	270 000	270 000				
	520.5030.188	Etude et assainissement lourd selon surveillance 2025	01.01.2025	2027	2.50%	1 900 000	600 000	1 300 000			
	520.5060.265	Remplacement véhicules 2025	10.12.2024	2026	10.00%	1 135 000	165 000		970 000		
	520.5060.272	Neigles recharge des véhicules électriques	10.12.2024	2026	5.00%	1 600 000	1 600 000				
	520.5060.277	Véhicules équipe chantier 2025	10.12.2024	2028	10.00%	55 000			55 000		
	530.5043.001	Mise en œuvre du plan de gestion des déchets 2024-2035 - déploiement molok	01.01.2025	2026	4.00%	12 000 000		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	530.5063.018	Remplacement véhicules déchets 2025	10.12.2024	2028	10.00%	2 320 000			2 320 000		
	532.5032.054	Collecteurs évacuation des eaux 2025	10.12.2024	2026	1.25%	1 100 000	650 000	450 000			
	532.5032.061	Station d'épuration traitements des micro-polluants (3e tranche)	01.01.2025	2027	3.00%	10 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000		
	532.5032.068	STEP: Remplacement d'installations 2025 et appareils de mesure	10.12.2024	2026	3.00%	280 000	280 000				
	532.5062.004	STEP : Dégrillage grossier	10.12.2024	2026	10.00%	150 000	150 000				
	532.5062.005	STEP : Adaptation vestiaires	10.12.2024	2026	10.00%	260 000	260 000				
	532.5062.006	STEP : Armoires électriques 2025	10.12.2024	2026	10.00%	1 475 000	1 475 000				
	532.5062.007	STEP : Traitement des eaux putrides Anamox 2	10.12.2024	2026	10.00%	2 550 000	2 550 000				
	532.5062.008	STEP : échangeur	10.12.2024	2026	10.00%	145 000	145 000				
	532.5062.009	STEP : remplacement brasseurs	10.12.2024	2026	10.00%	265 000	265 000				
	532.5062.010	STEP : remplacement de moteurs/pompes soufflantes	10.12.2024	2026	10.00%	260 000	260 000				
532.5062.011	STEP : Silo tampon à boues deshydratées 1	10.12.2024	2026	10.00%	1 600 000	1 600 000					
532.5292.002	STEP : Etudes et projets protection crue	10.12.2024	2026	10.00%	60 000	60 000					
560.5060.264	Assainissement éclairage halogène métal 2025	10.12.2024	2026	5.00%	200 000	200 000					
560.5290.088	Avant-projet méthanisation des restes alimentaires	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000					
560.5290.089	Evaluation potentiel solaire hors toiture	10.12.2024	2026	10.00%	55 000	55 000					
570.5999.143	Remplacement véhicules Châtillon	10.12.2024	2026	0.00%	305 000	305 000					
Total Génie-civil						39 935 000	16 340 000	8 250 000	7 345 000	2 000 000	2 000 000
Urbanisme et architecture	611.5040.224	L'Atelier 14 et 16 - réaffectation et rénovation - étude	01.01.2025	2027	3.00%	570 000	185 000	335 000	50 000		
	611.5040.226	BATPOL : RSS Etude de faisabilité Centre de secours	10.12.2024	2026	3.00%	224 000	224 000				
	611.5040.233	Vuille-réaménagement du dépôt - rte du Jura 45 -A- (514.55)	01.01.2025	2026	3.00%	144 000	144 000				
	611.5040.235	Grand-Rue 37 - Aménagement bureaux -E-	10.12.2024	2027	3.00%	200 000	100 000	100 000			
	611.5060.274	Hôpital des Bourgeois - Remplacement climatisation serveurs (511.21)	10.12.2024	2026	5.00%	120 000	120 000				
	611.5090.194	Assainissements énergétiques : chauffage & enveloppe 2025	10.12.2024	2026	10.00%	170 000	170 000				
	611.5090.214	Sécurité et normes incendies, électricité 2025	10.12.2024	2026	10.00%	120 000	60 000	60 000			
	611.5290.091	Numérisation du patrimoine immobilier	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000				
	611.5999.128	Maison de justice réfection enveloppe et combles -E- (511.08)	01.01.2025	2027	0.00%	778 000	389 000	389 000			
	612.5040.225	CO Belluard - concours d'architecture -C-	10.12.2024	2027	3.00%	532 000	266 000	266 000			
	612.5040.227	Pavillons Vignettaz "2014" rémontage - étude de faisabilité -A-	10.12.2024	2027	3.00%	144 000	100 000	44 000			
	612.5040.230	Ecole du Jura B1 Rénovation globale SNBS -E-	01.01.2025	2027	3.00%	838 000	419 000	419 000			
	612.5040.231	Ecole du Jura B2 Rénovation globale SNBS -E-	01.01.2025	2027	3.00%	841 000	420 500	420 500			
	612.5040.232	Ecole du Jura C Rénovation globale SNBS -E-	01.01.2025	2027	3.00%	632 200	316 100	316 100			
	612.5040.234	Ecole du Bourg - création d'un ascenseur, adapt. sanitaires, mise aux normes SIA -E-	10.12.2024	2026	3.00%	150 000	150 000				

Service	Comptes MCH2	Désignation investissement	Décision prévue	Année d'activation prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:				
							2025	2026	2027	2028	2029
	612.5090.308	Ecole Vignettaz A (status) - réfection revêtement de sol des circulations	10.12.2024	2027	10.00%	150 000	20 000	130 000			
	612.5090.309	CO Jolimont bât C - travaux secondaires CAD	10.12.2024	2026	10.00%	260 000	260 000				
	612.5090.310	Ecole du Bourg - raccordement CAD (frais fixe)	10.12.2024	2026	10.00%	64 860	64 860				
	613.5999.140	Maison de justice - sécurisation structurelle (511.08)	10.12.2024	2026	0.00%	200 000	200 000				
	613.5999.145	Chemin du Gottéron 15-17 réfection globale -E-	10.12.2024	2027	0.00%	268 000	134 000	134 000			
	613.5999.146	Chemin du Gottéron 19 réfection partielle -E-	10.12.2024	2027	0.00%	114 000	57 000	57 000			
	614.5090.300	Montrevers 13 & 15 - Démolition	10.12.2024	2026	10.00%	250 000	250 000				
	614.5090.305	Site des Neigles - Réorganisation diverses et adaptation garage	10.12.2024	2027	10.00%	200 000	100 000	100 000			
	615.5090.306	Abribus arrêt Ste-Thérèse, rte du Jura -R-	10.12.2024	2027	10.00%	120 000	20 000	100 000			
	615.5090.307	Abribus Voie verte - Secteur Charmette-Industrie - 2 arrêts	10.12.2024	2027	10.00%	240 000	10 000	230 000			
	618.5040.228	Route des Neigles 39 : Nouveaux locaux et stockage pour clubs de canoë et d'aviron -E-	10.12.2024	2026	4.00%	224 000	224 000				
	618.5090.311	Route des Neigles 39 : Démolition et tente de stockage - mesures urgentes -R-	10.12.2024	2026	10.00%	108 000	108 000				
	620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies vertes s/anciennes voies TPF	01.01.2025	2027	5.00%	3 385 227	1 500 000	1 885 227			
	620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	01.01.2025	2026	5.00%	2 663 287	1 651 287	1 012 000			
	620.5010.156	Réaménagement de la rue de l'Hôpital Projet test SNBS Infrastructure -E-	10.12.2024	2028	2.50%	50 000	16 666	16 667	16 667		
	620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	01.01.2025	2027	2.50%	2 291 000	600 000	800 000	791 000		
	620.5030.060	Place des Ormeaux AGGLO 3M.04.03	01.01.2025	2028	2.50%	1 254 423	200 000	800 000	254 423		
	620.5030.073	Place Notre-Dame AGGLO 41.1 -réalisation	01.01.2025	2029	2.50%	2 878 921	610 000	1 010 000	810 000	448 921	
	620.5030.081	AGGLO 44.4 Réaménagement place Petit-St-Jean	01.01.2025	2027	2.50%	4 810 200	1 810 200	1 500 000	1 500 000		
	620.5030.098	Place Nova Friburgo AGGLO 3M.04.03 -réalisation	01.01.2025	2028	2.50%	967 761	300 000	360 000	307 761		
	620.5030.099	Rue du Pont-Muré (sans place) AGGLO 3M.04.03	01.01.2025	2029	2.50%	2 715 962	200 000	1 100 000	1 100 000	315 962	
	620.5030.116	Requalification du Pont de Zaehringen -R-	01.01.2025	2028	2.50%	6 861 200	3 000 000	3 000 000	861 200		
	620.5030.133	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude	01.01.2025	2028	2.50%	183 983	60 000	60 000	13 983		
	620.5030.139	Place Vignettaz-Daler - réalisation -R-	01.01.2025	2027	2.50%	1 735 000	235 000	1 000 000	500 000		
	620.5030.181	Esplanade de la Poste - Réalisation	01.01.2025	2026	2.50%	2 142 852	1 500 000	642 852			
	620.5030.182	Restauration fontaines - Fontaine de la Force-Ruelle du Bœuf-Esc. du collège -R-	10.12.2024	2026	5.00%	200 000	200 000				
	620.5040.141	Parking Grenette : relocalisation parpage -E-	01.01.2025	2026	3.00%	260 000	112 000				
	620.5040.142	Parking Grenette : relocalisation parpage -R-	01.01.2025	2028	3.00%	2 316 000	753 000	781 500	781 500		
	620.5090.302	Programme Nature et paysage 2025 -R-	10.12.2024	2026	10.00%	676 000	676 000				
	620.5290.067	Stratégie urbaine post-PAL 2018 :2025 -E- (Schoenberg, stat., activités,..)	10.12.2024	2026	10.00%	160 000	80 000	80 000			
	620.5290.086	Participation communale à l'élaboration des PAD - 2025 -E-	10.12.2024	2027	10.00%	80 000	40 000	40 000			
	620.5290.090	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures 2025 -E-	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000				
	620.5290.092	Plan directeur mobilier urbain 2025 -R-	10.12.2024	2027	10.00%	110 000	55 000	55 000			
	620.5290.093	Aménagement transitoires sur l'espace public 2025	10.12.2024	2026	10.00%	116 000	116 000				
	620.5610.002	Participation VDF au réaménagement de la rue St-Michel	10.12.2024	2026	10.00%	577 100	577 100				
	620.5999.142	513.33-Gd-Rames 36 Théâtre de la Cité + 513.53 Neuveville 39 réfection globale -E-	01.01.2025	2030	0.00%	517 790	172 596	172 597	172 597		
	622.5090.292	Cimetière: serres Parcs et promenades -A-	10.12.2024	2026	10.00%	224 000	164 000	60 000			
Total Urbanisme et architecture						45 038 766	19 340 309	17 476 443	7 159 131	764 883	
Informatique	700.5060.208	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance, assain, 2025	10.12.2024	2026	25.00%	180 000	135 000	45 000			
	700.5060.275	IN-Cimp: table à découper (CNC) pour travaux et supports spéciaux	10.12.2024	2026	25.00%	75 000	75 000				
	700.5200.049	GC: module Citizen - nouvelle facturation taxe déchets	10.12.2024	2026	25.00%	60 000	60 000				
	700.5200.050	CT: MEMO, module hébergement cloud et système succursales	10.12.2024	2026	25.00%	60 000	60 000				
	700.5200.051	AG: remplacement solution intranet pour communication interne	10.12.2024	2026	25.00%	80 000	80 000				
	700.5200.052	RH : poursuite évolution des SI métier	10.12.2024	2026	25.00%	100 000	100 000				
	700.5200.053	Cyberadministration DIGI-FR: ressources - soutien 2025-2026	10.12.2024	2026	25.00%	240 000	120 000	120 000			
	700.5200.054	IN: mise en œuvre ITIL (design processus, adaptation pour nouvel outil, doc., formation)	10.12.2024	2026	25.00%	200 000	100 000	100 000			
Total Informatique						995 000	730 000	265 000			
Sports	911.5090.304	Beauregard Skate Park : assainissement	10.12.2024	2026	10.00%	130 000	130 000				
	911.5090.313	Remplacement de l'éclairage du terrain de la Motta	10.12.2024	2026	10.00%	100 000	100 000				
	913.5060.271	Patinoire communale : Aménagement du locale du rez de chaussée en espace sportif	10.12.2024	2026	5.00%	100 000	100 000				
	915.5060.276	Piscine du Levant - remplacement des casiers du vestiaires	10.12.2024	2026	5.00%	100 000	100 000				
	915.5090.186	Piscine Levant : remplacement vitrage - assainissement énergétique	10.12.2024	2026	10.00%	200 000	200 000				
	917.5060.270	Halle omnisports : solution d'affichage dynamique	10.12.2024	2026	5.00%	125 000	65 000	60 000			
	917.5090.301	Halle omnisports : Réfection parquet et lignes de jeu	10.12.2024	2026	10.00%	150 000	150 000				
Total Sports						905 000	845 000	60 000			
Total général avant facteur correctif SFIN						110 464 766	55 356 309	31 541 443	14 504 131	2 764 883	2 000 000
Coefficient de correction (Service des finances)							-23 803 213	-8 718 754	6 183 367	13 919 159	7 874 882
Total général après facteur correctif (retenu et publié)							31 553 096	22 822 689	20 687 498	16 684 042	9 874 882

Administration de la Ville de Fribourg

	Effectif 2025			Effectif 2024			Demandes de postes 2025		
	EPT	EPT fonctionnement	EPT Investissement	EPT	EPT fonctionnement	EPT investissement	EPT	EPT Fonctionnement	EPT Investissement
Administration générale	31.60	31.20	0.40	31.30	30.90	0.40	0.30	0.30	0.00
Ressources humaines	9.60	9.60	0.00	9.40	9.40	0.00	0.20	0.20	0.00
Juridique	7.80	7.80	0.00	6.80	6.80	0.00	1.00	1.00	0.00
Finances	19.60	19.60	0.00	18.80	18.80	0.00	0.80	0.80	0.00
Enfance, écoles et cohésion sociale	102.45	100.70	1.75	99.35	97.60	1.75	3.10	3.10	0.00
Police locale et mobilité	37.20	37.20	0.00	36.10	36.10	0.00	1.10	1.10	0.00
Génie civil, environnement et énergie	150.60	145.60	5.00	142.10	139.10	3.00	8.50	6.50	2.00
Urbanisme et architecture	125.90	118.10	7.80	124.60	116.80	7.80	1.30	1.30	0.00
Informatique*	22.00	21.00	1.00	20.30	19.30	1.00	2.60	2.60	0.00
Culture	14.30	14.30	0.00	13.50	13.50	0.00	0.80	0.80	0.00
Sports	26.45	26.45	0.00	26.05	26.05	0.00	0.40	0.40	0.00
Aide sociale	37.70	37.10	0.60	37.70	37.10	0.60	0.00	0.00	0.00
Curatelles d'adultes	34.30	34.30	0.00	32.70	32.70	0.00	1.60	1.60	0.00
Total	619.50	602.95	16.55	598.70	584.15	14.55	21.70	19.70	2.00

Légende

Effectif :

Effectif des postes selon budget 2024 (source Portail RH 01.04.2024 en lien avec le Message du budget 2024)

Présenté sans les postes liés à des contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les EPT sont indiqués par centre d'appartenance

Demandes de postes :

Demandes de postes validés par le Conseil communal sans les contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les postes validés avec une date d'engagement en cours d'année 2025 sont pris en compte sur l'année complète

EPT :

Equivalent plein temps

Fonctionnement :

Postes demandés au budget et financés via le budget de fonctionnement

Investissement :

Postes demandés au budget et financés via le budget d'investissement ou refacturés à des tiers

Correction de l'effectif 2025*

Départ à la retraite anticipée d'un titulaire (soit 0.9 EPT) au 30.09.2025. Le poste ne sera pas repourvu et l'effectif sera réduit dès cette date.

La correction est prise en compte sur l'année 2025vcomplète.

Etat : 31.08.2024

Grille salariale 2025

avec échelons de progression supplémentaires
(valable dès le 01.01.2025 - Indexation 0.5 %)

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3'766	3'817	3'868	3'920	3'970	4'021	4'072	4'124	4'175	4'226
10	4'277	4'328	4'379	4'430	4'481	4'533	4'584	4'634	4'685	4'737
20	4'788	4'839	4'890	4'942	4'992	5'043	5'094	5'146	5'197	5'248
30	5'299	5'350	5'401	5'452	5'503	5'555	5'606	5'656	5'707	5'759
40	5'810	5'861	5'912	5'964	6'014	6'065	6'116	6'168	6'219	6'270
50	6'321	6'372	6'423	6'474	6'525	6'577	6'628	6'678		
B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4'452	4'516	4'581	4'645	4'708	4'773	4'837	4'901	4'966	5'030
10	5'094	5'158	5'222	5'286	5'351	5'415	5'479	5'543	5'607	5'671
20	5'736	5'800	5'864	5'928	5'992	6'056	6'120	6'185	6'249	6'313
30	6'378	6'441	6'505	6'570	6'634	6'698	6'763	6'826	6'890	6'955
40	7'019	7'083	7'148	7'212	7'275	7'340	7'404	7'468	7'532	7'597
50	7'661	7'724	7'789	7'853	7'917	7'982	8'046	8'109		
C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5'567	5'646	5'725	5'806	5'885	5'965	6'044	6'123	6'204	6'283
10	6'363	6'442	6'521	6'602	6'681	6'761	6'840	6'919	7'000	7'079
20	7'159	7'238	7'317	7'398	7'477	7'557	7'636	7'715	7'796	7'875
30	7'955	8'034	8'113	8'194	8'273	8'353	8'432	8'511	8'592	8'671
40	8'751	8'830	8'909	8'990	9'069	9'149	9'228	9'307	9'388	9'467
50	9'546	9'626	9'705	9'786	9'865	9'944	10'024	10'103		
D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6'960	7'059	7'160	7'259	7'359	7'459	7'559	7'658	7'758	7'858
10	7'958	8'057	8'158	8'257	8'357	8'457	8'557	8'656	8'756	8'856
20	8'956	9'055	9'156	9'255	9'355	9'454	9'555	9'654	9'754	9'854
30	9'954	10'053	10'154	10'253	10'353	10'453	10'553	10'652	10'751	10'852
40	10'951	11'051	11'151	11'251	11'350	11'451	11'550	11'650	11'749	11'850
50	11'949	12'049	12'149	12'249	12'348	12'449	12'548	12'648		
E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8'698	8'823	8'948	9'072	9'197	9'322	9'447	9'572	9'696	9'821
10	9'945	10'070	10'195	10'319	10'444	10'570	10'694	10'819	10'943	11'068
20	11'193	11'317	11'442	11'567	11'691	11'817	11'941	12'066	12'191	12'315
30	12'440	12'565	12'689	12'814	12'938	13'064	13'189	13'313	13'438	13'562
40	13'687	13'812	13'936	14'061	14'186	14'311	14'436	14'560	14'685	14'810
50	14'934	15'059	15'184	15'308	15'433	15'558	15'683	15'808		

Salaires mensuels

	MIN	MAX	Max perf		
A1	3'817	A36	5'606	A45	6'065
A2	4'021	A40	5'810	A49	6'270
A3	4'226	A44	6'014	A53	6'474
A4	4'430	A48	6'219	A57	6'678

B1	4'516	B36	6'763	B45	7'340
B2	4'773	B40	7'019	B49	7'597
B3	5'030	B44	7'275	B53	7'853
B4	5'286	B48	7'532	B57	8'109

C1	5'646	C36	8'432	C45	9'149
C2	5'965	C40	8'751	C49	9'467
C3	6'283	C44	9'069	C53	9'786
C4	6'602	C48	9'388	C57	10'103

D1	7'059	D36	10'553	D45	11'451
D2	7'459	D40	10'951	D49	11'850
D3	7'858	D44	11'350	D53	12'249
D4	8'257	D48	11'749	D57	12'648

E1	8'823	E36	13'189	E45	14'311
E2	9'322	E40	13'687	E49	14'810
E3	9'821	E44	14'186	E53	15'308
E4	10'319	E48	14'685	E57	15'808

Salaires annuels

	MIN	MAX	Max perf		
A1	49'621	A36	72'878	A45	78'845
A2	52'273	A40	75'530	A49	81'510
A3	54'938	A44	78'182	A53	84'162
A4	57'590	A48	80'847	A57	86'814

B1	58'708	B36	87'919	B45	95'420
B2	62'049	B40	91'247	B49	98'761
B3	65'390	B44	94'575	B53	102'089
B4	68'718	B48	97'916	B57	105'417

C1	73'398	C36	109'616	C45	118'937
C2	77'545	C40	113'763	C49	123'071
C3	81'679	C44	117'897	C53	127'218
C4	85'826	C48	122'044	C57	131'339

D1	91'767	D36	137'189	D45	148'863
D2	96'967	D40	142'363	D49	154'050
D3	102'154	D44	147'550	D53	159'237
D4	107'341	D48	152'737	D57	164'424

E1	114'699	E36	171'457	E45	186'043
E2	121'186	E40	177'931	E49	192'530
E3	127'673	E44	184'418	E53	199'004
E4	134'147	E48	190'905	E57	205'504